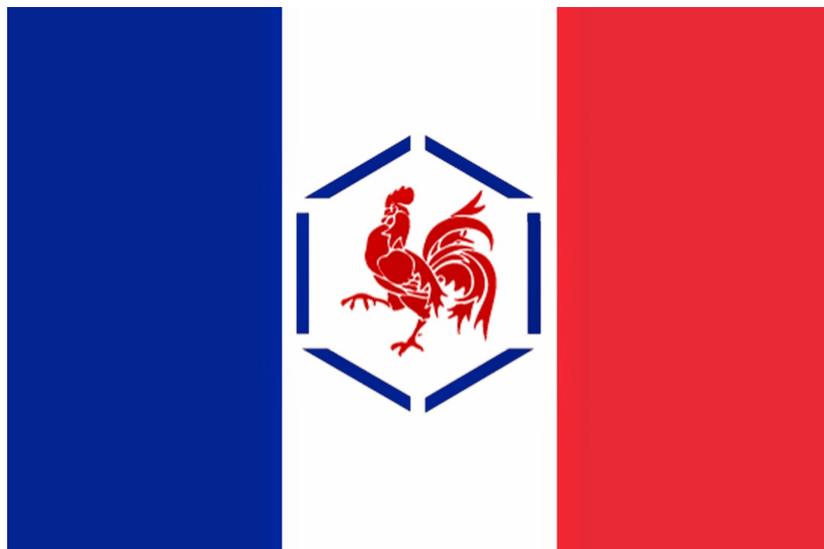


Paul-Henry Gendebien

Demain la Wallonie avec la France
Vers la réunification française



Cet ouvrage est mis à disposition selon les termes
de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale -
Pas de Modification 2.0 Belgique](#).

Editeur responsable : Paul-Henry Gendebien, Jevigné 38 à 4990 Lierneux

Illustration de couverture : coq wallon
dans l'Hexagone et le drapeau français

Texte achevé le 15 décembre 2013
(avant les élections du 25 mai 2014)

*Remerciements à Joël Goffin
pour la relecture et la mise en page*

Table des matières

CHAPITRE PREMIER.....	1
VERS LE DEMEMBREMENT DE LA BELGIQUE : LA FRANCE INTERPELLEE.....	1
Un gouvernement assis sur un baril de poudre.....	4
Inévitable implication de la France.....	9
La nécessité et l'honneur.....	10
Légitimité d'une assistance à peuple en danger.....	16
Donner un objectif ambitieux à une nouvelle génération républicaine.....	19
CHAPITRE II.....	21
COMMENT UNE CONSTRUCTION D'ABORD VOULUE PAR L'EUROPE EST ENSUITE DEVENUE INUTILE.....	21
Menaces contre l'ordre européen issu du Congrès de Vienne.....	22
Une révolution improvisée.....	28
La neutralisation des territoires belges, formule miracle pour préserver l'équilibre européen.....	33
Une création anglaise ? Une punition pour la France ?.....	37
L'Europe satisfaite.....	42
Après la neutralité, la dérive neutraliste.....	45
L'extraordinaire prémonition de Charles de Gaulle.....	48
Après 1945, la voie du conformisme euro-atlantique.....	52
Triomphe de l'europhisme postnational.....	54
Un Etat inutile.....	58
CHAPITRE III.....	61
FLAMANDS ET WALLONS : DEUX SOCIETES DISTINCTES.....	61
Une « fatale distinction » entre provinces wallonnes et provinces flamandes.....	62
Deux opinions publiques.....	65
La société civile aussi divisée que la superstructure politique.....	68
CHAPITRE IV.....	72
EN BELGIQUE, L'ETAT N'A JAMAIS RENCONTRE UNE NATION.....	72
Faiblesse de l'Etat, inexistence de la nation belge.....	72
L'exception suisse pourrait-elle inspirer la Belgique ?.....	75
Des sous-produits de l'empire autrichien des Habsbourg.....	76
CHAPITRE V.....	80
LA BELGITUDE INTROUVABLE OU L'ECHEC D'UNE MYTHOLOGIE NAIVE.....	80
L'absence de sentiment national inquiète les élites.....	81
Le mariage de la latinité et de la germanité.....	84

La Belgique est petite mais courageuse.....	87
La Belgique : image de l'Europe et image pour l'Europe.....	90
Le rêve d'une Europe belgifiée.....	94
Européisme et pensée postnationale : vers la nécropole des nations défuntes ?.....	95
Bruxelles, image « multiculturelle » du monde et ville de moins en moins française.....	97
Belgitude et multiculturalisme.....	99
CHAPITRE VI.....	105
LE MOUVEMENT FLAMAND : UN NATIONALISME A VOCATION ETATIQUE.....	105
Au départ, un patriotisme linguistique.....	106
Homogénéité territoriale, épuration culturelle.....	110
Apparition d'un souverainisme économique.....	115
Alignement des autres partis flamands sur la N-VA.....	118
Au-delà du discours euro-régionaliste, un mouvement national indépendantiste.....	121
CHAPITRE VII.....	126
LE MOUVEMENT WALLON : UN REGIONALISME SANS ASPIRATION NATIONALE.....	126
Une réaction de légitime défense.....	126
Fédéralisme belge ou rattachement à la France.....	128
Une région, pas un Etat.....	132
Trop longtemps, les Wallons ont joué la carte belge, à leur détriment.....	135
CHAPITRE VIII.....	139
L'IMPASSE DU FEDERALISME.....	139
Un imbroglio en forme de casse-tête.....	140
Où est la pax belgica ?.....	143
Rétrécissement de l'espace juridique commun.....	148
La Belgique n'a plus la force de croire à sa propre survie.....	152
CHAPITRE IX.....	155
LA BELGIQUE SANS ISSUE OU LES FAUSSES BONNES SOLUTIONS POUR SURMONTER SA CRISE EXISTENTIELLE.....	155
Le confédéralisme ne serait que l'antichambre de la séparation.....	155
Bruxelles « ville libre internationale » ou district européen : le danger de l'isolationnisme.....	158
La Wallonie avec le Grand-Duché de Luxembourg ou, pourquoi pas, avec l'Allemagne ?.....	161
Un monarque ciment ? Vers un coup d'Etat royal réactionnaire ?.....	163

Un Etat indépendant « Wallonie-Bruxelles » : un Etat confetti non viable	171
CHAPITRE X.....	178
LA WALLONIE, FILLE ET SŒUR DE FRANCE.....	178
« Quoi de plus français... ? ».....	178
Wallonie et France dans le même camp.....	181
CHAPITRE XI.....	188
LA REUNIFICATION FRANCAISE : « FRANCE-WALLONIE-BRUXELLES » : QUEL SCENARIO ?.....	188
Une République de Flandre : een Vlaamse Staat in Europa.....	188
La Wallonie et Bruxelles : deux Régions de France, sept départements...192	
Un statut particulier pour Bruxelles : grande ville et département, région, capitale européenne.....	196
Succession d'Etats, transition, internationalisation.....	199
CHAPITRE XII.....	206
L'INTERET DE LA FRANCE, C'EST D'ACCUEILLIR LA WALLONIE ET BRUXELLES.....	206
La France peut encore exister comme aimant et comme espérance, et pas seulement comme puissance.....	206
Ni ingérence ni indifférence.....	208
Une réunification française beaucoup moins problématique que la réunification allemande.....	212
Audace du peuple, discrétion des élites.....	215
CHAPITRE XIII.....	221
POUR L'EUROPE, L'AVANTAGE D'UNE « REUNIFICATION FRANCAISE », C'EST DE LUI TIRER L'EPINE BELGE DU PIED.....	221
L'Europe n'a pas intérêt à contrarier la réunification française.....	221
Rééquilibrer le couple franco-allemand.....	224
CHAPITRE XIV.....	230
UN BEAU RISQUE.....	230
Pour la Wallonie, l'avenir est français.....	231
Besoin de grandeur.....	233
CHAPITRE XV.....	236
LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE SUR LA REUNIFICATION FRANCAISE.....	236
BIBLIOGRAPHIE CHOISIE.....	240
PRESENTATION DE L'ETUDE ET DE L'AUTEUR.....	246

« C'est un drame pour le peuple wallon dont le passé est si remarquable de dépendre aujourd'hui d'un autre peuple qui ne fera rien d'autre que de l'étouffer en attendant de l'absorber un jour. [...] Si une autorité politique représentative de la Wallonie s'adressait officiellement à la France, ce jour-là de grand cœur nous répondrions favorablement à une demande qui aurait toutes les apparences de la légitimité. [...] Rien n'est jamais définitivement perdu dans la vie des peuples si ses dirigeants ne s'abandonnent pas au faux fatalisme de l'histoire. »

GENERAL DE GAULLE

« Si les Flamands souhaitent répudier la Belgique, et pour peu que les Wallons le souhaitent, ce serait évidemment le devoir de la France d'accueillir la Wallonie en son sein. »

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

« Non-ingérence mais non-indifférence : telle est la ligne de conduite de la France à l'égard du Québec et de la Wallonie. »

PROPOS TENUS PAR DIVERSES PERSONNALITES FRANCAISES

« La non-intervention est un mot métaphysique et politique qui signifie à peu près la même chose qu'intervention. »

TALLEYRAND

« La réunion à la France n'est point la perte de notre nationalité, mais le retour à notre nationalité véritable. »

JOURNAL DE LIEGE, 24 JANVIER 1831

« Quoi de plus français que ce pays wallon? Ses habitants n'étaient-ils pas les cousins de la France ? [...] L'historien de la France doit au peuple liégeois qui la servit tant, de sa vie et de sa mort, de dire ce que fut ce peuple. Au reste, il était la France encore, c'était nous-mêmes. »

MICHELET

CHAPITRE PREMIER

VERS LE DEMEMBREMENT DE LA BELGIQUE : LA FRANCE INTERPELLEE

La Belgique va-t-elle imploser ? Le scénario n'a rien d'extravagant : la disparition récente de plusieurs Etats européens (Allemagne de l'Est, Tchécoslovaquie, Yougoslavie) a brisé le tabou de l'intangibilité des frontières. Ainsi l'histoire européenne n'es-elle pas finie. Des peuples encore privés d'Etat rêvent d'accéder à la souveraineté (Flamand, Catalans, Ecossois...) Et la France elle-même pourrait s'agrandir en accueillant cinq millions de Wallons et de Bruxellois.

La crise existentielle et récurrente du Royaume de Philippe 1^{er}, écartelé entre Flamands et Wallons, semble le conduire vers son effacement. La fin de la Belgique fédérale ne sera pas sans conséquences européennes. Elle annonce la crise parallèle du fédéralisme européen. Mais elle induit également la possibilité d'un meilleur équilibre du continent : les territoires belges ne sont-ils pas situés au cœur de l'espace intermédiaire et « lotharingien » – stratégique mais historiquement instable – qui sépare et relie tout à la fois l'Allemagne et la France ? Il ne faut pas l'exclure : un démembrement de l'Etat belge, suivi d'un rattachement de la Wallonie à la république française, pourrait conforter celle-ci dans son dialogue nécessaire avec Berlin.

Posée depuis longtemps, en fait depuis la fondation même de l'Etat en 1830, la question belge ressurgit avec une acuité sans précédent. Au soir des élections municipales du 14 octobre 2012, un coup de tonnerre politique éclatait à Anvers. Bart De Wever, le chef charismatique des nationalistes flamands, avec 38% des voix, s'impose comme maire de la grande métropole portuaire de 500.000 habitants, première ville de Flandre. Bruxelles tremble : le prochain scrutin, au printemps, 2014, ne risque-t-il pas de donner la majorité aux partis séparatistes, ouvrant la voie à une partition du pays ?¹

L'Etat belge, qui fut l'un des fondateurs de l'Union européenne, semble aujourd'hui en sursis, condamné à s'évanouir sous les coups de boutoir d'un puissant nationalisme qui veut ériger la Flandre en République indépendante. La dislocation de la Belgique, en élargissant le cercle des Etats disparus, dessine déjà, en filigrane, une nouvelle configuration de la carte des Etats en Europe de l'Ouest : un Etat en plus, la Flandre ; un Etat en moins, la Belgique ; et les provinces francophones à la France.

Wallonie, 2014 : aux proches confins de la France vit un peuple français « de l'extérieur », pas vraiment séparé si ce n'est par l'arbitraire d'une frontière que les inclinations et les intérêts ignorent. Il existe, ce peuple wallon, même si son image s'est quelque peu brouillée dans le magma belge ; mais il reste fier de ce qu'il est, depuis Tournai-la-romane jusqu'à Liège, ce cap nord de la francité, en passant par Namur, ce carrefour de Sambre et de Meuse. Si ce peuple existe, c'est qu'il s'est nourri, siècle après siècle, de toutes les sèves venues du Sud.

¹ Les scrutins du 25 mai 2014 ont confirmé la montée du nationalisme en Flandre. Pour la première fois, la N-VA participe à un gouvernement fédéral, celui de Charles Michel.

Ainsi la Wallonie est-elle fille et sœur de France. Secrètement, elle pressent qu'elle ne sera pas orpheline lorsque la Belgique aura vécu. Il lui faudra un Etat pour la protéger et une nation à aimer : l'Etat français, la nation française, en un mot et tout simplement la République française.

Aujourd'hui déjà, les Wallons attendent et espèrent beaucoup de la République. Qu'elle se tienne prête ! Il lui faut être – encore et toujours – ce qu'elle fut à ses meilleurs jours : ce havre de liberté, ce pôle de générosité, cette maison de famille qui ouvre ses portes aux oubliés de l'Histoire, en l'occurrence à ces Wallons qui la rejoindraient après un long exil imposé par les aléas des guerres et des marchandages diplomatiques.

Une malédiction congénitale a voulu que la Belgique ne cessât jamais de s'interroger sur la légitimité de sa naissance, sur la dualité de sa société politique, sur son introuvable identité. Ce doute permanent est devenu une seconde nature aussi ancienne que cet « Etat sans nation », mis au monde en 1830 – il faudrait dire fabriqué – par les puissances européennes afin de préserver l'équilibre du continent.

Les peuples de Wallonie et de Flandre ne se sont jamais vraiment parlé. Au mieux, ils se côtoient sans se rencontrer, en cultivant leurs différences et leurs malentendus. Quant à leurs élites respectives, elles n'ont plus de projet commun. Elles font mine de négocier des aménagements institutionnels abusivement qualifiés de « réformes de l'Etat », mais il s'agit seulement de l'organisation provisoire de leurs antagonismes économiques et sociaux et de leurs conflits de nationalité plutôt que de leur règlement.

Un gouvernement assis sur un baril de poudre

« Un accord mémorable et historique ! », « Un tour de force ! », « La Belgique sauvée ! » A la fin de l'année 2011, la presse francophone avait salué l'accord institutionnel conclu par huit partis sous la houlette du nouveau Premier ministre socialiste, Elio Di Rupo. En vérité, cette euphorie emphatique ne cachait qu'un « lâche soulagement », fruit d'une trêve toute provisoire dans la guerre des Belges. Quelques mois plus tard, le choc brutal des élections municipales de 2012 allait consacrer un nouveau bond en avant des nationalistes flamands.

Au terme de presque 600 jours de crise gouvernementale, obsédés par le désir de préserver à tout prix une forme de Belgique, les négociateurs francophones de 2011 ont seulement donné un peu de bois de rallonge à un Etat en phase terminale. Prétendument destinées à apaiser les exigences flamandes, leurs concessions unilatérales aiguïseront les appétits des nationalistes. La Belgique est tout sauf pacifiée. Jean Quatremer, le correspondant de *Libération* à Bruxelles, ne se fait plus aucune illusion : « La Flandre a toujours estimé que le fédéralisme est « évolutif », ce qui signifie que le dépouillement de l'Etat central doit continuer. Toutes les futures revendications flamandes sont déjà inscrites dans l'agenda politique et aucune ne va vers davantage de Belgique : on sépare toujours davantage, on ne crée aucun lieu, aucun vivre ensemble »².

On se souvient du commentaire de Churchill après les accords de Munich : « Vous aviez à choisir entre la guerre et le déshonneur ; vous avez

² Blogue de Jean Quatremer, 8 octobre 2011.

choisi le déshonneur et vous aurez la guerre... » Diagnostic cruel qui peut s'appliquer aux partis francophones belges : « Vous avez choisi la soumission, vous aurez la séparation. »

In extremis, en décembre 2011, s'est constitué un gouvernement de la dernière chance, dirigé par le socialiste francophone Elio Di Rupo. Inéluctablement, cette tentative ultime et désespérée de sauver la Belgique de l'autodestruction fera long feu. Deux années de non-gouvernement avaient poussé à leur paroxysme les inquiétudes des marchés financiers et des agences de notation. Menacée d'accéder au statut de Grèce du Nord, la Belgique s'était à nouveau abandonnée à l'un de ses tours de passe-passe politiques favoris : un enchevêtrement de compromis de dupes qui contournaient les contentieux communautaires et aggravaient les dysfonctionnements de l'Etat.

Le ministère dirigé par M. Di Rupo n'est qu'un gouvernement de rencontre, une coalition baroque de tous les contraires où cohabitent en chiens de faïence pas moins de six partis, dont la plupart furent sévèrement battus au scrutin législatif de juin 2010. En outre, gauche francophone et droite flamande s'y neutralisent avec ardeur, tout autant que les autonomistes masqués et les belgicistes opportunistes.

Le très puissant mouvement flamand est en embuscade. Il s'apprête à triompher aux prochaines élections de 2014 et se prépare à la chute de celui qu'il nomme « le dernier Premier ministre belge ». Avec 60% des onze millions d'habitants, la Flandre est majoritaire en Belgique ; elle se comporte aujourd'hui à l'égard de M. Di Rupo de la même manière que la corde soutient le condamné. Le Premier ministre et son équipe n'ont été investis que par 43 députés flamands sur 88, la Chambre fédérale comptant 150 élus. C'est dire l'extrême fragilité

d'un gouvernement harcelé par le parti flamingant activiste N-VA (Nieuw Vlaamse Alliantie, la Nouvelle Alliance Flamande), première formation politique en Flandre, oppositionnelle à outrance, ouvertement séparatiste, et populiste. Confronté de surcroît à une dette publique dépassant les 100% du PIB, et sommé par son aile droite de durcir une austérité budgétaire déjà draconienne, le social-démocrate Di Rupo résiste difficilement aux redoutables tensions idéologiques qui lézardent sa majorité.

Venu au pouvoir après un interminable psychodrame de fin de régime, le gouvernement belge actuel est assis sur un baril de poudre, celui d'un nationalisme flamand qui n'a renoncé en rien à son objectif indépendantiste. Maints observateurs n'annoncent-ils pas, en tout état de cause, une nouvelle explosion à l'occasion du triple scrutin européen, législatif et régional, qui donnerait plus de 30% des voix à la N-VA selon divers sondages concordants.

On le conçoit aisément : les faux-semblants de convenance qui font office de placebo au mal belge ne tiendront pas longtemps la route. La paix des braves n'est pas signée entre Flamands et Wallons. Au contraire, elle s'éloigne, lourdement menacée par la conjonction d'une double crise, celle du fédéralisme européen qui fait cruellement écho à celle du fédéralisme belge. Joint à la déconstruction belge, l'échec de la construction européenne – en tout cas sous sa forme actuelle – augmente la méfiance de la Flandre : à ses yeux, l'Europe n'est plus le recours pour échapper au labyrinthe belgo-belge et, dès lors que le Royaume sombre dans l'impuissance, il est impératif de hâter la marche en direction de la République de Flandre.

Cette perspective se précise et se conforte aujourd'hui dans le chef des élites flamandes : elles considèrent que la Belgique n'est plus gouvernée, que le

Premier ministre Di Rupo se contente de communiquer, que des événements spectaculaires et douloureux tels que la liquidation de 10.000 emplois, à la suite de la fermeture de Ford-Genk, témoignent de l'échec du fédéralisme belge.

La crise économique et financière qui frappe tout à la fois l'Europe et la Belgique est une occasion rêvée, pour les nationalistes flamands, de donner le coup de grâce à un Etat chargé de tous les péchés. Ainsi l'espérance de vie de la Belgique n'a-t-elle jamais été aussi médiocre : elle se réduit dangereusement à chacune des crises récurrentes qui rongent la charpente de l'Etat. En 2011, la Belgique a frôlé l'abîme mortel de l'implosion. La prochaine secousse pourrait lui être fatale. Paralysée par sa crise existentielle, la Belgique est un Royaume en perdition. L'Etat belge, affaibli, à l'autorité vacillante, s'avance lentement mais sûrement vers la désagrégation.

Ceux qui pensent que l'Europe empêchera la dérive d'un pays fondateur de l'Union se trompent : médusée mais muette, elle n'aura pas la capacité de désamorcer cette bombe à retardement qui se muera un jour en bombe à fragmentation.

La Belgique pourrait finir par où elle a péché. Longtemps elle s'est glorifiée d'être le prototype expérimental d'une Europe postnationale. Tout se passe comme si l'Union s'inspirait des balbutiements du fédéralisme belge et réciproquement. L'Europe n'a-t-elle pas tenté une union monétaire sans convergences économiques, fiscales, sociales ? N'a-t-elle pas toléré en son sein les compétitions les plus désastreuses, par exemple en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés ? De même, le Royaume fédéral belge s'est-il fourvoyé en

assemblant vaille que vaille des entités aux comportements de moins en moins compatibles et en acceptant des écarts croissants entre les performances régionales respectives.

Se voulant postnationale comme la Belgique, la Commission s'est attelée à une désarticulation insidieuse des Etats ; et en se voulant ultra-libérale, elle a augmenté les inégalités entre les régions, qu'elle avait tendance à considérer comme les héritières et les substituts des Etats.

Aujourd'hui, le gouvernement de M. Di Rupo poursuit l'œuvre de déconstruction de la Belgique. Ne se paie-t-il pas le luxe d'accorder une autonomie fiscale substantielle aux régions, au risque de créer des distorsions de concurrence fatales aux plus faibles d'entre elles, et en particulier à la Wallonie³?

Il ne faut pas se cacher la vérité : la Flandre pourrait bientôt prendre son envol. Les Wallons n'auraient alors d'autre choix que de frapper à la porte de la France et de lui proposer leur intégration dans la République. Les Français seraient ainsi confrontés à une responsabilité considérable qui pourrait aussi devenir une exceptionnelle occasion de sursaut à un moment clé de leur Histoire.

³ La sixième réforme de l'Etat (en 40 ans !) enlèvera au pouvoir central une part significative de l'impôt sur les personnes physiques (un tiers), ainsi que des compétences sociales aussi importantes que l'emploi, les soins de santé ou les allocations familiales. Le budget de la seule région flamande atteindra 35 milliards d'euros, soit un montant équivalent à celui qui restera au budget fédéral.

Inévitable implication de la France

Loin de n'être qu'un pressentiment morbide, l'hypothèse d'un éclatement de la Belgique est désormais plausible. Elle ne pose pas seulement la question de l'avenir de ses onze millions d'habitants – parmi lesquels 4,7 millions de Wallons et de Bruxellois – mais elle interpelle déjà la France et les Français. Jusqu'à nouvel ordre, les autorités de la République ont observé dans l'affaire belge un strict devoir de réserve, au nom de la sacro-sainte règle de la non-intervention dans les affaires intérieures d'un autre Etat. Et personne ne les a priées de quitter cette posture. Mais l'autre précepte qui l'accompagne, la non-indifférence, suffira-t-il encore longtemps à répondre aux attentes des Wallons ? Il serait injuste de reprocher à la France son silence « obligé », mais ne finira-t-on pas, à tort ou à raison, par l'interpréter comme le signe d'une prudence excessive, voire d'une certaine timidité que l'on justifierait seulement par le souci d'éviter l'un ou l'autre froncement de sourcil dans le chef de la Commission européenne ou d'un journal d'outre-Rhin ?

Si la débâcle de l'Etat belge devait se traduire par un divorce improvisé et se conclure par une perturbation de l'ordre européen en son centre vital, le pouvoir français aurait avantage à réagir avec promptitude et détermination à des événements qui se précipiteraient. Anticiper ceux-ci postule que l'on se forge en temps utile une doctrine et une stratégie. Paris ne pourra pas donner l'impression d'être pris de court. Quelle sera l'attitude de la France lorsque la crise belge aura atteint son paroxysme ? Ceux qui sont en charge de sa conduite ne pourront pas se dispenser de se manifester, ni même d'agir. Qu'ils le désirent ou non, ils seront inévitablement tenus de s'impliquer parce que ce qui se passera à Bruxelles et dans les grandes villes wallonnes prendra une dimension

internationale. Que fera la République si, comme tout l'indique, la Wallonie en vient à lui lancer un appel, et si le statut de Bruxelles, siège principal des institutions européennes, devient un sujet de controverses ?

L'interrogation n'est pas incongrue, ni impertinente, car il ne s'agira pas ici d'une éruption exotique à l'instar de celles qui ont pu se produire dans les lointains Balkans. L'implosion belge, qui ne sera pas obligatoirement violente mais certainement grosse d'aléas diplomatiques et géostratégiques, surgira dans la jardin d'à côté. La frontière du pays wallon, qui serpente de Tourcoing à Longwy, est située à seulement deux cents kilomètres de Paris et Bruxelles à quatre-vingt-cinq minutes de la gare du Nord par le train à grande vitesse Thalys.

La nécessité et l'honneur

Ainsi la France fera-t-elle mouvement. Son intérêt, qui la guidera, concordera avec celui de l'Europe. Deux motivations supérieures amèneront l'Elysée – et avec lui le Quai d'Orsay et l'Assemblée Nationale – à rejeter tout attentisme opportuniste : la nécessité et l'honneur. La nécessité d'assurer la stabilité aux confins mêmes du territoire de la République mais aussi et surtout dans le cœur utile de l'Union européenne. L'honneur de porter assistance à un peuple en danger, à un peuple frère de langue française dont les droits menacés et le besoin de sécurité justifieraient une interposition. De cette manière la France demeurera la France républicaine, et elle se conformera à l'image qu'elle se fait d'elle-même et qu'elle veut encore donner au monde.

Mais la fidélité à une image n'est rien si elle n'est fidélité à des valeurs. A côté de la promotion de ses intérêts, la France s'efforcera d'ajouter une certaine dimension spirituelle à sa politique, comme le firent les meilleurs de ses fils aux belles heures de son Histoire. « Français, si vous saviez ce que le monde attend de vous ! » écrivait Georges Bernanos en 1945 au lendemain de la guerre. Est-il malvenu d'oser demander aujourd'hui : la France sait-elle ce que les Wallons en espèrent, mais aussi ce que la Wallonie peut lui apporter ? De part et d'autre, une même réponse : le goût de la liberté, les droits et les devoirs de la citoyenneté, un espace économique et commercial, sans négliger un même attachement à une langue et à une culture communes, un même penchant pour un certain art de vivre.

Quand la France regardera vers la Wallonie, le poids de ses intérêts ne s'effacera pas, mais il ne lui sera pas interdit de hisser ses ambitions à une certaine altitude, celle qui attire le respect des autres peuples. A celle qui d'un régime à l'autre lui permet de rester elle-même. Car la France est une permanence qui se réincarne par des projets et des renaissances toujours recommencées. On est donc en droit de penser qu'elle ne dira pas non à la Wallonie et à Bruxelles : ainsi rajeunira un pays qui refusera la tentation du « réalisme » confortable, c'est-à-dire de demeurer au balcon.

Qu'ils le veuillent ou non, les Français ont besoin de se défatiguer d'eux-mêmes et de renouer avec l'Histoire à laquelle ils ont tellement contribué. A celle-ci, ils doivent et ils peuvent reprendre goût. La France restera une grande nation pourvu qu'elle s'adonne encore à de grandes causes : c'est à ce prix qu'elle continuera de croire à sa différence. Parce que trop de Français doutent, voire désespèrent d'eux-mêmes, il importe que la France fournisse à nouveau, à

l'Europe comme à ses propres citoyens, leur dose de certitudes et d'espérances. Si elle acquiesce à une demande des Wallons et des Bruxellois aujourd'hui enlisés dans le sinistre nihilisme politique belge, alors elle apparaîtra encore davantage comme un peuple qui séduit et qui aime. Dans le regard des autres, elle retrouvera de nouvelles raisons de s'estimer et de s'aimer. Elle en possède déjà mais elle ne le sait pas assez et croit en vouloir d'autres. Ainsi, de par sa conjonction avec la Wallonie, la France se donnera un supplément de République. Elle s'agrandira et se grandira.

Quant à la population wallonne et bruxelloise qui partage avec la France la même culture politique, elle héritera du système institutionnel de la République et renouvellera de cette manière sa démocratie quelque peu usée.

De par ses implications multiples, la question belge n'a rien d'une misérable querelle de voisinage née d'un obscur différend linguistique et entretenue par une poignée d'extrémistes flamands et wallons. Elle est d'autant moins anecdotique que sous l'apparence d'un Etat s'opposent deux sociétés distinctes, deux cultures politiques, deux pays. De surcroît, les interrogations essentielles que suggère l'avenir incertain de l'Europe ne sont pas étrangères au conflit belgo-belge. En dépit de ses incroyables dysfonctionnements et de ses dérives communautaristes, le fédéralisme belge a été érigé par la « pensée correcte » en modèle et en laboratoire expérimental d'un fédéralisme européen. D'où l'inquiétude paradoxale des zéloteurs de l'europhisme postnational devant le spectacle de l'évaporation belge. Contre toute l'évidence des faits, ils feignent d'ignorer la fêlure mortelle de leur cher miroir belge ; bientôt ils s'en prendront

à ceux qui oseront y déceler le signe avant-coureur d'un échec de leurs propres rêves ; ensuite ils ne manqueront pas de prêcher une réconciliation inconditionnelle des « Belges ».

Hier l'europhisme militant avait applaudi à la réunification allemande, demain il s'emploiera, sans beaucoup de chances de succès, à casser une réunion de la Wallonie à la France, une réunification française pourtant bénéfique à l'équilibre du couple franco-allemand. La résurgence d'anciennes et sourdes méfiances sera mise à profit dans certaines chancelleries et peut-être dans l'une ou l'autre officine de l'appareil d'Etat français pour tenter de paralyser toute volonté d'agir qui se manifesterait à Paris. Ainsi l'inclination que la France porte à la Wallonie pourrait-elle être contrariée par les partisans d'une Europe établie et immobile, d'une Europe qui ne serait que la nouvelle Sainte-Alliance des adversaires du mouvement. Les Français méritent d'en être informés car ils ont beaucoup donné d'eux-mêmes pour que l'idéal européen prenne forme et consistance. Ils ont le droit de savoir qu'il y a dans la bureaucratie bruxelloise et sur les bancs du Parlement européen un courant très actif, méfiant par principe à l'égard des peuples et des nations, qui ne fera rien, au contraire, pour faciliter la réunion de la Wallonie à la France.

Il va de soi qu'on ne confondra pas les europhistes avec les Européens. Pour autant qu'on en redéfinisse les objectifs et les modes d'emploi, un projet européen demeure plus que jamais une nécessité. Mais son succès exigera que l'on garde présente à l'esprit cette déjà vieille leçon : qu'il s'agisse de l'Europe ou de la Belgique, gommer les réalités nationales n'engendre que des malentendus et des impasses.

Il n'est jamais vain de recourir à l'Histoire si l'on veut redécouvrir la genèse de la « malédiction belge ». Celle-ci n'est que l'aboutissement de la sombre fatalité qui accompagna si longtemps la part centrale et lotharingienne de l'héritage de Charlemagne que le traité de Verdun, en 843 partagea entre ses trois petits-fils. Mille ans de guerres n'ont pas eu complètement raison de l'instabilité récurrente de cette Lotharingie intermédiaire sans cesse disputée entre les deux mondes rivaux, le germanique et le latin, et dont l'Etat belge n'est plus que l'arrière-faix. Objets de toutes les convoitises et de toutes les invasions, champs ouverts à d'innombrables batailles (de Fontenoy à Fleurus, de Jemappes à Waterloo, et combien d'autres !), les territoires wallons sont l'un des derniers résidus de ce mythe lotharingien d'un troisième espace ni français ni allemand mais qui ne fut jamais qu'un caillou dans la chaussure européenne. Terrain par excellence de l'affrontement entre puissances voisines, la Wallonie est l'une des voies naturelles de la menace militaire qui a pesé en permanence sur le flanc nord de la France. « C'était une brèche ouverte dans l'édifice européen et toute sa stabilité en fut compromise. Cette situation entraîna pour tous les Etats occidentaux les plus graves conséquences ; pendant plus trois siècles, leurs frontières furent mal définies...⁴ ».

Combien de fois ne s'est pas joué, ici même, le sort de la France ? C'est sur le sol wallon qu'elle est agressée, qu'elle se défend, qu'elle prend les devants. C'est ici qu'elle mesure les défauts de sa cuirasse. C'est dans ce corridor sans défense que se noue la relation franco-allemande. C'est là que naissent Clovis et Charlemagne, l'un à Tournai et l'autre dans les environs de la ville de Liège.

⁴ Emile Banning, *Les origines et les phases de la neutralité belge*, Bruxelles, Dewit, 1927, p. 10.

En Wallonie s'épanouit spontanément, dès le Moyen Age, la même langue que celle de l'Ile-de-France. On y voit grandir art et culture, sciences et techniques, innovations et progrès, depuis le temps des monastères qui se multiplient chez elle, de vallons en forêts, de Lobbes à Stavelot, jusqu'à l'ère des puissantes usines métallurgiques qui se greffent sur son vieux bassin charbonnier, installant pour la première fois la modernité industrielle en Europe continentale. Et ses cours d'eau, indistinctement wallons ou français, enjambent une frontière qui ne sépare pas : c'est par l'Escaut, la Sambre, la Meuse que s'échangent et que montent vers le Nord et l'Est les richesses et les idées venues de France.

Ainsi les gens de Wallonie ont-ils vécu dans leur chair les heurs et les malheurs du peuple français. Depuis de nombreux siècles, l'attraction française sur la Wallonie fut déterminante. Longtemps elle les poussa l'une vers l'autre. Toute l'Histoire d'avant 1830 oriente les Wallons vers le Sud plutôt que de les amener à une association avec les régions flamandes. Et quand celle-ci se réalisa, c'est au motif qu'elle fut imposée par les circonstances et les pressions extérieures. Ce sont les vellétés capricieuses de l'Histoire qui ont interdit à cette population gallo-romaine francisée de rejoindre, en fin de compte, sa maison de famille de la même manière que la Franche-Comté ou la Savoie.

En 1830, ne voulant plus être Hollandais, ne pouvant redevenir Français comme ils l'avaient été entre 1794 et 1814, les Wallons se résignèrent à n'être que Belges. Londres et Paris, Londres surtout, négocièrent au nom de l'Europe le statut d'un Etat nouveau, la Belgique, et convinrent que le jeune Royaume serait neutralisé conformément à l'exemple helvétique. On lui donna donc une

fonction d'Etat tampon qui ne fut pas inutile pendant le 19^e siècle mais s'avéra ensuite dérisoire et nuisible, impuissante à protéger la France et à détourner les offensives de 1914 et de 1940.

Légitimité d'une assistance à peuple en danger

Aujourd'hui, alors que s'exacerbe une guerre de sécession entre Wallons et Flamands, l'Histoire semble marcher à reculons. Nous voici renvoyés aux temps où l'Europe s'interrogeait : « Que faire de ces populations d'entre-deux ? » Les Flamands ont déjà répondu depuis longtemps pour ce qui les regarde : ils iront à l'indépendance, si possible avec Bruxelles pourtant francophone à très large majorité mais enclavée en territoire de Flandre. Quant aux Wallons – et avec eux les Bruxellois – quel destin choisiront-ils ? Au-delà de leurs hésitations actuelles, ils n'auront pas d'autre choix que de se tourner vers la France.

Il serait présomptueux de vouloir prédire la nature et le tempo du scénario qui aboutira à la partition de l'Etat belge. Ce qui est certain c'est qu'un processus de déstabilisation géopolitique pourrait se déclencher au carrefour occidental de l'Europe si les derniers soubresauts du Royaume ne sont pas maîtrisés.

Conformément aux enseignements du passé, il ne fait pas de doute qu'une fois encore l'espace wallon, cette passerelle d'entre Seine et Rhin, importera au premier chef à la France, à ses responsables comme à son peuple. Elle sera aux premières loges lorsqu'il s'agira de définir un avenir honorable et sécurisant pour cette population francophone qui vit sur un petit territoire s'étendant des

portes de Lille à celles d'Aix-la-Chapelle, un sol qui abrite à la fois le siège des principales institutions européennes et de très substantiels intérêts économiques et financiers contrôlés par des capitaux français. Qui pourrait imaginer que de pareils enjeux ne compteront pas aux yeux de Paris ?

Rien ne permet de penser que la France se désintéressera de la problématique wallo-flamande. S'il a pu advenir dans le passé que certains Français se montrent parfois brouillés avec la géographie et l'histoire, on ne peut plus guère en dire autant à l'heure présente. Aussi puisque les intérêts géopolitiques de la France sont directement mis en cause, c'est très clairement sous sa houlette que devrait se dessiner le règlement final du dossier belge.

En l'occurrence une certaine mélancolie française ne sera pas de mise. Ni temporisation funeste, ni volonté de revanche parfaitement déplacée : ce qui animera la République, c'est la fidélité d'une France qui accomplit sa mission, qui est de libérer et de fraterniser. Lui fera écho une autre fidélité française, celle des Wallons eux-mêmes qui furent dans le même camp, avec Louis XI contre Charles le Téméraire, avec Dumouriez à Jemappes contre l'Autriche au nom des idéaux de la République, avec Napoléon contre les vieux trônes de droit divin, avec ceux des « Trois Glorieuses » contre le Hollandais Guillaume, avec les capotes bleues des batailles d'Ardenne ou de Charleroi contre le Kaiser en août 1914, avec les régiments franco-marocains à Gembloux contre la Wehrmacht nazie en mai 1940... Dans le même camp jadis, dans le même camp demain. Avec la France pour la liberté et la démocratie. Par choix délibéré et non pas en raison d'un obscur déterminisme imposé par l'Histoire. Par volonté populaire pour le meilleur et pour le moins bon. Pour un mariage France-Wallonie du cœur et de la raison, ou de la raison et du cœur, peu importe.

Les dirigeants de la France feront ratifier cette union par référendum, consacrant du même coup l'élargissement de la République.

Le droit international et le bon ordre européen seront parfaitement respectés dès lors que le consentement de Paris à la « réunification française » sera la réponse à une démarche wallonne, à une demande qui émanera des autorités de la Wallonie et de Bruxelles. Dans ce cas et de toute évidence il ne s'agira pas d'une ingérence et encore moins d'une annexion. Ainsi la France aura-t-elle retenu les enseignements de Renan et de Jaurès, en indiquant haut et fort que la nation est bonne si elle n'est pas le nationalisme, que l'assistance à peuple en danger n'est pas de l'impérialisme, surtout s'il s'avère que ce peuple est un fragment de la nation française. Si la France est appelée à s'interposer, le moment venu, entre Flandre et Wallonie, il ne sera pas nécessaire de l'expliquer par des allusions tirées des manuels d'Histoire : la France ne viendra pas à Namur pour « réparer » Waterloo, elle n'y songera même pas ; elle ne se précipitera pas à Charleroi ou à Philippeville pour abolir une frontière indécise dont le tracé changea plus de vingt fois dans les temps modernes ; elle ne s'invitera pas à Bruxelles pour rendre aux Anglais la monnaie des désillusions infligées aux timides espérances de Louis-Philippe en 1830.

En revanche, c'est un langage de simple vérité que l'on tiendra : si la France et la Wallonie adhèrent l'une à l'autre, elles le feront en vertu d'une affection et d'une complicité mutuelles, d'une même vision de la liberté et de la citoyenneté républicaine, d'une langue partagée qui porte les mêmes valeurs. Mais la France et la Wallonie s'uniront aussi en fonction d'intérêts matériels, moraux et géopolitiques communs, et dont on soulignera qu'ils sont compatibles avec ceux de l'Europe : assurer l'ordre et la stabilité au cœur du continent ;

sécuriser l'avenir économique et social des Wallons et des Bruxellois ; garantir un statut convenable pour le siège des institutions de l'Union dans une grande ville francophone ; coopérer loyalement avec les voisins immédiats des nouveaux départements wallons (Flandre, Pays-Bas, Allemagne, Grand-Duché de Luxembourg).

Donner un objectif ambitieux à une nouvelle génération républicaine

La France n'aura pas honte de consolider son rang et son influence en Europe, non pas en face mais à côté d'une Allemagne réunifiée qui hésita, moins que jamais, en 1990, à conforter les siens. Lorsqu'on évoquera à Paris « la réunification française », on le fera avec esprit de finesse, comparaison n'étant pas toujours raison. Chaque aventure nationale est particulière. Celle d'une France qui augmentera pacifiquement ses dimensions grâce aux apports du peuple de Wallonie et de Bruxelles se devra d'être exemplaire, dans les intentions comme dans les actes. Ce qui n'exclut en rien la détermination – car il en faudra – et même l'audace, indispensable dans une vieille Europe qui redoute le réveil de l'Histoire.

L'Europe ne se porte pas bien quand la France affiche frilosité et « déclinisme ». Une France active et tournée vers l'avenir est toujours un stimulant pour le reste du continent. Son élan démographique retrouvé annonce déjà le regain d'une certaine confiance. Un autre signal de rajeunissement devrait venir d'une réaction, concertée avec un maximum d'autres Etats, contre le mondialisme inconditionnel, notamment par le biais d'une réindustrialisation volontariste du territoire. Il apparaît en effet que la dynamique économique et

sociale du pays ne peut plus se confiner au seul développement des services et du tourisme. Ce qui est en jeu, à terme, ce n'est rien de moins que la vitalité française. Enfin, réussir la réunification franco-wallonne donnerait un objectif ambitieux à une nouvelle génération républicaine et solidaire. Une France de plus de 70 millions de citoyens qui auraient cessé de se morfondre serait un étonnement pour les Français eux-mêmes. Or, ils ne demandent qu'à croire à un futur malgré tout meilleur que le présent.

Puissent les dirigeants de la République, qui sont aujourd'hui aux affaires ou qui le seront demain, accepter d'écrire cette autre page, peut-être inattendue, de notre Histoire. C'est délibérément qu'on a invoqué « notre » Histoire, car il va de soi, plus que jamais, qu'elle sera le fruit d'une démarche commune unissant les Wallons et les Français.

CHAPITRE II

COMMENT UNE CONSTRUCTION D'ABORD VOULUE PAR L'EUROPE EST ENSUITE DEVENUE INUTILE

La Belgique, un accident de l'Histoire ? Un artifice ? Ou encore, une création anglaise, comme il est de bon ton de l'affirmer à Paris ou à Liège ? Cette interprétation, si elle porte une grande part de vérité, n'en fait pas moins l'impasse sur la responsabilité du gouvernement de Louis-Philippe dans l'arrangement négocié par la Conférence de Londres en 1830-1831.

La question des origines de l'Etat belge en soulève une autre qui en est le corollaire, celle de son utilité internationale. Une lecture correcte des événements qui l'ont mis sur orbite dans l'espace européen suppose qu'on oublie les images d'Epinal véhiculées par l'iconographie officielle. En 1830, la formation d'un Etat belge indépendant n'allait pas de soi. Les émeutes antihollandaises et les maladresses du roi Guillaume d'Orange, l'installation d'un gouvernement et d'un Congrès National chargé de rédiger une constitution, la sympathie prudente consentie par Paris aux nouvelles autorités en place à Bruxelles n'auraient pas suffi, à elles seules, à consolider un pouvoir encore fragile et à le faire reconnaître par le concert des nations européennes. Les moyens diplomatiques et militaires à la disposition des jeunes chefs de la révolution belge ne leur permettaient pas de résister longtemps au mécontentement de la Sainte-Alliance et à une restauration par les armes du

statu quo ante à Bruxelles. Si Londres et Paris ne l'avaient pas tenue vigoureusement sur les fonts baptismaux, la Belgique serait décédée en bas âge. De part et d'autre de la Manche, on s'accorda pour lui prêter main forte. La conjonction anglo-française et l'intervention militaire du maréchal Gérard allaient contrarier le désir hollandais de reconquérir les provinces perdues. Elle ferait aussi obstacle à la volonté de répression qui s'était emparée des monarques autoritaires de Prusse, de Russie et d'Autriche.

Ainsi la Belgique apparaîtra-t-elle à certains égards comme une « invention » anglaise ou une « procréation assistée » par les Puissances européennes. Plus précisément, il faut bien convenir qu'elle est avant tout un échafaudage commun voulu et parrainé par Londres et Paris. Chacun des deux partenaires s'était convaincu du profit qu'il pouvait tirer d'un compromis. La fermeté intransigeante de la diplomatie britannique contraignit en fin de compte Berlin, Saint-Pétersbourg et Vienne de s'y rallier à leur tour et de reconnaître la Belgique.

Les cinq grandes capitales qui régentaient le continent s'étaient entendues, évitant un nouveau conflit aux conséquences imprévisibles. La petite Belgique leur devait sa survie.

Menaces contre l'ordre européen issu du Congrès de Vienne

Des troubles éclatent à la fin du mois d'août 1830 à Bruxelles et en Wallonie, dans la foulée de la récente révolution de Juillet parisienne. Les Hollandais se retirent précipitamment dès le 27 septembre, après plusieurs semaines d'atermoiements politiques et d'impéritie militaire. Echec pour La

Haye, échec surtout pour les puissances européennes qui ont laborieusement négocié les Traités de Vienne, quinze ans auparavant. Les recompositions étatiques marchandées, les frontières recousues, le principe monarchique consolidé, un équilibre européen fait d'ordre et de stabilité, tels avaient été les fruits de l'un des plus grands arrangements diplomatiques de l'ère moderne. Les voilà soudain altérés, voire remis en cause par un enchaînement de désordres qui commencent à Paris, s'étendent à Bruxelles, menacent les villes rhénanes et embrasent bientôt Varsovie et l'Italie du Nord. Faut-il intervenir, mais à quel prix et avec quels risques ?

Les gouvernements européens s'inquiètent. C'est que l'attraction française est forte à Bruxelles, à Mons, à Tournai, comme à Liège ou à Verviers. On y est informé des ordonnances de Polignac, de l'agitation et des combats auxquels elles ont donné lieu dans les rues de Paris. Les journaux belges, imprimés par milliers, relatent avec enthousiasme les succès obtenus par le peuple parisien. L'esprit public s'échauffe et prépare une agitation générale. Pendant tout le mois d'août, des émissaires font le voyage d'une capitale à l'autre. Dès les premiers attroupements qui suivent les incidents du quartier de la Monnaie à Bruxelles, des cocardes tricolores françaises sont arborées en grand nombre avant que les partisans apeurés de l'ordre ne les fassent remplacer par les couleurs brabançonnnes. Dans les chancelleries, c'est la stupéfaction. On se pose la question de la filiation entre les actualités bruxelloises et parisiennes. Les événements qui ébranlent les provinces belges des Pays-Bas, et tout particulièrement celles qui sont francophones, ne sont-ils pas inspirés directement par les « Trois Glorieuses », ces journées des 27, 28 et 29 juillet qui

ont eu raison de Charles X et porté au trône Louis-Philippe d'Orléans, le fils de ce Philippe Egalité qui avait voté la mort de son cousin Louis XVI avant d'être lui-même guillotiné ?

L'Europe, méfiante, voit tout cela d'un mauvais œil : la France, toujours agitée, toujours influente, toujours suspecte, ne sera-t-elle pas tentée de tirer avantage du démantèlement de l'amalgame belgo-hollandais imposé par le Congrès de Vienne ? Dans son célèbre ouvrage de souvenirs *Révolution belge de 1830*, l'observateur et témoin privilégié que fut l'Anglais Charles White constate qu'en septembre, aux yeux de l'Europe, « le caractère du mouvement même était complètement méconnu [...]. On accusait l'insurrection de n'être qu'une dégoûtante copie des journées de juillet à Paris, dépourvue des caractères qui ennoblissaient cet événement. C'était une révolte sans cause et sans objet, une tentative de destruction de la part des jacobins, sans aucune chance pour l'avenir. On disait qu'une demande de séparation avec la Hollande n'était qu'un prétexte pour se réunir à la France, et que seul le mobile des acteurs principaux de ces scènes de désordre était de rallumer les passions qui commençaient à s'éteindre en France, et ainsi, sous le prétexte de soutenir les institutions libérales, de replonger toute l'Europe dans une guerre d'opinion »⁵.

Ainsi l'inquiétude européenne a-t-elle un double fondement. Il y a en premier lieu une crainte « conjoncturelle », celle d'une génération qui a assisté entre 1789 et 1815 à de formidables bouleversements sociaux, politiques et militaires. Elle prend peur à l'idée de revoir le « parti du mouvement » – la gauche radicale – l'emporter à Paris et diffuser à nouveau le message révolutionnaire comme une traînée de poudre à travers toute l'Europe. Mais il y

⁵ Charles White, *Révolution belge de 1830*, Bruxelles, Hauman et Cie Libraires, 1836, T.I, p. 394.

a aussi une suspicion plus permanente, consubstantielle à la géographie et à l'histoire du continent. Elle tient à ceci que les régions « belges » – dont les statuts politiques et les frontières n'ont cessé de se modifier depuis la nuit des temps – ont une importance stratégique considérable. Toujours, les rivaux de la France, l'Angleterre au tout premier chef, ont voulu la contenir dans les plaines d'Artois, des Flandres ou du Hainaut.

Ce ne sont ni les populations « belges » ni leurs richesses qui importent en priorité à leurs voisins, mais bien la position de leurs territoires, la possibilité d'y entretenir des garnisons ou d'y livrer des batailles. A quelques journées de marche de Paris, toute armée étrangère qui campe dans le Tournaisis, le Namurois ou dans le bocage qui s'étend de Mons à Valenciennes peut fondre sur le dispositif central de la défense française en combinant les arts du mouvement et de la surprise. Hirson n'est distante de Paris que de 170 kilomètres. Depuis les siècles éloignés de l'Ancien Régime jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, la hantise perpétuelle de tous les pouvoirs qui gouvernèrent la France fut de se garder au Nord.

Cette frontière, Paris estime avoir le droit et le devoir de la repousser le plus loin possible vers les Pays-Bas et vers le Rhin et de s'y établir sur des limites naturelles.

Si le Tournaisis, le Hainaut, le Namurois, le Brabant, Liège et le Luxembourg avaient été français à part entière et définitivement dès le règne de Louis XI ou sous Mazarin – qui en avaient eu l'intention –, la France n'aurait pas manqué d'édifier sur les flancs Nord et Est de ces territoires une chaîne de puissantes fortifications qui eussent détourné de ces régions une partie au moins des innombrables conflits et batailles dont elles eurent à souffrir. Les intérêts

objectifs de la Wallonie et de la France n'ont pas cessé, en fait, de se confondre depuis des siècles. La soumission des populations wallonnes à des puissances étrangères et lointaines sous l'Ancien Régime masqua cette communauté d'intérêts qui, autrement, eut pris la forme d'une communauté de destin.

Le besoin de protection contre les menaces venues d'Angleterre ou d'outre-Rhin fondait ces intérêts communs. De Louis XIV à Lazare Carnot, cette quête de sécurité fut une règle d'or de la politique extérieure française. Elle figurera encore au cœur des accords militaires franco-belges conclus après la guerre de 1914-1918. « L'Ancien Régime, la Révolution et le Premier Empire, écrit Charles Plisnier, avaient compris que la vie de la France serait en perpétuel danger tant que la patrie n'aurait pas obtenu une frontière au Nord défendable, englobant, par surcroît, des populations françaises⁶ ». Les régimes suivants, – Restauration, Monarchie de Juillet, Second Empire – poursuivirent les mêmes objectifs. En mai 1814, Louis XVIII propose aux Alliés de céder le canton de Gex en échange de la réunion à la France d'un million de Wallons. Les Alliés refusent et préfèrent donner Mulhouse et une partie de la Savoie. En 1829, la Russie elle-même suggère au ministre Polignac une révision des frontières. Ainsi, Charles X songe-t-il secrètement à réunir la Belgique à la France, en échange de quoi les Russes seraient libres d'agir à leur guise en Moldavie et en Valachie. Ce qui manqua à Charles X ne fut pas la force mais le temps et l'audace. En eût-il disposé, l'Angleterre aurait tout fait comme par le passé pour s'y opposer. Tel est le climat international en 1830 : la France reste puissante et

⁶ Charles Plisnier, *Nationalisme wallon, 1942*, publié en 1979 par Ch. F. Becquet sous les auspices de l'Union Wallonne des Ecrivains et des Artistes. Charles Plisnier avait obtenu le prix Goncourt en 1937 pour son roman *Faux Passeports*.

ses voisins redoutent toujours son agrandissement. Et une nouvelle tentation d'élargir l'Hexagone en direction de la Belgique refera surface avec l'empereur Napoléon III.

En 1792-1794 déjà, en 1814-1815, en 1830, il n'est guère de diplomates pour estimer que les populations belges seraient prédestinées à former un Etat doté d'une nationalité propre. En dehors des Orange-Nassau dont les droits récents n'ont été octroyés que par les traités de Vienne, nulle famille régnante ne revendique le pouvoir à Bruxelles. Et personne n'invoque plus un droit historique sur des régions hétéroclites dont le passé politique n'est fait que d'allégeances successives et confuses. Leur unification dans un même cadre politique et administratif ne remonte qu'à une génération et s'est opérée grâce à la République française et à l'Empire. Au 18^e siècle, sous la tutelle autrichienne, les Wallons et les Flamands ne constituent pas une nation en gestation. Au mieux, ils se sentent fidèles sujets de leur souverain, surtout si celui-ci demeure lointain. Pour l'essentiel, ils se meuvent dans le cadre de leurs petites principautés et davantage encore dans celui de leurs villes ou de leurs villages. Avant le régime autrichien, les provinces « belges » avaient été soumises à l'Espagne et avant elle, à la Bourgogne. Mais l'importante principauté épiscopale de Liège, tout comme celle de Stavelot-Malmedy relevaient de l'Empire germanique. Quant au duché de Bouillon et aux places fortes de Philippeville et de Mariembourg, ce sont des possessions françaises depuis longtemps. Et Tournai fut cité royale jusqu'en 1713. Entre le 15^e et le 19^e siècle, les frontières entre la France et ce qui deviendrait la Belgique ont été déplacées sans cesse. La configuration du vieux comté de Hainaut, par exemple, différerait de celle de l'actuelle province du même nom : Tournai et le Tournaisis formaient

des territoires distincts, Mouscron appartenait à la Flandre, Thuin était « bonne ville » liégeoise et Charleroi relevait du comté de Namur. En revanche, et jusqu'à la fin du 17^e siècle, le territoire hennuyer s'étendait sur une partie de l'actuel département français du Nord et incluait les cités de Valenciennes, Bavai, Le Quesnoy, Avesnes, Maubeuge...

Entre Rhin et mer du Nord, entre France et Pays-Bas, des populations « françaises » ou « germaniques » ont changé maintes fois de maître au seul gré des guerres, des traités, des successions princières. En dehors des vœux de réunion à la France que purent exprimer les Wallons en 1794 ou en 1830, le peuple ne se fit guère entendre, soit parce qu'on ne songeait pas à l'interroger, soit parce que sa volonté était faible ou même absente : il n'y avait pas, dans ce peuple, la conscience d'appartenir à une nation belge ou à un Etat belge en devenir. En témoigne l'anarchie fatale qui déconsidéra dès les premiers mois de 1790 la tentative avortée de transformer les Pays-Bas autrichiens en République belge, « les Etats belgiques unis ». Cet assemblage fédératif – qui n'incluait pas le domaine liégeois – était le fruit de ce que le prince de Ligne avait nommé « la sottise révolution flamande contre Joseph II⁷ ». Il sombra dans la désorganisation et acheva de se désintégrer dès que l'armée autrichienne fut en mesure de revenir à Bruxelles.

Une révolution improvisée

Quarante ans plus tard, en 1830, lorsque l'armée hollandaise évacue Bruxelles dans la nuit du 26 au 27 septembre, une fois encore la Belgique ne va

⁷ Charles-Joseph, prince de Ligne, *Mémoires, Lettres et Pensées*, préface de Chantal Thomas, Paris, François Bourin, 1989, *Lettres et Pensées du Prince de Ligne*, présentées par Raymond Trousson, Paris, Tallandier, 1989.

pas de soi. Dans un premier temps, en dehors de ceux qui sont déterminés à obtenir la réunion à la France, la plupart des chefs de l'insurrection et la bourgeoisie n'ont pas de véritable projet. Ils sont mus davantage par le désir de réformes libérales que par celui de fonder une nationalité. Les mouvements de foules les surprennent. Ils ne les avaient pas prévus. Ils tentent de les contrôler. Ce qu'ils redoutent, c'est tout à la fois le désordre intérieur et la guerre européenne. Ils vont donc s'empresser de dépêcher des députations auprès du roi Guillaume ou de son fils le prince d'Orange.

Il y a chez les Belges, au cours de cette première phase, un intense souhait de négocier. On veut le redressement des griefs et une séparation administrative – une manière de fédéralisme – ainsi que le prince d'Orange à la tête des provinces méridionales. Si Guillaume avait accepté un compromis dès les premières semaines de septembre, si le prince d'Orange n'avait été affecté d'un caractère velléitaire et si La Haye n'avait pas tergiversé et hésité entre les dispositions politiques et les mesures militaires, il est probable que le mouvement eût décliné au point de s'apaiser, au moins pour quelques dizaines d'années et en tout cas jusqu'en 1848. Cela eut néanmoins exigé un subtil alliage d'habileté et de fermeté. Pour avoir usé de l'une et de l'autre au terme de la malheureuse expérience des Etats belgiques unis en 1790, l'Autriche avait pu revenir en force à Bruxelles, mais sans coup férir. Pour avoir méconnu les revendications légitimes de la partie sud du Royaume et pour avoir enfermé ses régiments – comble de maladresse – dans le cœur même d'une cité échauffée, les autorités hollandaises affichèrent une faiblesse que rien n'avait annoncée car elle trouvait sa source non dans le rapport des forces mais seulement dans un enchaînement de circonstances.

Il ne faut pas oublier que c'est l'indécision de la Cour des Pays-Bas qui donne de la vigueur à la révolte bruxelloise et des idées à ses chefs. C'est volontairement que l'armée hollandaise quitte Bruxelles, dans l'espoir de ménager les chances d'un arrangement politique. Une action rapide et déterminée du roi Guillaume eut obtenu le soutien de l'Europe. Une séparation administrative elle-même eut été entérinée, pourvu que le Royaume des Pays-Bas se perpétuât. Celui-ci aurait d'autant plus facilement prolongé son existence que les Puissances se seraient employées à tout mettre en œuvre pour consolider l'édifice et qu'une bourgeoisie belge rassurée aurait pu dorénavant se consacrer tout entière à une autre révolution qui lui tenait à cœur, la révolution industrielle.

Mais il est tout aussi légitime d'imaginer un autre scénario, au terme duquel cette même bourgeoisie eut aisément accepté une réunion à la France dans l'hypothèse peu vraisemblable où Paris comme Londres l'auraient immédiatement ratifiée. Sa motivation n'eut certainement pas été la même que celle du peuple, en Wallonie surtout, qui la désirait instinctivement, ou que celle du « parti français » dont beaucoup de représentants étaient des radicaux républicains. Avant tout, elle eut trouvé dans la réunion une réponse à la question du maintien de l'ordre, à celle de la stabilité sociale et monarchique, et enfin à celle du développement des affaires que le nouveau régime installé à Paris allait manifestement encourager.

Une relecture attentive des événements d'août et de septembre 1830 autorise à penser que les pères de la jeune Belgique n'avaient pas, au départ, recherché l'indépendance et que personne, en Europe, ne songeait à celle-ci. L'hypothèse de la souveraineté étatique se propagea seulement comme la conséquence d'un singulier rapport de forces entre les Puissances. Entre ces

Puissances, une somme de présuppositions erronées conduit les unes et les autres à se rallier ou à se résigner à la constitution d'un nouvel Etat. Paris craint, à tort, une intervention anglaise ; Londres joue à se faire peur et s'effraie d'un probable débordement français ; et l'Europe redoute une mise à feu révolutionnaire du continent tout entier par les peuples privés d'Etat. Et, de fait, c'est parce que les capitales pensent qu'un orage général va éclater que des bruits de bottes se font entendre en Russie et en Prusse. Mais, en octobre 1830, la France ignore que l'Angleterre, de plus en plus libérale, est fatiguée d'intervenir sur le continent et n'a qu'un seul souci, celui de reprendre sa respiration. Quant aux Anglais, savent-ils que Louis-Philippe ne désire pas être mis au ban de l'Europe et que la France ne s'est pas encore guérie du complexe de Waterloo ? De surcroît, à ce moment, ni Londres ni Paris ne peuvent prévoir que l'armée du tsar Nicolas sera paralysée par la révolte polonaise qui éclatera à Varsovie le 29 novembre, que la Prusse préférera s'intéresser aux troubles en Allemagne, que l'Autriche souhaitera calmer l'agitation qui couve dans ses provinces lombardo-vénitiennes. Bruxelles n'est donc pas le seul point chaud en Europe, mais l'Europe, pour l'heure, a les yeux braqués sur l'affaire belge. Elle veut répondre à l'urgence et c'est pourquoi les diplomates vont se mettre au travail dans les meilleurs délais.

C'est donc l'engrenage des événements et des non-événements qui servit la Belgique, bien plus que la pertinence de sa cause. « Les Belges ne doivent pas attribuer la reconnaissance de leur indépendance au désir général de les voir se consolider comme puissance », écrit Charles White. « Leur dieu tutélaire fut la force des événements et non la justice de leur cause ; et peut-être doivent-ils plus

à leur position topographique, qu'à toute autre circonstance. Si la nature les eut placés à vingt lieues de la frontière de France, ils ne se fussent jamais soulevés, ou bien ils eussent été aisément soumis⁸ ».

En finissant par se rallier à l'idée d'un Etat, les fondateurs de la Belgique permirent aux Puissances de se contenter de la solution du moindre mal. Mais celle-ci n'aurait été qu'une illusion si la Conférence de Londres ne l'avait imposée et garantie. Deux facteurs principaux aidèrent l'Europe à ne pas s'enliser dans le guêpier belge. Il y eut en premier lieu la volonté active de l'Angleterre et de la France de trouver un compromis, car « aucune de ces puissances n'était prête à déclencher un conflit européen sur la question belge⁹ ». Il y eut aussi, dans le chef des diplomates, une double constatation : celle de l'impossibilité d'une solution hollandaise en raison des lourdes erreurs commises par la Cour des Pays-Bas ; et celle de la dangerosité d'une solution française, à cause de la crainte qu'inspirait encore au concert européen, malgré la défaite de Napoléon, la force politique, démographique et militaire de la France.

Cependant, jusqu'à l'élection de Léopold de Saxe-Cobourg comme premier roi, et même bien au-delà de celle-ci, les fondations du nouvel édifice belge donnent les signes de la fragilité la plus extrême. Elles sont menacées à la fois par les orangistes favorables à la Hollande, puissants en Flandre, et par les réunionistes désireux d'un retour à la France, nombreux en Wallonie. L'échec des uns et des autres conduira à la neutralisation de tous, pour le meilleur profit du jeune Etat. Une autre neutralisation s'y ajoutera, celle de son territoire et de sa diplomatie, salutaire à l'équilibre européen pendant quelques décennies.

⁸ C. White, *op. cit.*, p. 396.

⁹ E. Witte et J. Craeybeckx, *La Belgique politique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, 1987, p. 8.

La neutralisation des territoires belges, formule miracle pour préserver l'équilibre européen

Sur la scène diplomatique, le premier acte s'engage par un coup de théâtre : la réapparition d'un personnage hors du commun dont le nom suscite en Europe un mélange de sympathie admirative et d'irritation teintée de dégoût mais qui ne laissait personne indifférent : Talleyrand. Bien qu'il eût déjà servi et se fût servi sous tous les régimes depuis un demi siècle, et en dépit de son grand âge – 76 ans –, le vieux prince était encore parfaitement en mesure de prêter son concours à la Monarchie de Juillet. Le 6 septembre, Louis-Philippe le nomme ambassadeur à Londres. Talleyrand a laissé de bons souvenirs à Wellington, le vainqueur de Waterloo. Son expérience diplomatique sera précieuse au nouveau roi des Français et son prestige rejaillira sur un régime dont la naissance sur les barricades éveille des soupçons dans les chancelleries européennes.

Talleyrand a quitté Paris le 22. Il est à Calais au moment même où l'agitation bruxelloise tourne à l'insurrection. La traversée de la Manche lui permet de méditer sur les bouleversements historiques auxquels il a participé et de songer aux manœuvres qu'il lui faudra engager à Londres. Il a reçu carte blanche. Le Roi le crédite d'une sagacité bien supérieure à celle du comte Molé, son ministre des Affaires étrangères, qui sera d'ailleurs rapidement remplacé par le général Sébastiani.

Quinze ans auparavant, lors des pourparlers de Vienne, Talleyrand pensait déjà qu'une réconciliation entre les Puissances et des arrangements durables permettraient de contenir les appétits des Prussiens et des Russes et d'une manière générale de garantir la paix européenne. La France a besoin de cette paix : c'est sa conviction en 1830 comme en 1815. A Londres, lorsque

s'entament les conversations à cinq avec l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse, le représentant de Louis-Philippe s'est fixé plusieurs objectifs. Il veut, il doit éviter une guerre qui a toutes les chances de prendre une dimension européenne. Il est impératif de ne pas se fâcher avec les Anglais et mieux encore de conserver une entente avec eux. Enfin, s'il se peut, on tirera quelque bénéfice de la crise belge au profit de la France. Mais jusqu'où peut aller ce « bénéfice » ? Bruxelles ne risque-t-elle pas d'en faire trop en sondant Paris sur la possibilité d'une réunion ? « Au lendemain de la Révolution de 1830, Talleyrand vit dans la crainte que la Belgique ne manifeste le désir de se donner à la France ou à un prince français, car le gouvernement britannique pourrait y voir le fruit d'une intrigue parisienne ; et il préfère son alliance à toute annexion¹⁰ ».

Décidément, cette Conférence de Londres s'annonce difficile. Une guerre n'est pas à exclure. Une alliance anglo-prussienne est de l'ordre du possible. Le roi des Pays-Bas demande une intervention russe immédiate. Les Français savent bien que les Anglais redoutent comme la peste de les voir à Bruxelles et peut-être plus encore à Anvers. Mais devinent-ils que Londres n'a pas vraiment envie de s'engager dans un conflit pour Guillaume d'Orange dont le Royaume en pleine expansion industrielle et commerciale porte quelque ombrage à ses propres intérêts ? En revanche, ce que chacun sait, c'est que la Cour de La Haye peut compter sur des appuis politiques et militaires non négligeables : la reine n'est-elle pas la sœur du roi de Prusse, et son fils Frédéric-Guillaume n'a-t-il pas épousé Anna Pavlovna, grande-duchesse de Russie et sœur du tsar Nicolas 1^{er} ? Et si Berlin hésite encore à mettre en marche ses propres troupes, Saint-Pétersbourg mobilise une armée de 60.000 hommes.

¹⁰ A. Fabre-Luce, *Talleyrand*, Paris, Arts et Voyages, 1969.

Que les gendarmes de l'Europe se donnent rendez-vous à Bruxelles pour y rétablir l'ordre monarchique ébranlé par le mouvement démocratique ne pourra pas laisser la France indifférente : refusera-t-elle de répondre aux Belges qui déjà l'appellent au secours ? Une très forte pression s'exerce sur Louis-Philippe, le peuple parisien s'enflamme pour la révolution bruxelloise, et l'opposition parlementaire de gauche exige que la France redevienne le flambeau lumineux de la liberté pour toute l'Europe. Dououreux dilemme pour Louis-Philippe : « Il craignait également et d'avoir à refuser la Belgique, parce que c'était braver Paris, et d'avoir à la prendre, parce que c'était offenser Londres¹¹ ».

A peine débarqué, Talleyrand va s'employer à séduire le tout-Londres politique et diplomatique. Le vieux prince n'a rien perdu de son charme, ni de son habileté. Très rapidement, il va marquer deux points, et non des moindres. En premier lieu, et ceci permet de gagner un temps précieux, il obtient l'affirmation du principe de non-intervention des Puissances en Belgique. Puis il fait accepter l'idée d'une trêve militaire entre Belges et Hollandais, chacun restant sur ses positions. La combinaison de ces deux principes, entérinés par la Conférence de Londres – réunissant les cinq Puissances – revient à une reconnaissance de facto de la Belgique comme Etat indépendant et distinct, et de son gouvernement provisoire comme interlocuteur international. On ne dira jamais assez le rôle primordial joué par Talleyrand dans la mise sur pied de l'Etat belge. La confirmation juridique viendra très vite. Le protocole du 20 décembre de la Conférence, malgré la répugnance du délégué russe, contenait les mots « indépendance de la Belgique ». Et le protocole du 20 janvier 1831 décrétait la fameuse neutralité perpétuelle et l'inviolabilité du territoire de la Belgique.

¹¹ Louis Blanc, *Révolution française, Histoire de 10 ans, 1830-1840*, T II, 1844, p. 105.

Fondement du nouvel Etat, la neutralité est la condition de sa viabilité au 19e siècle. Imposée par les diplomates, elle lie la Belgique tout autant que les cinq Puissances et les Pays-Bas ; ceux-ci la violeront pourtant dès le mois d'août 1831 par une action militaire. L'intégrité du territoire belge sera immédiatement rétablie par une intervention de l'armée française commandée par un ancien officier de Napoléon, le maréchal Gérard ; celui-ci reviendra en 1832 pour expulser les Hollandais de la citadelle d'Anvers. La neutralité garantie justifiait et postulait l'incursion française, sans laquelle la lourde défaite des troupes belges en août 1831 se serait transformée en désastre définitif.

La combinaison diplomatique élaborée à Londres faillit s'effondrer pour une autre raison : le choix d'un Chef de l'Etat. Louis-Philippe avait renoncé à la réunion mais il hésita longtemps avant de repousser la Couronne royale que les députés belges, les Wallons surtout, avaient offerte à son deuxième fils, le jeune Louis-Charles d'Orléans, duc de Nemours. Cela ouvrit la voie à un prince allemand, proposé par les Anglais : Léopold de Saxe-Cobourg. L'échec de la candidature de Nemours causa une vive amertume à Bruxelles, mais son succès aurait provoqué la rupture avec le gouvernement anglais et une menace directe sur l'indépendance belge. De toute évidence, la Belgique devait beaucoup à la France, à Louis-Philippe, à Talleyrand. La volonté de Londres avait été déterminante, mais elle n'aboutit que par sa conjonction avec la bonne volonté de Paris.

Une création anglaise ? Une punition pour la France ?

On s'est souvent demandé si l'indépendance de la Belgique avait représenté une défaite ou une victoire pour la France. On doit considérer qu'elle s'avéra « globalement positive », du moins pendant le 19^e siècle. En revanche, on verra qu'il n'en fut plus rien quand se précisa la menace nazie en 1939.

En 1830-1831, aux yeux de l'Europe comme des gouvernements anglais et français, l'installation d'un Etat belge ne fut sans doute pas la meilleure solution, mais la moins mauvaise, tout simplement parce qu'il n'en existait probablement pas d'autre qui fut acceptable par toutes les capitales. La formule qui l'emporta logiquement fut donc celle du moindre risque.

Même si Louis-Philippe parut se montrer pusillanime et velléitaire au regard des espérances d'une réunification qui s'étaient déclarées en Wallonie, les résultats obtenus par la diplomatie française étaient loin d'être négligeables. L'un des chapitres les plus déplaisants pour Paris de l'œuvre du Congrès de Vienne – l'annexion des provinces belges par les Pays-Bas – est effacé, et les forteresses qui la menaçaient tout au long de sa frontière septentrionale ne sont plus tournées contre elle. Quant à la neutralité du nouvel Etat, si elle protège l'Europe contre les « débordements » français, elle constitue aussi une garantie pour la France de ne pas être agressée par le nord. La France étend son influence en Belgique et y renforce ses amitiés, d'autant plus qu'un mariage de raison est arrangé entre Léopold et Louise-Marie, la fille de Louis-Philippe. En 1831-1832, leur mission accomplie, les troupes du maréchal Gérard se retirent immédiatement et l'Europe apprécie la loyauté d'une France redevenue définitivement « raisonnable ». En repoussant la tentation de jeter de l'huile sur

le feu et en contribuant au règlement de la crise en parfaite intelligence avec Talleyrand, Louis-Philippe avait renforcé sa position internationale. L'indépendance d'une Belgique neutralisée n'était sans doute – et au mieux – qu'une demi-victoire pour la France ; elle n'en constituait pas moins, pour Paris, une revanche partielle sur les accords de Vienne.

Une interrogation subsiste : l'idée d'un partage de la Belgique exista-t-elle ? Sans aucun doute, quoiqu'elle n'aboutît jamais sur une table de négociation. Elle aurait d'abord germé dans la tête de Sébastiani, un ancien officier de Napoléon, et successeur de Molé au ministère des Affaires étrangères. Les provinces wallonnes seraient revenues à la France, sauf une partie de Liège et du Luxembourg qui auraient été cédées à la Prusse ; quant aux provinces flamandes, elles auraient rejoint les Pays-Bas. Un découpage de cette espèce n'aurait pas déplu à la Russie et à la Prusse, notamment parce qu'il aurait donné quelques satisfactions à leur allié hollandais. L'ambassadeur du Tsar de Russie à Londres, le prince de Lieven, avait commenté cette idée en termes piquants : « ... Ils [les Belges] ne savent que désorganiser leur propre pays et inquiéter les autres : ils font le scandale de l'Europe par leur ineptie ; ils compromettent sa tranquillité par leur virulence. Sur ces motifs repose le projet de partage conçu par le comte Sébastiani et communiqué à quelques membres de la Conférence (de Londres). Et si les Belges sont vraiment un peuple si turbulent, il peut très bien se justifier¹² ».

Excédé lui aussi par les Belges, Talleyrand pensait qu'ils étaient incapables de former une vraie nation. Le 22 juin 1831, il écrivait à Sébastiani : « Je crois, Monsieur le Comte, qu'il faudra peut-être en venir à mon idée

¹² Cité par Lucien Marchal, *Histoire de la Wallonie*, Bruxelles, Europax, 1952, p. 252.

favorite d'opérer une division de la Belgique dans laquelle la France trouverait sans doute la part qui lui conviendrait le mieux¹³ ». En vérité, le vieux prince hésitait. Il avait d'abord repoussé le partage qu'il considérait comme une « diplomatie de charcutier » plutôt improductive et périlleuse¹⁴. S'il y revient plus tard, c'est en raison de l'obstination des Belges à refuser un Traité de paix avec le Roi de Hollande. Saura-t-on jamais si Talleyrand voyait le partage comme un projet diplomatique sérieusement mûri ou comme une provocation destinée à faire pression sur Bruxelles ? Son grand biographe, Emmanuel de Waresquiel, estime qu'il ne l'agite que comme « un chiffon rouge » pour mieux se concilier les autres diplomates présents à Londres¹⁵.

Quoi qu'il en soit, qu'il fût ou non caressé par le représentant de Louis-Philippe à Londres, aucun projet de dépeçage n'aurait pu aboutir sans entraîner un conflit, car l'Angleterre s'y serait farouchement opposée. C'était un casus belli. Affirmer que Londres aurait refusé un partage de la Belgique pourrait laisser entendre qu'elle protégeait les intérêts belges. Il n'en est rien. Aux yeux des Anglais, les révolutionnaires belges de 1830 n'étaient que des trublions qui avaient détruit une des œuvres du Traité de Vienne, ce Royaume des Pays-Bas taillé sur mesure contre la France. Dans cette affaire, l'Angleterre avait privilégié ses propres intérêts, en n'acceptant la création de l'Etat belge que comme un pis-aller destiné à empêcher une extension de la France.

En 1830, quinze ans seulement après Waterloo, et au lendemain des journées révolutionnaires de juillet à Paris qui furent très mal jugées par le « concert européen », le rapport des forces international ne permettait sans doute

¹³ *Ibid.*, p. 255.

¹⁴ Jean Orioux, *Talleyrand ou le sphynx incompris*, Paris, Flammarion, 1970, p. 754.

¹⁵ Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand le prince immobile*, Paris, Fayard, 2006, p. 583.

pas à la France de tirer un plus grand bénéfice de la crise belge. Paris fit beaucoup plus que de la figuration et fut avec Londres l'un des deux agents actifs de son dénouement.

Mieux que ne le firent certains historiens belges, c'est l'Anglais White qui souligna tout ce que la Belgique doit à la France : « Indépendamment de leur conformité de langage, de religion, de législation, d'organisation civile et militaire, de littérature, de modes et d'usages, indépendamment des rapports privés et publics, d'une continuité géographique et de mille autres causes tendant à resserrer leurs affections internationales, les Belges savent bien qu'ils doivent principalement à l'amitié de la France et à la prudente modération de Louis-Philippe, leur existence comme nation. Non seulement ce prince a rejeté les offres de réunion qui lui furent faites par quelques-uns de ceux qui avaient, en premier lieu, saisi les rênes du gouvernement révolutionnaire à Bruxelles ; mais s'élevant au-dessus de toutes les séductions d'agrandissement pour sa famille, il refusa le trône pour son fils, parce que son acceptation eut entraîné la guerre et la destruction de la nationalité belge, tandis qu'avec un égal désir pour le bien-être du peuple qui aspirait à son alliance, il lui donna sa fille pour reine avec empressement... Non contente de prêter l'immense poids de son assistance au gouvernement belge, la France a été également prompte à le soutenir de ses armes¹⁶ ». D'autres auteurs, notamment l'historien Bainville et ses disciples pensent eux aussi que la France de Louis-Philippe a bien tiré son épingle du jeu dans l'affaire belge, dont l'issue aurait été favorable, dans l'ensemble, aux intérêts français. C'est également l'avis de René Bazin dans sa biographie consacrée au Duc de Nemours.

¹⁶ C. White, *op.cit.*, T. III, p. 298.

Cette thèse n'est pas partagée par tout le monde. Elle a été contestée avec une animosité anti-française évidente par un directeur général au Ministère belge des Affaires étrangères, Alfred De Ridder¹⁷. Le romancier Charles Plisnier, dont on sait qu'il fut un ardent réunioniste, regrettait la manière dont s'était conclue la révolution de 1830 : « Il est impossible de soutenir que la création d'un Etat belge, contre le gré de ses habitants, que tout séparait, notamment la langue et la culture, soit considérée comme favorable à la France¹⁸ ».

L'Etat belge de 1830, une punition donnée à la France ? Pas à la France de Louis-Philippe mais à la France révolutionnaire et impériale dont le souvenir était loin d'être éteint à Paris.

De son côté, l'Angleterre a tout lieu d'être satisfaite d'une solution à une crise qui pouvait à tout moment dégénérer et empoisonner ses relations avec ses partenaires continentaux. Les risques de déstabilisation ont été écartés. Non seulement la guerre n'a pas éclaté, mais la contagion révolutionnaire est contenue. Il n'y a pas d'accroissement territorial pour la France et en particulier pas d'accès à Anvers ni au Rhin. La France n'obtient pas ses « frontières naturelles ». Le compromis est principalement le fait d'un accord anglo-français et les Cours absolutistes d'Europe centrale et orientale sont loin d'avoir égalé en influence celle de Saint James. Londres a aussi évité l'accession au trône du duc de Nemours, ce qui eut fort ressemblé à une annexion déguisée et c'est Léopold, un prince ami et allié, qui devient roi des Belges. C'est une tête de pont en Europe continentale. Enfin, les deux monarchies libérales et parlementaires au

¹⁷ A. De Ridder, *Le vrai rôle de la France dans la Révolution belge de 1830*, Le XXe siècle, Bruxelles, 2 septembre 1907. Du même auteur, *Histoire diplomatique du Traité de 1839*, Bruxelles, Vromant, 1920.

¹⁸ C. Plisnier, *op. cit.*

pouvoir à Londres et à Paris sont renforcées par l'émergence d'un troisième régime constitutionnel à Bruxelles, en face des autocraties en place en Russie, en Autriche et en Prusse.

L'Europe satisfaite

L'Europe dans son ensemble avait fini par se satisfaire, sinon se féliciter, des conclusions de la Conférence de Londres. Bien davantage que le produit d'une volonté révolutionnaire, l'Etat belge était né du désir de l'Europe de mettre un point final au mouvement commencé à Versailles en juin 1789. Une deuxième fois, le fondement de droit divin des monarchies avait été ébranlé : sur les barricades de Paris pendant les « Trois Glorieuses » comme dans le parc de Bruxelles en septembre, une légitimité nouvelle avait donné un socle à des régimes nouveaux, celle de la volonté des peuples. Mais la participation réelle de ceux-ci à la direction des affaires fut immédiatement étouffée et repoussée à des temps meilleurs. En vérité ces régimes sont libéraux et non pas démocratiques : ils ne représentent donc pas une menace pour l'Europe. A Paris, la Monarchie de Juillet a tôt fait de s'embourgeoiser. A Bruxelles, où la révolte séparatiste avait d'abord semblé contrevenir à « l'ordre viennois », le Royaume de Léopold de Saxe-Cobourg se profile d'emblée comme un régime « modéré »¹⁹.

¹⁹ Alexandre Gendebien, député de Mons, réunioniste, membre du Gouvernement provisoire, (1789-1869), avait coutume de dire que « le peuple avait fait la révolution et la bourgeoisie l'a confisquée ».

L'Europe est rassurée. Le dispositif consacré en 1815 est préservé pour l'essentiel. La neutralité belge s'insère harmonieusement dans un système de stabilité et de paix. La France est contenue. Les mouvements d'émancipation démocratique et nationale sont sous contrôle, au moins jusqu'en 1848.

En Belgique, la stabilité politique et sociale à l'intérieur sera la contrepartie du statut de neutralité et de la garantie internationale offerte au nouvel Etat. Avec l'aide du Roi qui est son agent à Bruxelles, l'Europe attend de la Belgique qu'elle se donne des gouvernements conservateurs ou modérément libéraux. Dès sa petite enfance, elle prendra l'habitude du conformisme. Elle contiendra toute agitation politique au-dedans – ce qu'elle fit en 1848 – au même titre qu'elle s'abstiendra de toute ambition au dehors, de toute action diplomatique digne de ce nom. Ainsi, en 1867, renonça-t-elle à la tentation de récupérer le Grand-Duché de Luxembourg. Et les débuts de son aventure coloniale en Afrique sont le seul fait de Léopold II.

La préoccupation principale de la nouvelle bourgeoisie sera de favoriser l'industrialisation et par là son propre enrichissement. Les fonctions dirigeantes seront assurées par une élite issue de la symbiose entre cette classe « montante » et une aristocratie de propriétaires terriens, ancienne ou favorisée par l'acquisition de biens noirs confisqués pendant la période française. La Belgique du 19^e siècle se caractérise dès lors par un ordre social rigoureux, une police forte, une canalisation des passions politiques au profit d'un climat mercantile. La nature apparemment épicurienne et boutiquière du « Belge », peu enclin aux débats d'idées et aux préoccupations internationales proviendrait tout à la fois de son manque de caractère national et de la priorité donnée par ses élites à l'administration des affaires privées.

Faute d'avoir pu être française par la nationalité, la classe dirigeante belge le sera par la langue et par la culture. Et en matière d'organisation politique, administrative et judiciaire, son inspiration sera avant tout française. Une bourgeoisie et un corps de fonctionnaires, francophones depuis des générations, adoptent naturellement le français comme seule langue officielle. Il n'y a pas, à cette époque, une intention préconçue d'imposer une langue au détriment de l'autre et les diplomates ne se concertent nullement à cet égard. Cependant, en autorisant la constitution d'un Etat francophone, en ignorant le caractère plurinational des « populations belges », les Puissances qui contrôlent l'Europe en 1830 ne font que rééditer l'erreur qu'elles avaient commise quinze années auparavant avec le Traité de Vienne. Comme pour l'amalgame belgo-hollandais, elles parrainent une construction wallo-flamande dont le caractère arbitraire apparaîtra au grand jour plus tard mais qui possède en germe, dès son origine, les causes de ses futurs conflits de nationalité. Déjà majoritaires dans la Belgique de 1830, les Flamands n'attendront pas plus de dix ans pour lancer leurs premières revendications. En 1830, comme en 1815, on découpa des territoires et on fit des lots de peuples. « Les diplomates ne se préoccupèrent pas du rapport qu'il y avait entre les territoires et les peuples qui les habitaient, ni de la disposition de ces peuples à se renfermer dans les frontières qui leur étaient assignées ou à franchir ces frontières. Ils organisèrent l'Europe en Etats, et l'organisèrent comme s'il n'y avait point en Europe de nations. Or les Etats n'existent, ne vivent que par les nations qu'ils représentent²⁰».

²⁰ A. Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, Paris, Plon, 1904, T. VIII, p. 503.

L'Etat belge issu de l'insurrection de septembre 1830 avait méconnu et violenté le principe des nationalités. Comme elle le fera ailleurs en Europe, l'Histoire en tirera vengeance au siècle suivant lorsque l'éveil de la nation flamande viendra heurter de front le mythe de la nation belge.

Après la neutralité, la dérive neutraliste

La Belgique est utile à l'Europe jusqu'à la première guerre mondiale, elle devient dangereuse dans les années 1930.

Consubstantielle au concept même d'Etat belge, la neutralité s'effondre avec l'invasion allemande d'août 1914. A moyen terme, cette rupture en provoquera une autre, à savoir la fin du consensus qui avait uni depuis 1831 les forces gouvernementales et parlementaires autour de la politique internationale et de défense. Au lendemain du premier conflit mondial, un accord militaire de défense mutuelle est conclu entre la Belgique et la France mais, au milieu des années 1930, il suscite la méfiance des milieux officiels belges et du mouvement flamand. Une campagne violente est organisée en août 1935 par les nationalistes flamands : « Los van Frankrijk ! » (Larguez la France !). A la fin de l'année, le Mouvement ouvrier chrétien et le parti catholique flamand rejoignent les thèses des extrémistes. Les milieux conservateurs, y compris des secteurs importants de la droite francophone, s'y rallient. Le Palais Royal et le gouvernement suivent. Le 6 mars 1936, la Belgique rompt unilatéralement son accord militaire avec la France. Berlin se frotte les mains. Il est significatif d'observer que dès le

lendemain, le 7 mars, Hitler fait réoccuper la rive gauche du Rhin par l'armée allemande, en violation des traités de Versailles et de Locarno²¹. Manifestement, la capitale allemande disposait de puissants relais à Bruxelles.

En s'éloignant de Paris, les autorités belges obéissaient à une triple pression : l'hostilité systématique de l'opinion flamande envers la France ; la crainte des milieux conservateurs devant le pacte d'assistance signé en 1935 entre Paris et l'Union soviétique, crainte relayée par des personnalités socialistes telles que Paul-Henri Spaak et le futur collaborateur Henri De Man, que le chef de leur parti, Emile Vandervelde, traitait de « socialistes nationaux » ; le pacifisme aveugle qui avait saisi une partie de la démocratie chrétienne et le Parti Ouvrier Belge. Le Roi Léopold III et son ministre des Affaires étrangères Paul-Henri Spaak, voulurent accentuer la distance avec la France. Ils optèrent pour une politique dite des « mains libres » ou d'indépendance à l'égard des grands voisins, imaginant ainsi se tenir à l'écart d'un conflit²².

A la neutralité imposée à la Belgique entre 1831 et 1914 succédait une neutralité volontairement choisie. On poussa celle-ci jusqu'à sa forme ultime, le neutralisme, autrement dit à une manière de complaisance implicite vis-à-vis de la puissance la plus agressive du moment, l'Allemagne nazie. Cette ligne politique, engendrée par un mélange de naïveté et d'admiration secrète pour les régimes autoritaires, c'est le couple Léopold III-Spaak qui l'a formulée dès le mois de juillet 1936. Dans l'ombre, elle est fortement influencée par les hauts fonctionnaires antifrançais du ministère des Affaires étrangères, Pierre van Zuylen et Fernand Van Langenhove. L'extrême droite – Vlaams Nationaal

²¹ R. Colsaet, *Histoire de la politique étrangère belge*, Bruxelles, Vie Ouvrière, 1988.

²² P. van Zuylen, *Les mains libres, politique extérieure de la Belgique*, Bruxelles-Paris, Desclée de Brouwer, 1950.

Verbond et Rex – se félicite du tournant qui a été pris. L'Angleterre et la France sont contraintes de se résigner à une décision qui est le fait de la seule Belgique et de donner à celle-ci leur garantie en cas d'attaque.

Une grande crainte wallonne se fit jour. Elle se justifiait par l'insuffisance de la protection militaire belge sur la frontière avec l'Allemagne et par la priorité que Bruxelles semblait vouloir donner à la défense d'un réduit anversois. Bien accueillie en Flandre, la nouvelle politique neutraliste suscita inquiétude ou franche opposition dans de nombreux milieux parlementaires et intellectuels francophones et wallons. Le ressentiment contre la politique d'indépendance assimilée à une politique antifrançaise fut particulièrement vif à Liège : c'est à partir de 1936 que les Liégeois, en réaction, organisèrent d'imposantes festivités à l'occasion du 14 juillet. La tradition s'en est perpétuée jusqu'à nos jours dans la grande cité mosane où la fête nationale française est célébrée de manière bien plus éclatante que la fête nationale belge.

L'hostilité se manifesta aussi en 1937 au sein de l'Entente libérale wallonne et en 1938 au premier Congrès des Socialistes wallons. La naïveté et l'imprévoyance belges étaient également dénoncées par certains catholiques. En 1936, le futur Premier ministre Jean Duvieusart déclarait : « Le préjudice que la Belgique a souffert par le régime de la neutralité fut grand. [...] Nous avons par un sot souci de neutralité gaspillé les efforts de nos états-majors dans l'établissement symétrique de plans d'opérations, à toutes nos frontières²³ ». En évoquant ainsi la situation prévalant à la veille de la première guerre, il visait en réalité la nouvelle politique officielle, craignant que les mêmes causes conduisent aux mêmes effets, c'est-à-dire à un nouveau désastre. Or, en 1939

²³ J. Duvieusart, *L'indépendance belge*, discours à la séance solennelle de rentrée de la Conférence du Jeune Barreau de Charleroi, 1936.

encore, le conseiller militaire du Roi – le général Van Overstraeten – faisait déployer les deux tiers de l’armée belge face à la frontière française²⁴. Duvieusart avait conclu son exposé : « La neutralité ne peut évidemment survivre à l’épreuve (celle de 1914) qui en avait manifesté la malfaisance ». C’est le contraire qui se produisit.

L’extraordinaire prémonition de Charles de Gaulle

La lucidité dont avait fait preuve une partie de l’élite wallonne rejoignait la clairvoyance, précoce et remarquable, qui fut celle de Charles de Gaulle dès 1934. Dans son ouvrage *Vers l’armée de métier*, il avait pressenti les graves risques militaires que pourrait faire courir à la sécurité de la France et à la paix en Europe un manque de fermeté de la Belgique qu’il qualifiait déjà, et d’une manière étonnante, d’« Etat flamand et wallon ». « La protection de la France sur la route la plus dangereuse dépend de la Belgique, écrivait de Gaulle. Or, ce pays belge, sans profondeur, sans réduit, ce peuple partagé entre deux langues rivales, cet Etat récent et ombrageux, s’il a su récemment prendre un parti héroïque, combien de raisons pourraient un jour le détourner de s’engager à fond, tout seul, à l’avant-garde ? [...] N’attendons point, en tout cas, que la Belgique s’épuise à nous protéger²⁵».

Et dans une étude exceptionnellement prémonitoire rédigée en 1936, celui qui deviendrait « l’homme du 18 juin » révélait ses très hautes capacités d’analyse politique et stratégique : « Les récentes déclarations du roi Léopold III, au sujet de l’attitude nouvelle que la Belgique aurait décidé de prendre sur

²⁴ J. Gérard-Libois et J. Gotovitch, *L’An 40, la Belgique occupée*, Bruxelles, C.R.I.S.P., 1971, p. 17.

²⁵ Ch. de Gaulle, *Vers l’armée de métier*, Paris, Berger Levrault, 1934, et Plon, 1971.

l'échiquier de la politique européenne, ont provoqué dans l'opinion française une vive émotion. Indépendamment du trouble, en quelque sorte sentimental, et des préoccupations d'ordre diplomatique que comporterait pour notre pays un changement aussi important de la situation extérieure, la France s'inquiète de savoir si, et dans quelle mesure, cet événement risquerait d'affecter sa propre sécurité. [...] Jadis, on avait pu penser que le système de la « neutralité garantie » suffirait à interdire l'accès de la « marche » belge à l'agression des Allemands. L'expérience de 1914 ne permet plus, à cet égard, d'illusions et, d'ailleurs, il faut convenir que dans un conflit futur, plus encore que dans celui d'hier, l'énorme avantage stratégique que constituerait pour le Reich la saisie rapide des pays flamand et wallon aurait de quoi faire taire ses scrupules²⁶».

La politique dite des « mains libres » n'était qu'un retour apparent à l'ancien principe de neutralité. Elle n'en avait pas l'utilité, ni l'honorabilité. Il s'agit ici d'un neutralisme qui affaiblit le camp des démocraties et lézarde leur solidarité. L'apparition de régimes totalitaires et de la guerre idéologique rend une telle position particulièrement inconfortable, voire impossible à assumer, comme l'ont montré les cas de la Suède et de la Suisse.

L'attitude arrêtée par la Belgique à partir de 1936 avait été le résultat d'une alliance objective entre la Cour, le nationalisme flamand et le sentiment antifrançais d'une partie de l'élite francophone. Les Wallons furent « coupés » de la France par un appareil d'Etat qui ne donnait pas la priorité à la défense de leurs intérêts.

A cause du précédent de 1914 et de la montée en force du fascisme, la politique d'indépendance ajoute à l'insécurité internationale ; elle n'est à vrai

²⁶ Ch. de Gaulle, *Le problème belge*, article rédigé en 1936 et publié pour la première fois en 1945 dans *La Revue de Défense nationale*. Etude reprise dans *Articles et écrits*, Paris, Plon, 1975.

dire qu'un manteau de Noé jeté sur la fragilité belge et sur sa faible volonté de défense ; elle est illusoire et périlleuse. La Belgique devient elle-même un danger supplémentaire pour l'Europe, d'autant plus qu'en 1940 encore elle demeure délibérément attachée à sa neutralité.

L'attitude équivoque des autorités belges pendant le deuxième conflit mondial avait justifié les inquiétudes du général de Gaulle. Certains, et non des moindres parmi les Alliés, avaient tenté d'en tirer profit au détriment de la France, ce qui confirmait les intuitions de l'homme du 18 juin. En 1943, le président américain Roosevelt avait conçu pour l'après-guerre un plan visant à rien de moins qu'à démanteler la Belgique et à diminuer la France. Anthony Eden, qui était alors le ministre des Affaires étrangères de Winston Churchill, raconte dans ses Mémoires : « J'ai dîné en tête à tête avec le président et Harry Hopkins. M. Roosevelt m'a exposé avec allégresse ses vues sur les problèmes européens. D'après lui, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la Russie devraient détenir l'ensemble de l'armement en Europe après la guerre. Les petites puissances n'auraient rien de plus dangereux que des fusils [...]. En ce qui concerne l'avenir de l'Allemagne, il a laissé prévoir qu'une longue période de « prise en main » du pays serait nécessaire. Ce qui est plus surprenant, c'est qu'il envisageait aussi une prise en main de l'ensemble de l'Europe par les trois Puissances [...]. Roosevelt s'est ensuite inquiété de l'avenir de la Belgique et il a fait état du projet qu'il avait exposé à M. Lyttelton quelques mois auparavant. Il s'agissait de la création d'un Etat appelé la « Wallonie », qui comprendrait la partie wallonne de la Belgique, ainsi que le Luxembourg, l'Alsace-Lorraine, et une partie du Nord de la France. [...] J'ai exprimé poliment (j'espère) mon

scepticisme, et le président n'est plus revenu sur ce sujet²⁷». On notera que le projet de Roosevelt, qui rejoignait d'ailleurs certains plans allemands, n'était qu'un nouvel ersatz du rêve lotharingien. De plus, ce projet donnait satisfaction aux nationalistes flamands anti-belges dans la mesure où il érigeait la Flandre en Etat indépendant.

Les péripéties qui ont conduit la Belgique à l'option neutraliste en 1936 reflétaient une profonde modification du rapport des forces à l'intérieur de la société politique et de l'Etat. Si l'ancien système de neutralité imposée avait rassemblé au dix-neuvième siècle toute la représentation parlementaire, il n'en ira plus de même dans l'entre-deux-guerres. L'émergence d'une majorité politique flamande, épaulée par un mouvement national en plein développement et qui regarde vers l'Allemagne, remet en cause la cohérence de la politique étrangère traditionnelle. Entre la Flandre et la Wallonie, une fracture se fait jour dans les domaines vitaux de la conduite des relations internationales et de l'organisation de la défense. L'origine de ces divergences réside clairement dans l'absence d'unité du pays.

Aussi longtemps que la question nationale avait été masquée et que l'ancien système de neutralité avait pu fonctionner, la Belgique avait conservé une certaine image aux yeux du reste du monde. Après la guerre de 1914-1918, la dualité belge commence à apparaître en pleine lumière et conditionne la redéfinition de la politique étrangère au point de mettre en péril la sécurité des populations et d'inquiéter les plus clairvoyants des responsables français. Sur l'échiquier européen, la raison d'être d'un Etat belge décline.

²⁷ Cité par François Kersaudy, *De Gaulle et Roosevelt*, Paris, Perrin, 2004, p. 268. A. Eden, *The Reckoning*, Londres, Cassell, 1965.

Après 1945, la voie du conformisme euro-atlantique

La guerre finie, la Belgique n'a plus le choix : elle est obligée de basculer dans le camp des Alliés. Avec un zèle de néophyte à la limite de la servilité, elle s'inscrit dans le cadre politico-militaire de l'Alliance atlantique et dans celui de la construction européenne, double coque protectrice facilitant sa cohésion et sa survie comme Etat. Pour elle, à l'issue de la seconde guerre mondiale, « il n'était plus question de politique de neutralité ou d'indépendance, car les alliances étaient beaucoup plus strictes et plus nombreuses qu'après le premier conflit. La Belgique figure parmi les rares pays qui ont mené une telle politique d'accords militaires, politiques, culturels. Aucun pays n'a accepté de céder une part aussi importante de son indépendance nationale à des organes supranationaux. On passa d'un extrême à l'autre, espérant en tirer avantage²⁸». Tout se passe alors comme si la Belgique, devenue consciente de sa fragilité, n'avait de cesse de s'introduire dans des ensembles plus vastes où se noieraient les diversités de ses composantes nationales.

Dans la deuxième moitié du 20e siècle, les fractures internes de l'Etat belge l'inciteront à adopter un profil bas en politique extérieure et de défense, voire une stratégie incohérente comme ce fut le cas en Afrique centrale.

Ainsi les dernières décennies d'une Belgique potentiellement dangereuse en raison de son instabilité pourraient-elles ressembler aux premières : hier comme aujourd'hui, elle choisit le conformisme international au service d'une non-politique ; mais, et c'est une différence de taille, cette posture avait une signification et un sens au 19e siècle, elle n'en a plus aujourd'hui.

²⁸ E. Witte, *op.cit.*, p. 359.

A un journaliste qui l'interrogeait sur ce qui distinguait la France de la Belgique, Alfred Cahen, brillant ambassadeur belge à Paris dans les années 1990, avait répondu que la France tend à assurer la pérennité de sa puissance de nation souveraine en Europe, alors que « la Belgique fait tout pour se fondre dans l'Europe et pour soumettre sa politique extérieure et de défense à celle de l'Europe²⁹ ». Il n'ajoutait pas, et pour cause, que l'inexistence d'une telle politique européenne rendait cette démarche caduque. Bien entendu, il passait sous silence le jeu traditionnellement ambivalent du gouvernement belge : tenir un discours européen grandiloquent, fortement fédéraliste et intégrationniste, et témoigner dans le même temps d'un empressement sans faille à satisfaire les desiderata américains³⁰.

D'une manière générale, il est patent que les gouvernements belges successifs, depuis la guerre, ont toujours aligné leur politique étrangère, ou ce qui en tenait lieu, sur les positions de Washington et de Londres contre celles de Paris lorsque de fortes divergences les opposaient. On le vérifia notamment quand Charles de Gaulle était l'hôte de l'Élysée. Tout se passait comme si la Belgique, ne se sentant pas à la hauteur de ses voisins et doutant d'elle-même comme nation et comme Etat, éprouvait à nouveau, au 20^e siècle, ce besoin de protection tutélaire et de garantie que les Puissances lui avaient accordée autrefois après la création de son indépendance en 1830. Cette assurance « tous risques », elle croyait l'avoir retrouvée dans une combinaison souvent contradictoire de l'atlantisme le plus zélé et d'un européisme naïf. Mais, par là,

²⁹ A. Cahen, qui représenta aussi la Belgique à Washington et à Kinshasa, fut tout au long de sa carrière un agent actif des intérêts américains en Europe et en Afrique centrale.

³⁰ A l'exception notable, mais de courte durée, de l'attitude adoptée par Bruxelles pendant la seconde guerre d'Irak. Mais elle ne se fondait pas sur une quelconque politique arabe mais sur un pacifisme populiste jugé électoralement rentable pour le gouvernement de l'époque dirigé par Guy Verhofstadt, à la tête d'une coalition hétéroclite libérale-socialiste-écologiste.

elle mettait en lumière l'une des conséquences les plus visibles de la question nationale qui ne cessait d'empirer et de la ronger de l'intérieur. L'absence de consensus national ne portait pas seulement sur les formes de l'organisation étatique ou sur le partage des ressources mais aussi sur les objectifs qui auraient pu forger une communauté de destin entre Wallons et Flamands, à l'intérieur comme à l'extérieur. C'est pourquoi l'on en vint à renoncer progressivement à toute ambition internationale et à laisser s'affaiblir la volonté collective d'entretenir une armée vraiment efficace. La suppression du service militaire obligatoire fut improvisée et votée en toute hâte par les Chambres sans aucun débat et dans un climat démagogique. L'armée de métier actuelle, vieillie, bureaucratique, aux qualités opérationnelles limitées, n'intéresse plus les partis de pouvoir. Le gouvernement américain n'a plus la même confiance qu'autrefois dans cet allié traditionnel et dans son armée « d'humanitaires et de brancardiers ».

Triomphe de l'europhisme postnational

L'europhisme de commande affiché par les gouvernements belges n'a souvent été qu'une réaction mécanique. Puisque la Belgique souffre d'un défaut de caractère national, elle a rompu avec l'idée de souveraineté qu'elle a fini par tenir pour dérisoire, obsolète ou rétrograde. Comme pour justifier une non-existence nationale, un état de non-nation, la pensée officielle et politiquement correcte de la classe dirigeante belge et de la presse s'est jetée avec avidité sur l'idéologie postnationale. Les fondements de la souveraineté belge étant de plus en plus ébranlés, l'élite belge a tendance à en conclure que toute souveraineté

pourrait bien être en soi illégitime et nuisible, à l'exception d'une seule : la souveraineté européenne. En lieu et place des anciennes souverainetés nationales, elle est désormais érigée en idéal compensatoire et salvateur.

C'est pourquoi la souveraineté européenne a acquis en Belgique officielle la force d'un mythe puissant nonobstant son caractère fictif. Tout la justifie, tout lui est dédié. L'élite belge ne s'embarrasse pas du fait que la tutelle croissante exercée par une Commission bureaucratique sur la vie des citoyens ne repose ni sur une légitimité démocratique ni sur un projet politique. Le terrorisme politico-intellectuel qui règne ici est tel que jamais un responsable gouvernemental n'oserait proposer un référendum portant sur l'adhésion à un traité européen. Certes des consultations populaires de cette espèce ne sont pas organisées dans tous les pays de l'Union, mais la Belgique n'en reste pas moins l'un des seuls où l'hypothèse même d'une consultation n'est jamais évoquée par les partis officiels.

L'europhisme belge, pour être systématique, est cependant loin d'être sans failles. On ne compte plus les mises en demeure adressées par la Commission aux autorités belges au motif de leur désinvolture dans l'application des directives. Les incidents « entre Bruxelles et Bruxelles » sont fréquents. Un exemple : il y a quelques années, lorsque l'affaire du « poulet à la dioxine » amena la Commission à sanctionner l'Etat belge, le gouvernement se rebiffa sottement et dénonça l'interventionnisme aveugle de l'eurocratie...

La Belgique est de moins en moins avare de contradictions dans son discours sur l'Europe. Ainsi, à côté de ses aspirations fédéralistes officielles, elle a longtemps voulu créer un hypothétique groupe de « petits pays » autour du Benelux pour s'opposer à un non moins mythique « complot des grands pays »

au sein de l'Union³¹. Aujourd'hui, alors que les Pays-Bas commencent à se lasser des velléités de la diplomatie belge, celle-ci s'est donné une nouvelle inflexion : s'aligner autant que possible sur celle de Berlin, conformément à la vision des partis flamands qui contrôlent son département des Affaires étrangères.

Une origine hasardeuse avait amené la jeune Belgique à éviter de marcher la tête haute. Par nécessité d'abord, par inclination ensuite, elle avait pris l'habitude de se tenir à distance certaine de ses principaux voisins et en particulier de la France. Si le complexe et la méfiance d'une partie de la nomenklatura belge persistent encore aujourd'hui, c'est de toute évidence parce que le régime en place à Bruxelles redoute l'influence que Paris continue d'exercer sur l'esprit public en Wallonie. S'y ajoutent, on le devine, les lourdes préventions entretenues par la Flandre contre la République.

On comprend mieux pourquoi la Belgique institutionnelle se montra toujours allergique à des amitiés trop affirmées avec la France. Pendant sa présidence, entre 1958 et 1969, de Gaulle ne fut jamais invité à Bruxelles ; il avait pourtant reçu fastueusement et avec chaleur le roi Baudouin. Le fondateur de la V^{ème} République avait été insulté par Théo Lefèvre, un Premier ministre catholique et flamand, qui lui reprochait son refus d'ouvrir la porte du Marché Commun à la Grande-Bretagne et qui se méfiait de son « Plan Fouchet ».

³¹ Sur le Benelux et le mouvement wallon, on lira : *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000, tome I, rubriques « Europe » et « Benelux ».

André Patris, *Wallonie 70. Naissance d'un Peuple*, Bruxelles, 1971, p. 67 : « La couverture européenne camoufle l'alignement des dirigeants belges sur les positions de la Hollande et des nations anglo-saxonnes, et a permis de vouer aux gémonies les options du gaullisme en politique étrangère. En se démarquant vis-à-vis de la France, les autorités engagées dans une diplomatie bénéluxienne ne perdaient jamais de vue la nécessité de soustraire les populations wallonne et bruxelloise à l'attrance des thèses françaises ».

Voir aussi Gallus (alias A. Patris), *Benelux : 20 millions de Néerlandais ?*, Desclée de Brouwer, 1969.

Il y a, depuis quelques décennies, une animosité antifrançaise dans le chef de la Belgique officielle. Elle s'amplifie au fur et à mesure que se rapproche la phase terminale du régime. Elle n'empêche pas la vieille francophilie des Wallons de se raviver en contrepoint de la déliquescence de l'Etat. C'est pourquoi, aux yeux de l'élite « belge », le danger est désormais au Sud, autant que dans les progrès électoraux de la N-VA.

A la longue, l'ancien système de neutralité imposé jadis à la Belgique avait agi comme un soporifique sur l'esprit public. Après l'équivoque neutraliste de l'avant-guerre, il faudra la cuisante défaite de 1940 et surtout la menace communiste pour que la Belgique s'engage dans les alliances euro-atlantistes, ce qui ne manqua pas de la faire pencher plus souvent que de raison du côté anglo-saxon plutôt que français.

Depuis une vingtaine d'années, l'implosion du bloc communiste a favorisé la dilution de la construction européenne et le désarmement idéologique de l'Alliance atlantique. S'en est suivi un affaiblissement supplémentaire de l'Etat belge de moins en moins soutenu par ces deux piliers extérieurs qui avaient contribué à la prolongation de son existence. L'édulcoration lente et continue des ambitions de l'euro-péisme et de l'atlantisme va de pair avec la diminution du crédit international de la Belgique. Que celle-ci cherche à tenir un discours naïvement moralisateur n'y change rien. Sa pérennité comme Etat est de plus en plus souvent mise en doute. Les marchés financiers spéculatifs la surveillent comme une éventuelle cible potentielle de choix.

On sait aussi que la diplomatie belge obéit avant tout à des réflexes mercantiles. On la vend à l'opinion publique intérieure à travers des objectifs matériels (par exemple, prendre des parts de marchés à l'exportation). De même

faut-il conserver à Bruxelles un maximum de sièges d'institutions européennes et de sociétés multinationales car cela est bon pour l'immobilier, pour l'hôtellerie et la restauration, pour les recettes de la TVA, quels qu'en soient les effets moins positifs sur le tissu urbain, sur la hauteur des loyers pour les simples citoyens, sur la mobilité. L'étranger ne considère-t-il pas cette ville comme un lieu de passage idéal, comme un carrefour international où des diplomates, des financiers, des attachés militaires et autres « experts » peuvent se croiser et se rencontrer dans un décor « mondialisé » et sans risque d'y entendre un seul mot de français, alors que la ville compte 90% d'habitants francophones³²?

Un Etat inutile

La question qui pourrait bien se poser un jour prochain est de savoir si un Etat belge est absolument indispensable pour encadrer les fonctions internationales de Bruxelles. Dans quelle mesure la Belgique conserve-t-elle une pertinence comme Etat, surtout s'il est faible et divisé au sein d'une Europe élargie qui sera amenée à se refonder sur des Etats nations solides et consistants ?

Par ailleurs, si l'existence de la Belgique avait pu se justifier au 19e siècle, sa raison d'être est désormais en voie d'extinction.

Aujourd'hui, la réconciliation franco-allemande et la paix en Europe ont supprimé l'intérêt qu'avait pu représenter un Etat intermédiaire tel que la

³² Un journaliste allemand, correspondant à Paris d'un grand quotidien d'outre-Rhin, déclarait récemment à l'auteur du présent ouvrage : « J'ai passé 3 ans à Bruxelles. Je n'y ai pratiquement jamais parlé le français. »

Belgique. Le maintien d'une zone tampon n'est plus un enjeu vital pour l'ordre européen : au contraire, c'est la conservation d'un Etat délabré tel que la Belgique qui devient un facteur de désordre. S'approche donc le moment où une souveraineté belge sur ce territoire ne sera plus une nécessité incontournable aux yeux de l'Europe.

Un jour viendra où l'Etat belge, parce qu'il aura disparu, ne sera plus un sujet de préoccupation pour les Européens. Mais, dans l'immédiat, ceux-ci pourraient nourrir une forte inquiétude devant l'impéritie prolongée d'un pays qui serait devenu le premier fauteur de troubles politiques au cœur même du couloir qui relie France et Allemagne.

« La mission est accomplie ». C'est le jugement qu'avait porté l'hebdomadaire britannique *The Economist* en 2007 – déjà – à l'occasion d'une crise gouvernementale qui avait duré plus de six mois : « ... Sometimes it is right for a country to recognize that its job is done ». (« Parfois, c'est une bonne chose pour un pays de reconnaître que son travail est terminé. »). Et d'ajouter : « Si la Belgique n'existait pas déjà, est-ce que quelqu'un, de nos jours, se donnerait de la peine pour l'inventer ?³³ »

Le 11 novembre 1999 déjà, la revue économique *Wirtschaftswoche* avait titré : « Belgien : der lebensmüde Staat » (Belgique : l'Etat fatigué de vivre). Elle évoque « la longue et pénible agonie de la Belgique avec son tétanos linguistique continu. » Et de conclure : « Même si l'Etat belge existe encore, il est à bout de forces, usé, et souffre de consommation (schindsüchtig). »

Quant au *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, il n'hésite pas à écrire que « la disparition de cet Etat européen « modèle » dépend seulement des coûts que cela

³³ *The Economist*, 6 septembre 2007.

représentera à moyen terme. Il y a longtemps que plus personne ne verse une larme d'émotion pour cette Belgique moribonde. Ceci apprendra aussi à l'Union européenne dont la monnaie commune part à vau-l'eau, que tout passe et que rien ne demeure sur ce continent mouvant. Les Etats ne sont pas éternels alors que les langues et les traditions ont la vie dure... La classe politique de Belgique semble actuellement réduite à un décor, une symbolique et un spectacle »³⁴.

La situation de l'Etat belge pourrait-elle préfigurer l'incapacité de l'Europe à s'organiser en un ensemble structuré et équilibré arbitrant les intérêts de ses membres et rapprochant leurs différences sans les nier ? Ce qui interpelle les observateurs les plus lucides, c'est que l'Union européenne ne donne pas de réponse à cette interrogation, peut-être parce qu'elle ressemble elle-même à cet Etat belge qui en est, en quelque sorte, la réduction sinon le modèle ou le laboratoire. L'Europe se tait dans toutes les langues ? Raison de plus, pour la France, d'exprimer une vision et une volonté, de parler et d'agir.

³⁴ *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 29 janvier 2011.

CHAPITRE III

FLAMANDS ET WALLONS : DEUX SOCIETES DISTINCTES

« La Belgique est plus solide qu'il n'y paraît ! Elle ne mourra pas, elle en a vu d'autres ! » Ce pays sera à l'agonie qu'il se trouvera encore des parieurs imprudents et impénitents pour miser sur la continuité d'un Etat dont chacun voit bien qu'il n'est pas loin de sa phase terminale.

Les sceptiques devraient s'en souvenir : au milieu des années 1980, il n'était guère de stratèges ou de faiseurs d'opinion capables d'imaginer les bouleversements que l'Europe allait bientôt connaître, à savoir la réunification de l'Allemagne, la dislocation de l'URSS, la séparation de velours de la Tchécoslovaquie et l'explosion de la Fédération yougoslave, l'apparition d'une quinzaine de nouveaux Etats. Quelle leçon pour ceux qui avaient décrété que les frontières seraient immuables, que certaines « nations sans Etat » accepteraient docilement l'hibernation à perpétuité, que la résignation des peuples l'emporterait sur leur envie d'exister ! Aujourd'hui, il est clair que le nouveau siècle ne sera pas un fleuve tranquille, et que l'échiquier européen est loin d'être stabilisé. La pérennité de l'Union européenne dans sa géométrie actuelle est-elle garantie ? La Commission de Bruxelles conservera-t-elle les pouvoirs qui sont les siens ? L'alliance privilégiée entre Paris et Berlin est-elle éternelle ? Et qui

pourrait jurer que la Russie ne récupérera jamais la Biélorussie et la Crimée³⁵, que la Moldavie ne rejoindra pas la Roumanie ? Qui oserait affirmer que la Bosnie-Herzégovine survivra, que la Catalogne ne choisira pas l'indépendance ?

De même, est-il interdit de penser que la crise belge donnera naissance à un Etat flamand tandis que s'opérerait une « réunification française » par adhésion de la Wallonie et de Bruxelles à la République ?

Une « fatale distinction » entre provinces wallonnes et provinces flamandes

Dès sa mise sur orbite en 1830, la Belgique est divisée. Hier comme aujourd'hui, elle est le terrain d'affrontement de deux sociétés politiques, de deux mondes culturels, de deux réalités économiques. L'hypothèse d'un prochain démantèlement de cet Etat improbable n'est pas une vision de songe-creux.

La diplomatie avait inventé la Belgique pour empêcher une guerre franco-anglaise mais elle ne parvint pas à prévoir, et a fortiori à éviter un autre conflit là où on l'attendait le moins, celui qui allait opposer Flamands et Wallons à l'intérieur même du nouveau pays.

La rivalité intestine belgo-belge n'est pas le fait du hasard. Elle trouve sa source dans l'accouplement forcé de populations dépourvues des affinités nécessaires pour former un Etat nation. C'est dès lors dans l'existence même de la Belgique qu'il faut chercher l'explication de la question nationale qui la déchire.

³⁵ Ce qui s'est avéré, l'étude ayant été achevée fin 2013.

En 1835, le Sénat académique de la vieille Université catholique de Louvain fondée en 1426 avait souhaité « la création d'une véritable nationalité qui fasse des Belges un tout homogène qui confonde Flamands et Wallons, seul moyen de faire disparaître la fatale distinction qui existe entre les provinces wallonnes et les provinces flamandes ». Et de réclamer une seule université car si on en crée deux, « ne travaille-t-on pas à perpétuer les anciennes dénominations de provinces wallonnes et flamandes, à diviser les Belges en deux nations hostiles, enfin à rendre impossible cette nationalité qui est pourtant l'unique garant de notre existence politique³⁶ ? » En 1968, cette sombre prédiction se réalisa : avec l'approbation de l'épiscopat et du Parlement, la « fatale distinction » connut son point d'orgue sinon son point final. En effet, la section française de l'université fut expulsée du sol flamand aux cris de « Walen buiten ! » (les Wallons dehors !), après quoi Louvain ne garda plus qu'un seul nom, celui de Leuven.

Les interrogations existentielles sur la nature d'un Etat que la Conférence de Londres avait porté sur les fonts baptismaux sont aussi anciennes que la naissance de la Belgique elle-même en 1830. Depuis quelques années, elles se multiplient et se répètent. Dans le Nord flamand comme dans le Sud wallon, écrivains et historiens, essayistes et journalistes n'hésitent plus à mettre en doute l'avenir de l'Etat belge, prenant acte de son décès annoncé comme conclusion de l'irrésistible ascension de la nation flamande. La presse évoque la mort clinique de l'Etat, les télévisions publiques publient des reportages d'anticipation sur le démembrement du Royaume. Les appareils de partis eux-mêmes supputent la fin du pays. Et celle-ci n'est plus un sujet tabou dans les bavardages de salon ou de café du commerce.

³⁶ Cité par Léopold Genicot, *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, Privat, 1973, p. 327.

Tout le malheur est venu de ce que les « Belges » ont bien dû convenir qu'ils n'existaient pas. En 1912 déjà, le député socialiste de Charleroi et futur ministre Jules Destrée – une des figures de proue du mouvement wallon – s'adressait au roi Albert 1^{er}, le grand-père de Baudouin 1^{er} et d'Albert II : « Laissez-moi vous dire la vérité, la grande et horrifiante vérité : Sire, il n'y a pas de Belges. J'entends par là que la Belgique est un Etat politique, assez artificiellement composé, mais qu'elle n'est pas une nationalité. [...] Non, Sire, il n'y a pas d'âme belge. La fusion des Flamands et des Wallons n'est pas souhaitable et, la désirât-on, il faut constater qu'elle n'est pas possible³⁷».

Pour Destrée, s'il n'y avait pas de Belges, c'est parce qu'il n'existait que des Flamands et des Wallons. C'est pourquoi il exige la séparation administrative, c'est-à-dire un fédéralisme avant la lettre.

Il n'y a pas à proprement parler « une » question nationale belge. Et s'il en est une, elle ne provient en réalité que d'une simple addition qui s'avère insoluble, celle de deux questions nationales. Comme le diraient les souverainistes québécois, la Flandre et la Wallonie constituent deux « sociétés distinctes. » Voici deux populations aux imaginaires différents, deux opinions publiques dont les sensibilités et les réactions aux événements ne sont pas identiques, deux corps électoraux qui ne s'expriment pas de la même manière lors des scrutins législatifs. A vrai dire ce sont deux pays qui se font face, ou plutôt qui sont l'un à côté de l'autre mais sans projet commun. C'est que la cohabitation entre Wallons et Flamands ne se réduit pas à quelque obscure dispute byzantine autour du choix de l'une ou l'autre langue pour l'administration d'un faubourg bruxellois. Il s'agit d'un profond malentendu, et

³⁷ J. Destrée, *Lettre au Roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre*, 1912. Au sujet de Jules Destrée, voir notamment : *Encyclopédie du Mouvement Wallon*, Charleroi, 2000, Tome I, p. 483-490.

même davantage : il n'y a plus de dialogue au sein de l'Etat binational mais seulement un double monologue de sourds. Il n'y a là rien de nouveau ni de surprenant. L'existence de deux opinions divergentes pouvait déjà se constater au début du siècle précédent. Au lendemain de la victoire de 1918, on avait cru voir se dessiner l'esquisse d'un sentiment national en Wallonie et à Bruxelles. C'était sans doute vrai mais uniquement du côté francophone. Pouvait-on qualifier ce frémissement de « national » alors que nul phénomène équivalent ne s'était développé en Flandre, ce qui étouffait dans l'œuf l'amorce d'une tentative d'unité belge ? C'est d'ailleurs dans l'entre-deux-guerres que l'on voit s'organiser un fort courant nationaliste flamand, principalement de droite et d'extrême droite, favorable aux régimes autoritaires. Rien de semblable du côté wallon. Les électeurs francophones qui voteront en 1936 pour le tribun fasciste Léon Degrelle et son parti « Rex » soutiennent une idéologie belgiciste aux antipodes des objectifs du mouvement wallon encore très minoritaire. Très vite, au scrutin suivant, ils désertent le rexisme. Pendant la seconde guerre mondiale, une partie importante de l'élite flamande sombra dans la collaboration. Même s'il y eut aussi des traîtres du côté wallon, la grande majorité des militants autonomistes choisit le camp de la résistance. Sur 10.018 résistants civils officiellement reconnus, 7.913 sont francophones et 2.015 flamands.

Deux opinions publiques

En 1950, « la Question royale » déchira le pays. Elle révéla toute la distance qui séparait les deux opinions publiques. Une consultation populaire fut

organisée sur la question du retour sur le trône du roi Léopold III – le père de Baudouin 1^{er} et d'Albert II –, accusé d'avoir fait preuve de complaisance, pour le moins, à l'égard de l'occupant. Les « oui » au retour du roi s'élevèrent à 72% des suffrages en Flandre et les « non » l'emportèrent par 58% en Wallonie et 52% à Bruxelles. Des désordres s'ensuivirent. On fut à deux doigts de la guerre civile, évitée in extremis par l'abdication de Léopold au profit de son fils Baudouin. Au total, dans le pays, les « oui » avaient été plus nombreux mais la Flandre fut cependant contrainte de s'incliner. Elle ne l'oublierait pas de sitôt. D'ailleurs, ce fut la dernière grande victoire politique apparente des Wallons dans l'histoire du Royaume. Apparente, parce que si Léopold III s'effaçait, la monarchie des Saxe-Cobourg était sauvée.

En 1960-1961, la très dure et très longue grève fut surtout wallonne et déboucha sur une revendication d'autonomie politique. Un profond fossé commençait à se creuser entre Nord et Sud. Et dans les années qui suivirent, les lois créant une frontière linguistique qui laissait en zone flamande les communes de la région de Fourons et de la périphérie de Bruxelles ainsi que l'expulsion de la section française de l'Université de Louvain aux cris de « Walen buiten ! » (les Wallons dehors !) aiguisèrent les divergences régionales. Décidément, les visions politiques, et en particulier les conceptions respectives de la démocratie, ne cessaient de s'éloigner les unes des autres et ne faisaient que précéder et rendre nécessaire la régionalisation et la fédéralisation des institutions. Un Etat plurinational constitué de sociétés distinctes avait engendré un unilinguisme régional qui débuta dans les années 1930, traçant en pointillé le sillon des futures séparations administratives. En fait, les réformes constitutionnelles centrifuges ne précédaient pas du tout, comme on l'a souvent pensé à tort, les

différenciations dans la société et dans l'opinion publique. Elles ne faisaient que les ratifier, les consacrer, les traduire en institutions, et le plus souvent avec un décalage dans le temps. Le droit s'essouffait tardivement à rattraper l'évolution qui s'était déjà largement produite dans les esprits. Aujourd'hui encore, il suffit de lire les éditoriaux de la presse flamande pour connaître avec quelques mois ou quelques années d'avance ce qui sera immanquablement revendiqué, le moment venu, par les partis politiques.

Mais les réformes institutionnelles ne furent pas seulement la conséquence d'un fossé préexistant dans les mentalités, elles furent aussi la cause d'un nouvel approfondissement de l'incommunicabilité. La scission des trois grands partis historiques – les « familles » traditionnelles catholique, libérale et socialiste – survient pendant la période 1968-1978. Actuellement, et c'est remarquable, excepté le PTB (extrême gauche), il n'existe plus de parti implanté dans les deux principales communautés, et cela se vérifie pour les nouvelles formations telles que le parti vert ECOLO³⁸ ou l'extrême droite même lorsque celle-ci défend un programme belge néo-unitariste. Les opinions publiques sont trop désunies pour qu'il en aille autrement. Au lieu de les rapprocher, les réformes institutionnelles ont consolidé et consacré leur éloignement. En réalité, il n'y a plus d'opinion publique nationale belge, pour autant qu'il y en eut jamais vraiment. Au mieux, il ne subsiste que des nostalgies. La méconnaissance de chaque « monde » s'est accrue à l'égard de l'autre. Un analyste politique commente : de plus en plus, une sorte « d'étanchéité mentale » sépare les deux communautés³⁹. On l'observe tout particulièrement dans les écarts entre résultats électoraux enregistrés dans chaque région, de même que dans la hiérarchie entre

³⁸ Même s'il existe une forme de coopération avec leurs homologues flamands de Groen.

³⁹ Xavier Mabille, *Histoire politique de la Belgique, acteurs et acteurs de changement*, Bruxelles, CRISP, 1992, p. 388.

partis. La droite et le centre-droit dominant la carte politique de la Flandre, additionnant les trois quarts des suffrages. A elle seule la N-VA de M. Bart De Wever avoisinait 30% des votes lors du scrutin législatif du 13 juin 2010 alors qu'elle en recueillait moins de 5% en 2003. Elle est maintenant la première force politique du pays flamand, loin devant le vieux parti catholique et les libéraux. De surcroît, elle est le parti « belge » le plus important et le mieux représenté au Parlement fédéral. Du côté francophone, c'est le parti socialiste qui emporte la mise, avec 30% des voix en Wallonie, alors que son homologue ne dépasse pas 15% en Flandre. L'extrême droite elle aussi, se répartit très inégalement. Elle réussit de fortes percées en Flandre, avec le Vlaams Belang fascisant, alors qu'elle est pratiquement inexistante en Wallonie.

Entre le Nord et le Sud, les divergences n'ont jamais cessé de s'accroître au cours des dernières années, sur l'autonomie des régions, sur le statut de Bruxelles, sur la monarchie. D'autres contentieux s'y sont ajoutés au sujet de l'immigration, de la sécurité, du traitement du chômage, de la fiscalité, ou encore de questions plus spécifiques telles que les relations avec les anciennes colonies belges d'Afrique équatoriale.

La société civile aussi divisée que la superstructure politique

Si les élites politiques portent incontestablement une responsabilité dans les divisions du pays, il n'en reste pas moins que celles-ci émanent du corps social lui-même et qu'elles prospèrent au sein de la presse, des fédérations sportives coupées en deux, du monde associatif où d'innombrables organisations

ont volé en éclats selon le critère de la langue, qu'il s'agisse de l'Ordre des avocats, des médecins ou des architectes, en passant par la Croix-Rouge ou le patronat.

Le sport lui-même est durement frappé par le « virus communautaire ». Toutes les disciplines sont atteintes. Ainsi de « l'Union belge », l'instance qui gère le football, qui est aux mains de dirigeants majoritairement flamands. Seulement trois des seize clubs de la Première Division sont wallons. L'ancien patron du célèbre Standard de Liège n'a-t-il pas exprimé le désir de pouvoir affilier son équipe au championnat de France ?

Autre indice de la contamination de la société civile par le conflit de nationalités, l'élection de Miss Belgique 2011 a donné lieu à des joutes verbales entre candidates flamandes et francophones, les secondes accusant les premières d'avoir bénéficié de tricheries et de manipulations. Conclusion : une des candidates wallonnes évincées proclama haut et fort : « Ce pays doit se séparer ! »

Dans les stades comme sur les podiums des concours de beauté, point besoin de « politiciens tortueux » pour créer la zizanie : elle prolifère naturellement sur les cendres d'un pays que Baudelaire caricaturait déjà avec volupté et férocité lorsqu'il dépeignait la « pauvre Belgique ».

Est-ce à dire que les braves gens se préparent à s'entretuer au coin des rues ? Non pas. Ils sont d'ailleurs nombreux à se rendre en vacances les uns chez les autres, à la côte flamande ou en Ardenne wallonne. Il y a simplement – si l'on peut dire – qu'ils se parlent de moins en moins, qu'ils ne pensent plus et ne votent plus de la même manière. Et il est de moins en moins rare de voir les spectateurs d'un match de football s'insulter violemment dans les tribunes, au

cours d'une partie opposant un club flamand à une équipe wallonne. L'homme de la rue en est venu à considérer que l'autre communauté constitue un « autre pays », déjà différent et distant, déjà étranger. Le cloisonnement des médias, la disparition des partis « nationaux », les différences entre programmes d'enseignement, la suppression du service militaire obligatoire, n'ont fait qu'accroître l'incommunicabilité réciproque.

Que reste-t-il de commun aux citoyens de ce pays en dehors de la bière, des chapeaux de la reine Mathilde et des commentaires désabusés sur le temps qu'il fait ? D'aucuns avaient espéré, non sans naïveté, que des événements émotionnels tels que les funérailles de Baudouin 1^{er} (1993), les marches « blanches » consécutives à l'affaire Dutroux (1996) ou le mariage du prince héritier Philippe (1999) provoqueraient un « sursaut belge ». Les milieux monarchistes et belgicistes en furent pour leurs frais. Tout au plus créèrent-ils, pendant quelques semaines, un fantasme d'unanimité délibérément grossi par les médias au service du régime. En tout état de cause, le monarchisme et le « marcheblanchisme » ne sont ici que les deux mamelles de la non-citoyenneté.

En 2007, irrité par la crise gouvernementale du moment qui promettait (déjà !) de s'enliser, un comité de citoyens « en colère » voulut organiser une manifestation « nationale et patriotique ». Le défilé fut un échec cuisant – à peine 25.000 personnes – en dépit du soutien explicite de la télévision d'Etat francophone et du financement que lui avaient offert certains milieux d'affaires proches du Palais royal. Dans leur grande majorité, ceux qui participèrent à cette « démonstration » provenaient des quartiers bourgeois et francophones de la capitale, ce qui déchaîna les quolibets sarcastiques des journaux flamands.

Il serait vain d'espérer que la machine à remonter le temps puisse encore fonctionner : on ne reconstruira pas une Belgique qui part en lambeaux. Inéluctablement, la cohabitation parallèle de deux sociétés aussi distinctes prendra fin un jour.

CHAPITRE IV

EN BELGIQUE, L'ETAT N'A JAMAIS RENCONTRE UNE NATION

Dédoublée et déchirée dans la substance de son corps social, la Belgique est une fausse nation. La dynamique centrifuge qui menace son existence n'est que le fruit d'une disjonction mortifère : jamais, ici, ne se sont vraiment rencontrés un Etat et une nation.

On se souvient du diagnostic de Talleyrand sur les Belges : « Il n'y en a point, il n'y en eut jamais, il n'y en aura jamais. Il y a des Français, des Flamands ou Hollandais (c'est la même chose) et des Allemands. On a voulu faire de tout cela un peuple ; pas du tout : c'est un pays habité par trois nations ; elles se querelleront toujours. Que chacun vive avec les siens, tout ira bien ; il n'y a pas de lien comme la langue maternelle⁴⁰ ».

Faiblesse de l'Etat, inexistence de la nation belge

En France, l'idéologie républicaine repose sur un large consensus, dont les racines sont anciennes. Ici, dans la continuité de la tradition monarchique, c'est l'Etat qui unifie et garantit la nation, laquelle en retour nourrit et vivifie les institutions. L'Etat a précédé la nation. Entre eux s'est instaurée une longue et

⁴⁰ Cité par L. Marchal, *op. cit.*, p. 254.

féconde dialectique conduisant à l'exceptionnelle synthèse qui a fait de la France ce qu'elle est. La France républicaine d'aujourd'hui n'est-elle pas le produit de la volonté constante du peuple, en ses générations successives, d'adhérer à une construction nationale, de l'habiter, de la consolider ?

L'expérience allemande fut plutôt de choisir le chemin inverse : une « nation-volk », dont la conception est d'abord ethnique, se fonde avant tout sur l'histoire et sur la langue. Une culture commune préexiste, elle engendrera l'Etat.

Dans *France-Allemagne, parlons franc*, Jean-Pierre Chevènement a montré ce qui distingue les processus de formation de la France et de l'Allemagne. « En France, la nation et l'Etat vont de pair ; la France s'est constituée politiquement et culturellement par l'Etat : la monarchie d'abord qui a fixé la langue française et les frontières du pays, la Révolution ensuite, puis la République, qui ont fait de la France une communauté de citoyens, à l'identité essentiellement politique, se définissant et se redéfinissant sans cesse, à travers le débat démocratique. [...] En Allemagne, la nation et l'Etat furent toujours deux choses distinctes, les Allemagnes étaient faites d'une poussière d'Etats. C'est que la nation allemande existe par elle-même alors que la nation française, compression de peuples divers, du Nord et du Midi, n'existe que par l'Etat et par le citoyen, quand il s'avère capable de mettre le premier en mouvement⁴¹ ».

Aux yeux de l'homme de la rue français, les idées de nation et d'Etat ne forment pratiquement qu'un seul concept. En Belgique, en revanche, la nation

⁴¹ Jean-Pierre Chevènement, *France-Allemagne, parlons franc*, Paris, Plon, 1996, p. 151-152.

n'est pas une référence et l'Etat est faible, voire impuissant : beaucoup le tiennent pour extérieur à la citoyenneté, laquelle pense se retrouver dans la seule société civile.

La Belgique fait songer à une « installation », à une « invention » qui a pu convenir pour un temps à une classe dirigeante comme à la diplomatie européenne. Une nation belge n'est jamais devenue l'héritière des événements de 1830⁴². L'Etat, grignoté par l'Europe et déshabillé par les régions, apparaît de plus en plus comme une « coquille vide », comme une enveloppe institutionnelle toujours plus légère.

Aujourd'hui plus encore qu'hier, les élites officielles belges, tant politiques que culturelles, ont tendance à considérer que l'idée nationale est en soi suspecte et dangereuse. Pour elles, c'est une manière comme une autre d'échapper au vide national. Le mépris du sentiment national – celui des autres – est aussi une arme, aux mains du courant belgiciste, contre une nation flamande émergente, en pleine ascension et rivale de la non-nation belge.

Il arrive qu'un mariage arrangé soit heureux. L'union belge, gâchée par le conflit de nationalités, ne fut jamais vraiment consommée. Deux nations concurrentes ne peuvent survivre indéfiniment sur un même territoire, la belge fantomatique et déliquescence, la flamande consciente de sa légitimité et pleine d'ambitions. Cette infirmité congénitale a entraîné l'instrumentalisation de l'Etat par chacune de ses composantes. Au 19e siècle, c'est la bourgeoisie francophone qui dirige le jeune Royaume ; au 20e, une nouvelle élite flamande s'empare progressivement des leviers de commande.

⁴² Le Premier ministre Leterme, en 2009, ne connaissait ni les paroles ni la musique de l'hymne « national », *La Brabançonne*.

La médication fédéraliste expérimentée depuis une trentaine d'années n'a nullement éliminé le déséquilibre entre les peuples et entre les régions qui forment encore la Belgique. La profonde dégradation du climat politique depuis 2007 et l'exaspération qui s'ensuit sont telles qu'une mauvaise étincelle pourrait enflammer et détruire ce qui subsiste du pays.

L'exception suisse pourrait-elle inspirer la Belgique ?

Ceux qui ne veulent pas désespérer de l'avenir de la Belgique envient parfois le succès de la Confédération helvétique. A contre-pied de l'évolution de l'Etat belge, il est vrai que la Suisse a fait preuve d'une forte capacité de résistance aux ferments de la division et de la fragmentation. Le caractère composite, voire hétéroclite du pays n'a pas été effacé mais surmonté après des siècles d'agglutinations successives. Trois cantons s'associent dans la région centrale de Lucerne à la fin du 13^e siècle ; ils étaient vingt-six en 1978, après la création du Jura⁴³. En 1848, après l'apaisement du conflit politico-religieux du Sonderbund, le pouvoir fédéral se consolide. Si les forces centrifuges sont ici beaucoup moins agissantes qu'en Belgique, c'est notamment parce que la Suisse réunit un nombre élevé d'entités fédérées, dont certaines ont un statut linguistique bilingue. La Belgique, quant à elle, a érigé en adversaires deux grandes communautés homogènes engagées dans un fédéralisme de soustraction et de dissociation après avoir vécu dans une structure unitaire de 1794 à 1980.

⁴³ Vingt-six en comptant les trois demi-cantons. Les cantons associés sont au nombre de trois en 1291, de treize au seizième siècle, de vingt-deux en 1815, et de vingt-six en 1978.

En Suisse, le principe fédératif et les mécanismes qui l'accompagnent ont débuté il y a sept siècles et se sont organisés autour de l'addition des différences et de la convergence des intérêts.

En Suisse, la solidarité des classes dirigeantes et l'adhésion des populations à l'architecture à la fois démocratique, minutieuse et ordonnée de la Confédération ont permis la continuité du régime. Les progrès électoraux d'un courant conservateur et populiste, ainsi que les contradictions qui peuvent opposer Alémaniques et Romands sur des thèmes tels que l'adhésion à l'Union européenne, auront-ils pour effet de rompre les équilibres qui avaient garanti depuis si longtemps la viabilité du pays ? C'est loin d'être sûr, surtout depuis que l'Europe semble avoir renoncé à constituer un pôle d'attraction irrésistible. On n'aperçoit donc pas pour l'instant le risque d'une fracture grave au sein de la maison commune helvétique. Et malgré les apparences, il n'est guère de comparaisons possibles entre le système suisse et l'imbroglia belge. Le constat est sans appel : en quoi les Belges, même s'ils en avaient la volonté, pourraient-ils reproduire le modèle alpin ?

Des sous-produits de l'empire autrichien des Habsbourg

S'il est une exception suisse, le cas de la Belgique n'est pas unique. D'autres assemblages étatiques plus ou moins arbitraires, également issus de traités après la défaite des empires, n'ont pas résisté à l'usure du temps ni à l'accumulation des conflits de nationalité internes.

Née au lendemain de la première guerre mondiale, la Tchécoslovaquie s'est scindée en deux Etats peu de temps après la chute du communisme, tandis que la Yougoslavie se dispersait en plusieurs éclats, faisant éclore sept nouvelles Républiques.

Curieusement, la Belgique, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie, qui avaient appartenu autrefois au même espace impérial – celui de l'Autriche des Habsbourg – et en devinrent en quelque sorte des sous-produits eux-mêmes plurinationaux, allaient à leur tour se fragmenter. Dans les trois cas, on aurait ainsi assisté à l'ultime démembrement par décomposition de l'ancien empire austro-hongrois, à travers le partage posthume de ses restes. En 1789, les Pays-Bas autrichiens, constitués des territoires belges actuels à l'exception des principautés de Liège et de Stavelot-Malmedy et du duché de Bouillon, se séparent de Vienne pour la première fois avant d'en être détachés sans retour à la suite des victoires françaises de Jemappes en 1792 et de Fleurus en 1794. Le Congrès de Vienne, en 1814-1815, les enlève à la France et les cède à la Hollande, avec laquelle ils rompent en 1830. La Conférence de Londres décidera d'en faire un Etat.

La République tchécoslovaque est créée, elle aussi, par un arrangement diplomatique en 1918. Elle regroupe des peuples divers qui avaient été soumis à l'autorité de l'Autriche-Hongrie. Il s'agit en ordre principal des Tchèques et des Slovaques et de minorités allemandes et hongroises, auxquels les Traités de Saint-Germain et de Trianon ajoutent la Ruthénie subcarpatique. Quant à la Yougoslavie, elle est formée la même année et reçoit le nom de Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes.

Dans les trois cas, les Conférences diplomatiques fondatrices soumettent les peuples associés à un régime politique centralisé. Plus tard, les tensions internes imposeront l'instauration de systèmes de type fédéral, en 1945 pour la Yougoslavie, en 1968 pour la Tchécoslovaquie et à partir de 1980 pour la Belgique. A Belgrade, à Prague, à Bruxelles, l'objectif fut chaque fois de consolider un Etat unitaire fragilisé par l'absence d'un véritable sentiment national, par de fortes rivalités politiques et culturelles et par le développement économique inégal des entités fédérées. Chaque fois aussi, et en dépit des réformes, l'échec survint lorsque les malaises identitaires se doublèrent d'une demande de séparation, prélude ou prétexte à des volontés de sécession politique. Chaque fois, enfin, un des peuples de la fédération a eu tendance à dominer l'ensemble, par la loi du nombre, par la puissance économique, ou par la détermination politique.

Constaté dans les deux premiers cas (en Tchécoslovaquie et en Yougoslavie), annoncé dans le troisième (en Belgique), cet échec est-il imputable au caractère trop tardif et trop timide des réformes constitutionnelles, au défaut d'achèvement et d'audace de celles-ci, ou plus encore aux incompatibilités nationales entre les peuples de ces fédérations, qui finirent par avoir raison de leur cadre de vie commun ? Les facteurs susceptibles d'expliquer la difficulté de survivre rencontrée par ces Etats se combinent avec plus ou moins de complexité selon les cas de figure. Chaque situation a ses traits propres. Ce qui les rapproche cependant toutes les trois de façon incontestable, c'est bien la persistance d'une question nationale non résolue dont l'origine remontait à une combinaison diplomatique. L'Europe avait commis la faute de faire coexister des nationalités inégales à plusieurs égards sur un même

territoire. Il en résulta une fragilisation progressive de l'Etat central, finalement condamné à s'effacer. Les européistes d'aujourd'hui feraient bien de tirer les leçons de ces expériences, plutôt que de vanter les mérites de la Belgique « laboratoire de l'Union ». Or, tout indique qu'une même logique amènera l'Etat belge sur les traces de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie. Reste à vérifier si, comme on est en droit de l'escompter, c'est bien la méthode douce et civilisée qui prévaudra dans la phase terminale à Bruxelles, comme on a pu l'observer naguère dans le règlement du contentieux entre Prague et Bratislava.

CHAPITRE V

LA BELGITUDE INTROUVABLE OU L'ECHEC D'UNE MYTHOLOGIE NAIVE

C'est en vain qu'une poignée d'intellectuels bruxellois inventèrent il y a quelques dizaines d'années le concept mystérieux de « belgitude », pâle et mauvaise copie de la négritude chère à Senghor et à Césaire. Ignorant à peu près tout de la Wallonie profonde, fascinés par une Flandre en pleine reconquête de sa propre vérité culturelle, ils s'étaient attachés à rebâtir un pays hybride, imaginaire, de nulle part, à cheval sur deux mondes. Ce n'était qu'une formule, pour ne pas dire un slogan, pas même capable de ressusciter un beau reste de Lotharingie.

L'impasse d'une belgitude fabriquée de toutes pièces devrait inspirer modestie et bon sens aux activistes de l'europhisme militant, à ceux qui voudraient aller vers une Europe postnationale et castratrice des peuples et de leurs identités. On compromettrait les chances de l'Union européenne si on persistait dans la méfiance, voire le mépris des aspirations nationales. Il est possible, il est nécessaire d'encadrer et d'harmoniser celles-ci, mais pas de les contourner ou de les nier.

Belgicisme et europhisme sont victimes du même travers : la fuite en avant, oublieuse des réalités.

L'absence de sentiment national inquiète les élites

La Belgique n'a plus de fierté collective, surtout depuis qu'elle a conscience de son manque de consistance nationale. Ce n'est pas nouveau.

Léopold 1^{er} de Saxe-Cobourg, monté sur le trône en 1831 par décision anglaise, était convaincu que « la Belgique n'a pas de nationalité et vu le caractère de ses habitants ne pourra jamais en avoir⁴⁴. » A la fin du 19^e siècle, les classes dirigeantes observaient avec amertume que le sentiment national n'allait pas de soi. *La Brabançonne*, l'hymne « patriotique », était méconnue. On constatait avec effroi que le pangermanisme progressait en Flandre. On crut alors de son devoir de construire une mythologie patriotique. Celle-ci prendra forme grâce à une réécriture du passé imputable à des historiens ayant pignon sur rue tels que le grand Henri Pirenne. Elle repose sur une idée forte et simple : la Belgique existe depuis la nuit des temps (« nos pères les anciens Belges vivaient dans les cavernes et se vêtaient de peaux de bêtes»), et elle mérite toujours de vivre parce qu'elle est exemplaire ! On a pu croire au succès de cette entreprise au moment où elle connut son apogée, au lendemain de la victoire de 1918, mais elle s'essouffla à l'approche de 1930, année de la célébration du premier centenaire de l'Etat. Vers 1920 déjà, alors que la popularité d'Albert 1^{er}, « le Roi-Chevalier », entraîne des défections provisoires dans un mouvement wallon tenté par le patriotisme belge, prend naissance un véritable sentiment national flamand, alimenté par les revendications des anciens soldats du front de l'Yser : cinq députés nationalistes sont élus dès 1921.

⁴⁴ Lettre du roi à son secrétaire Van Praet. Cité par J. Stengers, *La Belgique de 1830, une nation de convention ?* Revue de l'Université libre de Bruxelles, 1981.

En 1927, le Roi Albert 1^{er} écrivait à sa fille Marie-José : « ... Mon trône est serré entre les éléments conservateurs antiétatistes, les éléments flamingants antidynastiques et antibelges, les éléments démagogiques d'un certain catholicisme. Je n'ai plus pour me soutenir que le socialisme qui est national, donc partisan de l'unité belge et étatiste, trois conditions qui le rendent solidaire de la monarchie⁴⁵ ».

La « construction » d'une mythologie nationale se heurte très vite aux réalités de la Belgique, c'est-à-dire à sa dualité fondamentale que ni l'histoire officielle ni la phraséologie permanente du pouvoir n'auront réussi à cacher et encore moins à effacer. En 1930, l'Université de Gand est flamandisée et les cours en français sont supprimés. Le Parlement vote des législations consacrant l'unilinguisme régional dans les administrations (1932), dans la magistrature (1935), dans l'armée à l'exception des officiers (1938). C'est aussi à cette époque qu'interviennent la rupture de l'alliance militaire franco-belge et l'adoption d'une politique neutraliste. Dans le même temps, les nationalistes flamands d'extrême droite augmentent à chaque élection leur représentation qui atteint jusqu'à dix-sept députés en 1939. En outre, chacun des partis traditionnels compte des élus flamingants dans ses rangs. En 1937, à l'occasion d'un congrès du vieux parti catholique, un orateur s'écrie : « La Flandre est une nation, elle est au-dessus de l'Etat⁴⁶ ».

Même si elle a fini par échouer, la doctrine unitaire belgiciste a laissé des traces encore visibles aujourd'hui dans le discours des élites, principalement du côté francophone. Tous les poncifs d'une sorte de chauvinisme belge

⁴⁵ Cité par F. Perin, *Histoire d'une nation introuvable*, Bruxelles, Legrain, 1988, p. 134. Albert 1^{er}, mort accidentellement en 1934, était le père de Léopold III et le grand-père de Baudouin 1^{er} et d'Albert II.

⁴⁶ Maurice Bologne, *Notre passé wallon*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1972, p. 103.

réapparaissent dans les journaux et à la télévision de langue française, à longueur d'années, en proportion directement inverse des espoirs de pacification communautaire. Les réformes constitutionnelles centrifuges sont qualifiées d'heureux « compromis à la belge » résultant naturellement d'un prétendu « bon sens national ». Le Palais royal, qui s'est efforcé pendant des décennies de ralentir toute reconnaissance des régions, a tenté ensuite en vain d'accréditer le concept de « loyauté fédérale ». Curieusement, c'est l'autonomisme wallon qui a le plus inquiété l'establishment belge au cours des dernières années. L'aveuglement de celui-ci à l'égard du nationalisme flamand s'explique par un mélange de crainte et de complaisance qui remonte à l'avant-guerre. Jalouse de son pré carré, la Flandre n'apprécie pas que le pouvoir central lui donne des leçons de patriotisme belge. On se souviendra aussi que depuis les origines, l'Etat s'est toujours cru menacé – à tort – davantage par l'influence française en Wallonie que par le séparatisme flamand. Puisqu'on croyait devoir convaincre en priorité les Wallons de la réalité d'une nation belge, on comprend pourquoi le mythe belge a été construit avant tout par des historiens francophones à destination d'une opinion francophone.

Née il y a un siècle, la mythologie belgiciste s'appuie sur une méthode prétendument historique, ou plutôt sur sa déviation historiciste : la Belgique remonterait aux temps immémoriaux, ceux des premiers vagissements de l'Histoire. Il faut faire croire qu'elle « préexiste » déjà pendant la guerre des Gaules, sous Jules César, pour la bonne raison qu'une main invisible l'avait prédestinée et prédéterminée à devenir une nation. Cette fable officielle a pour fonction de créer une cohésion autour du régime. Elle se muera dès lors en propagande qui se nourrira d'un thème principal, celui de la « Belgique-pays-

modèle ». La modélisation permet d'idéaliser et de sublimer une Belgique congénitalement fragile en raison de la faiblesse de sa conscience nationale. Il faut rassurer et encourager les Belges qui doutent et l'étranger qui se pose des questions : malgré ses manques mais peut-être aussi à cause d'eux, la Belgique disposerait en fin de compte d'atouts exceptionnels qui justifient son existence, la plaçant au premier rang des nations européennes auxquelles elle peut servir de modèle !

Le mariage de la latinité et de la germanité

Pendant tout le 20e siècle, le thème central de la Belgique modèle a connu des formulations successives qui n'ont cessé de réapparaître jusqu'à nos jours. La Belgique serait ainsi le lieu d'une rencontre heureuse et féconde entre le monde latin et le monde germanique. Elle serait désintéressée et vertueuse parce que « petite ». Ses diversités et son régime fédéral en feraient le prototype et le laboratoire de l'Europe. Enfin, en raison de sa « multiculturalité », elle serait l'image du monde lui-même.

Si la Belgique est admirable, c'est en premier lieu parce qu'elle aurait réussi l'impossible mariage de la germanité et de la latinité. La Belgique et son expression suprême – l'âme belge miraculeusement découverte vers 1900 – sont les fruits remarquables de cette symbiose fusionnelle. Dans son ouvrage sur *La Nationalité belge*⁴⁷, Godefroid Kurth illustre cette théorie : « Nous aimons à dire que nous représentons, nous autres Belges, la fusion du génie latin et du génie

⁴⁷ G. Kurth, *La Nationalité belge*, Namur, Picard-Balon, 1913, p. 210. Voir aussi Henry Carton de Wiart, *La Belgique*, Bruxelles, 1928, p. 27 : « C'est à l'époque de Charlemagne déjà que s'établit dans nos régions la rencontre des deux grands courants : le courant latin et le courant germanique, dont la fusion explique le génie belge et prépare la formation de l'Etat belge ».

germain, et nous avons la prétention de réaliser un si noble programme. » Pour y parvenir, l'historien propose aux Belges de devenir bilingues. Au 19^e siècle déjà, des auteurs avaient affirmé que Wallons et Flamands ne forment qu'un seul et même peuple dont l'origine est germanique. Vision absurde s'il en est, la Wallonie étant une terre romane spontanément francisée depuis le Moyen Age⁴⁸. Ce qui n'empêchera pas un Edmond Picard, avocat et sénateur socialiste, d'écrire : « Germains ou Latins, les Belges sont aryens⁴⁹ ».

L'école historique qui s'exprime avant la première guerre mondiale essaie de passer sous silence ce qui rapproche les Wallons de la France. Elle reflète bien les peurs et les allergies éprouvées par la Belgique officielle à l'égard du grand voisin du Sud. Il s'agit de contrôler l'infiltration des idées françaises en Wallonie. C'est pourquoi le régime s'efforce d'édifier une architecture patriotique artificielle. Un nationalisme délirant se lève. Aux yeux de Picard, la Belgique s'affirme comme une « nécessité mystérieuse » ; sa durée sera indestructible. Il ne s'arrête pas en si bon chemin, c'est lui qui invente la fameuse « âme belge »⁵⁰. La connotation belgiciste et antifranaise convient à une partie de la bourgeoisie francophone qui se méfie du peuple wallon : elle rejoint l'hostilité à l'encontre de la France qui monte en Flandre.

Moins exalté, historien d'une envergure certaine, Henri Pirenne va consacrer sa vie à démontrer que la création d'un Etat en 1830 n'a rien d'arbitraire parce que la nation et la civilisation belges lui sont antérieures. Elles plongent leurs racines dans le plus lointain des passés. Sans celui-ci, comment

⁴⁸ Félix Rousseau, *La Wallonie, terre romane*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1967. Marcel Piron, « Pour l'intégration culturelle de la Wallonie à la France », dans *Bulletin du Grand Liège*, avril 1964. Léopold Genicot, *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, Privat, 1973.

⁴⁹ E. Picard, *Essai d'une psychologie de la Nation belge*, Bruxelles, 1906, p. 17. Dans cet ouvrage, cet auteur décrit Paris comme « une cité défigurée par le cosmopolitisme, l'exotisme et l'interlopie (sic) ».

⁵⁰ E. Picard, *L'âme belge*, dans *La Revue Encyclopédique*, Paris, 24 juillet 1897.

expliquer la naissance de la Belgique ? Est minimisé du même coup le rôle joué par les puissances européennes dans cette éclosion, et tout particulièrement celui de la France. Non sans talent, Pirenne et son école « fabriquent » une histoire de Belgique qui est avant tout une histoire flamande pour les besoins de la cause.

Pour consolider son échafaudage, Pirenne doit s'appuyer sur la Flandre : sans elle, la Belgique n'est pas vraiment possible « car elle serait trop semblable à la France ». D'où son intérêt pour le comté de Flandre, principauté bilingue et par extension pour le duché de Bourgogne qui illustrerait bien la thèse de l'heureuse rencontre des races et des cultures. La Flandre obtient par conséquent une place prépondérante dans une histoire « nationale » écrite en français pour des wallons belgicistes. On comprend mieux pourquoi, chez eux, l'histoire de la grande principauté de Liège est réduite à une parenthèse locale.

Les historiens belges du début du 20^e siècle étaient aussi des militants : s'ils ont vu dans le passé ce qui n'y était pas, c'est parce qu'ils voulaient créer ou consolider un sentiment d'appartenance et de fidélité des citoyens à la Belgique. Mais le mirage de la « prédestination belge » commencera de s'évanouir dès les lendemains de la première guerre mondiale. On l'a vu, le mouvement flamand devint alors de plus en plus antibelge. En 1928, Borms, incivique notoire toujours emprisonné et sous le coup d'une condamnation à mort pour collaboration avec l'occupant, est triomphalement élu député d'Anvers avec plus de 60% des voix, ce qui lui vaudra l'amnistie.

En 1930, avec la flamandisation de l'Université de Gand où il avait enseigné depuis sa jeunesse, le malheureux Pirenne perd sa fonction (il était d'origine wallonne) et peut-être ses illusions. On notera que les illusions belges n'avaient jamais été partagées par le mouvement flamand. Le suffrage universel

acquis en 1919 donnait désormais à la Flandre une majorité au Parlement et avec elle les clés du pouvoir belge. Depuis lors, ses revendications allaient s'appuyer sur un élan toujours plus puissant et toujours renouvelé, qui perdure plus que jamais à l'heure actuelle.

Les faits s'étaient chargés de contredire les pétitions de principe du nationalisme belge et donnaient le coup de grâce au charmant tableau de l'idylle entre « Flamands-Germains et Wallons-Latins ». En 1930, la célébration fastueuse du centenaire fut aussi le chant du cygne précoce d'une Belgique idéale qu'un Pirenne avait tenté de décrire. La mort d'Albert 1^{er} en 1934, tombé d'un rocher lors d'une escalade près de Namur, et celle de la reine Astrid, en 1935, dans la voiture pilotée par son mari Léopold III dans les environs de Lucerne, y ajoutèrent une dimension dramatique.

Aujourd'hui encore, le thème de la cohabitation nécessairement positive et enrichissante entre les régions continue à être utilisé par une partie des médias francophones et dans certaines allocutions royales de circonstance, au ton toujours convenu. Mais il s'agit davantage d'un recours à la méthode Coué que d'une conviction sincère.

La Belgique est petite mais courageuse

L'idée d'un « modèle belge » que l'Europe serait invitée à respecter et à imiter n'est pas morte pour autant. Le concept a connu un deuxième avatar : la Belgique est exemplaire parce qu'elle est « petite ». Petite par son territoire, par le nombre de ses habitants, et parce que dépourvue d'ambitions suspectes. Mais

elle n'en est pas moins « courageuse ». Petite et courageuse ! La conjonction de ces deux qualités devrait rendre aimable un pays qui aurait ainsi mérité un droit supplémentaire de vivre et de survivre.

L'exploitation du thème de la petitesse, idéalisée en vertu géopolitique, est une aubaine pour un Godefroid Kurth, autre historien officiel choyé par les élites. Oubliant que la Belgique doit son existence – pour l'essentiel – à l'Angleterre et à la France, Kurth se nourrit du profond complexe d'infériorité qu'il impute à ses concitoyens : faibles, nous fûmes « traités comme des mineurs » par la diplomatie internationale ; un « affront immérité » nous imposa la neutralité ; et enfin, comble d'infortune, « nous rougissions d'être si petits⁵¹ ». Mais l'historien n'a pas dit son dernier mot. Expert en comique involontaire, il va s'employer à exorciser ce sentiment de honte : en réalité nous étions « grands » mais nous ne le savions pas ! Nous étions grands pour deux raisons : la construction en 1835 du premier chemin de fer continental et notre résistance victorieuse à la Révolution française de 1848 qui avait failli déferler sur la patrie. Et Kurth d'ajouter que la Belgique n'a jamais cessé de grandir depuis son indépendance grâce à son industrie, à sa religion catholique et à sa colonie africaine... Sa conclusion est lumineuse : la Belgique n'est plus petite ! Mieux, elle est « une grande nation sur un petit territoire ».

Cet argumentaire belgiciste a été inculqué à des générations d'étudiants et aujourd'hui encore l'idéologie de la petitesse métamorphosée en grandeur alimente certains discours de l'oligarchie en place. L'objectif ne change pas : il faut conjurer les « querelles » linguistiques considérées comme accessoires et mesquines. Récemment, lors de son discours d'investiture devant les députés en

⁵¹ G. Kurth, *op.cit.*, p. 3-4 et 31-38.

décembre 2011, le Premier ministre Di Rupo osa cette envolée flamboyante : « Nous ne sommes pas grands sur la carte européenne, mais nous sommes grands de cœur et d'esprit ! »

Le mythe d'une Belgique petite mais loyale, honnête et résistante, s'épanouira pleinement pendant la première guerre mondiale. De par la violation de sa neutralité en 1914, la Belgique avait symbolisé, aux yeux de l'opinion internationale, le Droit bafoué. Ce pays ne peut pas périr. L'héroïsme des soldats, les souffrances des populations civiles, la figure d'Albert 1^{er} et la stature morale du cardinal Mercier, pourtant très antiflamand, feront le reste. D'un seul coup, la mythologie nationale fait un bond en avant alors qu'elle avait végété jusqu'alors. A cette époque, nombreux sont ceux qui pensent qu'une nation belge commence enfin à prendre forme. L'embellie sera cependant de très courte durée. Le mouvement flamand se fortifie dès la fin du conflit. La classe politique se déchire au sujet de la politique militaire et diplomatique à mener devant la remontée des périls. L'image sympathique que la Belgique avait pu donner d'elle-même en 1914-1918 en pâtit. En 1936, la politique d'indépendance de Bruxelles, consistant à tenir la balance égale entre Paris et Berlin, sera comprise par beaucoup comme une lâche duplicité et un refus de s'engager clairement du côté des démocraties.

Après la seconde guerre mondiale, le mythe de la « petite » Belgique ne s'effacera pas complètement. Il demeure précieux pour un Baudouin 1^{er}. Sa Belgique est plus modeste que jamais – elle a perdu ses possessions africaines – mais veut se façonner une image de partenaire le plus zélé de l'unification européenne. Elle prétend être l'avant-garde des petits pays, toute dévouée à

organiser leur résistance contre les « grands », au premier rang desquels elle fait figurer, sans oser la nommer, la République française. Cette mauvaise stratégie est parallèle à la diminution de l'influence de la diplomatie belge en Europe⁵².

En instrumentalisant la petite dimension du pays, le pouvoir veut fidéliser l'opinion autour du régime et de la monarchie ; il espère susciter un besoin de légitime défense contre une menace latente venue des grands voisins, ce qui permet de resserrer les rangs. La petitesse est vendue comme une sorte de vertu : par nature elle serait un signe de désintéressement, un facteur de paix, un moteur de l'intégration européenne supranationale. On sous-entend par là que les « autres » – c'est-à-dire les grands – pourraient bien avoir conservé quelques mauvaises manières « impérialistes ». Sont donc bienvenus les élargissements systématiques et à tout-va de l'Union en direction de nouveaux Etats candidats de taille modeste. C'est la version belge du « small is beautiful » : le petit n'est pas seulement admirable, il permet aussi de minorer l'influence jugée excessive du tandem franco-allemand.

La Belgique : image de l'Europe et image pour l'Europe

Après celui de la fusion germano-latine et celui de la petitesse, un troisième thème est venu enrichir la modélisation de la Belgique. Ce pays serait séduisant parce qu'il est à l'image de l'Europe, il est une Europe fédérale en réduction, il en est le guide et le prototype. Il aurait réussi ce tour de force d'associer des Wallons, des Flamands, des Bruxellois, des Allemands, des Européens, des immigrés du tiers monde et à les faire cohabiter au sein d'un

⁵² Xavier Mabille, *Histoire politique de la Belgique, facteurs et acteurs de changement*, Bruxelles, CRISP, 1986, p. 273.

inextricable réseau de pouvoirs, de régions, de langues, de mentalités et d'opinions publiques différents. Ses diversités lui auraient conféré le statut enviable d'Europe miniature mais aussi d'une Europe faite chair. Baudouin 1^{er} était persuadé que la Belgique était à la fois la litote et la métaphore du vieux continent ; aussi les Belges devaient-ils l'aimer, et les Européens la respecter !

La recherche acharnée d'une finalité nationale qui ne va pas de soi et d'une mythologie n'empêche pas les contradictions, les chevauchements de compétences et les dysfonctionnements, l'impuissance de l'Etat. Le consensus apparent des élites est factice. La guerre des nationalités l'a fait voler en éclat. Mais le régime s'est longtemps efforcé de masquer cette vérité à la population. On a pratiqué le « mensonge d'Etat » à tours de bras, en se livrant à un éloge immodéré du fédéralisme « made in Belgium », aussi bien en direction de l'électorat que du monde extérieur. En visite à Ottawa en 2000, le Premier ministre de l'époque, Guy Verhofstadt, déclara que « notre fédéralisme, cela marche vraiment ! Il est exportable parce qu'il fonctionne ». Au plus fort des désordres qui frappaient Bagdad, le ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht (qui fut par après membre de la Commission européenne) s'aventura très loin : il suggéra rien de moins que l'envoi en Irak d'experts belges qui donneraient à ce malheureux pays les recettes de la bonne entente et du dépassement des contradictions ethniques et religieuses. On vit aussi de savants constitutionnalistes du Plat Pays se rendre en Bosnie et à Chypre où ils s'employèrent à inculquer aux élus locaux plutôt sceptiques et médusés les subtils mécanismes belgo-belges du vivre ensemble...

En se faisant exportatrice de l'idéal fédéraliste, la diplomatie belge vise en premier lieu le marché européen. Si les institutions du Royaume de Belgique

sont d'une complexité inouïe, c'est parce qu'elles ne sont que le miroir de la complexité objective de la Belgique. Selon ses promoteurs, le prototype expérimental belge connaît bien sûr des soubresauts chaotiques à l'occasion de sa mise en œuvre, il n'en est pas moins à la pointe avant-gardiste de l'Histoire, modèle pour les fédérations multinationales éclatées, pour les « terres-de-deux-peuples ». L'alchimie du fédéralisme, dans la nouvelle mythologie nationale, a permis à la Belgique de triompher de sa propre complexité par une complexité institutionnelle à sa mesure. Pourquoi l'Europe ne s'inspirerait-elle pas de ce « succès » en adoptant à son tour un « système fédéral avancé » ? A son statut autoproclamé de modèle de l'Europe, la Belgique se propose donc d'ajouter une mission : elle se propulse au rang de modèle pour l'Europe.

Nonobstant leur discours officiel, les élites dirigeantes ne sont absolument pas persuadées du bien fondé de cette démonstration organisée par les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et par l'entourage royal. En leur for intérieur, elles savent bien que l'édifice belge est lézardé et que la longue marche vers l'inexorable séparation se poursuit. Leur jeu de rôle ambigu consiste à retarder l'échéance fatale et en même temps, par précaution, à rendre la dislocation honorable.

Que la Belgique ait une vocation européenne n'est certes pas dénué de fondement puisqu'elle fut l'un des premiers signataires du Traité de Rome. Cela justifie-t-il le réflexe pavlovien du « tout-à-l'Europe » ? L'attitude systématiquement et surtout mécaniquement pro-européenne de ses porte-parole donne l'impression que la Belgique, impuissante à se projeter dans l'avenir, se défasse sur une Europe idéale et imaginaire, l'Europe des régions par exemple

dans laquelle elle pourrait se dissoudre sans douleur⁵³. Il est révélateur que le CVP, le Christelijke Volkspartij (l'actuel CD&V), parti du premier ministre Wilfried Martens au pouvoir, ait pu voter une résolution antibelge lors de son Congrès du 15 novembre 1986 : « La dimension nationale belge doit se dissoudre à moyen terme dans la réalité européenne ! » Une « Europe-dissolvant » se voit promue à la fonction de remède définitif aux conflits de nationalité belgo-belges. On s'est donc éloigné d'une Belgique qui serait un modèle de cohabitation pacifique entre ses communautés, dont on perçoit bien qu'il recèle trop de failles pour entraîner une adhésion complète. C'est ainsi que le thème européiste a insensiblement changé de cap. Ce n'est plus uniquement la Belgique qui est un modèle pour l'Europe, c'est l'Europe elle-même qui devient le bain de jouvence et le salut inespéré de la Belgique.

La variante « Europe-porte-de-sortie » est pleine d'intérêt. Plusieurs arrière-pensées plus ou moins complémentaires viennent l'enrichir, donnant toute son ampleur à l'européisme fédéraliste des élites belges, qu'il s'agisse de responsables politiques, de journalistes, de syndicalistes, de professeurs d'université, d'artistes... La première est le souhait de voir naître un ordre continental qui relativiserait la taille des grands Etats qui avoisinent la Belgique. Une Union européenne où tous les Etats seraient « petits » parce que dépouillés d'une part croissante de leurs prérogatives nationales conviendrait bien à ceux qui considèrent que la petitesse est a priori vertueuse. Proclamer une foi européenne fédéraliste peut reconforter lorsque le cadre étatique s'avère étroit et médiocre, décevant ou insupportable. Et c'est encore plus vrai lorsque de

⁵³ A l'inverse de la thèse de la résorption de la question belge par sa dissolution dans l'Europe, une autre vision consiste à prétendre que l'Europe s'opposera à toute disparition de l'Etat belge car elle donnerait des tentations à tous ceux qui, de l'Ecosse à la Catalogne, rêvent de « découdre » les vieux Etats. On peut cependant estimer que l'Europe ne pourra ou ne voudra empêcher la fin de la Belgique. En effet, n'étant ni une superpuissance ni un pouvoir supérieur aux gouvernements qui la constituent, elle n'en aura ni la volonté ni la force.

nombreux secteurs économiques et financiers passent en des mains étrangères ou lorsque l'activité diplomatique nationale tend à se confiner à des mises en scène moralisatrices.

Le rêve d'une Europe belgifiée

La deuxième arrière-pensée de l'euro-fédéralisme belge relève, davantage encore, de la conception même de l'Etat telle que l'a forgée la culture politique de cette petite partie de l'Europe du Nord. Pour beaucoup de Belges, l'Union européenne semble présager la naissance d'un super-Etat, certes, mais un Etat au profil bas, le plus éloigné possible de la vie quotidienne des gens et peu susceptible d'exercer un contrôle tatillon ou simplement strict de l'application de ses normes. Cette vision n'est pas étonnante de la part d'un pays qui se pique de l'européisme le plus zélé mais qui témoigne aussi d'une indiscipline récurrente pour ce qui est de la traduction des directives communautaires en droit interne. Ce que l'on devine ici, c'est le désir d'une reproduction à l'échelle du continent des caractéristiques intrinsèques du petit Royaume : méfiance, voire hostilité à l'encontre de l'idée d'Etat dont toute manifestation de volonté et d'autorité est immédiatement qualifiée de jacobinisme, voire de nostalgie d'un Etat fort, campanilisme de l'esprit public, réticence à l'égard du principe d'égalité devant la loi auquel on préfère un régime d'exceptions et de dérogations, priorité au système du compromis évolutif plutôt qu'à la sécurité juridique. Pour expliquer ces caractéristiques, il y a l'absence de nation mais aussi l'Histoire. On peut y voir en effet la résurgence d'un vieil inconscient provincial et pré-moderne où les franchises locales et commerciales, prises pour

des libertés, s'accommodaient d'un pouvoir étranger plutôt bon enfant. Une Europe qui s'en inspirerait ne pourrait que plaire aux élites belges, car elle serait l'héritière en ligne directe de l'Europe habsbourgeoise, celle de Marie-Thérèse ou de François-Joseph. En fin de compte, le bonheur de nos hommes de pouvoir et de nos faiseurs d'opinion se trouverait dans la souveraineté partagée, donc limitée, ce qui les soulagerait d'en supporter eux-mêmes tout le fardeau. Quoi de plus confortable en effet que de se placer sous l'égide d'une Union fédérale européenne dotée elle aussi d'une autorité limitée, plus bureaucratique que politique, acceptable par une mosaïque de trente à quarante Etats membres bientôt transformés en principautés régionales invertébrées. Cette Europe-là, dont rêve la classe politique belge, serait éloignée de celle qui avait pu s'ébaucher avant la dérive ultra-libérale et mondialisatrice entamée dans les années 1990. Cette Europe belgifiée, sorte de magma impérial, s'écarterait du projet d'une Europe républicaine, complice des vraies nations qui exprimeraient les souverainetés populaires et qui, avec celles-ci, se ferait l'ordonnatrice des solidarités et l'agent d'une réappropriation de l'Histoire sur la scène mondiale.

Européisme et pensée postnationale : vers la nécropole des nations défuntes ?

Avec l'affaiblissement continu du concept d'Etat en Belgique, s'esquisse un essai de mise en œuvre de l'utopie postnationale. C'est la troisième arrièrepensée belge en matière européenne. Née en réaction au nazisme et à la conception ethnique de la nation, la doctrine postnationale est issue de la philosophie allemande de l'après-guerre. Son gourou est le néomarxiste Jürgen Habermas. Elle décèle la cause de tous les malheurs du siècle passé dans le

nationalisme qui serait lui-même le père de l'hitlérisme. Il convient dès lors de proclamer la « dissolution-dépassement » des Etats nations, figures corrompues et dangereuses de l'Histoire qu'il faut transcender pour accéder à la paix perpétuelle et assister à l'accomplissement de l'universel. Des liens de parenté se tissent alors tout naturellement entre postnationalisme et fédéralisme européen qui deviennent compagnons de route.

La confusion intellectuelle entre nationalisme et nation n'empêche pas, au contraire, l'existence d'un fort courant de pensée postnationale en Belgique. Ses hérauts pensent que celle-ci ne doit pas trop craindre de se fracturer dans la mesure où les Etats nations sont appelés à se fondre un jour dans l'Europe. La Belgique veut s'offrir à l'Europe mais elle ne souhaite pas être la seule à disparaître. Comme pour un suicide collectif librement consenti, elle invite ses partenaires à accepter une destinée commune, celle de se retrouver un jour, tous ensemble, enterrés dans la nécropole des nations défuntes.

L'illusion postnationale présente dans le discours dominant des élites belges repose sur la croyance en un mouvement inéluctable de l'Histoire qui finira par l'emporter sur les « égoïsmes nationaux », sur les « crispations jacobines », sur les « irritations ethniques ». Nouvelle illusion qui en a chassé une autre, celle qu'avaient inaugurée les Kurth et les Pirenne en voulant produire à tout prix une mythologie nationale belge, en dépit de la réalité des faits.

Pour les « Belgicains » nostalgiques mais résignés, comme pour les autonomistes flamands qui rêvent d'indépendance sans oser l'avouer, « faire l'Europe » répond peut-être à une conviction mais c'est aussi une manière élégante de ratifier le démembrement progressif de l'Etat. Pour eux, le « tout-à-

l'Europe » n'est qu'un moyen habile de poser un masque avenant sur le visage défait du grand malade, pour faire accroire qu'il y aurait malgré tout une seconde vie après la mort pour l'ancienne Belgique.

Bruxelles, image « multiculturelle » du monde et ville de moins en moins française.

L'exutoire de l'Europe n'avait pas suffi, à lui seul, à dissiper le malaise belge. Il fallut recourir à une autre médication pour refonder la mythologie nationale. Ce fut le thème de « Bruxelles multiculturelle » et à travers elle de la « Belgique-image-du-monde ». La Belgique contemporaine a plus que jamais conscience de sa petite dimension mais, qu'à cela ne tienne, se répand aussi la conviction qu'elle est, grâce à Bruxelles surtout, le lieu par excellence de la cohabitation de toutes les cultures du monde. On feint d'ignorer qu'on se trouve avant tout en face d'une juxtaposition. Il n'empêche : le régime découvre une nouvelle poule aux œufs d'or, le multiculturalisme. L'internationalisation de la capitale (présence accrue de sociétés transnationales, de fonctionnaires européens, de militaires de l'OTAN, d'immigrés de toutes provenances) et la diminution de l'influence de la culture française à Bruxelles sont un encouragement certain pour les promoteurs de la nouvelle modélisation.

Déclinaison du communautarisme à la belge, le multiculturalisme bruxellois sert bien les desseins d'une Flandre dont les ressortissants ne représentant que 10% des habitants de la ville mais qui investit massivement, avec l'aide du pouvoir central, dans les grandes institutions et manifestations culturelles. Le multiculturalisme permet ici tout à la fois de repousser la

question mal résolue de l'intégration-assimilation des immigrés et de relativiser la position du français dans une galaxie de cultures qu'on ne nomme pas et que l'on ne doit pas compter.

L'objectif est machiavélique : il s'agit, avec le temps qu'il y faudra, de dénationaliser culturellement les Bruxellois francophones et de les éloigner progressivement de leur appartenance française en les élevant au rang de « citoyens apatrides de l'univers ». Il faut leur faire comprendre que leur culture sera un jour minoritaire à Bruxelles, qu'elle l'est déjà en réalité au milieu d'un vaste patchwork d'autres cultures minoritaires elles aussi. A terme, c'est la Flandre qui tire les marrons de ce feu-là. Bien entendu l'anglo-américano-mondialisation de la vie économique et de la vie sociale des élites bruxelloises, locales et internationales, participe activement à cette entreprise.

Est-on bien conscient, à Paris, de cette mutation régressive de la francophonie à Bruxelles ? La France a-t-elle perçu que l'Europe institutionnelle, très à l'aise dans un pareil « bouillon de cultures », n'est pas étrangère à un processus au bout duquel ses intérêts seront perdants ?

Bruxelles devient le condensé virtuel des diversités de la planète, atout potentiel pour autant que la ville-région ait réussi à produire un modèle de gestion cohérente de celles-ci. Bruxelles carrefour mondial : on trouve ici une habile extrapolation de l'antique vision d'une rencontre heureuse entre Germains et Latins et de celle d'une Belgique laboratoire. Et le couple Bruxelles-Belgique a ainsi obtenu une belle promotion : il n'est plus seulement l'Europe en réduction, il acquiert le statut d'une maquette de l'humanité réconciliée. C'est l'apogée de la modélisation. Fonction supplémentaire, justification renouvelée. Prolongeant la symbiose séculaire des Flamands et des

Wallons, le binôme Bruxelles-Belgique se dépeint comme le rendez-vous et le chaudron de toutes les cultures. Un rêve secret édifiant et honorable soutient la démarche : celui de réussir une Bosnie consensuelle de l'Europe du Nord, de faire de Bruxelles un Sarajevo œcuménique et paisible.

Ce rôle de composition multiculturaliste est aussi une tentative commode de contredire la mauvaise réputation d'un pays livré à ses vilains démons linguistiques. L'imagerie d'Epinal se rajeunit : nous voici désormais au pied d'une tour de Babel, sujet de prédilection des anciens peintres flamands, une tour qui ne s'écroulerait pas mais qui continuerait de monter jusqu'au ciel, imperturbable. Apparence de tolérance, de respect des minorités, bonhomie démocratique : si le régime belge cherche à se donner un visage idéalisé, c'est pour montrer à l'Europe et aux électeurs francophones que l'on résiste malgré tout aux forces du mal incarnées par le nationalisme flamand et l'extrême-droite. On veut les exorciser en gagnant un brevet international de bonne conduite. Paradoxe : on essaie de recréer une mythologie néonationaliste belge, messianique et moralisatrice, à partir d'un discours antinationaliste et multiculturaliste. En l'occurrence, aux yeux de l'oligarchie belgiciste, le bon nationalisme est le sien, le mauvais est celui des autres, à savoir celui des méchants séparatistes flamingants.

Belgitude et multiculturalisme

Le multiculturalisme à la belge, essentiellement bruxellois, a été vendu à l'opinion publique comme un habit de lumière du mythe national. Il a germé dans le sillage de la belgitude, qu'il renouvelle et amplifie. Pour s'en

convaincre, il faut reconnaître la belgitude pour ce qu'elle est : un essai d'hybridation à partir de la méthode du « Ni-ni » : Bruxelles et par extension la Belgique ne seraient que des lieux d'entre-deux, ni tout à fait flamands ni tout à fait wallons puisqu'ils se féconderaient et s'enrichiraient mutuellement. Congénitalement et par excellence, il s'agirait de « non-lieux » quasiment extraterrestres. L'identité « en creux » de leurs habitants se nourrirait en fait de la non-appartenance à une culture particulière⁵⁴. En répandant ces billevesées, il est clair qu'on a tenté d'extirper de la tête des Wallons et des Bruxellois ce réflexe qui fait d'eux des citoyens de culture française à part entière. Et on veut faire oublier que la toute grande majorité des immigrés bruxellois est francophone.

Volontairement confondu avec un certain pluriethnisme de la capitale, le multiculturalisme y jouit d'une bonne image parce qu'il est mal compris. Antidote contre le racisme, il serait l'expression même de l'humanisme universaliste. Révélateur d'une bonne intention et d'un sentiment moral et démocratique, il présuppose cependant une doctrine communautariste dont on ignore souvent l'origine anglaise et surtout canadienne. D'essence relativiste, elle décrète que toutes les cultures se valent et que tout est culturel. Il faut donc respecter toutes les manifestations de la vie privée ou sociale, dans une cohabitation généralisée qui débouche sur une segmentation de la société et une ghettoïsation des quartiers.

A Bruxelles, le multiculturalisme politiquement correct a pris le contre-pied de la doctrine française classique de l'intégration « républicaine » au sein d'une nation dont le fondement est politique et non pas ethnique. Le

⁵⁴ Le concept de belgitude a été mis à lourde contribution : il y aurait une belgitude surréaliste, cycliste, culinaire, météorologique, etc.

communautarisme bruxellois juxtapose les groupes linguistiques belgo-belges et ethniques sans vouloir leur fusion-intégration. Même les élus qui se revendiquent en principe de la laïcité préfèrent s'abandonner à la complaisance pourvoyeuse de suffrages. L'électoratisme à courte vue des partis officiels, de gauche comme de droite, s'est fait l'allié objectif de pratiques « culturelles » importées et tolérées au nom d'une différence des droits tirée d'une inversion du droit à une certaine différence : polygamie, excision encore fréquente à Bruxelles, mariages arrangés, fondamentalisme religieux et antisémitisme... Au scrutin régional de 2009, une députée intégriste d'origine turque, élue du parti centriste démocrate-chrétien (CDH, Centre Démocrate Humaniste), prête serment avec le voile, aux applaudissements d'une grande partie de l'assemblée.

A l'occasion des élections municipales d'octobre 2012, des listes portant l'étiquette « Islam » et prônant la sharia obtiennent leurs premiers élus dans la région de Bruxelles, tandis qu'un ancien ministre socialiste d'origine turque, M. Emir Kir, connu pour sa négation du génocide des Arméniens, prend le pouvoir dans la commune de Saint-Josse, à proximité immédiate du siège de la Commission européenne.

On devine que l'idéologie multiculturaliste à Bruxelles, portée par l'élite francophone belgiciste, est instrumentalisée par la Flandre. Sans le savoir, elle s'inspire de l'usage qu'en fit Pierre-Elliott Trudeau, Premier ministre du Canada dans les années 1970. Pour lui, le multiculturalisme était une stratégie officielle destinée à contrer la volonté québécoise de former une société autonome, voire indépendante. A cette fin, le gouvernement d'Ottawa utilisait les nombreux groupes d'immigrés et voulait les placer, politiquement, sur le même pied que la « communauté francophone » du Québec. Relayée par les médias, « la classe

politique flamande se sert du multiculturalisme comme d'un concept idéal pour battre en brèche la domination démocratique et culturelle des Francophones dans la capitale : en insinuant que les immigrés ne sont pas des francophones comme les autres, qu'ils ont une culture qu'il faut reconnaître comme différente et valoriser comme telle, les Flamands multiplient les identités culturelles, divisent les Bruxellois en immigrés arabes, italiens, espagnols, voire wallons, dissolvent l'identité de la ville dans une mosaïque de cultures⁵⁵ ».

Ville largement francophone, Bruxelles fait figure d'arête dans la gorge de la Flandre militante et majoritaire en Belgique. Tout l'appareil d'Etat y encourage par conséquent la progression de l'anglo-américain dont l'ascension est favorisée par le rôle de « langue neutre » qu'on lui fait jouer dans le conflit de nationalités. C'est, dit-on, la seule langue capable de transcender les « tristes et mesquines » rivalités linguistiques indigènes. Ce qu'on ne dit pas, c'est que la langue française, à ce jeu-là, perd des points.

De facto, sans débat au Parlement ou dans la presse, l'anglo-américain, qui s'était mis au service de la Belgique, en est devenu une langue quasiment officielle. Avec le néerlandais, le français et l'allemand, il apparaît désormais comme la quatrième langue sur la carte d'identité de chaque citoyen. Des organismes comme la Poste ont été débaptisés : il faut maintenant parler de « BPost ». L'aéroport de Charleroi est le South Brussels Airport. Et l'ancienne Sabena se nomme Brussels Air Lines.

Quand l'anglomanie ne l'a pas encore emporté, on tripote la langue française. Il n'y a guère, le Palais des Beaux-Arts, à deux pas du Palais royal, fut maquillé en « Bozar », en échange de quelques deniers flamands. Le vocable

⁵⁵ Ph. Ernotte, *Sur le sens du « multiculturalisme » en général et à Bruxelles en particulier*, dans *Francité*, Bruxelles, septembre-octobre 1997.

barbare plut à l'élite et aux artistes : on crut devoir penser qu'il faisait « jeune ». Les philistins descendaient sur la ville. Du même coup, la mondialisation niveleuse trouvait à Bruxelles un terreau fertile. Le multiculturalisme en avait été l'un des agents actifs.

Quant à la Flandre, n'apercevant pas que sa langue pourrait souffrir elle aussi de cet envahissement de la culture « globalisante » à Bruxelles, elle semble s'accommoder de la redoutable concurrence opposée par le nouveau sabir international à la prépondérance du français. Ce n'est pas ainsi que les « petites » langues européennes échapperont à l'encerclement, et l'exception culturelle ne sera qu'un placebo sans lendemain.

La tentation et la tentative d'élaborer de toutes pièces une mythologie belge comme substitut au sentiment national défaillant remontent à plus d'un siècle. Résultat peu brillant : c'est un échec. De la belgitude au multiculturalisme, les métamorphoses successives du mythe n'ont pas permis de contrarier la dissolution continue de l'Etat.

Devant l'hypothèse d'un divorce qui serait suivi d'un rattachement de la Wallonie et de Bruxelles à la France, la belgitude n'aura été que le refuge d'une élite préoccupée de ses privilèges et parfois francophobe.

Les ratés de la belgitude s'expliquent aussi par la légèreté de son contenu. Puisqu'elle n'a été qu'un outil de seconde main destiné à combattre la francophilie des Wallons, personne n'a dès lors été en mesure de la définir. Même pas le romancier Pierre Mertens, l'un de ses plus ardents promoteurs aujourd'hui désolé de son impuissance. Et pour cause car elle avait été créée pour le service d'une nation introuvable.

Il faudra bien en convenir : sans la France, l'identité wallonne ne peut pas s'épanouir pleinement. Et l'identité belge n'existe tout simplement pas, ceci expliquant cela.

En fin de compte, la belgitude ne serait qu'un baume sur une blessure secrète ; un hymne un peu désespéré, sans paroles ; un culte rendu à l'inaccessible paradis, une esthétisation du juste milieu, de l'aurea mediocritas incrustée entre deux antagonismes. Les élites belges avaient, au siècle précédent, labouré et creusé. On ne trouva rien sinon le fantôme vapoureux d'une âme belge s'estompant sans bruit dans une Europe indifférente.

CHAPITRE VI

LE MOUVEMENT FLAMAND : UN NATIONALISME A VOCATION ETATIQUE

Le concert des nations européennes, en 1830, avait imposé à la Flandre un mariage contre nature avec les Wallons. Elle s’y refusa. Avec timidité et patience au départ, avec force et détermination ensuite, le mouvement flamand mena depuis le milieu du 19^e siècle un double combat : celui de la réappropriation de sa personnalité par le peuple flamand, celui de la prise de contrôle de l’Etat belge pour s’en éloigner après en avoir tiré tout ce qu’il pouvait donner.

Le réveil du pays flamand n’est pas loin d’être parvenu au bout de sa longue marche. Tandis que la Belgique met en doute sa propre identité et fragmente le miroir de son image, la Flandre veut dépasser le statut d’Etat région qui est le sien aujourd’hui pour se hisser à celui d’Etat nation. Un corps étatique doit venir protéger, épanouir, envelopper son sentiment national émergent. Longtemps cet objectif final avait été déguisé derrière les paravents d’un confédéralisme belge hypothétique ou d’une Europe des régions mythique ; maintenant la Flandre le désigne et le proclame avec une franchise croissante. L’article premier du manifeste de la N-VA, devenue au soir des élections du 13 juin 2010 le parti le plus puissant sur l’échiquier belge, annonce sans détour le but de guerre de cette formation, à savoir la création d’une République indépendante de Flandre. En 1970 déjà, lorsque le Parlement belge consacra par

la loi les autonomies culturelles respectives des Flamands et des Francophones, un important ministre flamand de l'époque, M. Renaat Van Elslande, s'était écrié devant les députés : « Nous avons enfin une patrie à aimer ! » Cette patrie, c'était la Flandre.

Tout au long d'une bataille séculaire, le mouvement flamand a développé une vision globale et cohérente de la société, fondée à la fois sur l'interprétation d'un glorieux passé et sur le projet d'une brillante destinée pour tout un peuple, au-delà des classes sociales. Perspective qui s'est logiquement traduite par une cohésion politique autour d'un grand défi : inscrire de manière visible l'unité flamande, d'Ostende à Anvers et de Bruges à Brussel (Bruxelles), sur la carte de l'Europe.

Au départ, un patriotisme linguistique

Les racines du nationalisme flamand sont d'abord d'ordre linguistique et culturel et ce n'est qu'au fil du temps qu'elles prendront une dimension politique, sociale et enfin économique. La fondation de l'identité reposera sur la reconquête d'une langue et d'une culture dont l'ancienne splendeur devait se reconstituer après une phase douloureuse d'étouffement qui remontait aux guerres de religion menées par l'Espagne catholique contre les Pays-Bas. Tout un imaginaire collectif fut rassemblé à partir d'une idéalisation de l'histoire. Au cours des dernières décennies, les autorités orchestrèrent la promotion d'un sentiment national autour du 11 juillet décrété jour férié en souvenir d'une victoire sur la chevalerie de Philippe le Bel en 1302. Cet épisode, dit des

Eperons d'Or, s'était déroulé sous les murs de Courtrai. A l'instar de la bataille du Champ des Merles pour les Serbes, la Flandre l'érigea a posteriori en événement constructeur d'une nationalité.

Comme pour d'autres nations émergentes en Europe, la revendication flamande, au 19^e siècle, avait été liée à la langue en tant qu'expression du génie populaire. Motif de fierté, elle était un signe de ralliement. « De taal is gansch het volk » (la langue, c'est tout le peuple). L'unification d'une langue, le néerlandais, jusque-là éparpillée en dialectes divers⁵⁶ avait été le fruit du combat courageux d'une poignée d'intellectuels et de membres du clergé indignés par la prédominance du français dans la vie publique en Flandre, dans la justice, dans l'armée ou dans l'enseignement secondaire et universitaire. Des pétitionnements s'organisèrent, le gouvernement créa une « Commission des griefs flamands » dès 1856, quelques députés « flamingants » seront élus dans les années 1860. Depuis lors, lentement mais sûrement, la législation ne cessera de reconnaître et d'augmenter les droits des Flamands, de leur langue, de leur culture. Les pouvoirs que détiennent aujourd'hui les communautés autorisent la Flandre à diriger sa propre politique de défense et d'illustration linguistique et culturelle, en particulier sur le terrain international ; elle ne manque pas de consacrer d'importants moyens à cette ambition.

Malgré les premiers succès qu'ils avaient remportés, les animateurs du mouvement flamand avaient développé dès le 19^e siècle un « fort penchant à la germanophilie » qui alla de pair avec une « gallophobie » continuellement alimentée par l'esprit de caste des francophones flamands et par le conservatisme bourgeois que le suffrage universel français épouvantait »⁵⁷. On

⁵⁶ Lode Wils, *Histoire des Nations belges*, Gerpennes, Quorum, 1996, p. 187.

⁵⁷ Ch. F. Becquet, *Le différend wallo-flamand*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1972, p. 78.

cherche et on retrouve les analogies linguistiques entre le flamand et les innombrables idiomes bas-allemands, auxquels il est en effet apparenté. De la langue, on passe à la « race » : on souligne le caractère germanique des Flamands. Enfin, on met en garde la bourgeoisie contre le danger d'une France politiquement instable, ce qui pouvait alerter à tour de rôle soit les libéraux wallons laïcs et éclairés, soit les catholiques flamands conservateurs. Selon le mouvement flamand, une façon de s'opposer à l'expansion française était dès lors de décréter que l'usage du flamand serait contre elle le meilleur des remparts possibles.

Dès ses origines, le nationalisme flamand prit l'habitude de se mettre en opposition à la France et à tout ce qui était français, considéré a priori comme suspect. « En effet, l'affirmation du sentiment national ne put se faire qu'en s'opposant à ce qui n'est pas soi. Pour que les membres d'une nation se reconnaissent en tant que tels, il faut qu'ils se démarquent des autres, que ce soit par la langue, la culture, la religion, le système politique ou les valeurs morales. Ainsi les nations-régions doivent nécessairement accentuer leur différence avec le reste de l'Etat, sinon la représentation de la nation ne pourra se diffuser dans le groupe⁵⁸. »

Sans doute la langue, la culture, l'identité flamande étaient-elles en état de légitime défense. Un redressement des griefs s'imposait. On l'obtint mais une sorte de manque collectif perdura tant que l'on n'aurait pas éliminé les « beaux restes » du français en territoire flamand. D'où la persistance d'une posture combative à l'égard des dernières minorités francophones. A travers tout un processus législatif, la Flandre n'a cessé de rechercher – et c'est encore

⁵⁸ B. Giblin, *Les nationalismes régionaux en Europe*, revue *Hérodote* n° 95, Paris, 1999, p. 11.

d'actualité – l'homogénéité linguistique et culturelle. Le lourd contentieux portant sur l'exercice du droit des minorités françaises en région flamande en fait foi. Les partis flamands ont réussi à faire voter d'innombrables lois établissant d'abord une égalité des langues, puis un unilinguisme territorial avec « facilités » administratives pour les minorités et enfin, depuis 1988, la réduction de celles-ci en attendant leur suppression définitive.

Dans les communes largement francophones de la périphérie de Bruxelles – mais en territoire de la région flamande – les droits démocratiques les plus élémentaires sont allègrement violés. Cela se passe à quelques encablures du siège de la Commission européenne qui n'a encore rien vu. Le gouvernement de la Flandre autonome a interdit l'usage de la langue française dans des conseils municipaux où les Francophones détiennent 70 ou 80% des sièges. Des bourgmestres (maires) élus régulièrement en 2006 et 2012 n'ont jamais été nommés au motif qu'ils avaient adressé leurs convocations électorales aux citoyens dans leur langue respective. Certaines communes se laissent aller jusqu'à organiser la délation à l'encontre des commerçants qui ont l'audace d'afficher des enseignes en français. Des réglementations tatillonnes édictent une sorte d'apartheid pour l'accès au logement social. Le pouvoir oppose un veto au subventionnement des bibliothèques locales francophones, notamment à Rhode-Saint-Genèse, la commune de... M. Van Rompuy ! A Anvers, Gand ou Ypres, les théâtres refusent toute manifestation en français. Quant à la *Biennale internationale de poésie* qui se tenait traditionnellement à Knokke-le-Zoute, elle fut « priée » de déménager de « l'autre côté » de la frontière linguistique.

On notera que ces pratiques ont cours dans un des pays fondateurs de l'Union, avec l'acquiescement d'un Etat belge officiellement membre de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Homogénéité territoriale, épuration culturelle

La langue française n'a plus droit de cité dans la vie publique et dans la vie sociale en Flandre. Elle y est strictement confinée à la sphère privée, là où elle subsiste encore.

En 1963, une loi « nationale » imposée par la majorité flamande avait figé « définitivement » une frontière linguistique entre les trois Communautés, la flamande, la française, l'allemande. Elle ne suffit pas à éradiquer complètement le « corps étranger » ni à faire barrage à ce que le mouvement flamand nomme la « tache d'huile du français », contaminatrice du « sol sacré » (heilige grond). On s'orienta donc vers ce qu'il faut bien appeler une « épuration linguistique et culturelle » dans les zones territorialement flamandes mais bilingues, tout particulièrement dans les communes de la banlieue de Bruxelles et de la région de Fourn, au nord-est de Liège. Plus de 100.000 francophones y vivent. Une histoire de plus d'un siècle, et qui n'est pas finie, est ainsi jalonnée par les étapes d'une purification voulue comme le parachèvement d'une reconquête identitaire et comme l'instrument d'une délimitation d'un territoire homogène. Le premier fondement de l'idéologie flamande n'est autre que la lutte pour l'unité et l'intégrité de la terre ancestrale. D'où la passion redoublée que l'on a mise à obtenir la scission de l'arrondissement électoral de la circonscription de

Bruxelles-Hal-Vilvorde afin d'empêcher des candidats francophones bruxellois de se faire élire avec des suffrages exprimés en terre flamande, une scission acquise en 2012 avec l'aval des grands partis francophones.

Parmi les événements qui frappèrent les imaginations, il y eut la flamandisation de l'Université de Gand en 1930, à savoir l'exclusion de tout enseignement en français, même à côté des cours en néerlandais. Un sort identique, mais plus brutal et plus spectaculaire, fut réservé en 1968 à l'Université catholique de Louvain, vieille institution de renom international depuis le 15^e siècle. Les messes en langue française furent supprimées à la mer du Nord et dans les paroisses du Brabant flamand, et un curé fanatique refusa même de célébrer des funérailles à Fouron-Saint Pierre. L'Eglise s'était placée au centre du conflit belge : la haute hiérarchie comme le bas clergé avait résolument choisi le camp du mouvement flamand.

Dans tous les cas évoqués, les méthodes utilisées par les extrémistes ont été efficaces. Extrémistes ? Minoritaires ? Toujours est-il que les autorités ont plié à chaque fois. De petits groupes déterminés, parfois violents, souvent d'extrême droite, commencent à perturber tel spectacle, telle conférence en français, ou encore la réunion d'un conseil communal. Ils multiplient les menaces à l'égard des organisateurs et des autorités. Celles-ci, sous prétexte d'éviter les troubles à l'ordre public, en viennent à déconseiller puis à interdire lesdites manifestations culturelles. Si la presse le déplore parfois, elle ose rarement critiquer. La population se divise : une grande partie approuve tacitement, le reste finit par accepter ou se résigner. Quant à l'électeur, quand bien même serait-il « modéré », il n'en accordera pas moins ses suffrages à l'un ou l'autre des partis responsables de la décision purificatrice. De toute manière,

il n'aura guère le choix car l'élite flamande, si elle n'est pas unanimement nationaliste, se laisse pourtant terroriser intellectuellement et politiquement par l'extrémisme jusqu'au-boutiste. Avec plus ou moins d'empressement, activement ou passivement, tous les partis flamands finissent par se soumettre au programme nationaliste. Ainsi du Parlement flamand qui vota, avec l'aide du Vlaams Blok, un décret attribuant une allocation aux anciens collaborateurs. Ainsi des Verts flamands, qui ne voulurent pas désavouer les circulaires visant à restreindre les facilités administratives solennellement accordées par le pouvoir central aux Francophones de la périphérie bruxelloise.

On a souvent expliqué, justifié ou minimisé la question flamande par une « humiliation culturelle ou sociale » subie par le peuple flamand. Tout n'est pas faux dans cette analyse. Mais c'est à tort que le mouvement flamand a tenté de faire porter la responsabilité historique de cette situation sur la Wallonie. Il est clair pourtant qu'elle est le fait de la structure de la société flamande elle-même. Celle-ci, puissamment influencée par la culture française depuis l'époque médiévale, était au 19^e siècle encore dirigée par une élite francophone locale⁵⁹. Les Francophones de Flandre n'en étaient pas moins des Flamands. La non-responsabilité des Wallons se vérifie mieux si l'on se souvient qu'en 1831 déjà et malgré le régime électoral censitaire, les représentants des provinces du Nord sont les plus nombreux au Parlement. En 1878, sur neuf gouverneurs de province, sept sont originaires du pays flamand. En raison du vote flamand, des gouvernements catholiques homogènes sont au pouvoir sans interruption de 1884 à 1914. Depuis l'après-guerre, le centre de gravité politique s'est installé définitivement au Nord⁶⁰.

⁵⁹ H. Pirenne, *op.cit.*, T. IV, éd. 1952, p. 215. Ch. F. Becquet, *op. cit.*, p. 47. E. Witte, *op. cit.*, p. 91.

⁶⁰ L. Genicot, *op.cit.*, pp. 335-338.

Après les libéraux, les socialistes dominèrent en Wallonie ; le parti catholique quant à lui resta pour longtemps le grand parti flamand. De 1834 à 1918, tous les Premiers ministres à l'exception d'un seul furent élus dans une circonscription flamande et ce fut de nouveau le cas, depuis 1974 et jusqu'en 2011. Les résultats ne s'en firent pas attendre. Ainsi, de 1895 à 1902, les budgets des Travaux publics (ports, chemins de fer, routes, canaux, musées, bâtiments publics) furent répartis à raison de 12% en Wallonie, 7% à Bruxelles et 81% en Flandre⁶¹.

On voit bien, par tout ce qui précède, que la Wallonie ne peut être accusée du retard culturel ou économique qui a frappé la Flandre du 19e siècle. Il est permis d'affirmer au contraire que la Wallonie industrialisée – où les inégalités sociales demeuraient considérables – ne refusa pas sa solidarité à une Flandre qui en avait besoin. On soulignera aussi que les premiers députés socialistes flamands furent élus par un corps électoral wallon, à Liège ou dans le Hainaut. Mais le mouvement national flamand avait besoin, comme d'autres, de se poser en s'opposant, et, après la France, il était commode d'ériger la Wallonie en bouc émissaire.

Le sentiment nationaliste flamand est-il assimilable à un conflit de classes ? Oui, mais seulement s'il s'agit de conclure à la lutte pour l'émergence d'une bourgeoisie nationale en Flandre. Secondaire au regard de la dominante culturelle de la revendication, il y a certes une dimension sociale et économique mais elle n'est pas propre au mouvement flamand et ne lui est certainement pas consubstantielle. Si une partie de la classe ouvrière a été attirée par le

⁶¹ Ch. F. Becquet, *op. cit.*, p. 56.

mouvement flamand, c'est en premier lieu à cause de la forte influence des intellectuels, dont beaucoup étaient catholiques, qui lui ont fait miroiter un projet socialement libérateur alors qu'il était principalement culturel.

Que la nature du nationalisme flamand ne soit pas prioritairement sociale et « progressiste » est attesté par sa coloration largement sinon exclusivement droitiste. La dérive fascisante qui caractérisa le VNV – Vlaams Nationaal Verbond – pendant l'entre-deux-guerres ne fut pas une parenthèse. Après 1945, d'anciens inciviques, dont certains volontaires du front de l'Est, se retrouvèrent en nombre dans des partis comme le CVP ou la VU (l'actuelle N-VA), parfois comme parlementaires. Quant au profil du Vlaams Belang, parti antibelge et séparatiste-indépendantiste, il se situe à la droite extrême de l'échiquier politique européen, plus loin que le FPO autrichien de feu Jörg Haider par exemple. Plus modérée sur le plan idéologique et sur les thèmes de société, la N-VA ne s'en situe pas moins clairement à droite sur le terrain économique.

Il faut noter que le mouvement flamand aura été porté au premier chef par une petite et moyenne bourgeoisie désireuse de s'affirmer sur les plans politique, social et culturel par rapport à une grande bourgeoisie et une aristocratie francophones, ces « fransquillons » qui exerçaient le pouvoir. Comme dans le cas de beaucoup de nationalismes européens du 19^e siècle, c'est une « couche intermédiaire modeste sur le plan social mais instruite » qui joue un rôle de précurseur⁶². Cette couche est gênée dans son ascension par l'existence de classes dominantes francisées. Il est dès lors manifeste que la création d'un enseignement secondaire en flamand aura donné un grand élan au nationalisme

⁶² E. Gellner, *Nations et nationalismes*, Paris, Payot, 1989. L. Wils, *op.cit.*, p. 170.

linguistique naissant. Cela dit, il n'en reste pas moins vrai que le mouvement flamand, à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e, avait eu une signification incontestablement démocratique.

Apparition d'un souverainisme économique

La question nationale flamande n'a pas été résolue et ne s'est pas épuisée avec la reconnaissance des droits linguistiques et culturels ou avec la prise en main de son destin par le peuple flamand. Ni une forte autonomie, ni l'accession à la majorité politique, ni le contrôle des principaux leviers de commande de l'Etat belge n'ont réussi à assouvir complètement les aspirations flamandes. On est en droit de s'interroger quant à la persistance d'un sentiment d'inachèvement malgré toutes les victoires engrangées. L'explication par le caractère sentimental, émotif, voire irrationnel du mouvement flamand est-elle la bonne ? En apparence seulement. En vérité la frustration permanente qui subsiste ne fait que traduire une volonté explicitement proclamée ou implicitement admise de construire une nation – ce qui est accompli – et, pour l'encadrer et la valoriser d'ériger un véritable Etat, ce qui devrait être achevé par la génération politique montante. Pour ce faire, celle-ci se doit d'ajouter aux vieux objectifs du mouvement flamand une revendication supplémentaire : l'autonomie économique, fiscale, financière de la Flandre afin de garantir et d'amplifier encore une prospérité déjà exceptionnelle. Et cela à son seul profit. Pour assurer à long terme cette prospérité, il faut l'administrer soi-même et donc se débarrasser d'une Wallonie décrite comme un boulet, décidément pervertie par la désorganisation, le laxisme, le gaspillage et le conservatisme socialiste et

syndical. Il faut donc que chacun soit maître de sa fiscalité et de sa sécurité sociale afin de supprimer les transferts sociaux. « Les Flamands considèrent de plus en plus la Belgique et plus spécialement sa partie francophone comme une entrave au développement de la Flandre. Les nationalistes, la droite et les milieux patronaux demandent la scission de la Sécurité sociale au nom des trop grands déséquilibres en matière de consommation entre une Flandre économe et une Wallonie dispendieuse. La logique économique flamande montre des accents nationalistes lorsqu'elle revendique l'ancrage industriel flamand, contre les rachats français en Belgique essentiellement⁶³ ». L'analyse flamande s'est traduite au cours des dernières années par l'élaboration d'un plan d'autonomie économique et financière par le gouvernement régional. Il est vrai que la Flandre, appréhendée comme une collectivité politique, n'aime plus la Belgique, pour autant qu'elle ait jamais eu beaucoup d'inclination pour elle. Elle ne l'aime pas en dépit du contrôle qu'elle exerce sur la vie politique du Royaume (elle envoie 88 députés sur 150 à la Chambre des Représentants). Elle a entrepris de désosser l'Etat belge après l'avoir instrumentalisé à son profit. Le mouvement flamand, en effet, en est venu à considérer que c'est désormais la Belgique, et non plus seulement la Wallonie, qui coûte cher à la Flandre. C'est un virage stratégique.

Au début des années 1980, le Premier ministre britannique, Margaret Thatcher, avait annoncé à l'Europe indignée sa volonté de récupérer sa mise et de réduire sa contribution budgétaire : « I want my money back ! » A la même époque, un ministre régional flamand avait entonné la même chanson : « Plus un franc flamand pour l'acier wallon ! » Dans le courant de l'été 2010, le chef de la N-VA, Bart De Wever, relança bruyamment l'idée d'une scission de la fiscalité

⁶³ P. Tourret, *Fractures linguistiques et tensions politiques en Belgique et en Suisse*, dans *Hérodote*, n° 95, 1999.

fédérale belge. Il s'était fait le porte-parole de la Flandre en exigeant de « maîtriser nos dépenses mais aussi nos recettes », en un mot l'autonomie fiscale habilement requalifiée en « responsabilisation des entités fédérées », manière comme une autre d'enrober d'un parfum moral une revendication séparatiste. Et le chef du premier parti flamand de préciser qu'il faut « mettre un terme au fédéralisme d'argent de poche », une formule imagée qui a fait mouche en Flandre. Ce que préconise la N-VA, c'est une scission de l'IPP – l'impôt sur les personnes physiques – dans une proportion significative d'au moins 50% pour l'instant. Mais elle ne néglige pas non plus l'impôt sur les sociétés qui lui aussi se trouve dans son collimateur.

Le souverainisme économique et fiscal de la N-VA est également revendiqué par les organisations du patronat et des classes moyennes flamandes. La crise financière internationale a révélé à la Flandre qu'elle n'était pas à l'abri des délocalisations industrielles – dans le secteur automobile notamment – et autres effets pervers d'une mondialisation non contrôlée, ou si peu, par l'Europe et par les Etats.

Quel avenir pour l'économie de la Flandre dans un monde incertain, pour son niveau de vie, pour l'attractivité de son territoire ? Ce n'est pas l'Europe, bien en peine de promouvoir un plan de relance volontariste, ni l'Etat belge de plus en plus paralysé, qui ont apporté une réponse à ces interrogations. Voilà pourquoi la Flandre veut rompre avec le pacte fédéral à défaut de pouvoir en modifier radicalement les règles de fonctionnement. Elle veut supprimer ou réduire les transferts financiers vers la Wallonie, mieux gérer les budgets publics, redynamiser l'emploi en augmentant sa flexibilité, alléger les charges des entreprises. Elle pense agir avec plus d'efficacité que l'Etat belge dont elle

constate l'impuissance et qu'elle explique par la structure encore trop centralisée du pouvoir ainsi que par le veto des partis francophones jugés archaïques ou trop à gauche idéologiquement. Elle craint aussi une ruée spéculative de la part des marchés internationaux contre la Belgique, comme ce fut le cas en 2011. La Flandre se prépare donc à compter, pour l'essentiel, sur ses propres forces. Dans l'immédiat, l'impatience des responsables économiques de la région grandit, qu'il s'agisse du gouvernement flamand ou des entrepreneurs. Leur pression s'accroît en faveur d'un dépeçage de la solidarité budgétaire à l'égard de la Wallonie. Leur revendication est sur la table : des blocs de compétences homogènes et cohérentes pour gérer – chacun de son côté – la politique économique et la sécurité sociale. Pour camoufler l'intention indépendantiste, on utilise un vocabulaire poli – le confédéralisme -, lequel ferait de l'Etat une « coquille vide ».

Alignement des autres partis flamands sur la N-VA

La crise internationale n'a pas apaisé le feu du conflit belgo-belge. C'est tout le contraire qui s'est produit : elle a apporté des justifications supplémentaires au séparatisme. La N-VA est donc loin d'être isolée dans la société flamande dont elle émane. Le discours d'un Bart De Wever est en symbiose à la fois avec la tradition historique du mouvement flamand, avec les attentes d'une partie importante de la population, et avec le style décontracté d'une nouvelle élite jeune, moderniste, décomplexée. C'est pourquoi les dénonciations violentes proférées à l'encontre du président de la N-VA sur l'air

de la vertu outragée, par une intelligentsia francophone déboussolée par la faillite de la belgitude, apparaissent en Flandre comme déplacées et contre-productives.

Les autres partis, conscients du soutien populaire récolté par la N-VA, s'alignent sur tout ou partie des positions exprimées par M. De Wever qui se profile jusqu'à nouvel ordre comme le maître incontesté de l'échiquier électoral de sa communauté. C'est une des raisons du blocage politico-institutionnel qui ronge la Belgique, au-delà de la nouvelle réforme de l'Etat.

Au soir des élections du 13 juin 2010, la N-VA était devenue le premier parti en Belgique et en Flandre⁶⁴. Elle dépassait les meilleurs résultats qu'avait pu atteindre autrefois la Volksunie ou le Vlaams Blok. Son ascension aura été fulgurante. En 2003, elle engrange moins de 5% des voix, mais son association (cartel) avec le vieux parti catholique – le CD&V – permet une conjonction intéressante. A la Chambre, en 2007, les deux partis s'adjugent ensemble 30% de l'électorat dont un quart environ est mobilisé par la N-VA. En 2008, la séparation des deux formations se trouve à l'origine d'une inversion de leurs poids respectifs au profit des nationalistes purs et durs de M. De Wever, même si de plus en plus d'élus CD&V sont eux aussi contaminés par le virus séparatiste et entretiennent de fructueuses alliances avec la N-VA sur le terrain communal. Aux élections régionales de 2009, le parti de M. De Wever réalise un bond à 13,1%, tandis que celui de M. Leterme plafonne à 22,9%. Aux législatives de 2010, la N-VA triomphe : avec 27,9% à la Chambre et 31,7% au Sénat, elle

⁶⁴ Le scrutin du 25 mai 2015 a confirmé nettement la montée en puissance de la N-VA, premier parti de Flandre.

propulse une quarantaine de parlementaires à Bruxelles ; le CD&V, premier parti en Flandre depuis la nuit des temps et pilier de l'Etat belge plonge à 17% des voix flamandes...

Dans tous les sondages publiés récemment, l'ex-cartel CD&V–N-VA totalise à lui seul près de 50% des intentions de vote, auxquelles on doit ajouter celles qui se portent sur le Vlaams Belang (10%). On n'oubliera pas non plus qu'il existe des tendances nationalistes à l'intérieur même de toutes les formations parlementaires flamandes, de droite et de gauche. Le parti libéral de M. Verhofstadt – qui excelle à « faire le Belge » au parlement européen – est truffé d'anciens voltigeurs de la Volksunie, parti autonomiste aujourd'hui disparu mais qui a donné naissance à la N-VA. C'est vrai aussi des socialistes et même des Verts dont le seul élu européen, le séparatiste Bart Staes, siège à Strasbourg dans un groupe où se retrouve la N-VA...⁶⁵ Les illusions ne sont plus permises : l'électorat flamand vote et votera de plus en plus massivement pour une Flandre maîtresse de son destin et dans la foulée pour une Flandre ancrée idéologiquement au centre droit ou à la droite de la carte politique. En Wallonie, les dirigeants et les faiseurs d'opinion ont trop longtemps sous-estimé ou désiré sous-estimer la radicalité du nationalisme flamand. Les objectifs de celui-ci, sinon ses méthodes, sont révolutionnaires : transformer ce qui est déjà un embryon de souveraineté nationale en Etat, obtenir un siège au Conseil européen au même titre que le Danemark ou la Hongrie, et traiter directement avec Mme Merkel, M. Hollande ou M. Cameron sans devoir transiter par un intermédiaire belge inutile. La société flamande du 21e siècle veut parachever sa modernisation et son ouverture sur le monde extérieur. Certes, ces ambitions sont contrariées par l'image peu brillante qu'elle donne d'elle-même, celle d'un

⁶⁵ C'était le cas jusqu'en mai 2014.

populisme sectaire qui viole les principes de l'Etat de droit et l'idéal démocratique européen par des mesures discriminatoires à l'encontre des habitants francophones du Brabant flamand. Il n'empêche : la Flandre n'a pas l'intention d'infléchir les mesures de purification culturelle mises en œuvre dans la périphérie de Bruxelles. On ne voit pas ce qui pourrait ralentir « l'évaporation belge », expression que l'on doit à l'actuel Commissaire européen « belge », Karel De Gucht. Et personne n'a protesté quand le député Eric Van Rompuy, le frère du président du Conseil européen, a annoncé, sur un plateau de télévision, que « la Belgique est cliniquement morte ».

Une sorte de révolution tranquille flamande est en marche. Soutenue par un puissant ressort, elle finira par avoir raison de l'Etat belge sans avoir tiré un seul coup de feu.

Au-delà du discours euro-régionaliste, un mouvement national indépendantiste

D'origine culturelle et linguistique, le mouvement national flamand s'est donné une nouvelle dimension. A partir d'une posture défensive justifiée par le caractère francophone de l'Etat belge au 19^e siècle, il en est venu ensuite à une attitude offensive et même agressive en matière d'aspiration à l'autonomie politique puis économique. C'est bien d'un nationalisme qu'il s'agit, au sens que lui donnent les sciences sociales : un système de valeurs liées au nationalisme et portées avec une redoutable efficacité par un mouvement sociopolitique. Il est significatif que le promoteur le plus actif de cette marche à l'Etat nation n'est autre que le Gouvernement flamand lui-même, soutenu par la quasi-unanimité

de son parlement et disposant de relais puissants au sein de l'appareil étatique fédéral, dans le patronat et dans les universités, chez les grands éditorialistes, dans la société civile en général, ainsi que dans certains partis de la droite européenne.

Le discours autonomiste des autorités flamandes s'est appuyé depuis longtemps sur le binôme « Région-Europe » répété avec insistance. L'euro-régionalisme est revendiqué comme substitut aux anciennes constructions étatiques qu'il conviendrait de dépouiller au maximum de leurs compétences tant par le haut que par le bas. A vrai dire, c'est bel et bien un authentique statonationalisme qui se camoufle derrière le masque de l'euro-régionalisme. Ce que l'on désire, c'est un Etat à part entière, une République de Flandre prenant la place de la future ex-Belgique.

On notera que la Flandre tente de servir de modèle ou de s'inspirer de conceptions plus ou moins similaires dans des régions telles que la Catalogne ou l'Écosse. Le jeu de rôle consiste aussi à se rapprocher, au nom des principes humanitaires et démocratiques, d'un solidarisme ethniciste en direction des peuples « opprimés », des Basques aux Irlandais. A cet égard, on notera qu'il existe en pays flamand un grand nombre de cercles, les uns pacifiques et internationalistes, les autres très proches de certaines mouvances plus ou moins clandestines. On sait par exemple qu'il y eut des liens entre l'ancienne Volksunie et le parti basque Herri Batasuna, ou qu'un élu du Vlaams Blok était présent à Corte en 2000 aux côtés de l'indépendantiste Talamoni. La N-VA a des fréquentations moins suspectes : elle fut invitée récemment à assister à un congrès du National Scottish Party. Paradoxe : ce solidarisme-là cohabite avec

une volonté de rompre les liens de solidarité sociale avec les Wallons et de s'orienter vers un certain isolationnisme que l'on rencontre ailleurs en Europe, notamment en Italie septentrionale avec la Ligue du Nord.

On voit bien que le mouvement flamand a clairement accouché d'un stato-nationalisme, qui va plus loin qu'un régionalisme extrême ou qu'un national-régionalisme. L'ancien ministre des Affaires étrangères Louis Michel, revenant d'une tournée en pays flamand, avait confié ses impressions : « ... On est dans une autre logique. Ce qui se sent très fort, c'est que la Flandre est un peuple, une nation et déjà quasiment un Etat. Il y a un véritable sens du bien commun de l'Etat flamand. Pour eux, ce qui est le principal n'est pas l'appartenance à un parti, mais la défense de la Flandre⁶⁶».

L'Union européenne n'est pas sans favoriser involontairement le mouvement vers une forme d'indépendance flamande. La disparition des anciennes monnaies étatiques et l'avènement de l'euro en constituent peut-être le plus actif des stimulants. Mais le retour éventuel aux monnaies nationales aurait le même effet car la Flandre ne serait plus en mesure de tolérer un franc belge forcément dépourvu de fiabilité ; dans ce cas, la tentation d'une République de Flandre arrimée au mark serait irrésistible.

L'Europe n'a-t-elle pas été prise à son propre piège lorsqu'elle a financé des politiques régionales qui confortent les courants centrifuges ? En contournant les Etats, la Commission a contribué à affaiblir l'unité de certains pays membres en y encourageant de facto les autonomismes.

A l'Europe qui se voudrait déjà postnationale, on fait jouer le rôle équivoque d'exutoire honorable pour un Etat belge fragilisé mais, dans le même

⁶⁶ Déclaration au journal *Le Soir*, 12 juin 1998.

temps, elle peut servir de cadre rassurant et politiquement correct à l'idée d'une souveraineté flamande. Le vocabulaire, qui compte pour l'opinion, est précieux en l'occurrence parce qu'il fournit une formule attrayante au gouvernement flamand : son objectif n'est autre que « Een Vlaamse Staat in Europa » (un Etat flamand en Europe). Voilà qui est plus « convenable » que « République flamande » ou « Royaume de Flandre ». Se confirme ici ce que l'on savait par ailleurs : bien des discours en faveur de l'Europe des régions dissimulent l'intention de créer tel ou tel Etat supplémentaire. Dans ce cas, c'est d'un nationalisme pseudo-régional qu'il faut parler. En Flandre, un long processus émancipateur aboutit à un repli protecteur destiné à préserver une prospérité exceptionnelle. Cependant, alors qu'elle compte 60% de la population d'un Etat qu'elle contrôle, la Flandre a encore tendance à se présenter à l'étranger comme une minorité dont le combat libérateur serait exemplaire. Ainsi le quant-à-soi flamand se nuance-t-il d'une certaine dose de messianisme en direction d'autres régions qui se prétendent victimes des vieux Etats centralisateurs.

Le renforcement du sentiment national flamand, très marqué à droite, et la disparition de l'ancienne centralisation ont conduit à la fin du tabou de l'indivisibilité de l'Etat belge. De même, et malgré la présence d'un socialiste à la tête de l'Exécutif, le déclin de l'État providence, programmé par une certaine Flandre et accentué par les dures politiques d'austérité, annonce l'échec du fédéralisme social⁶⁷.

⁶⁷ Le gouvernement Michel formé après le scrutin du 25 mai 2015 renforce cette politique d'austérité.

Le malaise qui se fait jour augmentera en raison de la cohabitation de plus en plus inconfortable entre l'ancienne légitimité belge défaillante et une nouvelle légitimité flamande à vocation séparatiste, sûre d'elle-même et de son bon droit.

CHAPITRE VII

LE MOUVEMENT WALLON : UN REGIONALISME SANS ASPIRATION NATIONALE

Si le vocable « wallon » existe depuis le Moyen Age, on ne parle de « Wallonie » qu'à partir du milieu du 19^e siècle. Eparpillée en principautés diverses, c'est seulement avec son intégration à la République française, à la suite de la victoire de l'armée révolutionnaire à Fleurus le 26 juin 1794, qu'elle est rassemblée dans un espace politico-administratif uni et cohérent. Hollandaise entre 1815 et 1830, belge ensuite, la Wallonie naîtra tardivement, en 1980, comme entité régionale, sans vouloir pour autant se transformer en Etat.

Une réaction de légitime défense

Les Wallons ont longtemps ignoré qu'ils n'étaient qu'une minorité en Belgique. Or les provinces flamandes étaient déjà plus peuplées en 1830 que la partie méridionale du Royaume. Ce n'est qu'aux alentours de 1900 que le mouvement wallon se manifeste timidement et se donne un embryon de structure sous la forme d'associations de militants. En réaction à l'éveil de la nationalité flamande, il s'agissait de préserver le caractère francophone de la Belgique et de son administration. Méfiance et inquiétude se font jour à l'égard

des premières lois favorables à la langue flamande⁶⁸. On organise des congrès plutôt confidentiels ; ils se politisent en réponse à l'affirmation électorale et parlementaire de la droite catholique, elle-même soumise à son aile flamande, au pouvoir sans interruption de 1884 à 1914. La Wallonie, qui vote pour les libéraux et les socialistes, en prend ombrage.

Ici et là, des personnalités lancent l'idée de la séparation administrative de la Wallonie et de la Flandre dans le cadre de l'Etat belge. C'est le moment que choisit le député socialiste de Charleroi Jules Destrée – qui rentrera plus tard dans le rang quand il sera nommé ministre – pour se poser en figure de proue de la revendication wallonne : il prône déjà le fédéralisme et réclame pour la Wallonie la réappropriation de son histoire et de son patrimoine artistique.

A cette époque, une avant-garde wallonne récuse la nouvelle mythologie nationale belge en même temps qu'elle exprime sa crainte en face d'une Flandre qui s'appuie sur l'appareil d'Etat. Mais la guerre mettra une sourdine au sentiment wallon encore ténu, alors qu'elle provoquera, du côté flamand, une radicalisation encouragée par l'occupant. La Wallonie est sensible à la concurrence d'un patriotisme belge de circonstance, avivé par les exactions allemandes et les souffrances de la population. Ainsi, à peine né, et malgré le climat de francophilie que la victoire des alliés français a renforcé, le jeune mouvement wallon connaît une première éclipse au lendemain de la grande guerre.

Au moment du centenaire de la Belgique en 1930, l'opposition wallonne à l'essor politique de la Flandre n'est le fait que de quelques parlementaires, intellectuels ou notables. Elle prend une certaine vigueur lorsque s'instaure une

⁶⁸ La « loi d'égalité », en 1898, reconnaît le flamand comme langue de législation au même titre que le français.

diplomatie belge neutraliste et complaisante à l'égard de Berlin. Mais elle demeure marginale dans l'opinion publique. En 1936, pour dix-sept députés nationalistes flamands, on ne compte aucun élu autonomiste wallon. Pour qu'un enracinement populaire du concept « Wallonie » commence à se dessiner, il faudra attendre le développement d'une résistance anti-nazie, autour du mouvement « Wallonie libre » notamment, qui contraste avec la collaboration d'une partie importante du mouvement flamand avec l'ennemi entre 1940 et 1945. D'autres facteurs agissent dans le même sens : la captivité prolongée des soldats wallons en Allemagne alors que les Flamands sont rapidement libérés, la contestation de l'attitude de Léopold III pendant le conflit, le prestige du général de Gaulle et de la « France libre ».

Fédéralisme belge ou rattachement à la France

En 1944, une partie de la résistance wallonne réfléchit à l'après-guerre et se prépare – c'est le cas de Wallonie libre – à revendiquer l'autonomie par la voie démocratique. Le parti socialiste clandestin semble se rallier, lui aussi, au fédéralisme. Un « Congrès national wallon » est convoqué à Liège les 20 et 21 octobre 1945. Plus de quinze cents militants wallons ainsi que des personnalités politiques, intellectuels, syndicalistes, y prennent part. On remarque de nombreux députés, sénateurs, maires, socialistes, libéraux ou communistes. Quel avenir institutionnel faut-il donner à la Wallonie ? Un premier vote se conclut

par une majorité relative en faveur de la réunion de la Wallonie à la France : 480 voix sur 1046 ; l'autonomie dans un cadre belge fédéralisé en recueille 391, et l'indépendance 154. Le cœur de la Wallonie a voté pour la France⁶⁹.

Mais le comité d'organisation, mécontent de la puissance du courant réunioniste, provoque un second scrutin à l'issue duquel les délégués se prononcent massivement pour le fédéralisme. Le Congrès avait choisi le réalisme attentiste, par calcul tactique ou par excès de prudence. On avait opposé un vote dit de raison à un vote qualifié à tort de « sentimental ».

Le Congrès de Liège s'était terminé par l'émouvant discours du romancier Charles Plisnier – prix Goncourt 1937 –, grand partisan du rattachement à la France ; il avait tiré les justes conclusions de l'événement et lancé cet avertissement prémonitoire : « Camarades wallons, nous aurons peut-être un jour besoin de la France, lorsque nous aurons fait cette expérience ultime qui nous est demandée (le fédéralisme), lorsque nous l'aurons faite dans un sacrifice à la raison et au sens des réalités politiques. Si, comme je le crains, cette expérience avorte, alors – j'entends le dire aujourd'hui – nous serions justifiés à nous tourner vers la France et aucun reproche ne pourrait nous être adressé, car cette expérience nous la ferons en toute loyauté et sans arrière-pensée d'aucune sorte. Alors, nous lui dirions : « Maintenant, France, au secours ! Et croyez-le bien, elle viendra ! » A ce moment, l'assemblée se lève, acclame longuement l'orateur, puis chante La Marseillaise devant le Bureau debout...

La faute wallonne de 1945, c'est d'avoir placé sur un pied d'égalité les trois hypothèses : le fédéralisme, l'indépendance, la réunion à la France. Les courants se neutralisèrent mutuellement. Les congressistes avaient surtout hésité

⁶⁹ Philippe Raxhon, *Histoire du Congrès wallon d'octobre 1945*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1995.

entre la France et la Belgique, entre le grand large et l'enfermement dans un système belge éventuellement rénové. En réalité, de fortes pressions parties des milieux gouvernementaux bruxellois et de la direction du parti socialiste étaient parvenues jusqu'à Liège. L'assemblée, confuse et velléitaire, s'était laissé manipuler par les agents du régime belge. On sait aussi que la Grande-Bretagne, dont les troupes surveillaient le territoire belge, ne resta pas inactive, redoutant comme toujours la moindre extension française en Europe. A l'occasion du Congrès de Liège, la Belgique officielle n'avait ressenti qu'une émotion, elle pouvait respirer : la Wallonie se repliait sur le fédéralisme sans vraiment l'exiger. Certes, un sentiment antibelge s'exprimait dans le sud du pays mais il était contenu et canalisé. La Wallonie n'avait pas l'intention d'aller jusqu'à une rupture avec la Belgique. Elle obtiendra le fédéralisme dans de mauvaises conditions, et beaucoup trop tard, dans les années 1980 ; que de temps perdu et d'énergies gaspillées, que d'abaissements subis pour demeurer malgré tout soumise à la tutelle d'une majorité belgo-flamande indifférente ou hostile aux intérêts wallons.

Dans les années qui suivirent la Libération, le pouvoir belge ne fit rien pour aller à la rencontre des revendications du Congrès de Liège et pour apaiser les inquiétudes wallonnes.

Entre Flamands et Wallons, le fossé se creusait autour de deux préoccupations principales : la répression de la collaboration jugée insupportable par le mouvement flamand ; et l'abdication du roi Léopold III en faveur de son fils Baudouin 1^{er} en 1950. L'éloignement de Léopold III, que les Wallons appelaient « le roi des Flamands », fut ressenti en Flandre comme une dure défaite. Au terme d'une consultation populaire, le maintien du roi sur son trône

avait été accepté par une majorité d'électeurs en Flandre, mais repoussé par les Wallons. Ceux-ci ne l'avaient pas emporté dans les urnes, mais dans la rue. Ce fut le chantage wallon à la guerre civile qui conduisit in extremis au dénouement pacifique de « l'affaire royale ». Elle avait ajouté un lourd et dramatique chapitre au contentieux entre les deux grandes communautés du pays.

La conscience wallonne s'affirme et se mobilise pendant les événements insurrectionnels de 1950 mais elle s'enracine plus encore dans le terreau populaire avec les grandes grèves sociales de l'hiver 1960-1961. La Wallonie comprend alors sa solitude : le gouvernement reste totalement muet et passif devant le déclin industriel des vieux bassins charbonniers et métallurgiques qui forment la colonne vertébrale de la Wallonie profonde. Sur la lutte sociale se greffe une demande d'autonomie politique doublée de pouvoirs économiques pour la région.

Confiné jusqu'alors dans des milieux relativement minoritaires, le mouvement wallon prend un véritable élan dans la décennie qui débute avec la grève de 1961. On le doit notamment au Mouvement Populaire Wallon lancé par le syndicaliste André Renard, un tribun charismatique. La volonté de réformer la structure de l'Etat s'exprime aussi à travers des partis politiques nouveaux à vocation régionaliste ou fédéraliste tels que le Rassemblement wallon. Au même moment, des partis de même nature consolident leurs positions en Flandre et à Bruxelles. Leurs forces conjointes, et la pression exercée sur les partis traditionnels, suffiront à entraîner l'Etat sur la voie de la régionalisation et du fédéralisme avec les révisions successives de la Constitution en 1970, 1980, 1988 et 1993 (au bout du compte, il s'agit aujourd'hui de la 6e réforme de l'Etat).

Une région, pas un Etat

Par essence, le mouvement wallon est un régionalisme et non pas un nationalisme. C'est un régionalisme de déduction né du constat que la Belgique unitaire ne défend plus correctement les intérêts wallons. C'est un régionalisme de précaution, de sauvegarde économique et sociale avant tout, même s'il n'est pas dépourvu d'une vision culturelle et identitaire. Il s'agit de protéger les vieux secteurs industriels en perte de vitesse et les emplois qui en dépendent. Puisque l'Etat belge est jugé défaillant et aux mains d'une majorité flamande qui n'assure la protection que de ses seuls intérêts, il faut faire soi-même le nécessaire pour colmater les brèches et si possible opérer des redéploiements. L'abandon dans lequel est laissé le sillon industriel wallon frappé de plein fouet par la crise du charbon puis par celle de l'acier est comparé aux efforts du gouvernement belge pour développer la Flandre, par exemple en aidant à la création d'une toute nouvelle sidérurgie flamande maritime, Sidmar près de Gand. Des investissements portuaires et autoroutiers gigantesques sont consentis dans le Nord, tandis que la Wallonie reste sous-équipée. La grande majorité des subventions du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) vont à la Flandre. Celle-ci veut aussi négocier un traité hollando-belge qui imposerait à la Wallonie et à son bassin de la Sambre et de la Meuse un cahier des charges draconien en matière d'épuration des eaux. Longue serait en vérité une liste complète des griefs wallons. Il n'en demeure pas moins vrai que pour la Wallonie, la régionalisation réclamée pendant les années 1960-1980 apparaît moins comme une fin en soi que comme un instrument d'action économique et sociale. Ce n'est que plus tard et de manière dérivée qu'elle sera utilisée par le

Parti socialiste mais aussi par les deux partis de droite (les centristes chrétiens et les libéraux) comme un précieux instrument de conservation et d'augmentation de leur pouvoir politique dans la région.

Il n'y a pas, en Wallonie, de vocation nationale, et encore moins de tradition étatique propre. Elle ne fête aucun événement historique fondateur comme le sont les Eperons d'or pour la Flandre. A l'étranger, elle ose à peine s'appeler « Wallonie » mais seulement « région wallonne de Belgique ». Et la bonhomie joviale de ses élites politiques cache mal leur provincialisme et leur clientélisme.

L'absence de sentiment national wallon s'explique aussi par une sorte de pudeur de la population à l'égard des signes extérieurs de la souveraineté étatique. Peu importe que ce soit en raison de son esprit de clocher ou parce que le bon aloi d'une démocratie conviviale lui suffit. Les Wallons semblent avoir compris intuitivement qu'ils n'ont pas, par eux-mêmes et pour eux-mêmes, la fibre étatique. Ils préfèrent les traditions folkloriques aux défilés officiels. Il n'y a pas de véritable fête nationale wallonne, mais au mieux de plus ou moins joyeuses festivités qui s'éparpillent pendant tout le mois de septembre, tenant plus des anciennes « ducasses » (l'équivalent dans le Nord des fêtes annuelles de villages) que d'une communion patriotique. La grande majorité de la population n'est d'ailleurs pas informée des événements « belges » que l'on commémore, à savoir la révolte antihollandaise de 1830. On n'aperçoit pas, en cette occasion, d'étendards flamboyants ni de marches aux flambeaux, ni de pèlerinages collectifs et vindicatifs tel que celui qui se produit chaque année en Flandre, à la

Tour de l'Yser, ce monument romantique et pacifiste érigé après la première guerre mondiale. Cette réserve a pu servir jusqu'à présent d'antidote efficace aux éventuelles tentations de créer en Wallonie un populisme d'extrême droite.

C'est la vocation démocratique et sociale du mouvement wallon qui explique le rejet de toute dérive nationaliste. De même la mouvance indépendantiste n'a jamais vraiment prospéré. Le groupement « Wallonie Région d'Europe » – antiétatiste et eurorégionaliste – a été fondé en 1988 mais il fit long feu et se laissa rapidement étouffer par le Parti socialiste, qui le digéra avec habileté et cynisme. Le courant historique de l'autonomisme wallon se laissa ainsi « normaliser » et éliminer par la nouvelle ligne belgiciste et monarchiste imposée par M. Di Rupo à rebours des positions défendues jadis par les Ministres PS Spitaels et Collignon. Parallèlement à cette reprise en main, le pouvoir régional wallon affiche des performances économiques sans doute en progrès mais encore insuffisantes, et l'échec du fédéralisme belge lève les tabous sur la disparition de l'Etat. Très logiquement, comme l'avait pressenti Plisnier au Congrès de 1945, ces évolutions favorisent la renaissance de l'autre courant traditionnel du mouvement wallon, le réunionisme pro-français. Celui-ci émerge à nouveau en plaçant clairement et radicalement la revendication wallonne dans la perspective de l'après-Belgique. En 1999 se crée ainsi pour la première fois dans l'Histoire de Belgique un parti « rattachiste », le R.W.F. (Rassemblement Wallonie-France) qui milite pour l'intégration de la Wallonie et de Bruxelles dans l'espace français, selon des modalités à négocier.

Incontestablement, la maladie existentielle de l'Etat belge et les crises gouvernementales à répétition ont apporté des justifications supplémentaires aux thèses réunionistes du « parti français ». Son idéal est d'ailleurs partagé,

ouvertement ou secrètement, par un nombre croissant d'élus se réclamant des partis traditionnels. Tout l'indique : ce courant est influent dans la population mais aussi à l'intérieur même de certains partis de pouvoir, tels que le MR (Mouvement Réformateur, droite libérale) ou le PS (Parti socialiste de tendance social-démocrate).

Trop longtemps, les Wallons ont joué la carte belge, à leur détriment

Le mouvement wallon aura contribué, de toute évidence, à l'éclosion d'une certaine conscience collective, celle d'appartenir à un groupe humain de langue française. A cet égard, la Wallonie existe. Mais elle n'a pas donné vie à un sentiment national, ni même à un autonomisme radical. Ce qui s'est développé, c'est un régionalisme réformiste à l'intérieur du système belge. Pendant de longues décennies, les dirigeants wallons ont négocié des « petits arrangements entre amis » avec la machinerie institutionnelle belge. Ces marchandages avec le régime permirent de franchir l'étape d'un fédéralisme bancal qui n'eut pour effet que de fournir un habillage constitutionnel au statut minoritaire de la Wallonie. Les frontières interrégionales, fixées au détriment des Francophones dans la région de Fourons et autour de Bruxelles, suscitent aujourd'hui encore des tensions explosives. Les Wallons et les Bruxellois commirent une autre erreur : accepter que la Flandre installe sa capitale politique à Bruxelles, ce qui compliquait encore plus le casse-tête institutionnel belge.

Le mouvement wallon aurait dû se donner une stratégie plus déterminée lorsque les rapports de force lui étaient encore relativement favorables (en 1945,

1950 ou 1961). S'il l'avait fait, il aurait acquis en temps utile des instruments autonomes de reconversion économique, dès le début des années noires de la désindustrialisation et non après l'apparition de ses effets ravageurs.

Depuis 1961, les dirigeants wallons ont à peu près exclusivement joué la carte belge. Ils en ont été pour leurs frais. S'ils n'ont pas obtenu les pouvoirs et les moyens nécessaires et s'ils n'ont pas été aux rendez-vous de tous les besoins de la population au moment voulu, c'est parce que la Wallonie ne possède pas toutes les dimensions d'une entité politique autonome.

Historiquement – et ceci compte plus qu'il n'y paraît pour le présent – la Wallonie ou plutôt ses diverses principautés ont toujours fait partie d'un espace politique plus vaste (Bourgogne, Saint-Empire romain germanique, Espagne, Autriche, France, Pays-Bas et Belgique). Si elle a fini par former un sous-ensemble au sein de l'Etat belge, c'est par réaction de tardive et légitime défense contre les comportements majoritaires de la Flandre. Mais cette réaction n'alla jamais dans la direction qu'avait suivie le Mouvement flamand : la construction d'un fort sentiment national tel qu'on l'observe, non seulement en Flandre, mais en Ecosse ou en Catalogne. Si la Flandre s'est dressée contre l'Etat belge, c'est au nom d'une vocation stato-nationale et européiste. Elle a commencé à le faire dès le milieu du 19^e siècle par opposition à une Belgique francophone alors même qu'elle profitait des transferts financiers sud-nord. La Wallonie, elle, ne fut que rarement fâchée contre la Belgique et elle ne se fâcha pas longtemps : on s'en avisa en 1950 et en 1961. Dans la suite, elle ne manifesta que des mauvaises humeurs très passagères contre son père belge qui la protégeait trop peu, mais tout rentra aussitôt dans l'ordre. Et cela d'autant plus que le régime

des partis, grâce aux réformes successives de l'Etat, recevait tout de même des pouvoirs supplémentaires pour mieux entretenir son emprise sur un électorat reconnaissant.

A force d'adhérer à un « projet belge » qui n'existe que dans leur imagination, les élites wallonnes officielles n'ont pas été capables d'anticiper l'ascension du nationalisme flamand. En se ralliant à un prétendu « bon sens belge », elles n'ont pas vu – ou n'ont pas voulu voir – que la sorcellerie institutionnelle fédérale ne pourrait pas sauver la Belgique. De réformes en réformes, jamais abouties et toujours recommencées, on a additionné les inconvénients de l'ancienne centralisation et du fédéralisme centrifuge.

En regard d'un mouvement flamand fortement identitaire, les Wallons n'ont pas éprouvé d'insécurité culturelle, en raison de leur appartenance à la francophonie et de leur adossement à la France ; c'est pourquoi ils n'ont pas cherché à s'organiser à l'intérieur d'une forteresse. Les partis et les médias francophones ont pratiqué l'aveuglement volontaire : on a répandu une propagande rassurante, à savoir que l'Etat belge et son Roi réussiraient à opposer des contre-feux à la majorité flamande et donc à contenir ses abus de position dominante.

Les Wallons, et avec eux les Bruxellois, sont un exemple rare de population minoritaire qui a longtemps mis sa confiance dans un Etat qui ne la protège plus. Mais cette attitude se heurte aujourd'hui à la réalité : le moteur fédéral est enrayé pour de bon. Une partie significative de l'opinion publique francophone est désormais convaincue que l'échec de la Belgique est irréversible. Elle a commencé d'en faire son deuil. Elle veut penser à autre chose et se dit qu'il faudra bientôt choisir un autre destin.

Ceux-là mêmes qui en Wallonie éprouvent quelque admiration pour les talents de prestidigitateur du Premier ministre Di Rupo ne sont pas entièrement dupes : ils sont convaincus que la Flandre – jamais satisfaite, jamais repue – remontera bientôt sur son vieux cheval de bataille pour exiger de nouvelles et substantielles « avancées » vers l'autonomie.

CHAPITRE VIII

L'IMPASSE DU FEDERALISME

Pas moins de six révisions de la Constitution, toutes plus laborieuses les unes que les autres, furent nécessaires pour que la Belgique en vienne à se doter – entre 1970 et 2013 – d'institutions fédérales inachevées et bancales. Le fédéralisme n'aura pas réussi à concilier les aspirations contradictoires qui minent l'Etat : le désir d'autonomie des régions, le besoin de solidarité entre leurs populations. Le pays vit plus dangereusement que jamais. Son « équilibre », factice et trompeur, ne tient qu'à un fil⁷⁰ ; il n'est que le reflet des petits et provisoires dénominateurs communs entre les autonomistes pour qui ils sont le minimum acceptable et les belgicistes aux yeux desquels ils sont le maximum tolérable.

Il va de soi que la nouvelle réforme institutionnelle votée en 2013 et le nouvel échafaudage politico-administratif n'ont pas remédié à l'insuffisance de l'Etat, traditionnelle dans un pays de cités et de corporations qui ont tout fait, pendant des siècles, pour se tenir à distance d'un pouvoir souvent étranger et lointain. Quant au conflit de nationalités, le fédéralisme ne l'a pas estompé, il l'a exacerbé.

⁷⁰ « La Belgique tient à une virgule, à une crise nerfs, à rien du tout » : Joëlle Milquet, ministre fédérale, présidente du CDH (Centre Démocrate Humaniste), *Le Vif-L'Express*, 7 décembre 2007.

Un imbroglio en forme de casse-tête

Coiffée par six gouvernements et sept assemblées législatives, l'architecture institutionnelle belge a quelque chose de baroque : trois régions, trois communautés, quatre régions linguistiques, dix provinces, des communes à statut spécial, une capitale – Bruxelles –, siège principal des instances européennes, qui est également devenue la capitale de la Flandre alors que sa population compte 90% de Francophones.

Les gouvernements : le fédéral belge, le régional wallon, le régional bruxellois, le régionalo-communautaire flamand, le communautaire français, le communautaire allemand.

Les assemblées : la Chambre des députés, le Sénat, les Parlements wallon, bruxellois, flamand, allemand (pour les 75.000 germanophones des cantons orientaux d'Eupen et de Saint-Vith), et enfin le Parlement de la Communauté française qui représente les Bruxellois francophones et les Wallons.

Les trois régions (Flandre, Wallonie, Bruxelles) disposent de compétences liées au territoire (développement économique, aménagement du territoire, transports, logement...). Les trois communautés (française, néerlandaise et allemande) gèrent des matières culturelles et sociales liées de près ou de loin à la langue (enseignement, culture, sport, aide aux personnes, radio-télévision de service public ...). Quant aux quatre régions linguistiques, il s'agit des régions de langue néerlandaise, française, allemande, et de la région bilingue de Bruxelles. Les derniers accords institutionnels prévoient le transfert, vers les

Régions et Communautés, de compétences supplémentaires importantes telles que l'emploi, les allocations familiales, une partie de l'impôt sur les personnes physiques.

Bruxelles est une capitale convoitée par les Flamands, c'est une grande ville francophone enclavée géographiquement en territoire flamand. Complication suprême : la périphérie immédiate de Bruxelles est constituée de communes relevant de l'administration régionale flamande mais peuplée majoritairement de Francophones. Autre « curiosité » : l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde (le fameux BHV) est formé de la région centrale de Bruxelles-Capitale et des arrondissements administratifs de Hal et de Vilvorde, peuplés notamment de plus de 100.000 Francophones. Au nom de l'homogénéité linguistique et politique de la Flandre, les partis flamands – tous les partis flamands – revendiquent la scission de BHV, afin d'interdire aux électeurs francophones de voter pour des candidats bruxellois... Cette scission a fait l'objet d'une loi acceptée par les Francophones et votée en 2012.

Sans s'attarder ici aux mécanismes à la fois obscurs et subtils qui relient les divers étages de la construction belge, on évoquera les graves dysfonctionnements qu'augmente encore l'absence de véritables procédures de règlement des conflits. L'une des causes majeures de ces dysfonctionnements réside dans la superposition et l'enchevêtrement de deux types d'entités fédérées, les régions et les communautés, elles-mêmes à l'intersection des pouvoirs locaux et de l'autorité fédérale.

C'est une singularité belge. Il n'est aucun autre fédéralisme au monde qui s'articule de la sorte autour des pouvoirs qui se recouvrent et se concurrencent

sur les mêmes zones d'influence⁷¹. L'Allemagne et ses Länder, le Canada et ses provinces, la Suisse et ses cantons ne connaissent qu'un seul type d'entité fédérée. En Belgique, la complexité et l'ambiguïté sont la règle. Ainsi de Bruxelles, région à part entière administrée par un gouvernement et un parlement bilingues, mais qui est aussi un espace dans lequel les deux grandes communautés exercent leurs compétences de manière indépendante... Le mouvement flamand conteste d'ailleurs le statut régional de Bruxelles et veut le réduire à un condominium wallo-flamand sur la capitale commune.

Le dossier BHV est beaucoup plus que « symbolique ». Si la Flandre a obtenu la scission, c'est-à-dire la suppression de cette circonscription électorale bilingue, c'est au nom de l'homogénéité et même de la « pureté culturelle » de son sol national : c'est une traduction du principe de territorialité, préétatique en l'occurrence. Les Francophones lui opposent un autre principe, personnaliste ou humaniste, celui des droits individuels. Deux logiques s'affrontent : une logique francophone justifiée dans le cadre d'un Etat belge encore en vie, une logique flamande qui doit s'apprécier dans la perspective d'un futur Etat flamand.

Le fédéralisme belge s'est révélé incapable de donner des frontières correctes, sûres et reconnues, à ses subdivisions régionales. D'où le risque de déstabilisation explosive, tout particulièrement dans la banlieue bruxelloise, que la scission de BHV n'a pas écarté. La Belgique contemporaine est coutumière de conflits inextricables tels que celui de BHV. Il est probable qu'on ne les surmontera qu'au jour de la partition finale de l'Etat, à la suite d'une consultation démocratique des habitants des communes contestées. La fixation définitive des frontières est à ce prix. Ce n'est qu'au terme de pareille procédure

⁷¹ Vincent de Coorebyter, *La Belgique entre compromis et ambiguïtés*, revue *Pouvoirs*, n° 136, Paris, 2011, p. 89.

que pourra et devra s'appliquer le principe de territorialité, sans exclure pour autant une protection nécessaire et raisonnable des minorités qui subsisteraient de part et d'autre.

Où est la pax belgica ?

Le fédéralisme à la façon belge n'est pas seulement compliqué, il est inefficace. Il n'a pas atteint ses objectifs, et surtout pas le premier d'entre eux : la paix entre les populations hétéroclites du Royaume, une paix qui sauverait un Etat menacé d'éclatement.

Longtemps redoutée, souvent désirée, la réforme fédérale fut finalement adoptée par la classe politique et ensuite par le Palais royal. On lui rendit hommage, pensant qu'elle avait prolongé de quelques décennies la durée de vie du Royaume. A l'issue de chaque modification de la Constitution, on annonça avec force roulements de tambours que c'était « la dernière des dernières » puisque l'apaisement général s'était produit. Mais, pratiquant l'aveuglement volontaire, beaucoup d'observateurs mirent du temps à apercevoir que la panacée n'était qu'un placebo. En effet, l'encre des nouvelles dispositions constitutionnelles et légales n'était pas encore sèche que des frustrations et des revendications supplémentaires voyaient le jour, principalement du côté flamand. Sans avoir réglé le contentieux belgo-belge dans sa totalité, en ayant entériné des arrangements seulement partiels au terme de compromis brouillons et douloureux, chaque réforme ressemblait à une somme de mécontentements.

Elle suscitait des demandes nouvelles au Nord du pays, inévitablement suivies de commentaires désabusés en Wallonie : « Les Flamands ne seront jamais satisfaits ! Ils exigent et exigeront toujours plus ! »

Depuis quarante ans, chaque réforme de l'Etat en appelle une autre, y compris celle qui a été négociée en 2011. C'est pourquoi la Flandre considère le fédéralisme comme un processus évolutif : l'ouvrage doit être remis sur le métier en permanence, au nom de l'empirisme, de la bonne gestion, des aspirations autonomistes des populations⁷².

Chaque composante de la fédération tente d'instrumentaliser à sa manière le fédéralisme. La nation flamande se regarde elle-même comme un Etat en gestation ; elle en possède les conditions économiques et culturelles objectives. A ses yeux, la structure fédérale n'est qu'une étape, un stade intermédiaire entre « la Belgique de papa », unitaire et centralisée, et une forme plus ou moins avancée d'indépendance. En revanche, pour les Wallons, elle est un aboutissement. Tandis que le mouvement flamand accélère l'émancipation, la Wallonie essaie de se servir de l'Etat belge pour repousser le moment de se choisir un destin et pour contrarier la volonté flamande.

Il est clair que le fédéralisme à la belge repose sur un malentendu. Flamands et Wallons sont pareils à deux chirurgiens qui se querelleraient gravement quant au traitement qui pourrait guérir un malade incurable. La Flandre organise une euthanasie programmée de l'Etat. La Wallonie et Bruxelles pratiquent à son égard l'acharnement thérapeutique. Prise entre ces deux feux, la

⁷² Dans *Le Soir* du 13 janvier 2012, M. Kris Peeters, chef du gouvernement régional de Flandre, déclare : « ...La réforme de l'Etat est un processus permanent : on ne pourra jamais dire qu'elle a atteint son point ultime. Je songe notamment à l'impôt des sociétés ... »

pauvre Belgique évoque le dernier toit sous lequel se retrouvent encore, pour un temps et parce qu'il le faut bien, des conjoints qui ne s'aiment plus et dont l'un des deux au moins s'apprête à demander la séparation.

Ce que la Flandre réclame aujourd'hui est considérable : la transformation de Bruxelles en territoire d'Etat, le rabotage des droits accordés aux Francophones dans la périphérie de la capitale, la régionalisation de la fiscalité sur les sociétés, de la sécurité sociale, de l'immigration, de la justice. Ce qui est recherché, c'est un démembrement progressif de l'appareil d'Etat et un déplacement du centre de gravité de celui-ci vers les régions et les communautés. On use et on abuse d'un chantage insistant en direction des Wallons : « Si vous tenez à garder encore un peu de Belgique, alors il vous faut accepter de la dépecer avec nous ».

Où est la paix ? Elle n'est pas au rendez-vous, d'autant plus que les partis francophones, surmontant leur timidité, font mine de contester les frontières entre Bruxelles et la Flandre et souhaitent un élargissement du domaine de la capitale ainsi qu'un « corridor » qui assurerait la continuité territoriale avec la Wallonie via la commune de Rhode-Saint-Genèse. On en conviendra, le climat ne peut que s'envenimer dès lors que les séparatistes flamands répètent leur mot d'ordre : « Ce qui est à moi est à moi et n'est pas négociable. Ce qui est à toi est négociable ».

Un autre objectif du fédéralisme consistait à rétablir un certain équilibre entre Flamands et Wallons dans la gestion de l'Etat central. Si les Francophones avaient contrôlé le pouvoir au 19e siècle, ce fut le tour des Flamands dans le courant du siècle suivant. Contrairement aux attentes, le fédéralisme ne restaura nullement l'équité dans le partage des hautes fonctions. Au contraire. Depuis

1945 et jusqu'en 2011, la Wallonie n'a pu obtenir le poste de Premier ministre belge qu'en de rares et exceptionnelles circonstances, plus précisément pendant quatre années, en 1950-1952 et en 1965-1966, puis en 1973. A partir de 1974, les Wallons sont privés de la fonction de chef du gouvernement fédéral. Est-ce là un des effets « apaisants » des réformes successives ? On ne se trompe pas quand on affirme que le poids politique de la Wallonie dans l'Etat belge s'est constamment amenuisé depuis les années 1970, en confirmation d'une évolution lente remontant beaucoup plus loin dans le temps. La désignation du Wallon Elio Di Rupo comme Premier ministre en décembre 2011 ne contredit nullement cette analyse, car le socialiste élu dans le Hainaut a généreusement payé son poste en cédant délibérément aux exigences flamandes sous le prétexte fallacieux de vouloir ainsi « sauver la Belgique ».

Il y a belle lurette que le contrôle et même la domination de la Flandre sur les Affaires étrangères et sur la Défense ont transformé la Wallonie en Wallonistan. Les diplomates wallons se font de plus en plus rares, et les plus brillants d'entre eux sont souvent cantonnés à des postes secondaires. Les officiers supérieurs francophones sont freinés dans leur avancement ou déviés vers des voies de garage dès lors que les réflexes nationalistes flamands se sont infiltrés au sein même de l'armée. En octobre 2010, le lieutenant-colonel aviateur Luc Gennart, commandant de la base aérienne de Florennes, fit sensation en révélant au grand public la flamandisation de l'armée belge.

C'est en uniforme et face aux caméras de la télévision que l'officier wallon (trilingue) protesta courageusement contre cette mэрule qui ronge l'un des derniers remparts de la belgitude : le déséquilibre est flagrant avec 22 généraux supérieurs flamands sur 31, avec 15 généraux flamands sur 18 au

Comité Directeur de la Défense, avec 7 officiers néerlandophones sur 9 au Comité d'avancement...⁷³ Le colonel dénonçait aussi la mise à l'ombre de certains officiers francophones parmi les plus doués et les plus indépendants ; le démantèlement du bataillon d'infanterie de Bastogne transféré en Flandre ; la nomination d'un commandant flamand à la tête de la brigade légère de Marche-en-Famenne ; les menaces de déménagement des chasseurs YF16 vers la Flandre ; l'émergence d'un lobby militaro-industriel flamand prêt à mettre la main sur les retombées et compensations économiques en cas d'acquisition de nouveaux avions (américains et non français)... La réponse du pouvoir belge ne se fit pas attendre. On tenta d'abord d'humilier l'officier en essayant de lui interdire d'assister à la fête de son régiment, ensuite on s'empressa de le démettre de son commandement. Le Ministre de la Défense du moment, le catholique flamand Pieter De Crem se surpassa par sa goujaterie : « ... Le colonel Gennart ? C'est du bla-bla... » A noter que personne n'avait pu démentir les révélations de l'aviateur « rebelle ». Naturellement, les ministres francophones restèrent muets et il ne se trouva qu'un seul député, le libéral Denis Ducarme (MR), pour oser interpeller avec fermeté le gouvernement.

Une fois encore, ici comme ailleurs, l'oligarchie francophone se refuse d'admettre que les décideurs flamands tentent de « rapatrier » un maximum de matériels « pour le cas où... », c'est-à-dire dans la perspective d'un partage des actifs dans le cadre d'une succession d'Etats.

Par esprit de soumission et dans l'espoir ô combien illusoire de préserver à tout prix l'unité belge, la plupart des dirigeants francophones font mine

⁷³ Chiffres 2013.

d'ignorer cette stratégie flamande, et préfèrent se laisser emprisonner dans un statut de protectorat que le fédéralisme n'a pas aboli mais seulement légalisé par les réformes de la Constitution.

Rétrécissement de l'espace juridique commun

Il est encore une autre manifestation visible de l'impasse dans laquelle s'est enfermée l'oligarchie belge dans sa tentative fédéraliste. Flamands et Francophones ont affiché des interprétations de plus en plus divergentes du droit. Le rétrécissement de l'espace juridique commun, tout comme les atteintes à l'Etat de droit, conduisent aussi à l'obsolescence de l'espace politique commun, prélude à sa partition.

Le caractère évolutif des réformes institutionnelles, sans cesse revues et corrigées, crée l'insécurité juridique dans le pays. Et la multiplication des pouvoirs législatifs concurrents ne contribue pas non plus à la stabilité des lois et des jurisprudences. Il y a là un facteur, parmi d'autres, de faiblesse et d'impuissance de l'Etat. En Belgique, une loi fédérale et un décret régional ont exactement la même valeur juridique. C'est ce qu'on appelle, en jargon local, « l'équipollence des normes ». En Allemagne, une loi votée par le Bundestag de Berlin – la Chambre fédérale des Députés – l'emporte en droit sur celle qui émane d'un Parlement régional, celui du land de Bavière par exemple : « Bundesrecht bricht landesrecht » (le droit fédéral casse le droit provincial).

La rivalité politico-juridique entre l'Etat belge et la Flandre donne naissance à de nouveaux contentieux quasi insolubles. On ne se contente pas d'opposer des décrets régionaux aux lois fédérales. Le gouvernement et le

parlement flamands poussent l'audace jusqu'à « interpréter » des lois fédérales par des circulaires régionales. C'est notamment le cas dans le domaine très sensible de la législation sur l'usage des langues en matière administrative. La Flandre en tire argument pour vider de leur substance un certain nombre de droits démocratiques reconnus aux populations francophones qui habitent sur son territoire. C'est ainsi que trois communes de la périphérie de Bruxelles ont été privées de maires. Elus très régulièrement lors du scrutin municipal d'octobre 2006, ils avaient été sanctionnés par le gouvernement régional flamand qui refusa de les nommer. Leur crime ? Ils avaient adressé aux électeurs leurs convocations à se rendre aux urnes dans la langue respective de chacun, conformément à la loi belge. Les autorités flamandes, ulcérées, exigent quant à elles que lesdites convocations soient exclusivement rédigées en néerlandais. Le diable, quand il est fanatique, se niche dans des détails de cette nature.

Mais il y a plus grave encore : les instances juridictionnelles et arbitrales telles que le Conseil d'Etat rejettent plus souvent que de raison les recours des citoyens ou des élus francophones, ce qui envenime et prolonge les différends. La mauvaise foi de ceux qui sont chargés de les traiter peut s'expliquer : ils sont surveillés par la majorité flamande et sont eux-mêmes politisés à outrance dans la mesure où ils ont été nommés selon des critères et des quotas fixés par les partis.

Les circulaires liberticides publiées par le gouvernement flamand en 1997 étaient de toute évidence illégales. Elles firent l'objet de plaintes francophones devant le Conseil d'Etat, mais celui-ci ne les examina qu'avec une lenteur désespérante, scandaleuse, et calculée. A vrai dire, des « influences » gouvernementales n'avaient pas manqué de s'exercer pour faire traîner la

procédure. Ce n'est qu'après sept années d'atermoiements indignes que le Conseil se prononça. A la stupéfaction des juristes encore indépendants, ses arrêts du 23 décembre 2004 (annoncés en catimini à la veille des fêtes de fin d'année) consacraient le bien-fondé des circulaires en dépit des rapports pertinents rédigés en sens contraire par deux auditeurs.

Bavure irréparable dans un Etat de droit. Mais ici la Belgique avait démontré qu'elle n'était plus vraiment un Etat de droit. Elle a fait plus que l'abîmer, elle l'a nié. La décision avait été prise par une Chambre flamande du Conseil d'Etat, ce qui soulève la question de la légitimité de cette juridiction qui dysfonctionne à répétition. Etrange Etat en effet que celui qui assigne à un plaignant francophone son adversaire flamand comme juge. Où est le procès équitable devant un juge impartial ? Pourtant, les lois coordonnées sur le Conseil d'Etat permettent de confier des affaires qui mettent en cause l'unité de jurisprudence à l'assemblée générale, linguistiquement paritaire ; mais cela ne s'est plus produit depuis plus de vingt-cinq ans quand il s'agit des droits des Francophones !

Le procès de la haute juridiction doit aller plus loin : tous les conseillers ont une étiquette partisane parfaitement connue. Instrument par excellence du pouvoir d'Etat, elle est le fief exclusif des six partis traditionnels et les candidats non affiliés à l'un d'entre eux en sont impitoyablement évincés, quelle que soit leur compétence. Le Conseil d'Etat s'est accoutumé à rendre des services autant que des arrêts, en s'abstenant d'annuler des nominations politiques manifestement irrégulières ou en laissant dormir des dossiers de cadres linguistiques pendant plus de dix ans. En gagnant du temps, on espère aussi que la résistance francophone s'éteindra. Il suffisait d'y penser. Sous les régimes

autoritaires du 20e siècle, les juges foulaient au pied les lois écrites et les principes généraux du droit au nom de « l'idéologie nouvelle » ; les lois étaient modifiées ou supprimées du jour au lendemain par de simples circulaires ou par des avis publiés dans la presse. Toutes proportions gardées et d'une manière feutrée, on se trouve devant la même logique lorsque les autorités régionales modifient une loi fédérale par une circulaire ou lorsque les Chambres flamandes du Conseil d'Etat créent un droit nouveau au nom des intérêts de la nation flamande. Au tribunal de l'Histoire, l'Etat belge pourrait un jour avoir piètre figure. En tout état de cause, cette affaire illustre bien l'échec de l'expérience fédéraliste en Belgique. Elle n'est cependant pas terminée, car en janvier 2011 une Cour d'appel wallonne, celle de Mons, a donné raison aux plaignants francophones. Au lendemain de l'arrêt, le gouvernement flamand – dans lequel la N-VA séparatiste détient deux postes ministériels importants – fit savoir qu'il n'en tiendrait aucun compte... La démonstration est faite : les lois belges protègent mal les Wallons et les Bruxellois et la justice ne dit plus le droit de manière sûre et incontestable. Décidément, le fédéralisme à la belge est une usine à gaz dans laquelle une classe politique irresponsable joue avec de grosses allumettes. La pusillanimité des Francophones a été telle que le gouvernement Di Rupo, en fonction depuis décembre 2011, a entériné les circulaires flamandes liberticides, en signant l'accord institutionnel munichois et prétendument pacificateur qui sert de ciment à la coalition au pouvoir.

La Belgique n'a plus la force de croire à sa propre survie

L'actualité économique rend encore plus incertain l'avenir d'un fédéralisme qui ne convient déjà plus à la Flandre. La combinaison d'un fort déficit budgétaire et d'une dette publique parmi les plus élevées d'Europe (plus de 100% du PIB), à quoi s'ajoute une faiblesse structurelle de l'autorité de l'État, discrédite la Belgique sur le plan international. Dans un environnement mondial plus dangereux que jamais, le régime belge s'enlise dans le tumulte institutionnel comme si le risque d'une irlandisation de ses finances n'était que le produit de l'imagination de commentateurs malveillants. Le moment approche où les partis ne seront même plus capables de former un gouvernement d'affaires courantes et seront contraints, comme les Tchèques et les Slovaques en 1992, de négocier la partition du pays.

L'impasse historique du fédéralisme belge accentue la crise de l'Etat à travers l'hallucinante autodestruction collective d'une société politique. La Flandre n'a plus de projet pour une Belgique avec laquelle elle n'a plus guère d'affinités. Et la Belgique, depuis longtemps, n'en a plus pour la Wallonie. L'instabilité institutionnelle et l'insécurité juridique s'additionnent et entretiennent la culture de l'échec.

Il n'y a plus d'intérêt général belge. Aux yeux de la nouvelle génération flamande, la Belgique n'offre plus de valeur ajoutée et l'intérêt de la Flandre passe avant celui de l'Etat fédéral⁷⁴. Les hommes d'Etat ou ceux que l'on qualifiait ainsi ont disparu, ayant cédé la place à des gestionnaires de l'immédiat ou à des administrateurs du provisoire. Pour que la Belgique réussisse une

⁷⁴ En août 2006, le futur Premier ministre Yves Leterme avait déclaré à *Libération* : « La nécessité d'avoir un gouvernement fédéral passe au second plan par rapport aux intérêts de la Flandre ».

réforme miraculeuse, il faudrait au moins qu'elle croie à sa propre survie et manifeste une forte volonté de se perpétuer. Ce n'est pas le cas. Le malheur belge résulte du choc entre un Etat flamand qui s'affirme avec fracas et un Etat belge qui s'efface sur la pointe des pieds. Une cohabitation n'est pas possible, sur un même territoire, entre un Etat émergent et un Etat déliquescant : c'est le plus faible qui va s'évaporer.

En doctrine, fédérer c'est unir, rapprocher, faire converger. En Belgique, le fédéralisme est une disjonction et une soustraction. Partager à l'excès la souveraineté, la disperser, la découper, c'est aller à la ruine de l'Etat. Mais ici l'Etat était devenu impossible. On ne le ressuscitera donc pas. L'arbre planté en 1830 ne donne plus, aujourd'hui, qu'un fruit stérile : on parle du processus fatal par lequel une nation à la fois ancienne et jeune – la Flandre – en est venue à étouffer la fausse nation belge et à démanteler un Etat que l'Europe avait installé plus ou moins arbitrairement. Les efforts méritoires mais désespérés des Francophones pour sauver la belgitude, même au prix d'un pacifisme naïf, ne parviendront pas à inverser le cours des choses. A l'instar des fédéralismes tchécoslovaque, yougoslave, soviétique, ou canadien, le fédéralisme belge est assis sur une provision d'explosifs politiques. Deux démocraties vivent non pas côte à côte mais avec les regards tournés vers un ailleurs. Loin de marcher d'un même pas, Flandre et Wallonie cheminent chacune à son propre rythme, dans leur huis clos respectif, s'écartant insensiblement comme les deux rives d'un fleuve à l'approche de son embouchure. Pour autant que les Wallons et les Flamands vivent encore en chambre commune, ils ne font plus les mêmes rêves.

Le fédéralisme belge n'a pas rapproché les « frères ennemis » et n'a nullement pacifié leurs relations ; il a seulement mis en évidence leurs divergences et exacerbé leurs contradictions.

CHAPITRE IX

LA BELGIQUE SANS ISSUE OU LES FAUSSES BONNES SOLUTIONS POUR SURMONTER SA CRISE EXISTENTIELLE

Pendant l'interminable crise gouvernementale qui paralysait la vie publique belge, le quotidien bruxellois *Le Soir* publiait, en première page, cette manchette en caractères énormes : « Belgique sans issue »⁷⁵. C'était une réponse, pessimiste mais réaliste, à la question désormais posée sans détours : comment concilier l'inconciliable ? Est-il un remède pour guérir cet Etat qui n'en finit pas de finir ? Apparemment, il n'y a que de fausses bonnes solutions, égrenées ci et là ; mais on constatera qu'elles ne sont que des voies de garage principalement destinées à combattre ou à retarder la seule formule salutaire, à savoir la solution française pour la Wallonie, parallèlement à l'indépendance de la Flandre.

Le confédéralisme ne serait que l'antichambre de la séparation

La plupart des observateurs en conviennent lucidement : même s'ils se sont bruyamment réjouis du médiocre compromis qui devait conduire à une sixième réforme de l'Etat avant 2014, le processus de dislocation du pays n'est

⁷⁵ *Le Soir*, 7 janvier 2011.

pas enrayé. « La Belgique n'est sauvée que provisoirement⁷⁶ ». Une nouvelle révision de la Constitution, même substantielle, qui approfondirait encore le système fédéral, serait un leurre. Il est vain de penser qu'un affaiblissement supplémentaire et radical du pouvoir central serait en mesure d'arrêter la course au divorce. Un fédéralisme accentué et renforcé au profit des régions – que certains affublent déjà de l'étiquette du confédéralisme – ne remettra pas la Belgique sur pied. C'est l'inverse qui adviendra. Administrer une autre dose de maladie au malade ne le soignera pas, même en politique belge. De nouveaux déséquilibres surgiront inmanquablement, créant des appels d'air pour un nouveau train de réformes, avec toujours plus de pouvoirs pour la Flandre et moins de financements pour la Wallonie. Assis entre deux chaises, tiraillé entre le désir de complaire à la Flandre et la crainte de se saborder, l'Etat belge serait dépouillé de certaines compétences régaliennes, telles que la justice, et ferait figure de squelette politique⁷⁷.

Quand le mouvement flamand se fait le promoteur du confédéralisme, ce n'est qu'un moyen d'accéder à une autonomie maximale tout en gardant provisoirement « quelque chose » de la Belgique, à savoir son nom, quelques pouvoirs communs aux deux grandes communautés et peut-être un roi protocolaire qui tiendrait lieu de cerise sur le gâteau. Ici, le séparatisme avance souvent masqué, et le vocabulaire habille une stratégie : le confédéralisme belge couve l'indépendance flamande, il en est la chrysalide prometteuse, prête à se muer en un brillant lépidoptère jaune et noir, les couleurs du drapeau flamand.

⁷⁶ Béatrice Delvaux, dans *Le Soir* du 13 janvier 2012.

⁷⁷ Sur la tentation confédéraliste, voir Gendebien P.-H., *La Raison et le Cœur, oui à la France*, Editions Mols, Wavre, 2011, p. 38 et sq.

Parler de confédéralisme plutôt que de souveraineté, c'est tromper ceux qui veulent bien l'être, c'est une habileté pour ne pas brutaliser la fraction modérée de l'électorat flamand.

En droit international, le confédéralisme relève de la catégorie des fantômes. On ne peut l'assimiler à une forme avancée de fédéralisme. Confédérer, c'est unir par traité deux ou plusieurs Etats qui demeurent indépendants : ils ne constituent pas pour autant un nouvel Etat. On songe à cet égard aux précédents de la Confédération sudiste pendant la guerre de Sécession américaine ou à la Confédération du Rhin sous l'empire napoléonien. La Confédération helvétique, on l'a vu, est évidemment beaucoup plus qu'une association contractuelle à objet limité ; le vocable en usage dans ce cas est une facilité de langage car la Suisse est bel et bien une fédération.

Au demeurant, l'hypothèse est à exclure car pleine de périls pour les Wallons et pour les Bruxellois. Une Belgique confédérale ne serait qu'une « coquille vide ». La Flandre se comporterait déjà en quasi Etat et les Francophones se marginaliseraient, dispersés entre régions wallonne et bruxelloise, sans compter les problèmes posés par les cantons germanophones. Avec le confédéralisme, l'Etat disparaîtrait partout où il gêne la Flandre ; il ne subsisterait que là où il l'intéresse encore, c'est-à-dire à Bruxelles.

Pour mémoire, on se souviendra de la tentative avortée des Tchèques et des Slovaques en 1992 : essayer une confédération pour éviter une dissolution. En réalité, ce furent les résultats antagonistes des élections du mois de juin qui donnèrent le coup d'envoi au processus de partition. Les Tchèques avaient fait campagne pour un fédéralisme fonctionnel et avaient voté à droite. Les Slovaques, marqués à gauche, étaient partisans d'un partenariat lâche, en clair

d'une « confédération ». Le Tchèque Klaus et le Slovaque Meciar s'employèrent à définir un mécanisme confédéral – une association de deux Etats disposant de la souveraineté internationale ! – dans l'espoir de prolonger la fédération tchécoslovaque vacillante. On nagea peu de temps dans l'utopie car les négociateurs furent incapables de préciser ce qu'ils entendaient par espace minimum commun. N'ayant pu s'accorder sur un confédéralisme, ils s'orientèrent aussitôt vers un divorce de velours. Les deux indépendances furent proclamées le 1^{er} janvier 1993⁷⁸. On est en droit de s'interroger : les Flamands et les Wallons auront-ils cette sagesse-là ? Mais, préalablement à une séparation concertée, il faudra vérifier la détermination de la Wallonie : aura-t-elle choisi entre l'improbable statu quo humiliant, l'indépendantisme non viable et l'union salutaire avec la République française ?

Bruxelles « ville libre internationale » ou district européen : le danger de l'isolationnisme

A Bruxelles, un courant autonomiste, voire indépendantiste, se développe dans la perspective de l'après-Belgique. C'est une aspiration confuse à s'ériger en ville libre, en micro-Etat, et pourquoi pas en district fédéral européen. La pensée politique sous-jacente à un repli bruxellois est peu structurée. Elle est doublement suspecte : elle se fonde sur un isolationnisme économique et fiscal ; et elle rejoint une stratégie flamande visant à séparer Bruxelles de la Wallonie et du monde français. A défaut de réussir la reconquête de la capitale, les partis flamands pressentent qu'un district européen bruxellois serait au moins une

⁷⁸ O. Mounir, *La partition de la Tchécoslovaquie*, Gerpennes, Quorum, 1998; et F. Wehrlé, *Le divorce tchécoslovaque, vie et mort de la Tchécoslovaquie*, L'Harmattan, Paris, 1994.

solution du moindre mal, un contre-feu à l'alliance de Bruxelles avec la Wallonie et l'instrument de leur disjonction définitive. Petite victoire peut-être pour la Flandre, sévère défaite pour les Bruxellois et les Wallons mais également pour les intérêts de la France.

Pour Bruxelles, un statut de ville libre indépendante ou de district européen soulèverait de fortes objections. Elle devrait payer cher pour répondre aux besoins sociaux de ses quartiers. Elle courrait le risque d'un rétrécissement encore plus problématique de son hinterland économique. On déplorerait une rupture de la solidarité politique et culturelle avec la Wallonie et, au-delà, avec le monde français dans son ensemble. Naturellement, Bruxelles devrait renoncer définitivement à tout espoir d'élargissement territorial aux communes à facilités ainsi qu'à la continuité physique avec la Wallonie. Autrement dit, une région bruxelloise réduite à ses propres forces politiques et diplomatiques au moment de la fixation de ses frontières d'Etat serait un oiseau pour le chat flamand. Bruxelles, comme îlot encerclé par la Flandre, deviendrait une sorte de Lesotho de l'hémisphère nord, pour ne pas dire un Berlin-Ouest d'avant la réunification allemande. Bruxelles comme petit Etat indépendant ne serait pas une ville libre mais enclavée avant d'être étranglée dans son espace clos. Les Bruxellois commettraient une faute politique majeure s'ils s'engageaient dans cette direction.

Juridiquement, les contours du projet de district européen sont et resteront particulièrement nébuleux. S'agira-t-il d'un petit Etat à part entière jouissant de tous les attributs de la souveraineté, ou bien d'un territoire sous protectorat international et donc « neutralisé »? Dans quelle mesure une bonne trentaine de gouvernements européens pourront-ils inventer un statut convenable pour une

citée de plus d'un million d'habitants ? L'idée de ville libre sous tutelle internationale avait été imaginée après la première guerre mondiale pour régler certains conflits territoriaux ; en application du traité de Versailles, on la mit en œuvre à Dantzig-Gdansk, ville mi-allemande mi-polonaise. Hitler mit fin à l'expérience de la manière que l'on sait. Les Nations Unies et le Vatican préconisèrent un système semblable pour Jérusalem, après la seconde guerre. En vain.

D'autres objections viennent à l'esprit. L'Europe n'est pas à la veille de devenir un Etat fédéral. Sur le plan politique comme sur celui du droit, Bruxelles ne peut prétendre à la vocation de district européen : sans Etat fédéral, pas de capitale fédérale. Aujourd'hui, il n'existe pas de capitale de l'Union européenne. Bruxelles n'est que l'un des trois sièges de ses institutions, avec Strasbourg et Luxembourg.

Par ailleurs, toute similitude qu'on pourrait déceler entre un très éventuel « Bruxelles district européen » et le « Washington D.C. » des Américains (pour District of Columbia) serait approximative et douteuse. Washington fut fondée ex nihilo en 1791 par le jeune gouvernement des Etats-Unis sur des terrains peu peuplés cédés par la Virginie et le Maryland : la citoyenneté politique des habitants de la capitale ne fut jamais pleine et entière puisqu'aujourd'hui encore ils n'élisent pas de sénateurs et n'envoient à la Chambre qu'un député privé de droit de vote.

Bruxelles et les Bruxellois méritent mieux que d'être administrés par un gouverneur nommé par le Conseil européen et surveillé par la Commission.

Quelles que soient les surprenantes évolutions que nous réservera certainement l'avenir, les habitants de Bruxelles ne sont pas encore disposés à connaître le sort de Mostar ou de Mitrovica.

Si à la suite d'un arrangement totalement invraisemblable qui mettrait fin à une anarchie politique post-belge, il se trouvait une volonté majoritaire et un tour de prestidigitacion pour instaurer un district européen, on assisterait alors à un nouveau recul de la langue française à Bruxelles. Le rouleau compresseur de l'eurocratie militante s'activerait de plus belle et poursuivrait son travail de normalisation mondialisatrice. La France doit en être consciente : une tutelle accrue de l'Europe sur la métropole bruxelloise serait du pain bénit pour les agents de l'anglo-américanisation dans cette grande ville dont les citoyens sont encore largement francophones dans leur vie privée, mais dont la vie sociale, culturelle, et économique, est de moins en moins française.

Donner un statut de district européen à Bruxelles reviendrait à faire passer une coquecigrue dans le ciel, surtout si l'on se pose des questions quant à l'avenir de l'Union dans la prochaine décennie.

La Wallonie avec le Grand-Duché de Luxembourg ou, pourquoi pas, avec l'Allemagne ?

Une fin de régime accompagnée de la crise existentielle d'un Etat engendre toujours un grand désordre des imaginations et favorise l'éclosion de chimères sans lendemain. Ainsi certains caressent-ils secrètement l'espoir d'une union entre la Wallonie et le Grand-Duché de Luxembourg. Ce rêve de songe-cieux néglige une évidence : jamais les 500.000 ressortissants de l'Etat

luxembourgeois n'avaliseront leur absorption dans un ensemble politique dominé par 3.500.000 Wallons. Dans ce cas, ce n'est pas à un rattachement de la Wallonie au Grand-Duché auquel on assisterait mais à une annexion-absorption de celui-ci. Faudrait-il exiler le Grand-Duc au profit d'un Saxe-Cobourg bruxellois ? Les Wallons apprendraient-ils plus volontiers le lëtzebuergesch, la langue nationale du lieu, que le flamand ? Quoi qu'il en soit, Jean-Claude Juncker – qui était encore le Premier ministre luxembourgeois – a « exécuté » en langage diplomatique ce qu'il a qualifié « d'idée étrange ». Et de préciser : « Le Grand-Duché n'a pas vocation à dépanner une Belgique qui se cherche. Il faut que la Belgique se ressaisisse. Sa crédibilité européenne risque vite d'être mise à néant si on n'y arrive pas⁷⁹ ».

Un autre scénario a fait beaucoup de bruit... et de fumée. On veut parler de la stupéfiante suggestion de M. Paul Magnette, ministre fédéral à l'époque et aujourd'hui président du PS francophone. C'est au journal *La Libre* qu'il confia sa pensée : « Etre rattaché à la France qui a une culture aux antipodes de la nôtre, c'est ridicule. Si on doit se rattacher à un pays, un jour, ce sera plutôt à l'Allemagne »⁸⁰. Les Wallons, déjà rattachés deux fois à l'Allemagne contre leur gré, n'ont pas apprécié. L'objectif du Ministre, partisan de la préservation de la rente belge, était de noircir l'image de la France au motif qu'elle serait trop centralisée. Comme si la France était une menace politique pour la Wallonie, il faut nier la filiation que les Wallons ressentent à l'égard de la République. Dans la foulée on saisit l'occasion pour idéaliser le fédéralisme allemand,

⁷⁹ *L'Avenir du Luxembourg*, 22 août 2001.

⁸⁰ *La Libre*, 21 octobre 2010.

paradisiale au regard du prétendu jacobinisme français. Pourtant, chacun sait que depuis le siècle des Lumières culture politique et valeurs démocratiques sont identiques de Paris à Liège et de Lille à Mons.

A travers les propos du ministre wallon heureusement minoritaires s'était exprimé un aveu idéologique, une certaine vision antiétatique, postnationale et francophobe. Les dires de ce M. Magnette n'étaient-ils qu'une « boutade » comme il l'a laissé entendre par la suite, effrayé par les effets dévastateurs de sa suggestion dans l'opinion publique wallonne ? Il n'en reste pas moins que la France devrait être attentive : chez certains bénéficiaires du régime belge, il existe une tentation d'écarter la France et de solliciter l'Allemagne lorsque sera venu le temps de la phase terminale⁸¹. Cela dit, lorsque l'Etat belge s'effondrera, il est probable que les principaux responsables wallons se rendent rapidement à Paris pour y entamer des négociations.

Un monarque ciment ? Vers un coup d'Etat royal réactionnaire ?

Au musée des utopies bruxelloises, on peut admirer une pièce de choix : un coup d'Etat royal qui donnerait à Philippe I^{er} de Saxe-Cobourg le moyen de reprendre la barre et de sauver le Royaume en voie de désagrégation⁸². Confinée à quelques cercles restreints, la recette germe périodiquement dans la tête de quelques vieux messieurs fâchés. Naturellement, on agira « en douceur », avec l'aide d'un gouvernement « d'hommes en colère » agglutinant des techniciens, quelques grands patrons et, pourquoi pas, l'un ou l'autre général en préretraite.

⁸¹ En 1943, à Bruxelles, le chef du mouvement REX et pro-nazi Léon Degrelle avait proclamé que « les Wallons sont fils de la race germanique. »

⁸² Entre-temps, le roi Albert II a abdicé en faveur de son fils Philippe (juillet 2014).

Entre la poire et le fromage, ce petit monde salive déjà à l'idée d'un chef de l'Etat qui oserait prendre la Constitution à revers et gouvernerait enfin au lieu de se contenter de régner.

C'est oublier que le Roi des Belges est loin d'être le puissant personnage que l'on imagine parfois. Il n'est qu'un chef d'Etat constitutionnel aux pouvoirs très délimités et limités, des pouvoirs d'influence avant tout. Par une facilité de langage, les médias ont recours au terme de « souverain » pour le désigner. Erreur ! La Constitution exclut l'idée même que ce mot véhicule. Depuis plus de deux siècles, les peuples d'Europe ont appris qu'ils sont eux-mêmes les détenteurs de la souveraineté. La Belgique médiatique l'oublie. Nous voilà donc submergés par un nouveau culte de la personnalité. Et celui-ci ne se limite pas à la seule personne du Roi, il englobe toute sa famille : un « souverain collectif » s'empare de la fonction de chef de l'Etat. La « maison Belgique » s'en trouvera-t-elle mieux armée pour résister aux périls qui l'assaillent ? Ce n'est pas prouvé. Les apparences sont trompeuses. La royauté belge est aussi fragile que l'Etat.

Les monarchistes belges sont des adeptes de la démocratie par acclamation. La première impression qu'ils donnent, c'est d'en faire trop. Avec l'accord de « l'entourage », les services du Palais se prêtent à une commercialisation publicitaire de l'image de la famille royale, y compris sur des boîtes de biscuits. En abusant de la communication, ils ne rendent pas le meilleur des services à leur cause : on ravale la monarchie à un sujet rentable qui fait vendre des feuilles sur papier plus ou moins glacé et grimper les audimats du petit écran au même rythme que s'accroît la prolifique cohorte des princes héritiers. A cet égard, rien ne sera épargné à celui qui consentira à consulter *Paris Match* (édition de Bruxelles) ou *Le Soir Magazine*, ou à subir les

émissions sirupeuses et serviles de la RTBF (*C'est du belge*) ou de RTL (*Place Royale*). C'est mieux que Monaco, avec une pincée de Dallas. Spectacle à la fois rassurant et excitant, parce qu'on y conjugue à l'envi le glorieux et l'ancillaire, le neuf et le vieux, l'inaccessible et le familier. L'objectif est de raffermir l'amour de la dynastie et de dépolitiser le bon peuple. Aussi, pas de petits gains honteux, car tout fait farine au moulin, jusqu'aux contes de nourrice du style : « Nos princes ne sont-ils pas comme nous ? » L'idolâtrie dévote et tricolore le dispute à la niaiserie.

Un régime qui recourt à de tels expédients pour rester debout signale par là sa fragilité. Le défilé ininterrompu du couple royal, des princes, princesses, reines passées ou futures ne suffira pas à chasser les sombres nuages qui s'accumulent au-dessus du Royaume. La monarchie a plutôt bonne presse en Wallonie. Ce ne fut pas toujours vrai. En Flandre, c'est l'inverse. On y regarde la Palais comme un bastion francophone. Les nouvelles élites flamandes s'éloignent des cérémoniaux compassés et rêvent d'une République moderne. Pour l'heure, et à titre très transitoire, elles se contenteraient d'une monarchie exclusivement protocolaire à la scandinave.

En revanche, beaucoup de Wallons et de Bruxellois pensent encore avoir besoin de monarchie comme de pain. Ils s'imaginent à tort que le monarque les protège contre le nationalisme flamand, contre le risque d'une scission de l'Etat, contre les « politiciens de tout poil et de toute langue » qui complotent en vue de « détruire ce pays de cocagne ». C'est pourquoi, contre le séparatisme mais aussi contre la corruption, ils veulent confier leur sort au Roi ciment dont l'immense sagesse saura empêcher toutes les « aventures ».

Et pourtant, l'ordre des choses n'est pas celui-là. C'est une méprise fort commune que de considérer le Roi, sa fonction, sa famille, sa dynastie comme les garants de la perpétuation de l'Etat. C'est le contraire qui est vrai : la Belgique sert de soubassement à sa royauté et la maintient en place. Tout au plus le chef de l'Etat a-t-il encore un discret pouvoir d'influence. Mais celui-ci se réduit comme peau de chagrin. Le Roi n'a plus les moyens politiques de s'opposer aux évolutions en cours. Il ne pourra plus rien empêcher. Comme son frère et successeur Albert II, Baudouin 1^{er} avait assisté, impuissant, à la vente des fleurons économiques et financiers belges. Pas plus aujourd'hui qu'hier le Roi ne pourra faire obstacle au fédéralisme ou au régime des partis, et a fortiori au confédéralisme indépendantiste voulu par la Flandre.

Depuis l'origine du processus de réforme de l'Etat jusqu'au milieu des années 1980, la monarchie et ses conseillers firent de leur mieux pour empêcher ou à défaut pour ralentir la marche vers la décentralisation et vers l'autonomie des régions. Baudouin 1^{er} n'aimait pas les révisions de la Constitution. Après celle de 1988, le gouvernement lui demanda de s'y rallier enfin et de le faire savoir. Ce qu'il accepta en parlant de « fédéralisme d'union ». Un austère devoir. Le cœur n'y était pas. Albert II, lui, avait moins de convictions que son frère. Aussi, il lui en coûta peu de se couler dans le moule fédéral, même difforme, qui avait été conçu avant son accession au trône. Il n'en assista pas moins à l'irrésistible marée montante du séparatisme flamand, avec les percées électorales du Vlaams Belang et de la N-VA. Sans doute crut-il pouvoir se consoler en observant la vive dévotion que sa personne et sa famille inspiraient en Wallonie et en particulier dans les rangs de la nomenclature socialiste et de son électorat. Et il n'en va pas autrement de son fils et successeur Philippe.

En se donnant en spectacle émotionnel, en s'abandonnant au populisme compassionnel, la monarchie belge nuit à ses intérêts, plus que ne le feraient des libelles républicains. L'autorité a besoin d'un peu de hauteur si elle veut acquérir quelque prestige. Autrefois trop distante, la Cour l'est aujourd'hui trop peu. D'où la tendance à la « désacralisation » et à la banalisation de la fonction royale. Cette convivialité est peut-être sympathique. Elle déclenche parfois des bravos mais ne permet pas nécessairement de décrypter leur sens. En aimant leur famille royale à ce point et en lui pardonnant tout, les Francophones aiment-ils une réalité ou un mythe ? Ne serait-ce pas plutôt une monarchie et une famille idéalisées, image des rêves d'une population qui veut retrouver des repères ?

Il vaudrait mieux remiser le tableau idyllique d'un « bon roi » par opposition à des « politiciens médiocres ». D'un côté un roi vertueux, désintéressé, hors de la mêlée partocratique ? De l'autre un ramassis de députés et de ministres tous incapables, tous véreux, tous séparatistes ? Cette vision tient naturellement de la rumeur simpliste. A vrai dire, le Roi des Belges n'est pas dans un autre monde que celui des partis. Qu'il lui en plaise ou non, il doit composer sans cesse avec la classe politique. Lui et les partis sont comme doigts d'une même main. Il y a une indissoluble solidarité entre le Roi et le système politique belge. Les chefs de parti tirent une part de leur légitimité de leur fréquentation régulière avec la Couronne et le chef de l'Etat perpétue sa fonction grâce au contrat tacite qu'il a conclu avec eux : « J'accepte votre pouvoir et vos manières, et vous ne mettez pas en question mon trône. » Une monarchie en guerre avec les partis le paierait cher et vilain. Léopold III, mal inspiré par son

tempérament, peu conseillé, et désireux de réduire la partitocratie, en fit l'amère expérience : il fut contraint à l'abdication en 1950, en faveur de son fils Baudouin.

Le sort de la Belgique dépend bien davantage du poids des partis que du Roi. Une société aussi divisée et fragmentée que la société belge a besoin de partis et surtout de chefs assez forts pour la contrôler, ou tenter de le faire. Par conséquent, la monarchie belge ce n'est pas seulement le Roi, c'est une collégialité entre le Roi et les présidents de partis. Ceux-ci forment une oligarchie, plus puissante que celle des ministres ; ils sont de nouveaux « Grands d'Espagne » influents à la Cour comme sur le terrain, c'est-à-dire dans leur conscription. La monarchie française d'avant 1789 procédait autrement : Louis XIV et ses successeurs avaient anesthésié la haute noblesse en l'attirant à Versailles et en la gâtant. Plus modestement, le système belge consiste à coaliser les partis autour du trône sans les abaisser ; ainsi pourra-t-on contourner, en cas de besoin, les effets non désirés du suffrage universel, encore que l'exercice devienne risqué lorsque le vainqueur des élections s'appelle Bart De Wever et que celui-ci milite pour une République indépendante de Flandre...

Protégés par le paravent royal, les partis conservent jusqu'à nouvel ordre la haute main sur les affaires publiques. Mais tous ne sont pas sur le même pied. Longtemps le parti catholique fut la clé de voûte du système mais depuis quelques décennies un rapport privilégié s'est noué entre le château royal de Laeken et un PS belgiciste et monarchiste. Le dernier carré des protecteurs actifs de l'Etat belge compte néanmoins sur le chef socialiste Elio Di Rupo. Mais son parti ne tient qu'un sixième des sièges à la Chambre des Représentants et son poids politique sur l'échiquier fédéral est en décroissance continue, d'autant plus

que son occupation ininterrompue du pouvoir à tous les niveaux depuis vingt-quatre ans l'a usé plus qu'il n'y paraît. La Flandre en est avertie. Elle observe. Elle attend son heure, instruite par l'expérience : elle sait que la résistance des partis francophones a plutôt l'habitude de s'assouplir avec le temps.

La Flandre sait aussi qu'elle ne trouvera pas la monarchie sur son chemin. Et si le Roi décidait de faire barrage à l'autonomisme, il se heurterait immédiatement à une réaction flamande particulièrement farouche. Deux auteurs ont publié chez Lannoo en 2004 un livre intitulé *Handboek voor de Koning* (Manuel pour le Roi) dont la conclusion est directe : la monarchie ne survivra que si elle collabore au déshabillage constitutionnel du pays. Paradoxe acrobatique : pour garder sa couronne, le Roi sera obligé de se soumettre au confédéralisme. Selon les auteurs de cet ouvrage, la Belgique doit être scindée en deux « parties d'Etat » (deelstaten) encore plus autonomes. Sinon le Roi pourrait en payer les conséquences. Si Philippe I^{er} appuie sur le frein fédéral, il signera sa propre chute. Ce point de vue n'est pas celui de quelques agités...

Il se répand dans les couches dirigeantes du pays flamand. On se trouve en face d'une « dynamique centrifuge que personne ne peut plus contenir, même dix rois », selon les mots d'un éditorialiste d'un grand journal populaire, la *Gazet van Antwerpen*⁸³.

Tel est le ton, tel est le climat. Et ce n'est pas une victoire des Diables Rouges qui donnera un coup d'arrêt à la décomposition de l'Etat. Ni une prédication moralisante et compassée du Roi, à la télévision, le soir de Noël. Avec la meilleure bonne volonté du monde, Philippe I^{er} ne pourra jamais empêcher les électeurs flamands de propulser au parlement une majorité de

⁸³ Paul Geudens, *Gazet van Antwerpen*, 11 mai 2004.

députés confédéralistes ou séparatistes. Ceux qui sont inquiets de l'avenir de l'Etat ont toutes les raisons de l'être. Parmi eux, il y a le Roi. Mais sa marge de manœuvre est quasi nulle.

Le vieil adage selon lequel « le roi règne mais ne gouverne pas » caractérise les monarchies constitutionnelles européennes depuis le 19^e siècle.

Quelques-uns des rois successifs auraient voulu prendre l'une ou l'autre liberté avec ce principe. Léopold III, de tempérament autoritaire était, avant la deuxième guerre mondiale, un admirateur des régimes forts, même s'il n'est pas possible de l'accuser d'avoir été un fasciste. Cela dit, il se méfiait de la démocratie, n'aimait pas les partis, et ne parvint jamais à dialoguer avec le monde politique. Son fils Baudouin 1^{er} respecta mieux les pouvoirs qui lui étaient confiés tout en se laissant aller, ci et là, à des attitudes constitutionnellement douteuses, notamment lorsqu'il se mit en congé de règne pour vingt-quatre heures et refusa, au motif de l'objection de conscience, de contresigner la loi sur l'interruption volontaire de grossesse.

Albert II avait semblé manquer de réelle volonté de prendre le contrôle des événements. Son problème fut surtout d'être de plus en plus médiocrement entouré. Certains de ses conseillers, et même des ministres, envisageraient une intervention active du Roi dans les affaires de l'Etat. En février 2010, – et c'était une véritable première – il donna au gouvernement de véritables injonctions, en matière budgétaire notamment, à une équipe ministérielle seulement autorisée à administrer les affaires courantes : manifestement, on observait là une dérive par rapport aux normes traditionnelles. Visiblement, il y avait aussi une volonté du régime, celle d'inoculer à Albert II la tentation de gouverner. Mais cette opération ne réussit pas à franchir les portes des officines du pouvoir : si

d'aventure elle avait été mise en œuvre, la société flamande – de plus en plus républicaine – n'accepterait plus jamais de se rallier à des manœuvres de reprise en main réactionnaire venues du Palais royal quand bien même celui-ci aurait-il été instrumentalisé par certains partis.

Ce qui est certain, c'est que la fin de la Belgique, par définition, entraînera la fin de sa monarchie. La branche belge des Saxe-Cobourg, richissime, n'aura aucun problème de fin de mois. Et les Etats successeurs verseront les retraites qui leur dues. Des fonctions honorables seront proposées aux héritiers du trône, en Flandre ou en France. On peut imaginer l'une ou l'autre mission, à la fois utile et prestigieuse, à la Croix-Rouge internationale ou au Comité Olympique, par exemple.

Un Etat indépendant « Wallonie-Bruxelles » : un Etat confetti non viable

Avec la déconstruction de l'Etat belge se multiplient les propositions visant à procurer un autre espace politique aux Wallons. En octobre 2010, alors que les palabres institutionnelles s'enlisent dans la plus sombre des impasses, le président des socialistes francophones, Elio Di Rupo, lance l'idée d'un « plan B » dont on ne sait si son auteur y croit vraiment ou s'il s'agit seulement d'une rodomontade destinée à impressionner les partis flamands. Toujours est-il qu'il suggère, en cas de déchirement belge, la constitution d'un Etat indépendant Wallonie-Bruxelles. Une petite Belgique francophone, amputée de la Flandre, poursuivrait sa vie. La République flamande, pour sa part, aurait pris son envol, installant sa capitale à Anvers.

La Belgique miniature, que l'on nomme par dérision « le Wallo-Brux », rassemblerait la Wallonie, Bruxelles et quelques communes de la périphérie de la capitale, actuellement situées en région flamande. Elle accéderait à la communauté des Etats davantage par soustraction qu'en vertu d'un élan créateur et d'une volonté nationale. Ce micro-Etat, réduit à 40% de la population de l'ancienne Belgique, prolongerait en quelque sorte celle-ci, ce qui pourrait donner une éphémère et plaisante illusion à la fraction la plus conservatrice de l'électorat. Lancer cette idée, c'était à tout le moins accrédi-ter l'idée d'un doute quant à la survie de l'Etat et justifier la montée des interrogations pour l'avenir. Mais le « plan B » fut évoqué sans grande conviction par M. Di Rupo. Il déclara qu'il avait une stratégie : occuper sa position sans bouger ! « Si la Flandre veut s'en aller, nous ne partirons pas. Nous garderons la Belgique car elle nous appartient. » Il parlait bien entendu d'une Belgique rapetissée, réduite à une peau de chagrin. Il faut en convenir : ce serait une aventure sans lendemain. Premier défaut, elle ne s'appuierait pas sur une conscience nationale digne de ce nom. Un nouvel Etat qui ne serait que le sous-produit de la non-nation belge ne deviendra pas lui-même un Etat-nation. Il lui manquerait le plébiscite quotidien des citoyens, cher à Renan ; sans le soutien d'une envie collective de former une société politique, il n'aurait que le goût d'un regret ou d'un moindre mal.

« Vive la Nation ! », le cri des pauvres et simples soldats à Valmy en 1792 ne signifiait pas autre chose que « vive le peuple uni ! » Il n'avait rien d'obscène. Selon Jaurès, la nation n'est-elle pas le bien de ceux qui n'ont rien ? On ne peut la confondre avec sa dérive, le nationalisme. Elle est la racine et le

cadre d'une démocratie vivante. Un Etat « Wallonie-Bruxelles » serait dépourvu d'un sentiment national solide, ingrédient nécessaire à la formation de n'importe quel nouveau pays.

Deuxième difficulté, cet Etat ne disposerait que d'une faible et incertaine viabilité économique et financière, inapte à préserver le niveau élevé de protection sociale auquel la population a été habituée. Une production de richesse (PIB), en Wallonie, inférieure de quelque 15% à la moyenne européenne, même si elle n'est pas beaucoup plus basse que dans le Nord-Pas-de-Calais, ne sera pas compensée par une richesse bruxelloise supérieure. En cas de divorce belge, les Wallons et les Bruxellois devraient assumer une part de l'ancienne dette publique belge, et affronter une question majeure : comment réagiront les agences de notation et les marchés financiers internationaux lorsque sera publié le faire-part de naissance d'un petit pays continuateur de la Belgique ? Les précédents de la Grèce et de l'Irlande ne vont-ils pas se reproduire au cœur même de la zone euro ?

Une reconduction de la Belgique à travers l'un de ses restes ne serait pas un long fleuve tranquille. Il faudrait recréer un autre mécanisme étatique, avec une Constitution, une administration, une armée, une diplomatie. Il ne suffirait pas de prolonger les anciennes structures car elles auraient été perturbées et désarticulées par la partition. Et si la monarchie des Saxe-Cobourg était conservée par les Wallons malgré son usure, pourrait-elle fournir un chef de l'Etat à la hauteur des circonstances ?

Quant aux obstacles à franchir sur le terrain international, ils seront considérables. La fixation et la reconnaissance des frontières entre les Etats successeurs de la Belgique (Flandre indépendante d'un côté, Wallonie-Bruxelles

– ou France ? – de l’autre) n’iront pas de soi, principalement autour de Bruxelles. Ce sera vrai en cas de sécession unilatérale de la Flandre comme dans l’hypothèse d’une séparation concertée et à l’amiable. Inévitablement le règlement frontalier sera conflictuel ; il exigera des pourparlers difficiles et probablement une internationalisation. Pour les Francophones belges – et avec eux la France – il sera vital d’aboutir à une jonction territoriale entre Bruxelles et la Wallonie par les communes de Rhode-Saint-Genèse et Linkebeek, sans quoi elles seraient réduites à n’être que des confettis d’Etat dépourvus de continuité.

Une règle établie par les Nations unies, lors de l’implosion yougoslave, voulait que les anciennes frontières administratives intérieures subsistent après le démembrement d’un Etat et deviennent les nouvelles frontières entre pays successeurs. Il ne sera pas aisé, par conséquent, de modifier les limites qui séparent aujourd’hui les domaines de la Flandre et de Bruxelles, enjeu politiquement explosif de la querelle qui portait sur la question dite de BHV⁸⁴. Nonobstant la règle qui avait prévalu pour la plupart des contentieux ex-yougoslaves, on verra plus loin que la solution finale du désaccord entre la Serbie et le Kosovo pourrait dépendre d’une rectification de leurs frontières et donc d’une attitude plus pragmatique de la communauté internationale.

Un très éventuel Etat « Wallonie-Bruxelles » aurait encore à se faire reconnaître et à négocier son admission aux grandes organisations telles que les Nations unies et l’Union européenne. La Serbie, une des nations phares des Balkans, dominante dans l’ex-Yougoslavie fut contrainte de reconstruire son Etat après le départ des autres Républiques. Elle batailla pour sa reconnaissance,

⁸⁴ L’arrondissement de BHV a été finalement scindé au profit de la Flandre sous le gouvernement Di Rupo.

qui n'advint qu'en 1996, sans être considérée pour autant comme le successeur légitime de la Yougoslavie de Tito et sans être autorisée à juger comme sécessionnistes les Républiques qui avaient quitté la Fédération (Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine). En 1992 déjà, les Nations unies avaient pris une décision qui fit date. Elles avaient acté la dissolution de fait de l'ancienne Yougoslavie même si la Serbie n'était pas partie. La Commission d'Arbitrage de la Conférence pour la paix en Yougoslavie avait proposé qu'il soit mis fin à la participation de la République fédérative yougoslave (réduite à cette époque à la Serbie et au Monténégro) aux organisations internationales et qu'aucun des Etats successeurs ne puisse invoquer un droit à occuper son siège. Elle avait jugé que la Yougoslavie s'était engagée dans un processus de désintégration. Elle constatait que, dans un Etat de type fédéral, l'existence de l'Etat implique que les organes fédéraux représentent les composantes de la fédération et disposent d'un pouvoir effectif. En clair, la Commission déclarait qu'une fédération ne peut survivre qu'avec le consentement d'un nombre significatif d'entités constitutives. Le Conseil de Sécurité s'est rallié à cette position et, dans sa résolution 777 du 19 septembre 1992, il recommandait l'introduction d'une demande d'adhésion à l'ONU en bonne et due forme de la part de la « petite Yougoslavie ».

C'est là une objection supplémentaire au projet de mini-Belgique concocté par M. Di Rupo. En faisant miroiter urbi et orbi la possibilité de « garder la Belgique » quoi qu'il advienne, il méconnaît le fait que la reconnaissance d'Etat est un acte discrétionnaire et politique, laissé au libre choix des autres Etats. Il ne faut pas être devin pour le prévoir : il faudrait des forceps pour l'accouchement d'une petite Belgique ramenée à sa partie

francophone. Les promoteurs de ce scénario croient-ils eux-mêmes à ce leurre ? Ceux qui espèrent son succès ne songent-ils pas à prolonger par n'importe quel moyen les pouvoirs et privilèges du régime belge ? Et tant mieux, pensent-ils, si ce miroir aux alouettes console les enfants perdus de la belgitude qui sont aussi leurs électeurs.

Pour preuve des interrogations quant à la faisabilité d'une souveraineté wallo-bruxelloise, il faut faire mention des conversations discrètes qui eurent lieu le 13 septembre 2010 entre socialistes français et socialistes belges francophones. Alertée par la situation politique de plus en plus inextricable, Martine Aubry avait délégué deux élus importants pour une mission d'information : le député de Paris Jean-Christophe Cambadélis et le député de l'Eure François Loncle. Ceux-ci rencontrèrent Philippe Moureaux, Laurette Onkelinx et Rudy Demotte, trois dirigeants de premier plan du PS belge, qui leur décrivirent l'enlisement des pourparlers avec les partis flamands. On parla aussi de l'hypothèse d'un éclatement de la Belgique suivi de la constitution d'un Etat de Wallonie-Bruxelles. Les Belges sondèrent alors les Français, passablement surpris : « Dans ce cas, seriez-vous disposés à ce que la France prenne en charge certaines responsabilités que nous ne pourrions assumer tout seuls, par exemple la Défense nationale ? » Abasourdie, la délégation française ne fit que prendre acte. Mais le lundi suivant, elle évoqua cette rencontre, devant le bureau du PS à Paris. Celui-ci s'inquiéta d'une aggravation possible de la crise belge. Il fut plaidé que les socialistes, mais également l'Assemblée nationale, n'auraient pas intérêt à être pris de court par l'Elysée si la question belge faisait irruption dans le débat public et devenait l'un des thèmes centraux

de l'élection de 2012. Quoi qu'il en soit, ces conciliabules entre Paris et Bruxelles en disent long sur les doutes éprouvés par les socialistes belges sur la solidité de leur plan « B ».

En le mettant sur la table, M. Di Rupo et ses amis ont surtout adopté une posture tactique. Les plus réalistes d'entre eux savent bien que l'Etat Wallonie–Bruxelles n'aurait qu'un air de revanche et de bouclier. Une revanche tardive de ceux qui ne se résigneraient pas tout à fait à la fin de la Belgique, et un bouclier aux mains des croisés de l'anti-France, ceux qui rejettent a priori la République par principe ou par complexe.

La « Belgiquette », comme certains l'appellent parfois insidieusement, ressemblerait à une machine à remonter le temps ; ou encore à une tentative désespérée de sauver la rente du pouvoir, au seul profit d'un régime des partis à bout de souffle. Elle ne tiendra pas la route.

Au Quai d'Orsay, il se rencontre quelques fonctionnaires bien-pensants disposés à soutenir, en cas de démembrement belge, une petite Belgique continuée. On le dit tout net : ce n'est pas l'intérêt de la France, ni celui de la Wallonie ou de l'Europe. Leur vision se limite apparemment à celle d'un deuxième Gabon qui voterait sagement comme la France au Conseil européen et aux Nations unies. Ce serait prendre la proie pour l'ombre et se tromper d'objectif. Ce qui importe c'est tout à la fois d'apporter une vraie sécurité aux Francophones de Wallonie et de Bruxelles et de conforter la position de la France en Europe. Aux forces vives de la République d'en être conscientes : la bonne question n'est-elle pas de savoir si la France contemporaine sera plus déterminée que celle de Louis-Philippe devant « l'occasion belge », et au moins autant que l'Allemagne d'Helmut Kohl à l'égard des Länder orientaux en 1990.

CHAPITRE X

LA WALLONIE, FILLE ET SŒUR DE FRANCE.

« *Quoi de plus français... ?* »

La Wallonie porte en elle une vérité à la fois simple et belle : on y rencontre une population de sang-mêlés, secouée par les ressacs des invasions et par les allers-retours de la civilisation, désirant la romanisation, choisissant la langue française et les idées qu'elle véhiculait, préférant avec une fidélité que rien ne rebute porter son regard vers la Seine plutôt que vers le Rhin. Son état civil ne manque pas d'intérêt. La Wallonie est une enfant bâtarde, fille naturelle née de père inconnu et de mère française, issue non d'une conquête ou d'une hégémonie, mais venue tout naturellement au monde comme le fruit d'un amour libre entre une terre de labeur et de création et une grande langue de culture, celle de la France.

La Wallonie vaut mieux que ses pudeurs provinciales car elle est capable de se tenir debout quand il le faut. Elle le montra au cours de son histoire lorsqu'elle ne supporta plus la pénombre d'un nuage étranger. Elle le fera sous peu car elle se reconnaît de moins en moins dans une Belgique manipulée par la

jeune nation flamande marâtre et abusive. Du fond de sa résidence surveillée, il est une Wallonie qui sait d'où elle vient : de France, et qui saura où aller : à la France. En un mot, elle est de France.

Les inclinations réciproques, les intérêts mutuels, la même nature des choses, tout pousse la France – on entend la vraie France qu'inspire la vertu républicaine et non celle des philistins et des hautains – vers la Wallonie. De même, tout pousse la Wallonie vers la France. Le père du mouvement wallon et député socialiste de Charleroi, Jules Destrée, n'écrivait-il pas en 1923 : « La Wallonie est un morceau de France !⁸⁵ » Il ne faisait que renchérir sur le grand Michelet. Dans son *Journal*, celui-ci évoque « la petite ville de Tournai, qui fut longtemps une petite France libre, enclavée dans le pays ennemi (pendant les guerres avec l'Espagne). Vivacité toute française...⁸⁶ ». Et dans son *Histoire de France* : « Quoi de plus français que ce pays wallon ? Ses habitants n'étaient-ils pas les cousins de la France ? Ils le prouvèrent lorsque dans les affreuses guerres anglaises, tant de pauvres Français affamés s'enfuirent dans les Ardennes et trouvèrent au pays de Liège un bon accueil, un cœur fraternel. » Et encore, sur Liège : « ... Notre brave petite France de Meuse... L'historien de la France doit au peuple liégeois qui la servit tant, de sa vie et de sa mort, de dire une fois ce que fut ce peuple. Au reste, il était la France encore, c'était nous-mêmes. Le sang versé, ce fut notre sang⁸⁷ ».

Chateaubriand, lui aussi parmi tant d'autres, n'oublia pas. Après avoir servi dans l'armée des princes, il fuit la révolution en 1792. Épuisé, malade, il

⁸⁵ J. Destrée, *Wallons et Flamands, la querelle linguistique en Belgique*, Paris, Plon, 1923.

⁸⁶ Dans son livre *Pas de visa pour la Belgique*, Pierre de Gaulle, le frère du général, se souvient aussi de Tournai : « ... J'y ai fait, enfant, de fréquentes visites [...]. C'est une ville toute française malgré le voisinage immédiat de la frontière linguistique, au-delà de laquelle on parle flamand. »

⁸⁷ Jules Michelet, *Histoire de France*, tome VI.

arrive à Namur où les femmes wallonnes le soignent et le nourrissent avec compassion. Il raconte : « Je m'aperçus qu'elles me traitaient avec une sorte de respect et de déférence...⁸⁸ ».

Depuis des siècles, la Wallonie vit en osmose avec la France. Avec plusieurs longueurs d'avance sur bien des départements de l'Hexagone, le français fut langue littéraire, de prière et d'administration des Wallons, alors que le vieux dialecte wallon, qui chemina longtemps à ses côtés, peut se revendiquer d'être l'un des plus anciens parlers d'oïl, descendu du latin à travers les âges. Dès l'époque médiévale, la chance du pays wallon fut d'avoir adopté spontanément la langue de l'Ile-de-France et de la Cour de Paris, sans qu'il fut besoin de lui imposer une quelconque ordonnance de Villers-Cotterêts. Autrefois comme aujourd'hui, le français est le trait d'union entre tous les Wallons, ceux de Tournai et du Tournaisis, fiefs de la Couronne royale depuis Philippe Auguste, comme ceux de la principauté de Liège ou des comtés de Hainaut, Namur ou Luxembourg, pourtant terres d'Empire germanique. « C'est le fait capital de l'histoire intellectuelle de la Wallonie⁸⁹», laquelle entre ainsi de plein gré dans l'orbite de Paris. De surcroît, ce qui rapprochera ces populations, c'est la culture politique qu'ils partageront ensemble avec la France, par une même langue de culture. « Une langue n'est pas seulement un répertoire de signaux, comme ceux de la marine ou des chemins de fer, c'est une vision et une interprétation du monde⁹⁰».

Il y a là des convergences et une continuité qui remontent jusqu'aux origines mêmes de la France. C'est en pays wallon que naissent les deux

⁸⁸ Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*.

⁸⁹ Félix Rousseau, *La Wallonie, terre romane*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1967, p.42.

⁹⁰ Pierre Ruelle, *Un certain amour de la France*, Paris, Berger-Levrault, 1987, p. 118.

P. Ruelle, d'origine wallonne, fut un grand professeur de linguistique française à l'Université Libre de Bruxelles.

premières dynasties du vieux Royaume : à Tournai pour les Mérovingiens, aux alentours de Liège, en Meuse moyenne, pour les Carolingiens. Dès le 11^e siècle, la principauté de Liège devient un haut lieu de civilisation. L'essor artistique, universitaire, commercial, y est prodigieux. On parle alors de « l'Athènes du Nord ». Avec les foires de Champagne, la relation franco-wallonne s'élargit, dépasse Reims et s'épanouit à Paris. De nombreux clercs wallons se dirigent vers la capitale et y occupent des chaires de professeurs. En retour, l'influence française s'étend chez eux. Trois Princes-Evêques d'origine française siègent successivement à Liège : Hugues de Pierrepont (1200-1229), Jean d'Eppes (1229-1238), Robert de Thourote (1240-1246). A cette époque, à Namur, règne une famille comtale, les Courtenay, des cadets de la Maison de France...

Depuis lors, sous la monarchie, sous les Républiques, Wallonie et France vivent la même Histoire, la même aventure humaine, les mêmes affaires de famille. Aujourd'hui, la France est plus que jamais présente en Wallonie, par son influence culturelle, mais aussi par ses très importantes prises de contrôle économiques, industrielles, financières...

Wallonie et France dans le même camp

Quand ils furent en mesure de choisir, les Wallons furent du côté de la France, celui du loyalisme, celui de la liberté, celui du progrès humain. La géopolitique, et des frontières qui ne furent que des cicatrices de l'Histoire, firent le reste. Quand les Tournaisiens sont fidèles à Jeanne d'Arc jusqu'à l'extrême fin, ils ne le sont pas parce que Wallons de France – ou pas seulement pour cette raison – mais parce qu'ils sont attachés au Royaume du pauvre

Charles VII⁹¹. Quand les volontaires du Hainaut et du Namurois combattent à Jemappes aux côtés de Dumouriez, ils agissent au nom du même idéal que les soldats de Valmy. Quand les Liégeois chassent leur Prince-Evêque dès le mois d'août 1789, et qu'au même moment les gens de Polleur, en pays franchimontois près de Verviers, rédigent une admirable déclaration des Droits de l'Homme, c'est parce qu'ils veulent les mêmes réformes et les mêmes libertés que les Parisiens⁹². Quand les émeutiers de 1830 s'en prennent aux Hollandais à Bruxelles et arborent les couleurs françaises, c'est parce que les rumeurs des journées de juillet à Paris leur sont parvenues et parce qu'ils sont imprégnés des « idées nouvelles » apprises dans leur jeunesse, sous la Révolution et l'Empire. Et quand les résistants créent le mouvement « Wallonie Libre » en 1940 en écho à la France Libre de Charles de Gaulle, ils le font parce qu'ils ont la même envie d'honneur et de démocratie que ceux de Londres.

On le voit bien : nulle trace d'ethnisme ici, point de nationalisme irrédentiste. Au-delà d'une langue de culture, mais à travers elle et par elle, les Wallons sont de connivence avec les grands choix historiques du peuple français. Avec lui, ils entretiennent un même imaginaire, un même système de valeurs, une même représentation du monde. L'agressivité complexée de beaucoup de personnages officiels du régime belge envers Paris ne fera jamais oublier ce fait : la Wallonie procède de la France. Hier comme aujourd'hui, les

⁹¹ En 1429, quand Jeanne se met au service du petit roi de Bourges, les Tournaisiens la soutiennent. Elle dicte une lettre à leur intention, où elle les appelle « Gentils et loyaux Français de la ville de Tournay ». Elle les invite au sacre de Reims. Et quand elle sera capturée par les Anglais, les derniers secours lui seront prodigués par un Tournaisien. « Tournai cœur fidèle », a pu écrire un historien.

⁹² La déclaration du congrès de Polleur fut adoptée le 16 septembre 1789. Elle est, pour deux de ses articles, plus progressiste que celle adoptée quelques semaines auparavant par l'Assemblée Nationale française. D'une certaine manière, la Déclaration de Polleur anticipe sur la déclaration dite montagnarde de 1793.

Wallons se sentent proches de la France dans ses heurs et ses malheurs, dans ses grandeurs et dans ses abaissements, dans ses humiliations comme dans ses gestes lumineux.

La Wallonie ne désire pas se constituer en nation : elle n'en a pas besoin dès lors que la France reste sa patrie intellectuelle, sa source d'inspiration idéologique à gauche comme à droite, sa meilleure introduction à l'universel. Grâce à elle, les Wallons pressentent qu'ils ne sont pas des orphelins virtuels en Europe et qu'il y aura près d'eux, à portée de main, une nation de rechange et de recours lorsque « le malheur belge » sera consommé.

Aujourd'hui un rattachement de la Wallonie à la France ne peut être considéré, moins que jamais, comme un rêve sentimental et absurde. L'évolution des rapports de forces entre nationalités en Belgique le confirme : le jour s'approche où, volens nolens, la relation franco-wallonne changera de nature car la situation exigera de part et d'autre un choix historique et responsable.

Une partie de l'opinion publique wallonne n'a jamais accepté les conséquences de 1815 (Waterloo, traité de Vienne) et de 1830 (refus de Louis-Philippe d'aller à la réunion avec la Belgique, échec de la candidature de son fils au trône de Bruxelles pourtant présentée par 83% des députés wallons mais par seulement 26% des députés flamands). Et ce n'est que pour mémoire qu'on évoquera ici le mécontentement du régime belge lorsque la Wallonie exprime sa sympathie pour la France. Il en est ainsi à l'occasion de la révolution de 1848, ou lorsque de grandes foules populaires se rassemblent à Jemappes avant la guerre de 1914, pour inaugurer le mémorial de la victoire de 1792. Il y eut ensuite l'élan francophile de l'après-guerre avec pour point d'orgue la remise de la Légion d'honneur à la ville de Liège par Poincaré en personne ; l'orientation

pro-française de Wallonie Libre et d'une partie de la Résistance pendant le deuxième conflit, le Congrès de Liège en 1945. Par ailleurs, sont maintenant connues les implications de la Quatrième République dans les graves événements de 1950 et plus précisément la promesse française de faire entrer en Wallonie plusieurs régiments en soutien à la constitution d'un gouvernement wallon provisoire et séparatiste peu avant le dénouement de la crise royale.

Faut-il déjà, avant le possible mariage France-Wallonie, dresser le bilan des dettes et des créances ?

« A la France, les Wallons ne doivent ni l'être ni la vie, mais la continuation de la vie et la conservation de l'être, l'effort de persévérance et le ferment de continuité. Que serait la Wallonie sans la France ? La brebis égarée dans la montagne, l'aérolithe jouet de toutes les attractions, peut-être un souvenir déjà comme celui qu'ont laissé les colonies wallonnes en Allemagne, en Suède, en Hongrie ou en Pologne, tout au plus une volonté rémanente comme celle des Canadiens français, jusques à quand résistante, jusqu'à quel point déjà entamée »⁹³?

Parce qu'ils sont voisins et complices, les Wallons disposent de ce beau privilège : pouvoir négliger la France qui passe pour ne songer qu'à la France qui demeure ; oublier la France qui défaille pour prendre de la hauteur et le temps qu'il faut pour apprécier le pour et le contre, pour distinguer l'accessoire du principal et l'instantané du permanent.

Les Wallons sont désintéressés : à la France ils ne demandent pas la gratitude en échange de leur fidélité ; ils ne demandent rien sinon de pouvoir

⁹³ Albert Henry, *Offrande wallonne*, Liège, éditions Georges Thone, 1946, p.116. Cet hommage au pays fut écrit pendant la guerre à Prenzlau, un camp allemand de Poméranie, par le grand universitaire wallon.

travailler avec elle parce qu'ils ont pris l'habitude de penser sous son signe, parce que la France est en eux, même quand ils n'en ont plus tout à fait conscience. Pour eux la France est le chemin qui peut conduire à la découverte de l'homme et de l'univers. Avec son passé, avec ses atouts, et surtout avec l'espoir de renaissance qu'elle ne cesse de susciter, elle ne peut forcément pas décevoir ceux qui en attendent beaucoup. Quand certains Wallons – et d'autres avec eux – disent leur mauvaise humeur à son endroit, c'est parce qu'ils sont exigeants lorsqu'il s'agit d'elle : « Personne, écrit Albert Henry, n'aime plus la France que les Français, personne ne l'aime mieux que les Wallons. La francophilie wallonne n'est ni l'abdication d'un faible, ni la servitude d'un satellite, mais le rappel d'une vérité profonde, et durable, et féconde, le signe d'une allégeance de nature, qui jamais n'a été exigée par une violence ni imposée par un impérialisme⁹⁴ ».

De la fierté, mais pas de vanité, ni d'esbroufe. Comme tout peuple, les Wallons aiment recevoir et emprunter, mais ils sont heureux aussi de pouvoir donner. Ils ont besoin de plus vastes horizons que les leurs pour s'épanouir et rayonner. Ils se sont répandus en Europe, diffusant leurs créations industrielles et artistiques. Au 16^e siècle, un Louis de Geer développe la métallurgie moderne en Suède. Sous Louis XIV, Rennequin Sualem, natif de Jemeppe-sur-Meuse près de Liège, invente l'extraordinaire machine hydraulique de Marly qui élève les eaux de la Seine et alimente les somptueux bassins de Versailles. La construction récente du remarquable viaduc de Millau doit beaucoup au savoir-faire d'ingénieurs liégeois. Nés en Wallonie, des peintres comme Redouté, Rops ou Magritte, et des musiciens comme Roland de Lassus, Henri du Mont, François-Joseph Gossec, André-Modeste Grétry, César Franck ou Guillaume

⁹⁴ Albert Henry, *op. cit.*

Lekeu enchantent la France. Et des écrivains de la taille d'un prince de Ligne, d'un Michaux ou d'un Simenon, tous originaires de Wallonie, appartiennent au patrimoine littéraire français. « Respecte-le, c'est un Wallon », s'écrie l'un des personnages d'une pièce du poète allemand Schiller.

Sans doute les Wallons respirent-ils bien chez eux, mais ils existent mieux encore quand ils dépassent leurs frontières. De nos jours plus que jamais, en ouvrant ses portes et son marché aux acteurs, chanteurs, cinéastes, enseignants, chercheurs, ingénieurs ou hommes d'affaires venus de Wallonie, la France augmente leurs succès et leur notoriété. Langue, culture, valeurs : la Wallonie s'agrandit grâce à sa dimension française et la France en retour s'enrichit des apports wallons.

Il ne faut pas réécrire le passé avec des « si ». Lucien Marchal, auteur d'une remarquable *Histoire de Wallonie*, n'en a pas moins montré avec justesse que cette histoire présente une unité frappante, construite autour des efforts pour rejoindre la France. Ce mouvement fut parallèle à celui qui poussa la France à réunir les populations françaises en un seul Etat et à se projeter vers le Rhin, sa frontière « naturelle ». Ce fut vrai depuis Louis XI jusqu'à Napoléon III, en passant par Richelieu, Mazarin, Louis XIV, sans oublier les chefs de la Révolution qui réussissent à détacher la Belgique de la tutelle autrichienne, à la suite des victoires de Jemappes et de Fleurus. Eclairé par la défaite de 1940 et féru d'histoire, de Gaulle avait parfaitement compris, à son tour, l'importance géostratégique de la Wallonie, d'où sa sollicitude pour le mouvement wallon...

Certes, personne n'affirme que la population wallonne éprouvait déjà aux 17^e et 18^e siècles une conscience « nationale » française, d'autant plus que celle-ci n'existait guère dans les provinces françaises à cette époque. Mais un

certain nombre de dirigeants wallons étaient convaincus que leur intérêt était de regarder vers la France plutôt que de continuer à subir la domination étrangère. Ainsi, sous le régime espagnol, un grand seigneur tel que le comte de Lalaing en Hainaut, ou un bourgmestre populaire de Liège comme Sébastien La Ruelle (qui le paya de sa vie) organisèrent-ils des conjurations dont l'objectif était une annexion des provinces wallonnes à la France. « Si la Wallonie au cours des siècles précédents n'a jamais été considérée comme un tout, elle a par contre agi comme un tout : elle a montré une unité d'action qui n'a jamais existé entre régions flamandes et régions wallonnes. Le thème fondamental de l'histoire de Wallonie, c'est le retour à la France, et nullement la tendance à créer un Etat avec les Flandres⁹⁵».

⁹⁵ Lucien Marchal, *Histoire de Wallonie*, Bruxelles, Europax, 1952.

CHAPITRE XI

LA REUNIFICATION FRANCAISE : « FRANCE-WALLONIE-BRUXELLES » : QUEL SCENARIO ?

Personne, aujourd'hui, n'est en mesure de préciser à quelles conditions et à quel moment pourrait survenir la phase terminale de la crise belge. Il n'empêche que celle-ci est loin d'être à l'abri de l'une de ces accélérations dont l'Histoire n'est pas avare, comme l'ont encore indiqué les dernières révolutions dites du « Printemps arabe ». On sait aussi que les hommes sont loin de toujours maîtriser les réformes qu'ils engagent et surtout les bouleversements qu'elles couvent. Mirabeau en 1789, Kerenski en 1917, Gorbatchev en 1985 avaient-ils imaginé jusqu'où les mèneraient leurs désirs de changement ? Il est vrai que ces accoucheurs involontaires de l'Histoire ne se considéraient nullement comme des révolutionnaires, et leurs contemporains encore moins qu'eux-mêmes. Ceci vaut aussi pour les politiciens flamands « modérés » qui jouent les compagnons de route des fers de lance du nationalisme séparatiste.

Une République de Flandre : een Vlaamse Staat in Europa

Pour la Flandre, la seule hypothèse qui se vérifiera n'est autre que l'indépendance. La souveraineté sera la conséquence logique et incontournable

du nationalisme dès lors que le confédéralisme belge est un mirage et que l'Europe des Régions n'est qu'un attrape-nigaud. La Belgique, Etat superfétatoire sur la carte du continent, sera gommée au même titre que l'ancienne Tchécoslovaquie ou la défunte Yougoslavie. Elle s'effacera soit au terme d'une sécession unilatérale du pays flamand, soit et beaucoup plus probablement à l'issue d'un consentement mutuel négocié entre « l'Etat de fait » flamand et une délégation commune des gouvernements régionaux de Wallonie et de Bruxelles.

Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que la partition résultera d'une autoproclamation solennelle et romantique du Parlement flamand. Le scénario risque d'être plus prosaïque. On finira par constater que plus aucun gouvernement belge de plein exercice ne peut se former. L'accumulation des blocages institutionnels et des divergences idéologiques entre Wallons et Flamands finira par enrayer un système fédéral qui, dès son origine, était particulièrement fragile, bancal et frustrant pour toutes les parties. La fin de la Belgique ne sera que le fruit amer d'un long enchaînement de décisions aboutissant au dépeçage économique, social, fiscal, administratif du pouvoir régalien.

L'enjeu le plus délicat de la négociation de séparation à l'amiable ne portera pas nécessairement sur le partage des avoirs et de la dette, mais sur des dossiers à fort contenu à la fois politique et symbolique tels que la fixation des frontières et la protection des minorités respectives. La position de la Flandre à l'égard de Bruxelles n'est monolithique qu'en apparence. Au sein du mouvement flamand, des voix s'élèvent çà et là : la souveraineté de la Flandre vaut-elle vraiment une messe bruxelloise ? Comment absorber une population

francophone à plus de 90%, comprenant des immigrants dont le degré de résistance à une flamandisation est élevé ? La Flandre commencerait donc à être saisie d'un doute insidieux quant à ses chances de « reconquérir » Bruxelles, d'où sa recherche insistante d'un statut (de district européen par exemple) qui lui permettrait de dissocier la capitale de la Wallonie et d'y prendre des gages supplémentaires.

Une indépendance de la Flandre est de toute manière plus plausible que son union avec les Pays-Bas. Sans doute certains y songent-ils : si les Hollandais et les Flamands décidaient de se constituer en un seul Etat de près de 23 millions d'habitants, leur conjonction aurait un grand poids économique en Europe et dans le monde et leur conférerait une puissance respectable sur les plans politique et culturel. Quels avantages n'en tirerait pas la langue néerlandaise, mieux armée pour se protéger et pour garantir sa vitalité ! Mais le passé a laissé beaucoup de séquelles depuis que les guerres de religion ont séparé les Pays-Bas du Nord et du Sud. Et si l'Allemagne a mené une « Flamenpolitik » (politique proflamande) active pendant les deux guerres mondiales, les Hollandais se sont gardés de toute immixtion dans la prise de conscience flamande. De même, le mouvement flamand n'a guère cherché les contacts avec les Pays-Bas, contrairement au mouvement wallon qui a le plus souvent orienté ses regards vers la France.

Même si l'on persiste à penser que la Flandre et les Pays-Bas auraient intérêt à s'intégrer, il n'en reste pas moins qu'il s'agit de deux nations distinctes. Au demeurant, c'est sans difficultés que l'Etat flamand trouvera sa place en Europe. Sa richesse et sa population – 6,4 millions d'habitants – sont supérieures à celles de nombreux membres de l'Union. Mais si les critères anciens de la

respectabilité étatique que sont le produit intérieur global et le poids démographique comptent encore, ils sont aujourd'hui relativisés par d'autres dimensions de la puissance, notamment la hauteur du revenu par habitant et le rayonnement culturel, deux domaines dans lesquels la Flandre excelle. En vérité, tout plaide pour l'indépendance, d'un point de vue flamand : un fort sentiment national, une envie républicaine, une poussée électorale constante vers la droite, une crise économique et financière internationale qui postule une autonomie protectrice réclamée de plus en plus par le patronat flamand. L'objectif qui figure au premier article des statuts de la N-VA de M. De Wever, c'est la République indépendante : een Vlaamse Staat in Europa. Un Etat flamand en Europe. La N-VA, qui est le parti le plus important au Parlement belge, multiplie dès à présent les contacts internationaux dans cette perspective. Elle rêve de voir l'un des siens siéger – en tant que Chef de l'Etat flamand – au Conseil européen.

L'activisme international de la N-VA redouble d'intensité. Le 17 mars 2011, son président De Wever était très officiellement reçu à Londres par le Premier ministre en personne, M. Cameron. La rencontre eut lieu au 10, Downing Street, le siège prestigieux du gouvernement britannique. On remarqua le silence des autorités belges qui ne réagirent pas. Imagine-t-on, par contre, le tollé qui aurait suivi un entretien, à Matignon, entre le Premier ministre français et le chef du parti indépendantiste écossais ? En recevant et en reconnaissant un mouvement d'opposition qui milite ouvertement pour la disparition de l'Etat belge, M. David Cameron montre publiquement qu'il ne croit plus en la survie de ce pays. L'affaire est significative : avec un sens inné et cynique de la realpolitik, les Anglais tournent déjà une page. Ils furent les « inventeurs » de l'Etat belge en 1830, ils considèrent aujourd'hui qu'une nouvelle donne se met

en place. Moins réservée que la France, la Grande-Bretagne paraît bien informée des rapports de force politiques à l'intérieur de la société flamande. Elle prend les devants, se positionnant avantageusement par rapport à ceux qui pourraient diriger demain une République de Flandre. Elle sait l'importance d'une coopération étroite, sur tous les terrains, avec le pays flamand. Elle le sait depuis des siècles et sa posture traditionnelle ne varie pas : s'assurer un maximum de têtes de pont politiques et économiques sur le continent. Albion a toujours eu plusieurs fers au feu : actionner continûment la balance entre Paris et Berlin, introduire des leviers partout où cela se peut, dans les failles de la relation franco-allemande. La Flandre est l'un de ces leviers potentiels.

La Wallonie et Bruxelles : deux Régions de France, sept départements

Pour la Wallonie et pour Bruxelles, on sait que la plupart des « plans B » manquent de crédibilité et ne tiennent pas la route. La seule solution, réaliste, raisonnable et porteuse d'un avenir positif pour les uns et les autres, c'est bien la réunification française. Celle-ci permet d'éviter une dissociation de la Wallonie et de Bruxelles dans l'après-Belgique. Elle leur assurera la sécurité économique et fiscale, la protection sociale, la stabilité administrative, la visibilité culturelle. De surcroît, le poids politique et diplomatique de la République française en Europe facilitera le maintien des principales institutions de l'Union à Bruxelles.

L'intégration des Wallons et de Bruxelles dans l'espace politique français n'aura rien d'une annexion. Les autorités « légitimes et représentatives » des Francophones de l'ex-Belgique engageront une démarche libre et volontaire en

direction de Paris. Une négociation s'ouvrira, étant entendu que ses conclusions seront soumises à l'appréciation des populations, par voie d'un référendum solennel. En France comme en Wallonie et à Bruxelles.

Wallonie, Région de France. Bruxelles, Région de France et siège principal de l'Europe. Les Wallons qui militent pour la réunion à la France, et les Français qui les soutiennent, ne veulent pas oublier Bruxelles. A priori, il n'est pas question pour eux de laisser de côté une ville de plus d'un million d'habitants qui s'est étendue et développée depuis plus de deux siècles grâce à un puissant apport wallon, démographique, intellectuel, économique. Ville francophone, ville internationale mais aussi ville région étroitement liée à l'arrondissement de Nivelles, l'importance stratégique de Bruxelles pour la Wallonie, pour la France, pour l'Europe, est prise en compte par les réunionistes wallons. Ils proposent aux Bruxellois une alliance structurelle. Sauf si ceux-ci se recroquevilleraient dans leur huis clos, il s'agit de marcher ensemble dans la même direction, celle de la France. Ainsi serait réaffirmée l'existence d'un tissu de liens politiques, culturels, économiques entre eux. Nonobstant leurs différences, il y a entre la Wallonie et Bruxelles des intérêts communs. Conjuguer ceux-ci dans un cadre français permettrait de faire pièce à la manœuvre flamande consistant à séparer les destins respectifs des deux entités.

Difficile par ailleurs de concevoir une présence française qui s'arrêterait aux confins de Waterloo ou de La Hulpe sans déborder sur la région bruxelloise. On voit mal comment une frontière d'Etat pourrait s'insinuer entre le Brabant wallon et Bruxelles, tellement imbriqués l'un dans l'autre par la vie sociale, les échanges professionnels, les activités économiques, les voies de communication... Cela dit, qu'on ne se méprenne pas : il serait tout aussi

impolitique de fusionner en une seule région française la Wallonie et Bruxelles. Leurs spécificités et leurs sensibilités, la présence de l'Europe à Bruxelles, l'existence d'une minorité flamande, justifient la création de deux régions à part entière dans le cadre de la République française.

La France métropolitaine compte vingt-deux régions⁹⁶. Elles seront vingt-quatre avec la Wallonie et Bruxelles. Bruxelles enverra une dizaine de députés au Palais Bourbon, siège de l'Assemblée Nationale à Paris, et la Wallonie y sera représentée par trente-deux ou trente-trois élus.

En aucun cas, la Wallonie ne serait une cinquième roue de la charrette française. On remarquera, avant toute autre considération, qu'elle n'a rien à perdre puisqu'elle est aujourd'hui le parent pauvre de la « famille » belge. Avec sa localisation avantageuse sur l'échiquier européen et grâce à la solidarité mise en œuvre par l'Etat français à l'égard de ses territoires, la Wallonie sera gagnante. Pourquoi et en quoi serait-elle négligée par un système français dont la poutre maîtresse reste assurément l'Etat mais un Etat qui n'a plus le caractère jacobin, c'est-à-dire ultracentralisé d'autrefois ? Personne n'ignore que depuis une trentaine d'années, la France s'est engagée dans la reconnaissance et l'organisation de sa dimension régionale. Les grandes villes de province dynamisent leurs équipements et leur développement.

Pourquoi un régime qui a favorisé la reconversion de villes telles que Lille et Valenciennes ne serait-il pas bénéfique à Mons ou à Charleroi ? Certes, la désindustrialisation qui a frappé la Wallonie dans les années 1960-1980 a-t-elle laissé des traces mais le processus de déclin a été interrompu. Des indices encourageants de redressement se font jour et la Wallonie ne peut pas être

⁹⁶ Avant la réforme des Régions sous la présidence de François Hollande.

considérée comme un poids mort économique, à preuve les investissements français sur son territoire. A preuve aussi l'intérêt que lui portent, dans une perspective d'intensification des coopérations, des régions comme le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine ou la Champagne-Ardenne⁹⁷.

Dans la future architecture wallo-française, Namur est toujours la capitale d'une grande région qui ne s'appelle plus « région wallonne du Royaume de Belgique » mais qui porte sans fard son nom – la Wallonie – ainsi que le font fièrement la Bavière, la Bourgogne ou la Toscane. Les institutions régionales gardent leur siège au confluent de la Sambre et de la Meuse. Namur, capitale wallonne, est aussi le chef-lieu d'un département. Le Namurois ne se contente plus de n'être que le prolongement du Brabant wallon, il devient un pôle par lui-même, inaugurant enfin une ère de coopération volontariste avec la région limitrophe de Champagne-Ardenne, laquelle en a exprimé le souhait par la voix de son président, M. Bachy. Se dessine ainsi pour la province de Namur la possibilité de se constituer en zone de développement plus autonome et diversifiée, grâce à de nouvelles convergences vers le sud dans les domaines de la recherche et de l'enseignement universitaire, de la santé, des transports, du tourisme et, pourquoi pas, de la défense nationale à partir de la base aérienne de Florennes.

Il en va de même avec les autres provinces car la frontière franco-belge actuelle fait encore figure, à maints endroits, de cul-de-sac ou de bouchon néfaste aux développements harmonieux des relations entre des populations qui ont de part et d'autre les mêmes intérêts.

⁹⁷ La démographie wallonne se rajeunit, à l'instar de la française. Avec ses 3,6 millions d'habitants, la Wallonie est un peu moins peuplée que le Nord-Pas-de-Calais, mais deux fois plus que l'Alsace.

Avec la réunification, le Hainaut collabore mieux encore avec le grand Lille mais conforte ses relations avec le Hainaut français de Valenciennes cher à Jean-Louis Borloo. Les infrastructures routières et ferroviaires Nord-Sud sont améliorées ou rétablies. Les axes à voies rapides entre Charleroi et Reims, Charleroi et Maubeuge, Namur et Charleville sont modernisés. Les lignes de chemin de fer encore utiles mais supprimées par l'Etat belge sont rouvertes⁹⁸.

Les provinces wallonnes ? Une nouvelle vie les attend : elles redeviennent des départements, comme elles le furent à l'époque où la Wallonie était française, entre 1795 et 1814. Combien de départements ? Un pour Bruxelles, comme pouvoir sinon comme institution car ici comme à Paris, ses compétences seraient exercées par la grande municipalité. Cinq pour la Wallonie, six dans l'hypothèse d'une subdivision du Hainaut. Celle-ci donnerait naissance à un département supplémentaire – la Sambre – avec les arrondissements de Charleroi et Thuin.

Un statut particulier pour Bruxelles : grande ville et département, région, capitale européenne

Avec la France, les institutions bruxelloises sont profondément réorganisées, clarifiées, dynamisées. Deux grands piliers soutiennent l'administration de la ville-région. Celle-ci garde par ailleurs sa fonction internationale et européenne.

Un pilier régional d'abord. A part entière. Le pouvoir de la région de Bruxelles s'articule autour d'une assemblée et d'un exécutif, comme pour l'Ile

⁹⁸ La liaison ferroviaire Namur-Charleville a été coupée entre Dinant et Givet par les autorités belges. Son rétablissement est réclamé, en vain, des deux côtés de la frontière.

de France, la région parisienne. Elle se spécialise dans les affaires économiques, les transports, l'action culturelle, une partie de l'enseignement, la formation professionnelle, la coopération avec les autres régions...

Un pilier communal rationalisé et modernisé, d'autre part. Les dix-neuf communes – ou vingt-cinq si on y ajoute les six communes francophones de la périphérie – cesseront de se paralyser mutuellement et d'affaiblir la région en s'accrochant à leur autonomie d'un autre âge. Si Bruxelles accédait au rang de grande ville française, elle se verrait appliquer, à son avantage, le statut spécial en vigueur à Paris, Lyon et Marseille. La Loi du 31 décembre 1982 a instauré pour ces trois grandes cités un régime partiellement dérogatoire au droit commun. Un Conseil, un Maire, des adjoints sont à la tête de la municipalité. Des communes subordonnées à la ville ont été instituées : elles portent le nom d'arrondissement et sont dirigées par un Conseil et un Maire d'arrondissement, entouré lui aussi par des adjoints, avec des compétences décentralisées. Une partie des Conseillers d'arrondissement siège au Conseil central.

Aujourd'hui, les Bruxellois ressentent de plus en plus l'injustice qui leur est faite : ils vivent en liberté surveillée, dans un régime d'exception où la volonté et les intérêts de la majorité sont contrariés. Et à moyen terme, Bruxelles est menacée par un plan d'absorption progressive et sournoise concocté par la Flandre. La solution, comme on l'a souligné déjà, n'est pas dans une illusoire indépendance ni dans un quelconque isolement qui n'aurait rien de splendide, ni encore dans un district européen utopique. Rallier Bruxelles à la France, avec l'appui de la Wallonie, c'est lui procurer les moyens de vivre sa vie de grande ville sans statut discriminatoire. C'est préserver ses libertés sans souscrire au communautarisme. C'est l'inscrire dans un cadre institutionnel stable et sûr.

Enfin, c'est garantir sa nature francophone et sa vocation européenne. Le modèle mis en place par le régime belge n'est pas un succès : il est aberrant parce qu'il présume une quasi-égalité numérique entre les deux communautés, alors que les Francophones bruxellois représentent 90% de la population et les Flamands 10%.

Une simplification radicale des institutions bruxelloises est improbable dans un cadre belge car elle se heurterait au veto des partis flamands. En leur appliquant le système « Paris-Lyon-Marseille », on ferait coup double : la démocratie serait mieux établie et la gestion y gagnerait en efficacité.

Un Traité international entre la France et la Flandre indépendante précisera, à titre de bon voisinage et de réciprocité, les modalités de la protection des minorités, flamande à Bruxelles, française en territoire flamand.

Le statut de ville-région française de Bruxelles ne lui interdira pas de demeurer le siège principal des institutions européennes. Au nom de quelle suspicion s'y opposer ? Ce serait là un camouflet adressé à la France, puissance fondatrice et animatrice de l'Union, et le signe d'une volonté de porter un coup fatal à la construction commune.

Toutes les sessions du Parlement européen se tenant désormais à Bruxelles, Paris et l'Union veilleront à accorder des compensations convenables à la capitale alsacienne, peut-être en développant et en valorisant les fonctions et l'aura du Conseil de l'Europe. En tout état de cause, il est certain que la fixation en un seul lieu de toutes les sessions de l'assemblée européenne donnera satisfaction à la plupart des députés, y compris ceux qui sont élus par les Français.

A côté d'un Traité franco-flamand de coopération culturelle et de protection des minorités, pourquoi ne pas envisager, également, la conclusion d'un accord entre les autorités françaises et l'Union européenne en vue d'approfondir les facilités consenties aux fonctionnaires et autres ressortissants européens à Bruxelles, pour ce qui est de leur statut mais aussi de leur vie de citoyens ?

Que Bruxelles devienne territoire français, avec rang de région, ne devrait pas importuner les autres Etats européens. Ainsi serait assurée, sans les aléas d'une longue période de soubresauts et d'atermoiements, la mission internationale de Bruxelles. Livrée à elle-même ou soutenue par la seule Wallonie, Bruxelles n'aboutirait pas à un tel résultat. Celui-ci ne pourrait être que le fruit d'une initiative de la France. Des traités conclus entre toutes les parties intéressées garantiraient et ratifieraient solennellement les accords conclus.

Succession d'Etats, transition, internationalisation

Dès que la décision d'une séparation concertée aura été prise, les deux délégations – flamande et francophone – se forment. Les interlocuteurs conviennent immédiatement d'une méthode de travail et d'un calendrier auquel il faudra se tenir coûte que coûte. La « partition de velours » tchécoslovaque, commencée à la fin du mois de juin 1992, a duré six mois et s'est conclue comme prévu par la proclamation des deux indépendances, tchèque et slovaque, le 1^{er} janvier 1993. La réunification allemande a été organisée et juridiquement scellée, dans ses dimensions nationales et internationales, moins de 11 mois

après la chute du mur de Berlin dans la soirée historique du 9 novembre 1989 et elle prit cours définitivement le 3 octobre 1990. L'entreprise fut donc menée tambour battant, malgré les difficultés considérables qu'elle avait rencontrées, notamment pour unir deux régimes politiques et pour fusionner deux monnaies : le mark de l'ouest et celui de l'est aux valeurs totalement différentes. Dans le cas de la Belgique, un délai de douze mois devrait être considéré comme raisonnable pour autant que l'échéance soit annoncée d'entrée de jeu et solennellement.

Parmi les grands chapitres de la succession d'Etat (partage des actifs, statut des personnes, répartition de la dette...), il en est un qui pourrait exiger le dépassement du cadre d'une discussion belgo-belge, inopérant en l'occurrence : c'est la question délicate entre toutes de la fixation de la nouvelle frontière définitive, sûre et reconnue, entre la future République flamande et l'Etat qui lui sera limitrophe au sud et qui pourrait être la France. Il est peu vraisemblable que cette bombe à retardement soit désamorcée dans le seul contexte d'un face à face entre Flamands et Francophones. C'est pourquoi une internationalisation de ce dossier s'avérera souhaitable⁹⁹.

Par internationalisation, on peut entendre, par exemple, une intervention de l'Union européenne qui organiserait des référendums locaux dans chacune des six communes à facilités de la périphérie de Bruxelles. Dans le droit et la pratique des relations internationales, il existe un éventail de méthodes pour le règlement pacifique d'un différend entre Etats ou entre futurs Etats. L'interposition d'un tiers peut se borner à des « bons offices » (remettre les points de vue en présence pour tenter de les rapprocher) ou à une médiation

⁹⁹ Voir notamment : Paul-Henry Gendebien, entretien avec Claude Demelenne, *Le Journal du Mardi*, Bruxelles, 4 septembre 2007.

(recommander une solution acceptable par les deux parties). Elle peut aussi prendre une forme plus ambitieuse : l'arbitrage. Celui-ci dispose d'un arsenal de moyens juridictionnels contraignants et aboutissant à une solution « en droit » rendue par un juge ou un arbitre.

L'arbitrage présuppose que les parties s'en remettent à un Etat tiers, à une organisation internationale, ou à une ou plusieurs personnalités de grande envergure. Objection : la Flandre refusera de se soumettre à un arbitrage, européen ou autre. Sans doute, en effet, se raidira-t-elle dans un premier temps, mais persistera-t-elle ? Rien n'est moins sûr. En dépit de sa passivité, la communauté internationale ne peut pas ignorer le refus des autorités flamandes de corriger les mesures discriminatoires prises à l'encontre des Francophones. Elle pourrait s'inquiéter et s'irriter d'un enlisement de la négociation de séparation belgo-belge suite à la persistance du désaccord sur le contentieux frontalier. Il ne faut pas exclure qu'elle en vienne à demander des « gestes » à la Flandre comme preuve de sa bonne foi démocratique et en contrepartie de sa reconnaissance comme Etat et de son admission à siéger au sein des organes de l'Union.

A cet égard, ce qui se passe au Kosovo, dans l'ex-Yougoslavie, n'est pas anecdotique : la perte de ce territoire par la Serbie, imposée par l'Europe, lui est aussi douloureuse, sinon plus, que l'abandon de Bruxelles et de quelques communes périphériques auquel la Flandre pourrait être contrainte.

Le gouvernement serbe soutenu par des Etats européens tels que l'Espagne et la Grèce n'a pas reconnu à ce jour la République embryonnaire du Kosovo ni a fortiori ses frontières. L'Europe presse actuellement les autorités serbes de normaliser leurs rapports avec le Kosovo et y met une condition

préalable et incontournable à l'entrée de leur pays dans l'Union. Il n'est pas exclu que le réalisme l'emporte à Belgrade en vue d'un compromis assorti de sacrifices et de bénéfices partagés. La Serbie renoncerait à sa souveraineté historique sur le Kosovo mais obtiendrait un redécoupage territorial au terme duquel 15% du Kosovo, de population majoritairement serbe, lui reviendraient. Et elle accéderait à l'Union. L'Etat kosovar perdrait un peu de substance mais serait enfin reconnu par la Serbie et dans la foulée par les cinq pays de l'Union qui s'y étaient refusés jusqu'à présent, offrant ainsi un arrangement plus durable assurément que la prétendue solution actuellement parrainée par la Commission européenne.

Il faut souligner que ce scénario rompt avec le principe officiellement sacré de l'intangibilité des frontières, dont on perçoit ici le caractère relatif. Est-il absolument absurde d'imaginer qu'un jour la Flandre soit amenée à infléchir de la même manière que les Serbes et les Kosovars une intransigeance intenable – aux yeux de la communauté internationale en tout cas – en ce qui concerne les frontières, et qu'elle reçoive en échange un accès au concert des nations et une entrée par la grande porte dans l'Union ?

A défaut d'un jugement arbitral ou d'un assouplissement de la Flandre, l'Europe peut aussi prôner le référendum dans les communes contestées. Les Francophones s'emploieront à l'obtenir avec les appuis qu'ils rechercheront dans les chancelleries voisines, et avant tout à Paris.

L'Europe refusera-t-elle une implication dans le contentieux belge, alors qu'elle y consent activement dans la confrontation serbo-kosovare ? Sa crédibilité sera en jeu. La probable dramatisation de la crise belge ne devrait pas l'inciter à se comporter en Ponce Pilate.

Déjà quelques voix se font entendre qui plaident elles aussi pour une internationalisation. C'est le cas du correspondant de *Libération* à Bruxelles, Jean Quatremer, favorable à l'entrée en scène d'un médiateur européen¹⁰⁰. Il avait été précédé par Alexandre Adler, spécialiste réputé de la géopolitique internationale et chroniqueur au *Figaro*. M. Adler ne veut pas dissimuler les dangers que comporte l'évolution belge. Pour l'Europe, pense-t-il, la crise belge déjà programmée est un réel problème qui ne pourra pas être traité par les seuls acteurs du drame qui se joue. « Après la crise des monnaies et celle de la Grèce, voici que sonne enfin, pour l'Union européenne, un défi d'une tout autre nature, un défi en réalité politique et qui ne concerne nullement la périphérie de notre continent mais bien son cœur. Ici, les solutions sont évidemment différentes. S'agissant de l'interminable crise belge, il faudrait en réalité que France et Allemagne, Pays-Bas et Angleterre agissent de concert pour faciliter un divorce. Sans trop de casse [...]. Les accidents prévisibles sur notre route doivent nous faire toucher du doigt que la gouvernance européenne n'est pas seulement financière et budgétaire, elle devient aussi politique¹⁰¹».

Parallèlement à l'ouverture de la négociation avec la Flandre et à l'internationalisation possible de la question des frontières, les autorités wallo-bruxelloises auront tout intérêt à prendre langue avec la France, dans les meilleurs délais. Elles inviteront celle-ci à peser de toute son influence pour faire agir l'Europe, pour faire respecter les droits des minorités, pour que soit tracée une frontière stable et non plus aléatoire. Les Wallons et les Bruxellois doivent comprendre qu'une implication française, même en deuxième rang, au départ, est de nature à modifier les rapports de force belgo-belges. En d'autres

¹⁰⁰ Voir le blogue de Jean Quatremer, le 26 octobre 2010.

¹⁰¹ *Le Figaro*, 23 octobre 2010.

termes, l'attitude flamande ne sera pas nécessairement identique s'il y a en face d'elle qu'un morceau de l'ancienne Belgique ou bien en appui de celle-ci la diplomatie française. La Flandre, qui a de bonnes relations avec la France et désirera les développer dans l'avenir, tiendra compte d'un probable futur voisinage avec elle, non plus seulement à proximité d'Ypres ou de Courtrai mais tout au long de sa frontière.

La phase de transition, qui s'étend sur une période de douze mois, comporte ainsi une double série de négociations pour les Wallons et les Bruxellois : les pourparlers avec la Flandre, les conversations avec la France.

La demande adressée à Paris aura pour objectif de vérifier si la France accepte le principe d'une adhésion des deux régions à son système institutionnel, à quelles conditions et à quel rythme, avec le cas échéant des modalités particulières pour certains domaines et pour certaines législations. La Wallonie et Bruxelles auront à cœur d'agir conjointement au départ des délibérations de leur gouvernement et parlement régional respectifs.

Pendant la phase de négociations et de transition, l'Etat belge existe encore juridiquement et conserve les attributs apparents de la souveraineté, percevant les impôts et rémunérant les fonctionnaires, assumant ses charges sociales traditionnelles. Mais c'est une existence en demi-teinte, à vitesse réduite et de service minimum, en quelque sorte des affaires courantes à durée déterminée aux mains de personnalités de confiance qui n'occupent pas les premiers rangs de leur parti. Dans le même temps, les chefs de parti et les gouvernements régionaux agissent et négocient. La Flandre prépare sa propre Constitution et la fait adopter par son parlement. Elle noue des contacts sur la scène internationale en vue de sa reconnaissance comme Etat et comme membre

de l'Union européenne et des autres organisations. L'entité Wallonie-Bruxelles traite avec l'Europe et avec la France. La signature des accords de succession d'Etat précède et conduit aux référendums populaires qui permettront aux corps électoraux respectifs de souscrire aux conventions conclues.

Si l'union des Wallons et des Bruxellois avec la France est effectivement programmée, alors les Français sont appelés eux aussi à se prononcer sur l'agrandissement de la République.

Ainsi les pourparlers de séparation, comme ceux de l'ouverture vers la France, s'inscrivant dans la durée convenue, seront aussi un temps de respiration, d'ordre et de sérénité. La précipitation sera bannie comme tout allongement des délais.

Il est un piège auquel les Wallons et les Bruxellois ne pourront en aucun cas succomber, c'est celui de construire un Etat Wallonie-Bruxelles, même intérimaire et provisoire, avant d'entrer en négociation avec la République : ce serait prendre le chemin de l'aventure et compromettre l'avenir. C'est pourquoi il faudra veiller à la concomitance, sans hiatus juridique, entre la phase de succession d'Etat et celle de la transition qui doit conduire à la France.

CHAPITRE XII

L'INTERET DE LA FRANCE, C'EST D'ACCUEILLIR LA WALLONIE ET BRUXELLES

Elargie à la Wallonie et à Bruxelles, la France augmentera sa population et son territoire, son poids politique et économique, son rang en Europe. De surcroît, elle valorisera sa vocation républicaine et elle renouera avec son ancienne mission en se portant au secours des peuples en danger, d'autant plus qu'il s'agit d'un peuple francophone. Mieux encore, elle se grandira elle-même, retrouvant un élan qu'elle croyait avoir perdu. Oubliant sa sinistrose décliniste, une certaine élite cessera de redouter d'hypothétiques récriminations de la part d'une Europe ombrageuse ; elle se ralliera donc – et peu en importe la motivation – aux désirs de solidarité pro-wallonne que les citoyens français ont exprimés à plusieurs reprises à travers des sondages éloquents.

La France peut encore exister comme aimant et comme espérance, et pas seulement comme puissance

Comment la France pourrait-elle dire non à 4.700.000 Wallons et Bruxellois qui lui proposeraient un pacte d'union ? Que gagnerait-elle à refuser un supplément de France, un supplément de République ? Dans ce cas, on imagine déjà la compassion sarcastique que d'aucuns, en Europe,

s'empresseraient de lui témoigner. En revanche, si la France se consacre à la réussite de ce projet, elle rendra du souffle à l'esprit républicain. Elle réinventera une francophonie plus militante et plus sûre d'elle-même. Elle saisira aussi cette occasion pour reconstruire avec ses voisins et en particulier avec l'Allemagne une Europe qui aurait résolu de peser sur les affaires du monde tout en respectant mieux ses nations pourvoyeuses de citoyenneté et de culture. Qu'elle y ajoute une Union méditerranéenne (revue et corrigée s'il le faut), une défense de la finalité sociale de l'économie, une promotion de la laïcité contre les communautarismes et les prosélytismes, alors la France sera fidèle à ses meilleures traditions, celles qui demain comme hier la feront aimer et admirer.

Avec la réunification franco-wallonne, la France éprouvera le sentiment d'exister encore comme aimant et comme espérance, et pas seulement comme puissance. En se mariant avec la République, les Wallons et les Bruxellois diront leur attachement à l'équilibre de l'Europe et à la stabilité de sa zone centrale. Dans le monde, les véritables amis de la France se réjouiront que les Français redeviennent à temps plein les agents volontaristes de l'Histoire.

L'affaire belge n'est sans doute qu'un des signaux parmi d'autres d'une redistribution des cartes et des rapports de force en Europe. Mais elle n'en est pas moins significative. Elle appelle à un examen de conscience de l'Europe quant à ses orientations essentielles et à ses maigres performances. Car la fracture du Royaume belge n'est pas seulement la conséquence du virus nationaliste flamand, elle témoigne aussi d'un certain échec de l'Europe dans sa politique de convergence et de cohésion, non seulement entre ses Etats membres mais également à l'intérieur de ceux-ci, entre leurs régions. Celles-ci en souffrent, et les plus fragiles d'entre elles sont secouées par les crises

économiques, financières, monétaires. L'ouverture à tout-va de l'Union aux grands vents de l'ultra-concurrence industrielle, commerciale, sociale ou fiscale, les élargissements précipités, la tentation de contourner ou d'abaisser les ferments démocratiques nourris par l'idée nationale, tous ces choix expliquent ce qui apparaît comme une incohérence de la construction européenne.

La crise belge est l'aboutissement d'un mal-être congénital, mais elle révèle aussi une impasse européenne évidente. D'où la responsabilité considérable de la France en face de l'avenir de l'Europe, dès lors qu'elle se situe à tous égards au cœur de son dispositif. Paris peut précéder les événements et prendre la tête d'un mouvement de refonte de l'Union qui devrait, en principe, accompagner le dénouement ultime de la confrontation entre Flamands et Wallons. Une fois de plus, beaucoup sera demandé à la France : répondre aux sollicitations de la Wallonie et, dans la foulée, repenser l'Europe pour mieux la reconstruire.

Ni ingérence ni indifférence

Dans l'état d'incertitude qui caractérise le climat politique de la Belgique, les autorités de la République sont à la fois attentives et prudentes. Les réunionistes wallons eux-mêmes ne souhaitent pas, aujourd'hui, qu'il en soit autrement. Paris prend garde à ne rien faire qui puisse être interprété comme un encouragement donné au démembrement de l'Etat belge. La doctrine officieuse professée à Paris en ce qui concerne la question belge consiste, pour l'instant, à respecter un classique et strict devoir de réserve ; une éventuelle implication

française serait soumise à une double condition : un effondrement de l'Etat belge et une sollicitation de la part des autorités représentatives de la Wallonie et de Bruxelles.

Au-delà de la bienséance diplomatique ordinaire, c'est donc le principe de la « non-ingérence mais non-indifférence » qui prévaut, comme ce fut le cas pour le Québec. Cela dit, lorsque la crise belge aura atteint son paroxysme et lorsque la partition sera à l'ordre du jour, la République ne pourra pas demeurer longtemps silencieuse et passive. Personne ne croira qu'une balkanisation de la Belgique, suivie d'une instabilité dangereuse et peut-être même de désordres à 300 kilomètres de Paris, laisserait la France sans réaction. Le gouvernement français ne voudra pas que le cours des événements finisse par lui échapper. Et il est probable que la France ne verrait pas d'un bon œil d'autres Etats voisins s'investir activement dans la recherche d'un règlement de la crise belge au risque de compliquer davantage encore la situation. Cela n'empêchera nullement des concertations internationales, au contraire, mais Paris sera en première ligne.

Plusieurs facteurs pourront déterminer l'attitude française. En toile de fond se dessineront les interrogations quant à l'avenir de la construction européenne et en regard de celles-ci le rôle confirmé de l'Allemagne comme puissance centrale. En conséquence, la France y réfléchira à deux fois avant de dire non à sa réunification et à son propre accroissement. Qui se souvient d'un Etat ayant renoncé aisément à un élargissement pacifique et républicain ?

Au même titre que celui de la Wallonie, le sort de Bruxelles intéressera naturellement Paris au premier chef. Bruxelles n'est pas seulement le siège principal des institutions européennes, elle est aussi une métropole francophone de plus d'un million d'habitants qu'il ne conviendrait pas d'abandonner à une

reconquête flamande pas plus qu'à une anglo-américanisation de plus en plus pesante. Eriger la ville-région en district européen contribuerait à cette dérive et se solderait à terme par son éloignement fatal de l'espace politique et culturel de la francophonie.

Les appels à la solidarité à l'endroit de la Wallonie et de Bruxelles se multiplieront dans l'Hexagone. Le pouvoir en tiendra compte. Sa posture de non-intervention ne sera plus de mise dès lors qu'il s'agira de répondre à une population francophone qui aura longtemps lutté dans la solitude contre les violations d'un certain nombre de Droits de l'Homme, dans la région de Bruxelles notamment.

On connaît par ailleurs la hauteur des intérêts économiques et financiers français à Bruxelles comme en Wallonie, dans de nombreux secteurs clés de l'industrie, de l'énergie, de la banque et de l'assurance, de la grande distribution. L'implantation économique française en Wallonie ne s'est pas faite sans le soutien de l'Etat français. Il est clair que celui-ci ne sera pas insensible aux demandes de stabilisation politico-institutionnelle de l'ex-Belgique que le patronat fera parvenir jusqu'au sommet du pouvoir. La densité des liens avec une zone de production et de consommation de 4,7 millions d'habitants sera prise en considération par les décideurs français quand il s'agira de peser le pour et le contre d'un rattachement. Il y a longtemps que les élites belges, non sans désinvolture, ont pris l'habitude de « laisser filer les bijoux de famille » économiques du Royaume. Cela n'a pas échappé aux milieux d'affaires français et les a incités à investir. Ils connaissent et apprécient les atouts de la Wallonie, sa tradition industrielle, le savoir-faire de ses cadres et de sa main-d'œuvre, sa position géographique exceptionnelle et ses infrastructures situées au cœur du

grand bassin ouest-européen. La France n'est-elle pas le premier partenaire économique et commercial de la Wallonie ? En 2009, celle-ci a exporté pour 9,2 milliards d'euros vers la France, devant l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. La France est également le premier fournisseur de la Wallonie pour une valeur de 7 milliards d'euros et une part de marché de plus de 25%.

Comme l'écrit François-Xavier Dudouet, chercheur CNRS à Paris-Dauphine¹⁰², « on assiste depuis quelques années à une intégration du capitalisme belge, wallon en fait, au sein du capitalisme français. Le capitalisme belge s'est déjà scindé. La Wallonie a déjà rejoint la France d'un point de vue économique. À mon sens, il reste seulement un dernier pas politique à franchir pour que la Wallonie rejoigne complètement la France. Dans les réseaux des conseils d'administration, les entreprises wallonnes n'ont pas tellement de liens avec les entreprises flamandes. Alors que c'est bien le cas avec la France. Cette intégration est voulue. Personne n'a forcé la main des Belges. » Sait-on que dans les conseils d'administration du CAC40, les Belges – essentiellement wallons – représentent un peu plus de 12% des administrateurs étrangers, derrière les Américains, mais devant les Britanniques et à égalité avec les Allemands.

Il ne faut pas passer sous silence la part de la dette publique belge que les Wallons et les Bruxellois apporteraient dans leurs bagages, soit un montant qui se situerait entre 130 et 150 milliards en fonction du critère de répartition qui sera choisi au moment de la succession d'Etat¹⁰³.

Se greffant sur la dette française, l'impact sera de l'ordre de 8 à 9%, un chiffre qu'il faut ramener en réalité à un léger accroissement de 0,5 à 1,5% car il

¹⁰² *La Libre*, 21 mai 2011.

¹⁰³ Le critère le plus favorable serait celui de la contribution des régions au PIB ; le moins favorable serait celui de la démographie.

convient de le lire en regard d'une augmentation de 7,5% du Produit Intérieur français résultant de l'apport wallo-bruxellois¹⁰⁴. En outre, la réunification élargirait l'assiette fiscale française ; et des économies d'échelle interviendraient à la suite de la fusion de nombreux services ex-belges et français, régaliens notamment. Serait ainsi réduit le coût de rattachement des deux régions, pour autant qu'il soit démontré qu'il entraînerait réellement un coût.

En tout état de cause, le coût d'une réunification française n'aurait rien d'insupportable et serait incomparablement plus léger que celui de l'audacieuse absorption de seize millions d'Allemands de l'Est par le gouvernement d'Helmut Kohl il y a une vingtaine d'années. Jacques Attali, pour sa part, considère que « pour la France, le prix à payer (pour un rattachement de la Wallonie à la France) serait sûrement plus faible que le gain réalisé¹⁰⁵ ».

Une réunification française beaucoup moins problématique que la réunification allemande

Quand bien même une construction « France-Wallonie-Bruxelles » se solderait par des coûts matériels, ceux-ci seraient compensés, et bien au-delà, par les indéniables dividendes politiques que la France en retirerait. En 1990, le chancelier Kohl avait compris la chance exceptionnelle qui s'offrait au peuple allemand. Encore fallait-il la saisir. Aussi plaça-t-il au-dessus de tout les intérêts nationaux, n'hésitant pas à bousculer l'Europe et à accélérer les événements pour les rendre irréversibles et les transformer en Histoire. Il osa même aller jusqu'à l'égalisation arbitraire entre le mark occidental et le mark oriental

¹⁰⁴ Chiffres 2013.

¹⁰⁵ *L'Express*, 11 septembre 2008.

lorsqu'il fallut procéder à l'unification monétaire. S'il est une leçon à retenir de la chute de la République Démocratique allemande et de la restauration d'une Allemagne unie, c'est que la conjonction d'une aspiration populaire et d'une vision volontariste de l'avenir politique peut triompher d'un ordre des choses apparemment immobile et congelé pour une durée indéterminée. Une réunification française qui ajouterait la Wallonie et Bruxelles à la France ne serait guère comparable à celle de l'Allemagne. Même si elle connaît encore des zones grises, l'économie wallonne ne présente pas de commune mesure avec celle qui prévalait dans l'Allemagne communiste de 1989 et qui se trouvait – c'est le moins qu'on puisse dire – en mauvais état. Après le traumatisme de la désindustrialisation qui avait atteint son pic dans les années 1980, la Wallonie a entamé sa restructuration ; son intégration dans la mouvance française ne soulèverait pratiquement aucune des questions posées jadis par l'unification allemande telle que l'union monétaire, le passage à une économie de marché et les privatisations, l'assainissement d'un secteur productif marqué par le vieillissement et le sous-investissement, sans oublier le changement radical du système politique, social et juridique. L'entreprise de rapprochement des deux régimes allemands que la guerre froide avait séparés n'alla pas sans difficultés, car il fallut aussi restructurer une administration et en particulier créer cinq nouveaux Länder en lieu et place des quatorze « bezirke » (districts) qui subdivisaient la RDA depuis 1952. Ce ne fut pas rien de réussir l'intégration d'une population de seize millions d'habitants (autant que celle des Pays-Bas !) qui avait vécu pendant quarante-cinq ans sous un régime totalitaire.

Lorsque la France aura à se prononcer sur sa propre réunification, les calculs d'argent ne seront pas déterminants. Comme dans le précédent allemand,

la décision sera d'abord et essentiellement politique. En un mot, nécessité fera loi : un appel wallo-bruxellois introduit en bonne et due forme au bon moment ne sera pas facilement repoussé. La France ne pourra pas s'en tenir à une stricte posture de non-intervention, pas plus que l'Europe au demeurant. Dans un contexte d'effondrement de l'Etat belge, l'implication de Paris prendrait une autre dimension : il ne s'agirait plus d'une ingérence dans les affaires d'un autre Etat puisque cet Etat n'existerait plus et que le vide politique aurait pris sa place. En vertu d'un prescrit supérieur à celui de la non-intervention, une interposition serait justifiée par le devoir d'empêcher une extension des désordres politiques à Bruxelles mais aussi de soutenir une population francophone – des Français de l'extérieur – dont les droits démocratiques sont bafoués. Dès lors que la demande wallo-bruxelloise serait la mise en œuvre du principe d'autodétermination, la France serait habilitée à agir au nom des Droits de l'homme et des libertés dont elle est la garante conformément à sa tradition.

Aucune personne sensée ne réclamera un parachutage de la Légion sur les villas de Rhode-Saint-Genèse, dans la banlieue résidentielle de Bruxelles, mais ceux qui ont quelque mémoire se souviendront non sans malice de la déclaration du président Sarkozy, à Moscou, au sortir de son entrevue avec M. Medvedev, en pleine crise géorgienne du mois d'août 2008 : « Il est parfaitement normal que la Russie veuille défendre ses intérêts ainsi que ceux des Russes en Russie et des Russophones en dehors de la Russie¹⁰⁶ ». La transposition est aisée : « il suffit de remplacer « Russie par France », et « Russophones » par « Francophones »...

¹⁰⁶ *Agence France Presse*, 12 août 2008.

En s'intéressant à l'avenir des Wallons et des Bruxellois au nom des valeurs démocratiques, et au nom d'une francophonie – ou d'une francité – dont elle est le moteur, la République entretiendra son blason et répondra à un grand défi, celui d'associer deux régions supplémentaires à son destin, deux régions stratégiquement importantes, idéalement situées au carrefour de l'Europe et à proximité immédiate de Paris.

Audace du peuple, discrétion des élites

« La France voudra-t-elle de nous ? », s'interroge l'homme de la rue en Wallonie. Réponse encourageante de la population française : trois sondages en attestent, publiés par Le Journal du Dimanche en 2007 (54% de « oui »), par *Le Soir* de Bruxelles conjointement avec La Voix du Nord en 2008 (59%) et par France-Soir en 2010 (65%). C'est l'expression d'une forte adhésion à l'idée d'un rattachement de la Wallonie à la République. Deux remarques : le « oui » progresse à chaque enquête, alors qu'il n'y a pas eu de campagne officielle sur ce thème mais seulement un intérêt de plus en plus vif des médias pour la crise belge ; les chiffres indiquent une moyenne nationale, des pics supérieurs à 70% ayant été enregistrés dans certains départements limitrophes des provinces wallonnes.

Quant aux élites, elles s'en tiennent comme il se doit à leur devoir de prudente discrétion. Normal : il est souvent arrivé, dans l'histoire de toutes les communautés humaines, que l'audace et la générosité du peuple précèdent celles de leurs dirigeants... Il n'en reste pas moins qu'un courant de sympathie se

manifeste de plus en plus clairement dans les sphères politiques et médiatiques françaises, en soutien aux intérêts de la minorité francophone belge aux prises avec le nationalisme flamand.

Dans les années 1960 déjà, le général de Gaulle avait reçu à l'Élysée un éminent professeur de l'Université de Louvain, Robert Liénard, qu'il avait rencontré pendant la guerre ; il lui avait tenu des propos mémorables que les partisans wallons d'une union avec la France répètent volontiers : « Comment pourrais-je être indifférent à la Wallonie ? Je suis né sur ses bords, j'y ai fait des séjours qui m'ont laissé des souvenirs durables. C'est vous dire que je partage toutes vos inquiétudes quant à son avenir. [...] Dans les vingt ans qui viennent, le déséquilibre entre les représentants flamands et wallons sera bien plus grave encore qu'aujourd'hui. La situation économique va décliner rapidement à la première secousse de la sidérurgie. Les charbonnages : c'est déjà fini. Seule une intervention énergique de l'État peut encore redresser cette situation. Mais l'État belge n'en aura ni l'intention ni la volonté. C'est votre drame d'appartenir à un État qui assistera impassible à votre déclin. C'est une manière de faire place à d'autres. C'est une tradition historique germanique d'occuper les terrains en friche. [...] Bien entendu, si un jour une autorité politique représentative de la Wallonie s'adressait officiellement à la France, ce jour-là, de grand cœur, nous répondrions favorablement à une demande qui aurait toutes les apparences de la légitimité. Avant, c'est impossible. J'ai cependant la conviction que seule la prise en charge par un pays comme la France peut assurer l'avenir à vos trois à quatre millions de Wallons [...]. La politique traditionnelle de la France a toujours tendu à rassembler les Français de l'extérieur. La Wallonie a été exclue de ce rassemblement par un accident de l'histoire. Elle a pourtant toujours vécu

en symbiose avec nous, et ce depuis Alésia jusqu'au 18 juin 1940 en se rangeant rapidement dans notre camp. C'est un drame pour le peuple wallon, dont le passé est si remarquable, de dépendre aujourd'hui d'un autre peuple qui ne fera rien d'autre que l'étouffer en attendant de l'absorber un jour. Mais permettez à quelqu'un qui en a eu l'expérience dans des circonstances dramatiques : rien n'est jamais définitivement perdu dans la vie des peuples si ses dirigeants ne s'abandonnent pas au faux fatalisme de l'histoire¹⁰⁷».

La teneur de cette conversation fut authentifiée par l'ancien ministre gaulliste Alain Peyrefitte¹⁰⁸. Dans *C'était de Gaulle*, Peyrefitte fait état d'autres commentaires du fondateur de la Cinquième République sur la question wallonne : « ... J'avais reçu une délégation de Wallons, bien décidés à préparer le rattachement. Elle m'avait expliqué que les Flamands étaient de plus en plus arrogants et finiraient par faire d'eux-mêmes sécession. C'est peut-être comme ça que ça finira. La Wallonie existe mais il n'y a pas une nation wallonne. Les Wallons n'ont jamais cherché à devenir un Etat [...]. Beaucoup de Wallons pensent qu'ils seraient mieux traités par la France que par la Flandre. C'est probable. Ils retrouveraient au sein de la France la fierté d'appartenir à une grande nation, la fierté de leur langue et de leur culture, le goût de participer aux grandes affaires du monde ...¹⁰⁹ ».

Diverses personnalités gaullistes firent connaître plus tard leur acquiescement au projet réunioniste. On citera notamment Michel Jobert, Pierre Messmer, Philippe Séguin. Jean Charbonnel prit la parole à Namur devant un

¹⁰⁷ Claude de Groulart, *De Gaulle : « Vous avez dit Belgique ? »*, Lausanne, Favre, 1984, p. 37-41.

¹⁰⁸ A l'occasion d'une rencontre avec l'auteur, alors que celui-ci exerçait les fonctions de Délégué Général de la Wallonie-Bruxelles à Paris.

¹⁰⁹ Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, Paris, de Fallois-Fayard, 2000, tome III, p. 344.

congrès du R.W.F. (Rassemblement-Wallonie-France)¹¹⁰. Des élus de divers bords se prononcent régulièrement dans le même sens. Ainsi de l'ancien ministre Jean-Pierre Chevènement qui ne ménagea jamais son soutien aux objectifs du mouvement wallon : « Pour peu que les Wallons le souhaitent, ce serait évidemment le devoir de la France d'accueillir la Wallonie en son sein¹¹¹ ».

Des parlementaires tels que Georges Sarre, Jean-Yves Autexier, Jacques Myard, Nicolas Dupont-Aignan, Christian Bataille, Jean-Luc Mélenchon ont apporté, eux aussi, un appui public à la cause du rattachement. On remarquera la détermination du ton adopté par le député Myard au lendemain de la victoire de la N-VA lors du scrutin du 13 juin 2010 : « ... Les élections de dimanche mettent les Européens au pied du mur et plus particulièrement la France. Celle-ci ne fera pas l'économie d'élaborer une politique à l'égard de la Belgique. La question du rattachement de la Wallonie et de Bruxelles se pose à terme, qu'on le veuille ou non ». Le député Dupont-Aignan s'exprima aussi à la même occasion, et avec clairvoyance : « ... Il s'agit de dire à nos amis wallons que la France les accueillerait à bras ouverts. Ce serait une chance autant pour les Wallons qui retrouveraient une communauté de destin que pour notre pays qui prendrait plus de poids au sein de l'Union européenne¹¹² ».

Enfin, des intellectuels de renom n'hésitent plus à s'engager publiquement. Deux anciens correspondants du *Monde* à Bruxelles, Jean de la Guérivière et Luc Rosenzweig, réputés pour leurs analyses des affaires belges, ont pris position en faveur du réunionisme, précédant un Alexandre Adler,

¹¹⁰ Dans sa *Lettre d'Argos*, en 2008, Jean Charbonnel écrivait : « Il faut que les Wallons sachent que, quel que soit le choix qu'ils feront en toute souveraineté pour déterminer leur avenir, ils doivent pouvoir compter sur l'amitié agissante du peuple français ». Dans son ouvrage *Pour l'honneur du gaullisme. Contre enquête sur un héritage* (Riveneuve, 2011), Jean Charbonnel renouvelle explicitement son soutien au R.W.F.

¹¹¹ RTL Bruxelles, *Journal télévisé*, 11 juillet 1996.

¹¹² D'autres personnalités politiques françaises ont fait savoir leur sympathie pour l'idée rattachiste. Leurs fonctions actuelles ne permettent pas de les citer.

spécialiste de politique internationale et auteur d'une chronique hebdomadaire dans *Le Figaro*¹¹³. Pour sa part, Jacques Attali estime que « la situation belge en arrivera peut-être à un point de non-retour ; et les Wallons, comme les Bruxellois, doivent savoir ce que ferait la France s'ils décidaient de rompre avec la Flandre, ou si la Flandre divorçait : soutiendrait-elle encore une Belgique devenue imaginaire, ou une Wallonie non viable ? Sans faire campagne pour le rattachement de la Wallonie, la France devra bientôt dire publiquement que si, par malheur, la Belgique venait à se défaire, il pourrait être de son intérêt d'accueillir la Wallonie et de voir accorder à Bruxelles un statut de district européen, indépendant de la Flandre... C'est un beau débat. Qu'il commence!¹¹⁴ »

Il est de notoriété publique que les partis politiques et l'appareil d'Etat accordent aujourd'hui une attention soutenue à l'évolution de la situation en Belgique. Pour l'heure, le devoir de réserve continue de primer, mais pour combien de temps ? Alors que les prochaines élections consacreront le triomphe des partis séparatistes flamands, le moment n'est-il pas venu de se préparer à une aggravation de la crise belge et d'imaginer en temps utile la réponse que Paris devra donner à la question de l'après-Belgique ?

Quand le régime de Berlin-Est s'est écroulé en 1989, l'Allemagne occidentale a tendu la main à seize millions de compatriotes orientaux. Elle l'a fait tout à la fois par solidarité et par intérêt. Elle a payé pour sa réunification, mais elle en a tiré un supplément considérable de poids et d'influence en Europe

¹¹³ Luc Rosenzweig, « Penser l'après-Belgique », *Le Soir*, 13 septembre 2007, Alexandre Adler, « La Belgique va-t-elle demander le divorce ? », *Le Figaro*, 25 août 2007.

¹¹⁴ Pour des raisons indiquées plus haut (chapitre IX), je suis en désaccord avec la proposition de transformer Bruxelles en district européen. L'opinion de Jacques Attali méritait cependant d'être rapportée : compte tenu de la place et de l'influence qui sont les siennes dans le débat public en France, son appui au projet réunioniste n'est pas passé inaperçu.

et dans le monde. Quelle sera la stratégie de la France si les Wallons et les Bruxellois lui demandent son appui ? Dans l'immédiat, on sait que certaines forces vives de la République s'inquiètent déjà des conséquences d'un divorce belge. Des parlementaires de la majorité comme de l'opposition s'expriment. Des responsables du PS n'excluent pas que le conflit wallo-flamand s'invite dans le débat public français. Par une conjonction étonnante mais guère surprenante, la droite et la gauche pourraient se découvrir un même intérêt pour la question de l'élargissement de la France. Si celle-ci surgissait à l'avant-plan de l'actualité politique et électorale, elle constituerait alors un enjeu majeur et provoquerait, à cette occasion, des coalitions inattendues, au-delà des positionnements traditionnels des partis.

Désireuse de confirmer sa réconciliation avec l'Allemagne voulue par Schuman et de Gaulle, la France poursuit la même politique sous les présidences qui se succédèrent depuis Valéry Giscard d'Estaing. Sous François Mitterrand, Paris entérina sans trop de réticences et finalement avec sérénité et loyauté le processus de réunification de son grand voisin, en 1990. Depuis 1945 et jusqu'à nos jours, les relations entre les deux puissances – sans lesquelles il n'y a pas d'Europe – ont été et restent soumises à une nécessité : celle de l'équilibre entre une Allemagne forte et une France forte. Il y a là une exigence salutaire pour les deux partenaires tout comme pour l'ensemble du continent européen. Dans cette perspective, Paris ne devrait pas faire la fine bouche devant un appel de la Wallonie, et ne devrait pas dire non à un agrandissement pacifique de son territoire et surtout de sa dimension politico-diplomatique, économique et démographique¹¹⁵.

¹¹⁵ Avec la Wallonie et Bruxelles, la France dépasserait les 70 millions d'habitants, alors qu'elle en compte aujourd'hui 66 millions.

CHAPITRE XIII

POUR L'EUROPE, L'AVANTAGE D'UNE « REUNIFICATION FRANCAISE », C'EST DE LUI TIRER L'EPINE BELGE DU PIED

C'est sous l'égide des Puissances européennes que les Wallons, en 1830, furent absorbés dans un Etat belge qui occulta leur véritable identité. Demain, il serait malvenu que l'Union européenne s'opposât à une immersion de la Wallonie dans l'espace français, surtout si on veut bien convenir qu'il s'agirait là d'une conséquence de la poussée nationaliste de la Flandre. Une réunion de la Wallonie et de Bruxelles à la France ne compromettrait en rien l'avenir de l'Europe ; elle favoriserait au contraire son équilibre et contribuerait à la stabilisation de son carrefour central, et tout particulièrement de la métropole bruxelloise, le siège principal de ses institutions.

L'Europe n'a pas intérêt à contrarier la réunification française

L'Europe et la France, en 1990, avaient consenti à la réunification allemande. Nombreux furent ceux qui s'en félicitèrent, y voyant une consolidation du système européen. Ne serait-il pas judicieux de préparer et d'expliquer en temps utile le processus de réunification française ? En tout état de cause, il n'est pas trop tôt pour entamer les réflexions prospectives sur le

règlement de la question belge. Les chancelleries des pays voisins seront naturellement aux premières loges. Que fera l'Europe ? Se contentera-t-elle d'assister à des événements qu'elle n'aurait pas prévus et dont le sens lui échapperait ?

Il serait peu productif que les autorités européennes adressent des remontrances moralisatrices à ceux qu'elle appelle encore « les Belges ». Au demeurant, les vrais responsables politiques de l'Europe – les grands chefs d'Etat et de gouvernement – se sont abstenus de morigéner qui que ce soit, du moins jusqu'à présent. Sans doute savent-ils que la Belgique n'a jamais été, sauf dans l'imagerie d'Epinal, ce merveilleux modèle en réduction d'une Europe idéale vanté par les doctrinaires. Il ne faut pas être expert en science politique pour savoir que la cohabitation entre Wallons et Flamands a été conflictuelle depuis la naissance de l'Etat belge et, d'une certaine manière, à cause de l'Etat belge. La Belgique n'est donc pas, et ne peut pas devenir le prototype d'une Europe fédérale : invoquer cette « expérience » pour inviter les Belges à s'entendre à n'importe quel prix reviendrait à les enfermer dans leur labyrinthe, et ne résoudrait rien. La superstructure européenne ferait mieux de constater avec franchise le degré élevé d'exaspération réciproque entre Flandre et Wallonie. C'est un fait que la question belge est désormais posée à l'Europe.

Autant s'en aviser, les incertitudes européennes et la dérive belge sont étroitement liées. Ce n'est pas faire preuve d'hostilité à la Belgique ou à l'Europe que d'observer la fragilité de leurs fondations. Dans les deux cas, en s'appuyant sur des compromis ambigus et des arrière-pensées contradictoires, on a fait miroiter des illusions, on a voulu laisser accroire que la fausse nationalité belge ou la fausse supra-nationalité européenne pourraient s'imposer sans coup

férir à des vérités et à des réalités toujours vivantes, qu'on les aime ou pas. De même, comment s'étonner des rivalités entre régions riches et moins riches, dont s'accommode l'Europe, dès lors que celle-ci a renoncé à une politique industrielle et à la préférence communautaire et qu'elle a privilégié la seule stabilité monétaire au détriment de la croissance ?

Il y a dans le chef de certains militants européistes une insurmontable contradiction : ce sont les mêmes qui proposent un dépassement des vieux Etats et qui se font les avocats zélés d'une perpétuation d'un Etat belge en voie d'évaporation ! Pourtant, il leur faudra bien finir par se rendre à l'évidence. La Belgique, qui eut quelque utilité au 19^{ème} siècle, a fait son temps. Pourvu qu'elle s'efface dans la plus grande équanimité possible et sans dommages collatéraux pour les populations concernées et pour les Etats limitrophes...

Serait-il imaginable que l'Europe se prévale de l'héritage des Lumières et du libéralisme démocratique et que, dans le même temps, elle refuse le droit à l'autodétermination et au divorce par consentement mutuel à des peuples qui veulent se séparer ? Serait-il convenable qu'une instance européenne s'aventure dans les affaires d'un de ses membres au nom de la supériorité de l'Union sur les Etats ? Et serait-il cohérent de réclamer, à l'occasion de la crise belge, un statu quo immuable des frontières alors même que furent entérinés, il n'y a guère, des séismes aussi impressionnants que la réunification de l'Allemagne et le démembrement de l'Empire soviétique ? Il ne faudrait pas donner raison à ceux qui accuseraient notre Europe de reproduire la posture castratrice de la Sainte-Alliance des Puissances, au Congrès de Vienne en 1815, protégeant les trônes et redessinant la carte du continent sur la table d'un salon. Aujourd'hui

plus que jamais, le Conseil européen ou la Commission de Bruxelles feraient fausse route s'ils voulaient consolider un « ordre européen établi » contraire aux aspirations des peuples.

L'Europe ne gagnerait rien à contrarier la réunification française. Elle ne se porterait pas mieux si elle était durablement confrontée à l'anarchie politique à Bruxelles. En revanche, un arrangement qui unirait Wallonie et Bruxelles à la France aurait l'immense avantage d'écartier la balkanisation des territoires ex-belges. Une somme nulle, tel est l'intérêt de l'Europe : un Etat en moins, la Belgique ; un Etat en plus, la Flandre ; et le reste à la France. L'Europe ne se fortifiera pas sur des décombres d'Etats faibles. Il lui faut œuvrer à l'avenir du continent en coopérant avec des Etats solides, des partenaires fiables. En vertu de cette logique, elle préférera l'option positive de la réunification française. Celle-ci n'est nullement un projet anti-européen. On est même en droit de suggérer qu'elle apportera du tonus à l'Union. En tout état de cause, elle lui enlèvera une belle épine du pied. Enfin, tous les démocrates européens s'en réjouiront : à l'inverse du séparatisme flamand, le mouvement wallon n'est pas nationaliste.

Rééquilibrer le couple franco-allemand

Ne pouvant empêcher la partition de la Belgique, l'Europe pourra au moins ratifier et même encourager un regroupement français. Dans ce cas, elle en percevrait quelques dividendes politiques substantiels : la fonction

internationale de Bruxelles assurée pour l'avenir, les différends frontaliers apaisés, l'incertitude géopolitique écartée du couloir reliant la France et l'Allemagne...

La jonction des populations non flamandes de la Belgique avec la République française aurait aussi l'insigne mérite de mieux équilibrer le tandem franco-allemand, axe vital d'une Europe toujours bâtie sur le dialogue nécessaire et permanent entre Paris et Berlin. Tout accroissement de son poids sera bénéfique à la France, entretenant son influence à un haut niveau. Elle en a besoin pour tenir son rang, ainsi qu'on le vit quand fut débattue, lors du Sommet de Nice, la question du droit de vote des Etats membres¹¹⁶.

Loin de toute obsession paranoïaque, un constat objectif s'impose : il y a désormais une Allemagne qui compte en Europe. A côté et non pas en face d'elle, il importe que se trouve une France qui compte, elle aussi. La loi des équilibres, et celle des coopérations harmonieuses, le requièrent. Le progrès de l'Europe repose sur son équilibre. Si on parle des rapports de force, ici, c'est de volonté politique, de santé économique, de luminosité démocratique et de rayonnement culturel qu'il s'agit, pour la France comme pour l'Allemagne. Cela dit, la dimension démographique n'est pas neutre, elle s'ajoute aux autres facteurs de puissance. C'est à partir de ces réalités-là que deux peuples se regardent, se comprennent, s'estiment, et peuvent agir de concert. Lorsque ces deux peuples sont justement la France et l'Allemagne, il va de soi que c'est tout l'avenir de l'Europe qui est en jeu. Si elles ne croyaient plus en elles-mêmes en

¹¹⁶ Les droits de vote de la France devraient être révisés à la hausse après le rattachement de la Wallonie.

tant que nations, si en outre elles avaient le sentiment que l'autre instrumentalise l'Union à son avantage, alors c'est le plus sombre des destins qu'il faudrait redouter pour ce petit continent en forme de mosaïque.

Evoquer ainsi le rôle de la France et de l'Allemagne ne revient pas à plaider pour un directoire bicéphale, ni à tenir pour peu les autres nations constitutives de l'Europe. La taille n'importe pas autant que la consistance et la volonté nationales. Le Danemark en est une illustration, parmi d'autres. Ainsi chaque pièce de l'échiquier devrait-elle contribuer à l'équilibre général. Dans cet ensemble, l'apport wallon et bruxellois – humain, économique, culturel, territorial – sera loin d'être négligeable pour une France qui trop souvent semble craindre, à tort sans doute, ce qu'elle prend pour des signes avant-coureurs de déclin.

On l'a compris, une conjonction d'intérêts européens et français est possible si la République a l'occasion de se renforcer en s'élargissant. Une attitude hostile de l'Europe serait impolitique et aurait probablement de sérieuses conséquences, aujourd'hui imprévisibles, sur la suite du processus communautaire. A vrai dire, on se demande si des « autorités européennes » oseront protester. La France n'est plus comme en 1815 ou en 1830 l'épouvantail du continent. Par ailleurs, quand la Tchécoslovaquie s'est effacée, et surtout quand l'Allemagne s'est réunifiée sans trop se soucier de l'avis de Londres et de Paris, la stabilité européenne n'a pas été ébranlée. De la même manière si la France, après une dissolution de la Belgique, était présente de Tournai à Liège et d'Arlon à Bruxelles, l'Europe n'en serait pas pour autant bouleversée, même si des ajustements devraient s'opérer.

Dans le dénouement de la crise belge, on est en droit d'attendre de l'Europe ce qu'elle pourra donner, ni plus ni moins. On pourrait solliciter, le moment venu, ses bons offices, sa médiation et peut-être même son arbitrage pour un règlement du contentieux frontalier entre Etats successeurs de la Belgique¹¹⁷. Une intervention de l'Europe, dans ce sens-là, pourrait se révéler précieuse et salutaire pour toutes les parties en cause. On voit mal celles-ci récuser une mission pacificatrice de l'Europe dans une affaire aussi sensible. Pour le reste, on ne surestimera pas le pouvoir et les moyens politiques d'une Europe qui n'est pas un Etat, ni une puissance, mais un assemblage. Sa volonté et son autorité sont limitées. Et ses institutions ne sont pas grandies par le prestige plus virtuel que réel des personnalités qui les incarnent actuellement. Aujourd'hui déjà, les discriminations et les épurations constatées (BHV) à quelques kilomètres du siège de la Commission laissent l'Union étrangement silencieuse – dans toutes les langues – et objectivement complice. C'est dire qu'il ne faut pas en attendre monts et merveilles, même en cas de divorce belge. Sa tentation ne sera-t-elle pas alors de commenter l'événement plutôt que d'essayer de le comprendre et d'en tirer le meilleur parti ? Elle risquera aussi de s'empêtrer dans les divergences d'intérêts et d'approches dont la synthèse serait difficile. L'Espagne, menacée dans sa cohésion, ne réagira pas, de toute évidence, comme la France ... Plus encore, des contradictions ne manqueront pas de surgir entre certains principes auxquels l'Union se dit attachée : ainsi le droit des peuples à l'autodétermination se heurterait-il au prescrit de la stabilité des frontières.

Manquant de ligne de conduite claire et de leadership, l'Europe aura-t-elle vraiment les moyens de contrecarrer une scission belge et ensuite une

¹¹⁷ Voir plus haut, chapitre XI.

réunification française ? De quoi l'Europe pourrait-elle menacer la Belgique ? De quitter Bruxelles ? Il n'est pas sûr que cela refroidirait le zèle séparatiste d'une certaine Flandre. Quant au choix d'une autre implantation pour le siège de la Commission, quelles controverses ne déchaînera-t-il pas entre les capitales des bientôt trente ou trente-cinq Etats membres ?

Il faut encore répondre à un discours souvent entendu : la Belgique mérite absolument de survivre car elle est le miroir, le laboratoire et la maison témoin d'une Europe plurielle. Or, on ne le sait que trop, ce lieu commun ne se vérifie pas dans la réalité à partir du moment où l'expérience belge, fédéraliste et communautariste à outrance, est un cuisant échec. Les « européistes-belgicistes » qui voudraient invoquer ce « modèle » belge pour ramener à la raison les nationalistes flamands en seront pour leurs frais.

Reste une autre objection à laquelle il faut faire un sort : l'Europe, dit-on parfois, n'autorisera jamais une partition de la Belgique au motif que celle-ci constituerait un dangereux précédent pour des Etats composites aux premiers rangs desquels figurent l'Espagne et dans une moindre mesure la Grande-Bretagne. Il est bien entendu qu'un certain nombre de gouvernements protesteront, mais on voit difficilement l'Union adopter une position commune sur l'affaire belge. Tout au plus ira-t-elle jusqu'à morigéner les Flamands et les Wallons et à leur recommander la sagesse. L'hypothèse d'une sécession écossaise n'est pas nécessairement à l'ordre du jour et M. David Cameron, on l'a souligné, n'a pas hésité à recevoir à Londres, avec tous les honneurs dus à son rang, le chef des nationalistes flamands, Bart De Wever. En revanche, le risque d'une séparation de la Catalogne est moins invraisemblable. Mais en tout

état de cause, ce serait faire preuve de condescendance à l'égard des Catalans et des Ecossais que de laisser entendre qu'ils ont besoin de l'exemple flamand pour trouver des idées et pour revendiquer la souveraineté de leurs anciennes nations.

A coup sûr, l'Europe ne serait pas perdante si une séparation civilisée pacifiait ces vieux voisins que sont les Wallons et les Flamands. On peut d'ailleurs présumer que le pragmatisme l'emportera lorsque les instances européennes seront confrontées à la phase ultime de la discorde belge. Si la France s'implique efficacement dans la question belge, si la stabilité est préservée dans la zone centrale de l'Union, si le siège bruxellois de la Commission bénéficie de garanties solides et si toutes les sessions du Parlement se tiennent à Bruxelles, alors l'Europe pourra se dire qu'elle a évité le pire, à savoir d'être contrainte de proposer elle-même une solution et de décider... Mais l'acquiescement européen postulera au préalable que la France se porte à l'avant, faisant preuve à la fois de volontarisme à toute épreuve et d'habileté diplomatique. A cette condition, les dirigeants européens pourraient conclure que la nouvelle configuration géopolitique issue de la réunification française vaut bien la précédente : en effet elle équilibrera mieux le continent et singulièrement les rapports franco-allemands, et elle raffermira les fondations de la maison commune.

CHAPITRE XIV

UN BEAU RISQUE

Dans son édition du 22 septembre 2012, le *New-York Times* évoque l'effondrement et la disparition d'une dizaine de pays dans le monde, parmi lesquels la Somalie, la Corée du Nord ... et la Belgique. De son côté le correspondant du *Monde* à Bruxelles Jean-Pierre Stroobants décrit le mouvement autonomiste flamand comme « un rouleau compresseur qui avance inexorablement » et il en conclut : « Y aura-t-il encore, demain, un pays et une monarchie ? La question a cessé d'être théorique¹¹⁸. » Dans un rapport du 15 février 2012, la très officielle Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée Nationale se penche sur la situation intérieure de la Belgique. Au terme de ce document de 110 pages, les députés français vont droit au but : « Le thème de la séparation est devenu une hypothèse de travail crédible pour les acteurs de la vie politique belge. »

La cause est entendue. Dès lors que la nation flamande est tenaillée par son désir d'Etat, la Belgique fédérale se conjuguera bientôt au passé décomposé. Pour les Francophones belges, elle ressemble déjà à un huis clos sans avenir. Le temps est venu pour eux de tenir enfin debout et de s'affirmer aux côtés de la France.

¹¹⁸ *Le Monde*, 2 octobre 2012.

Pour la Wallonie, l'avenir est français

C'est avec la France et seulement avec la France que la Wallonie pourra se donner un avenir à la hauteur d'un destin. Cet avenir est français. Il coule de source comme le fleuve chemine vers la mer. Le ciel belge est plombé, encombré de nuages bas. L'embellie viendra du sud. Si la Wallonie se sent attirée vers la France, c'est que leurs lignes de vie ont suivi les mêmes courbes, faites de hauts et de bas, de lumières et d'obscurités, de sangs versés, perdus, donnés. Les Wallons se retrouvent en cette France qui va, toujours pareille et toujours neuve, d'étranges défaites en regains printaniers. Une France qui se perpétue parce qu'elle rebondit chaque fois qu'il le faut.

Mais la France n'est pas que mouvement. Elle est aussi fidélité et permanence. Fidélité à l'idée de République. Permanence du processus de construction et de reconstruction de la nation, où s'élèvent et se distinguent les voix des hommes et des femmes qui la servent sans rompre pour autant avec le reste du monde.

A côté de cette « idée-France », à côté des grands personnages qui l'incarnent, les Wallons entretiennent les images de leurs petites Frances cantonales et conviviales, bourguignonne, provençale, bretonne, qu'ils chérissent autant que celles des héros et des sommets. Ainsi portent-ils avec eux ces parts de France qui sont leurs bagages secrets. Ils en aperçoivent bien sûr les défauts et les repentirs, et les maladroites du tableau, car leur penchant pour la terre chantée par Montand ou par Ferrat n'est pas aveugle. Humble et intime,

leur affection se dit en peu de mots, elle est durable parce que gratuite. Un Wallon qui éprouve ces inclinations se sent « Français hors les murs », Français de l'extérieur, mais de France tout de même.

On saisit par là pourquoi certains Wallons ont désappris de rêver à ce « Plat Pays » qui n'est plus le leur : ils ont fini par découvrir que leur pays wallon était fait de collines et de vallées, de fraternités et de libertés, et que parfois la transparence légère des ciels de Haute-Meuse, entre Givet et Dinant, semblait prolonger celle du val de Loire.

Auprès de la France, la Wallonie ne mendie nulle compassion puisqu'elle se sent en famille. Elle ne vient pas les mains vides. A la France elle apporte ses héritages et ses talents. De la France, elle n'espère ni trop ni trop peu, elle en attend tout simplement beaucoup, comme d'une grande sœur.

Il arrive à la France de donner à penser qu'elle oublie la Wallonie : c'est peut-être parce qu'elle la trouve trop peu exotique, trop peu « québécoise » pour tout dire. C'est vrai, les Wallons lui paraissent en fin de compte trop semblables à ses propres enfants de Lorraine ou de Meuse, des Ardennes ou de Thiérache, du Valenciennois, de Lille ou de Picardie. En y regardant de près, la France verra bien que la Wallonie procède d'elle-même, qu'elle est son excroissance, son petit miroir du nord ; et elle se dira qu'il y a continuité territoriale et humaine, consubstantielle et essentielle, sociale et spirituelle. Continuité des paysages respectifs qui furent burinés, creusés, retournés par d'identiques labeurs ouvriers et miniers, par de semblables ardeurs paysannes, tous marqués par la même souffrance des hommes même quand elle semble enfin apaisée. Continuité sans failles ni murailles qui s'étend depuis les corons charbonniers du Nord jusqu'aux horizons bleutés de la dure Ardenne liégeoise, depuis les clochers de

Tournai si romane et si picarde jusqu'aux pâles confins de la lande fagnarde, à deux pas de la frontière germanique. Ces connivences consanguines, un Charles de Gaulle les connaissait bien. Combien de fois n'avait-il traversé, dès l'enfance, l'invisible frontière, une passerelle en vérité. De Gaulle qui fut collégien à Antoing, de Gaulle dont la sœur habitait à Charleroi, de Gaulle qui fut blessé sur le pont de Dinant en août 1914... De Gaulle qui avait tout à la fois une vision et une prémonition de l'Histoire, et qui savait que la place de la Wallonie était en France, cette Wallonie dont le peuple lui était proche et cher.

Besoin de grandeur

Beaucoup de Wallons et de Bruxellois commencent aujourd'hui de ressentir le besoin « d'autre chose », entendez la France. Certes, ils n'osent pas encore l'exprimer avec suffisamment de détermination parce qu'ils hésitent devant ce qui leur semble être un dérangement de l'Histoire. A tort bien sûr. C'est le propre de toutes les périodes où des régimes s'effondrent, où des temps nouveaux se font jour, où le destin d'un peuple bascule. Mais, dans la très indécise et très blême clarté du moment, quelle lueur pour la Wallonie sinon celle que représente l'option française ? On voit celle-ci poindre dans les esprits, dès lors qu'il faudra bien un recours, un havre pour se reposer au soir de la tempête. L'union « France-Wallonie-Bruxelles » en tiendra lieu : elle offrira aux Wallons et aux Bruxellois une nation à aimer, une fierté retrouvée, un goût pour les grandes causes. Pour eux, ce que la raison leur aura conseillé rejoindra ce que leur cœur désire : un alliage de sécurité économique et sociale, politique et administrative, et de grandeur.

Quelle mission, demain, pour la Wallonie si la Belgique, comme tout l'indique, se disperse ? Isolée dans l'après-Belgique, on la tient pour peu ; réunie à la France, une belle vocation se dessine pour elle, surtout si Bruxelles l'accompagne dans sa démarche. Elle devient, avec et par la France, un maître-atout dans la géopolitique européenne. Bruxelles est une reine sur l'échiquier de l'Union. Par ailleurs, abritant une minorité symbolique de 75.000 citoyens germanophones dans ses cantons orientaux, limitrophes des Pays-Bas, de la Flandre et de l'Allemagne, la Wallonie peut aussi devenir une fenêtre ouverte sur le monde germanique, une charnière active entre celui-ci et la France.

Petit pays roman d'entre Seine et Rhin, la Wallonie fut toujours terre d'ouvertures et de contacts économiques et culturels avec ses voisins et au-delà avec l'Europe centrale. Avant-garde française en Europe du Nord, haut-lieu de création artistique et d'expansion industrielle, elle n'a jamais été belliqueuse envers quiconque. Ainsi, une Wallonie intégrée dans la république ajoutera-t-elle sa pierre à l'équilibre européen.

Un même désir anime la France et la Wallonie : se dépasser, s'immerger dans l'Europe, découvrir le monde. La mémoire collective sait que leur proximité fut le plus souvent bénéfique à leurs populations. La réunification française est un beau risque à courir, une chance, et une occasion – pour la Wallonie comme pour la France – de voler plus haut.

Ne pas se laisser aller à la désillusion chagrine : il est une grandeur de la France, qui persiste. Elle compte davantage que l'addition des grandeurs individuelles, des destins exceptionnels. Elle relie à l'Histoire et à l'humanité. Elle permet à un peuple de s'estimer lui-même et de mériter l'estime des autres peuples. Il importe que le renouvellement d'une certaine grandeur demeure

l'objectif de la France, car c'est un moyen de fortifier l'esprit public. Aussi le projet de réunification française est-il honorable. Il ne procède pas d'une hargne rancunière à l'endroit du peuple flamand qui restera, quoi qu'il advienne, un voisin immédiat, avec lequel s'instaurera une coopération nécessaire. Il n'est pas non plus incompatible avec une Union européenne vraiment respectueuse des intérêts de ses nations et de ses peuples.

En s'ouvrant aux Wallons et aux Bruxellois, la France augmentera son influence politique et diplomatique, économique et culturelle. Elle n'y perdra rien, elle a beaucoup à gagner. Où est le risque ?

CHAPITRE XV

LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE SUR LA REUNIFICATION FRANCAISE

C'est à vous, Monsieur le Président, incarnation légitime de la République française, que s'adressent aujourd'hui les Wallons et les Bruxellois.

A travers vous, c'est aussi le peuple français, c'est aussi la France qu'ils interrogent avec gravité, avec solennité, avec un immense espoir.

A Bruxelles, grande ville wallonne et francophone, et en Wallonie, vit une population « française de l'extérieur » : elle mérite votre intérêt. Aujourd'hui elle constate que ses droits et libertés sont de moins en moins protégés et que son avenir économique et social n'est plus garanti dans le cadre belge.

Les citoyens de Tournai, Namur, Liège ou Bruxelles, n'ont pas oublié ce qu'ils sont : une partie du corps social de la France, même si la Belgique officielle a œuvré pour édulcorer leur mémoire française. Quand ils feront appel à vous, Monsieur le Président, ce ne sera pas pour un échange de bonnes paroles mais pour que s'écrive une nouvelle page d'une Histoire commune.

Les Wallons savent que la France d'hier accepta la réunification allemande ; ils escomptent que la France d'aujourd'hui ne refusera pas sa propre réunification, la réunification française. Il dépend de la Wallonie elle-même, de sa forte volonté, que cette union soit un succès. De même, il dépend de Paris que

la Wallonie demeure l'avant-garde de la France en Europe du Nord, sans quoi on lui imposera de s'aligner sur tous ceux-là qui ne veulent pas d'une France forte. Il ne faudrait pas que le pays wallon, dans le déroulement de la crise post-belge, soit instrumentalisé contre la France. Un vieux peuple francophone observe et écoute les dirigeants de la République. Il en attend l'engagement de se mettre en mouvement le moment venu et de se porter à son secours.

Dans votre entourage ou dans les chancelleries européennes, il ne manquera pas de faux sages pour vous conseiller la prudence. Des diplomates aux allures d'émigrés de Coblenze vous recommanderont de ne pas choquer Londres, Berlin ou Madrid, et prêcheront « l'abstention responsable », au nom de la non-ingérence (dont Talleyrand disait qu'elle n'était qu'une autre forme de l'ingérence). Pourtant, ce qui se produira aux portes mêmes de la France, à savoir un processus de balkanisation, ne vous permettra pas de fermer les yeux. L'interposition active de la France sera décisive. Elle sera justifiée par une demande officielle des autorités wallo-bruxelloises représentatives. Elle se fera au nom des droits et libertés d'un peuple francophone frère qui aura agi en vertu du principe d'autodétermination. Elle contribuera puissamment à la stabilité géopolitique du continent.

Notre espoir est à la mesure de notre vision de la France : sous votre conduite, la République devrait se conformer aux exigences de ses traditions et de son honneur, la générosité et l'audace. Il est une morale de la solidarité républicaine qui ne calcule pas ; elle n'est pas dominatrice ; elle est tout simplement française ; on l'a vue à l'œuvre dans les luttes patriotiques, démocratiques, sociales, aux meilleurs moments de l'Histoire de France. Oui, cette morale-là – qui est aussi une politique en son sens le plus noble – est

capable de se hisser à une hauteur au-dessus du commun. Cette fidélité est nécessaire à la France elle-même, et l'étranger ne serait pas le dernier à s'étonner qu'elle ne se manifeste pas une nouvelle fois.

La France peut et doit aussi se prévaloir de ses intérêts. A cette fin, il lui faut affirmer une politique, tenir un cap, embrasser une cause ambitieuse. Il se peut que les Wallons ne tardent plus à solliciter la République. Puissiez-vous ne pas les laisser sur le seuil de la porte. Laissez-les entrer. Si les événements se précipitent, il se pourrait que vous soyez appelé, pendant votre mandat, à gouverner une France plus grande : une France qui aurait étendu sa juridiction protectrice à cette Wallonie désireuse de revenir à la maison une fois finie la punition que l'Europe des trônes lui avait infligée depuis Londres, en 1830.

La Wallonie ne serait plus orpheline : ainsi votre France, ou plutôt notre France effacerait-elle quelques siècles d'occasions perdues et de rendez-vous manqués entre Paris, Liège et Bruxelles.

La réunification placera à nouveau la France au centre de l'Europe. Français et Wallons se réapproprieraient ensemble la belle signification de la République, cette vieille idée neuve qui devrait intéresser tous les Européens : à l'heure où la démocratie semble fatiguée, l'idéal républicain pourrait la ranimer. La République ne personnifie-t-elle pas la « chose de tous », l'intérêt général, le sens de l'Etat, la citoyenneté, le rejet du communautarisme ?

En fait, c'est à une double réunification qu'il faut en appeler : celle qui rassemblera les Wallons et les Français dans le giron de la maison-mère, et dans le même temps celle qui réunira à cette occasion tout le peuple de France autour des valeurs qui cimentent sa société politique.

Vous enverrez aussi des signaux lumineux démontrant votre attachement à la langue et à la culture françaises. Il est temps qu'une francophonie militante et populaire relève la tête, celle qui était encore visible il y a quelques décennies à peine et que l'on aperçoit beaucoup moins aujourd'hui. Aidez-la à vivre dans un univers en voie de globalisation et de nivellement par le bas.

La stabilité de l'Europe postulera une intervention constructive et pacificatrice de la France pour un règlement de la question belge. Les Wallons sont lassés et exaspérés par la guerre de sécession larvée que leur impose le nationalisme flamand. Ils redoutent une après-Belgique désordonnée, voire anarchique. C'est un réflexe de sécurité autant que de dignité qui les inspire quand ils se tournent vers Paris. La Wallonie et Bruxelles apporteront à la France tout leur potentiel humain, démographique, économique, leur positionnement stratégique au cœur de l'Union européenne, deux grandes régions, six ou sept départements, le siège principal de l'Europe : voilà de quoi consolider l'architecture de l'Hexagone et renforcer le rang diplomatique de la France.

Nous osons croire que votre engagement sera sans réserve et sans atermoiements, en faveur de cette Wallonie qui fut si souvent aux côtés de la France aux heures difficiles, qui éprouve pour elle une empathie naturelle et qui respecte ses institutions.

Soyez persuadé, Monsieur le Président, que les citoyens de Wallonie et de Bruxelles, et les Français de France, rendraient justice à votre quinquennat comme à un moment privilégié de notre Histoire, si vous réussissiez à donner une dimension nouvelle et supérieure à notre communauté de destin.

BIBLIOGRAPHIE CHOISIE

- BARKE D. et GRESS D., *Histoire de l'Allemagne depuis 1945*, Paris, Laffont, 1992.
- BANNING E., *Les origines et les phases de la neutralité belge*, Bruxelles, Dewit, 1927.
- BECQUET Ch. F., *Le différend wallo-flamand*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1972.
- BLANC Louis, *Révolution française, histoire de 10 ans, 1830-1840*, Paris, 1844.
- BOLOGNE M., *La révolution de 1789 en Wallonie*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1969.
- BOLOGNE M., *Notre passé wallon*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1972.
- BRICMAN Charles, *Comment peut-on être belge ?*, Paris, Flammarion 2011.
- CHEVENEMENT J.P., *France-Allemagne, parlons franc*, Paris, Plon, 1996.
- CHEVENEMENT J.P., *Défis républicains*, Paris, Fayard, 2004.
- CHEVENEMENT J.P., *La France est-elle finie ?*, Paris Fayard, 2004.
- COLSAET R., *Histoire de la politique étrangère belge*, Bruxelles, Vie ouvrière, 1986.
- COMBACAU J., *Droit international public*, Paris, Montchrestien, 1999.
- COUVREUR H., *Le drame belge de Waterloo*, Bruxelles, Brepols, 1959.
- DELMELLE Joseph, *L'expansion wallonne en Europe*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1966.
- DEMELENNE Claude, *Pour ou contre la Belgique française*, Paris, Le Cherche-midi, 2009.
- DENIS Guy, *Wallonie-rapsodie*, Bruxelles, B. Gilson, 1966.
- DENIS Guy, *France-Wallonie, l'impossible mariage ?*, Bruxelles, B. Gilson, 1997.
- DE RIDDER A., *Le vrai rôle de la France dans la Révolution belge*, Le XX^e Siècle, Bruxelles, 2 septembre 1907.
- DE RIDDER A., *Histoire diplomatique du Traité de 1839*, Bruxelles, Vromant, 1920.
- DESTATTE Philippe, *L'identité wallonne, aperçu historique*, Namur, 1990.
- DESTATTE Philippe, *L'idée fédéraliste dans les Etats-Nations*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1999.

- DESTREE Jules, *Lettre au Roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre*, 1912.
- DESTREE Jules, *Flamands et Wallons*, Paris, Plon, 1923.
- DEWACHTER W., *Belgique, la déchirure, dans Politique internationale*, n° 78, Paris, hiver 1997-1998.
- DUMONT Francis, *L'irrédentisme français en Wallonie de 1814 à 1831*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1965.
- DUVIEUSART J., *L'indépendance belge, discours devant le Jeune Barreau de Charleroi*, 1936.
- EDEN A., *The Reckoning*, Londres, Cassel, 1965.
- Encyclopédie du mouvement wallon*, Institut Jules Destrée, Charleroi, 3 tomes, 2000.
- FABRE-LUCE A., *Talleyrand*, Paris, Arts et Voyages, 1969.
- FRANCK C., FROGNIER A., et REMICHE B., *Choisir l'avenir, la Belgique en 1999*, Bruxelles, Luc Pire, 1997.
- de GAULLE Ch., *Vers l'armée de métier*, Paris, Berger-Levrault, 1934.
- de GAULLE Ch., *Le problème belge, article rédigé en 1936 et publié pour la première fois en 1945 dans la Revue de défense nationale*, repris dans *Articles et Ecrits*, Paris, Plon, 1975.
- GAUS H., *Alexandre Gendebien et l'organisation de la Révolution belge*, Gand, 2007.
- GELLNER E., *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989.
- GENDEBIEN P.H., *Une certaine idée de la Wallonie*, Bruxelles, La Longue Vue, 1987.
- GENDEBIEN P.H., *Le choix de la France, un avenir pour la Wallonie et Bruxelles*, Bruxelles, Luc Pire, 2001.
- GENDEBIEN P.H., *Belgique, le dernier quart d'heure ?*, Loverval, 2006.
- GENDEBIEN P.H., *La Raison et le Cœur, oui à la France*, Wavre, Ed. Mols, 2011.
- GENICOT Léopold, *Histoire de la Wallonie*, Toulouse, Privat, 1973.
- GENICOT Léopold, *Nouvelle histoire de la Wallonie*, Bruxelles, Didier Hatier, 1986.
- GERARD-LIBOIS J. et GOTOVITCH J., *L'An 40, la Belgique occupée*, Bruxelles, CRISP, 1971.
- GHEUDE J., *L'incurable mal belge : sous le scalpel de François Perin*, Editions Mols, Wavre, 2007.
- GIBLIN B., *Les nationalismes régionaux en Europe*, Hérodote, n° 95, 1999.

de GROULART C., *De Gaule : vous avez dit Belgique ?*, Lausanne, Favre, 1984.

HASQUIN, H., *La Belgique française : 1792-1815*, Bruxelles, Crédit communal, 1993.

HASQUIN, H., *Historiographie et Politique, Essai sur l'histoire de Belgique et de Wallonie*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1981.

HENRY Albert, *Offrande wallonne*, Liège, Ed. Thone, 1946.

HENRY Albert, *Wallon et Wallonie : esquisse d'une histoire des mots*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1973.

de HEUSCH L., *Postures et imposture, nations, nationalisme*, Bruxelles, Labor, 1997.

JAVEAU C., *La France doit-elle annexer la Wallonie ?*, Paris, Larousse, 2009.

de Kayserling H., *Analyse spectrale de l'Europe*, Paris, Stock, 1947.

KERSAUDY F., *De Gaule et Roosevelt, le duel au sommet ?*, Paris, Perrin, 2006.

KURTH G., *La nationalité belge*, Namur, Picard-Balon, 1913.

de LICHTERVELDE L., *Léopold II*, Bruxelles, Dewit, 1926.

de LIGNE Ch.J., *Mémoires, Lettres et Pensées*, Paris, Bourin, 1989.

MABILLE X., *Histoire politique de la Belgique, facteurs et acteurs de changement*, Bruxelles, CRISP, 1986.

MARCHAL Lucien, *Histoire de Wallonie*, Bruxelles, Europax, 1952.

MARTINIELLO M. et SWYNGEDOUW M., *Où va la Belgique ?*, Paris, L'Harmattan, 1998.

MARTINIELLO M., *Culturalisation des différences, différenciation des cultures dans la politique belge*, Cahiers du CERI, n° 20, Paris, 1998.

MELON Pierre-René, *Petit dictionnaire de la sous-France*, Mons, Le Talus d'approche, 2000.

MICHELET Jules, *Histoire de France*.

MOUNIR O., *La partition de la Tchécoslovaquie*, Gerpinnes, Quorum, 1998.

NEYRINCK J., *Le siège de Bruxelles*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996.

ORIEUX J., *Talleyrand ou le sphynx incompris*, Paris, Flammarion, 1970.

OUTERS Lucien, *Le divorce belge*, Paris, Minuit, 1968.

PATRIS André, *Benelux : vingt millions de Néerlandais ?*, Paris, Desclée de Brouwer, 1969.

PATRIS André, *Wallonie 70, Naissance d'un peuple*, Bruxelles, 1971.

PERIN F., *Histoire d'une nation introuvable*, Bruxelles, Legrain, 1988.

PEYREFITTE A., *C'était de Gaule*, trois tomes, Paris, de Fallois, 2000.

PICARD Edmond, *Essai d'une psychologie de la nation belge*, Bruxelles, 1906.

PICARD Edmond, *L'âme belge, dans la Revue encyclopédique*, Paris, 24 juillet 1897.

PIRENNE Henri, *Histoire de Belgique, sept tomes*, 1900-1932.

PLISNIER Charles, *Nationalisme wallon*, 1942, publié en 1939 par Ch. Becquet sous les auspices de l'Union wallonne des Ecrivains et des Artistes.

POUVOIRS (Revue), n° 136 consacré à la Belgique, Paris, 2011.

RAXHON Philippe, *Histoire du Congrès wallon d'octobre 1945*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1995.

RILLAERTS S., *Vive la Belgique... ? Le dédale Wallons Flamands*, Marcinelle, Cortext, 2008.

ROEGIERS P., *La Belgique, le roman d'un pays*, Paris, Gallimard, 2005.

ROSENZWEIG Luc, *Les malheurs de la non-République de Belgique*, Le Monde, 17 juin 1999.

ROUSSEAU Félix, *La Wallonie, terre romane*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 1967.

RUELLE Pierre, *Un certain amour de la France*, Paris, Berger-Levrault, 1987.

de SEDOUY J.A., *Le concert européen, aux origines de l'Europe 1814-1914*, Paris, Fayard, 2009.

SCHABERT T., *Mitterrand et la réunification allemande, une histoire secrète (1981-1995)*, Paris, Grasset, 2005.

SINKONDO M., *Droit international public*, Paris, Ellipses, 1999.

SOREL A., *L'Europe et la Révolution française*, Paris, Plon, 1904.

STENGERS J., *La Belgique de 1830, une nation de convention?*, dans Revue de l'Université libre de Bruxelles, 1981.

STROOBANTS Jean-Pierre, *Belgique, laboratoire de la désunion européenne*, Paris, Le Cygne, 2010.

SWENNEN René, *Belgique Requiem, suite et fin*, Bruxelles, Complexe, 1999.

TOURRET P., *Fractures linguistiques et tensions politiques en Belgique et en Suisse*, dans Hérodote, n° 95, 1999.

VILMAR F. et GUITTARD G., *La face cachée de l'unification allemande*, Paris, L'Atelier, 1999.

VRANCKEN D., *La Belgique dans tous ses éclats*, Paris, L'Harmattan, 2000.

WAGENEER T., *Vers une armée flamande ? L'analyse du colonel Gennart*, Bruxelles, La Mulette, 2011.

La Wallonie, le Pays et les hommes, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 6 volumes, 1975-1981.

de WARESQUIEL Emmanuel, *Talleyrand, le prince immobile*, Paris, Fayard, 2006.

WEHRLE F., *Le divorce tchéco-slovaque, vie et mort de la Tchécoslovaquie 1918-1992*, Paris, L'Harmattan, 1994.

WHITE Charles, *Révolution belge de 1830*, Bruxelles, 1836.

WILS Lode, *Histoire des Nations belges*, Gerpennes, Quorum, 1996.

WITTE E., *La construction de la Belgique, 1828-1847*, Bruxelles, Le Cri, 2010.

WITTE E. et CRAEYBECKX, *La Belgique politique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Labor, 1987.

ZEMMOUR E., *Mélancolie française*, Paris, Fayard, 2010.

ZORGBIBE C., *Metternich, le séducteur diplomate*, Paris, de Fallois, 2009.

VAN ZUYLEN P., *Les mains libres, politique extérieure de la Belgique*, Bruxelles, 1950.

DU MÊME AUTEUR

Congo 1963, CRISP, Bruxelles, 1964

L'intervention des Nations Unies au Congo, 1960-1964, Mouton, Paris-La Haye, 1967

L'environnement, un problème politique, Institut Jules Destrée, Charleroi, 1973

Une certaine idée de la Wallonie, La Longue Vue, Bruxelles, 1987

Splendeur de la Liberté, Quorum, Gerpennes, 1999

Le Choix de la France. Un avenir pour la Wallonie et Bruxelles, Luc Pire, Bruxelles, 2001

Belgique, le dernier quart d'heure ?, Labor, Loverval, 2006

Wallons et Bruxellois avec la France !, Cortext, Marcinelle, 2009

La raison et le cœur, oui à la France, Mols, Wavre, 2011

PRESENTATION DE L'ETUDE ET DE L'AUTEUR

Le nationalisme séparatiste de la Flandre aura bientôt raison de la Belgique. Après la disparition de l'Allemagne de l'Est, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie, l'Histoire n'est pas finie en Europe.

L'échec du fédéralisme belge annonce-t-il celui du fédéralisme européen ? A la veille d'un probable triomphe électoral des indépendantistes flamands, faut-il redouter l'apparition d'un grand désordre politique à Bruxelles, (voire de l'anarchie) à seulement 300 kilomètres de Paris ? La France pourra-t-elle rester inactive dans l'hypothèse crédible où cinq millions de Francophones wallons et bruxellois demanderaient le rattachement de leur région à la République ?

Vingt-cinq ans après la réunification allemande, une « réunification française » (France + Wallonie + Bruxelles) consoliderait le rang et l'influence de Paris en Europe, contribuant à rééquilibrer le couple franco-allemand. Une conjonction franco-wallonne, pacifique et négociée, ajouterait à la France deux régions et six départements ; elle serait soumise à référendum ; elle serait conforme aux intérêts de l'Europe : la stabilité au cœur du continent, un Etat en moins (la Belgique), un Etat en plus (la Flandre), et une France agrandie, dépassant les 70 millions de citoyens. Cette France-là serait fidèle à sa mission, en accueillant les Wallons au nom du droit à la liberté et à l'autodétermination. Elle serait moins décliniste dès lors qu'elle s'emploierait à réussir l'intégration républicaine de la Wallonie.



Paul-Henry Gendebien est l'un des porte-parole du mouvement autonomiste wallon. De 1971 à 1988, il est député belge, européen, wallon. De 1988 à 1996, il représente la Wallonie à Paris comme Délégué Général diplomatique auprès des autorités françaises et auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie. En 1999, il fonde le R.W.F. (Rassemblement Wallonie-France), un parti politique qui propose le rattachement de la Wallonie à la France, après l'implosion de la Belgique sous la pression de l'indépendantisme flamand.